

POUR L'HOMME, LES ANIMAUX ET LA NATURE

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU GROUPE COOP 2025



coop



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos
Notre stratégie

ASSORTIMENTS DURABLES

Champ d'action n° 1: Une transparence qui se voit	3
Champ d'action n° 2: Commerce équitable: l'être humain au premier plan	6
Champ d'action n° 3: Les matières premières au cœur de nos préoccupations	17
Champ d'action n° 4: Préservation des ressources naturelles pour les générations futures	18
Champ d'action n° 5: Contre la déforestation et la conversion	25
Champ d'action n° 6: Engagement pour la biodiversité	31
Champ d'action n° 7: Bio depuis la première heure	36
Champ d'action n° 8: Réduction de la consommation d'eau dans l'agriculture	40
Champ d'action n° 9: Émissions dans la chaîne d'approvisionnement	44
Champ d'action n° 10: Santé des sols	46
Champ d'action n° 11: Pêche durable et protection des mers	50
Champ d'action n° 12: Promouvoir le bien-être animal	54

PROTECTION DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT 70

Champ d'action n° 13: Réduire la consommation d'énergie	71
Champ d'action n° 14: Réduire les émissions de CO ₂ e	77
Champ d'action n° 15: Transport de marchandises respectueux de l'environnement	83
Champ d'action n° 16: Boucler les cycles des matières	86
Champ d'action n° 17: Optimiser les emballages, réduire le plastique	97
Champ d'action n° 18: Réduire notre consommation d'eau	102

PERSONNEL ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL 103

Champ d'action n° 19: Une diversité réelle	104
Champ d'action n° 20: Formation et perfectionnement – Promotion efficace des talents	113
Champ d'action n° 21: Santé au travail	123
Champ d'action n° 22: Pour une consommation durable	134
Champ d'action n° 23: Partenariats au profit du bien commun	137
Champ d'action n° 24: Engagement au service de la société	140
Champ d'action n° 25: Vraiment régional	143
Champ d'action n° 26: Relations commerciales basées sur le partenariat	146
Index GRI	150
Rapport du groupe Coop sur les questions climatiques 2025	158

AVANT-PROPOS [GRI 2-22]

Chères lectrices, chers lecteurs,

**“LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST INSCRIT
DANS L'ADN DU GROUPE COOP.”**

Joos Sutter

Président du Conseil d'administration
du groupe Coop

Ancré dans nos statuts et dans nos Lignes directrices depuis 1973, le développement durable fait partie intégrante de nos activités dans le commerce de détail, le commerce de gros et la production. Depuis le 1^{er} janvier 2024, il figure parmi les trois thèmes prioritaires de la stratégie du groupe Coop, qui touchent tous les domaines de l'entreprise. Le développement durable influence nos actions et nos projets et nous fait avancer. En 2025, nous avons par exemple



inauguré le hub ferroviaire Railcare à Zurich qui nous permet désormais de livrer les points de vente Coop de cette ville par le rail, mis à part sur les derniers kilomètres. Halba s'est à nouveau distingué comme le fabricant de chocolat le plus durable de Suisse et occupe la deuxième place dans le classement mondial Chocolate Scorecard 2025. Du côté du commerce de gros, Transgourmet Allemagne a ouvert en 2025 une station-service de biogaz dans le cadre du projet "Hamburg wird grüner" ("Hambourg se verdit") et livre désormais toute la clientèle de cette ville et de sa région avec des camions utilisant ce carburant. Voilà seulement quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Le présent rapport sur le développement durable porte sur l'exercice 2025 (du 1.1.2025 au 31.12.2025) et a été approuvé par l'Assemblée des délégués du Groupe Coop Société Coopérative le 7 mai 2026. Il présente les progrès accomplis dans le domaine du développement durable au cours de l'année sous revue. Il fournit notamment des informations détaillées sur l'état d'avancement de nos objectifs en la matière et sur les mesures engagées, et fait le point en toute transparence sur les trois piliers de notre stratégie. Les sujets d'actualité et de société qui touchent au développement durable font par ailleurs l'objet de prises de position claires de notre part.

Le respect et la promotion des droits humains constituent l'une de nos valeurs centrales et l'un des fondements de notre responsabilité d'entreprise. Nous nous engageons pour des conditions de travail socialement acceptables au sein du groupe Coop et tout au long de nos chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous nous appuyons pour ce faire sur des normes internationales, notamment les Principes directeurs de l'ONU, ainsi que sur celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation

internationale du travail (OIT). Nos directives sont contraignantes et s'appliquent à nos collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à nos partenaires commerciaux; elles définissent des exigences claires pour une production socialement responsable. Grâce à des analyses de risques, des formations régulières, des audits et des relevés annuels, nous garantissons le respect et l'amélioration continue de nos normes sociales.

Notre stratégie de développement durable repose sur les trois piliers que sont les assortiments durables, la protection du climat et de l'environnement ainsi que le personnel et l'engagement sociétal. Pour la période stratégique 2022-2026, nous avons identifié 26 thèmes pertinents pour le groupe Coop en matière de développement durable, que nous avons regroupés et classés par ordre de priorité. Pour chacun de ces 26 champs d'action, nous avons défini des objectifs et des mesures dans tous les domaines d'activité, que le Conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative se charge de vérifier une fois par an. Le présent rapport analyse les champs d'action un par un et montre de manière transparente nos avancées.

En 2025, nous avons réexaminé nos priorités dans le domaine du développement durable en réalisant une analyse de double matérialité (DMA, double materiality assessment) conformément aux exigences des normes européennes d'information en matière de durabilité ESRS (European Sustainability Reporting Standards). En analysant l'impact de nos activités sur l'environnement ainsi que les éventuels risques et opportunités que celui-ci représente pour notre entreprise, nous avons pu acquérir une vision globale. Ces enseignements vont nous permettre, en 2026, de définir nos champs d'action et nos objectifs pluriannuels pour la nouvelle période d'engagement 2027-2031.

Pionniers en matière de développement durable, nous assumons notre responsabilité à l'échelle du groupe et faisons face avec détermination aux défis qui nous attendent. Pour cela, nous misons délibérément sur les synergies au sein du groupe et développons des stratégies qui abordent les solutions de manière transversale, par exemple dans les domaines de la déforestation, de la transparence et de l'approvisionnement énergétique. En matière de climat, nous nous efforçons, aussi bien au sein du groupe Coop qu'avec nos partenaires commerciaux, de réduire durablement les émissions générées en amont et en aval de nos chaînes de valeur, conformément à l'Accord de Paris. De plus, nous investissons dans des projets qui contribuent à la protection du climat à l'échelle mondiale en dehors de nos chaînes de valeur.

"LE LANCEMENT DE NOTRE NOUVELLE MARQUE PROPRE DURABLE NICE TO SAVE FOOD A CONSTITUÉ UNE ÉTAPE IMPORTANTE EN 2025."

Philipp Wyss

Président de la Direction générale du groupe Coop

Notre engagement en faveur du développement durable met clairement l'accent sur notre cœur de métier, le commerce de détail, et nous comptons poursuivre dans ce sens. Nous proposons aujourd'hui l'assortiment durable le plus vaste qui soit. En 2025, le groupe Coop a augmenté le produit net de ces produits à 6,9 milliards de francs suisses. Autre temps fort de l'année écoulée: le lancement de notre nouvelle marque propre durable "Nice to Save Food", qui valorise les sous-produits issus de la transformation industrielle et permet d'éviter le gaspillage alimentaire. À noter aussi l'augmentation de notre produit net issu des articles bio à 2,4 milliards de francs suisses au sein du groupe Coop.

Nous avons fait avancer les choses en 2025, au profit à la fois de l'homme, des animaux et de la nature, et continuerons à travailler dans ce sens à l'avenir.



Joos Sutter

Président du Conseil
d'administration du groupe Coop



Philipp Wyss

Président de la Direction générale
du groupe Coop

NOTRE STRATÉGIE

Société coopérative suisse vieille de plus de 160 ans, le groupe Coop est entièrement centré sur sa clientèle et sur ses sociétaires. Le développement durable fait partie intégrante du cœur de métier de l'entreprise et de la responsabilité hiérarchique.

La stratégie de développement durable 2022-2026 adoptée en 2021 pose le développement durable comme objectif supérieur du groupe Coop dans tous ses domaines d'activité. Toutes les filiales gèrent les thèmes définis par cette stratégie qui sont en lien avec leur domaine d'activité et se fixent des objectifs. Un thème est pertinent pour une filiale si celle-ci

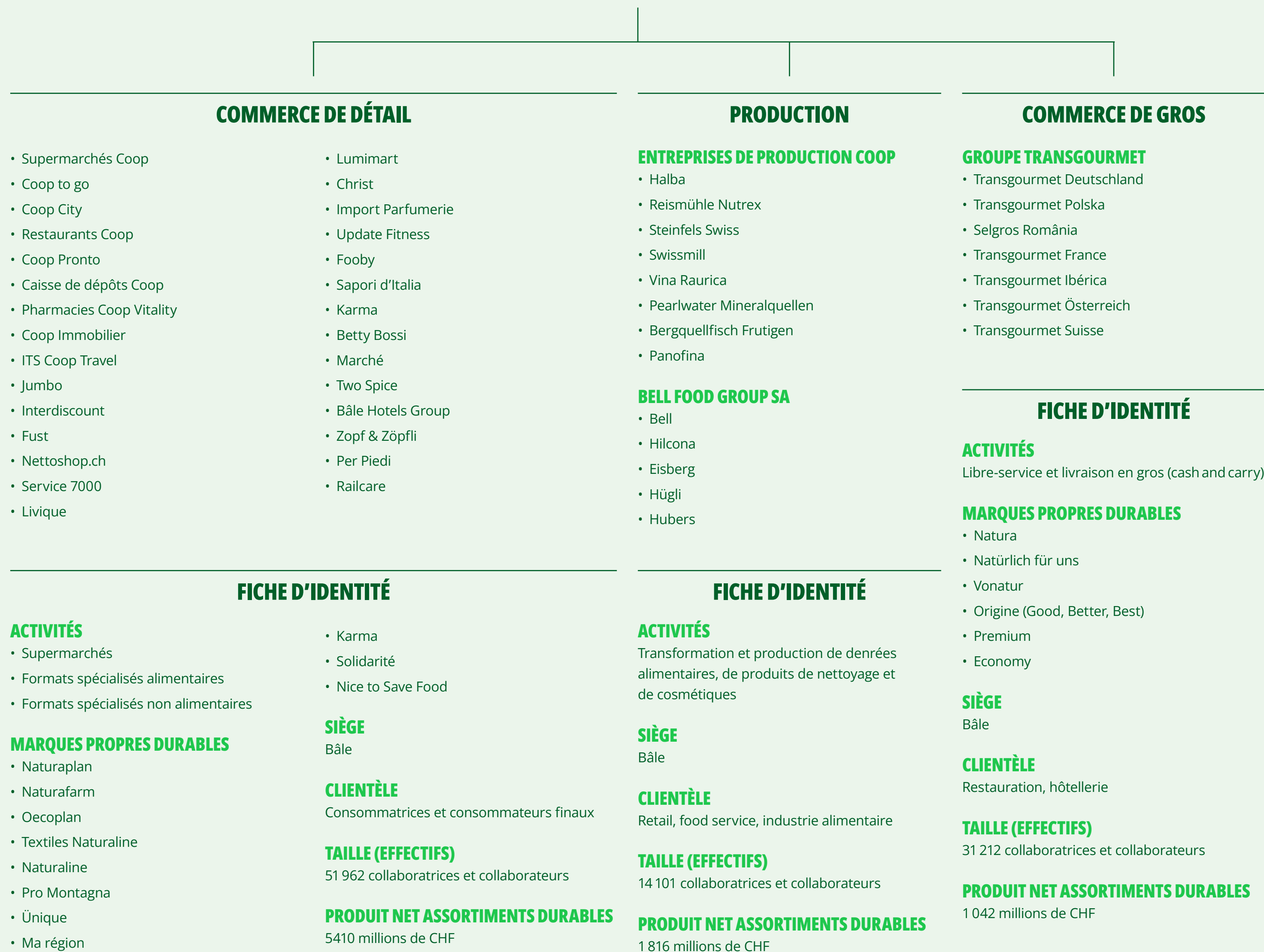
offre des produits et services ou exerce d'autres activités qui y contribuent, et si l'impact de la filiale est suffisamment important par rapport à l'ensemble du groupe Coop. Lorsqu'une entreprise s'agrandit, par exemple en rachetant une autre, l'activité de cette dernière est analysée à l'aune des thèmes pertinents, et des objectifs sont fixés pour l'année civile la plus proche possible. Les objectifs de toutes les entreprises du groupe Coop doivent autant que possible avoir la même année de référence (2021). Toute exception est signalée et dûment motivée. Nous signalons de même toute modification apportée aux valeurs de l'année précédente, en précisant les motifs et les effets. [GRI 2-2, 2-4]



NOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ CENTRAL

Notre secteur d'activité central s'étend de l'achat et de la transformation de produits alimentaires et non alimentaires à la vente en magasin et en ligne dans notre réseau de commerces de détail et de commerces de gros. Dans le cadre d'un bilan complet fondé sur les risques, nous avons identifié les effets positifs et négatifs en matière de développement durable des différents maillons de notre chaîne de valeur et en avons déduit des domaines d'action et des champs d'étude. [GRI 2-6]

LE GROUPE COOP

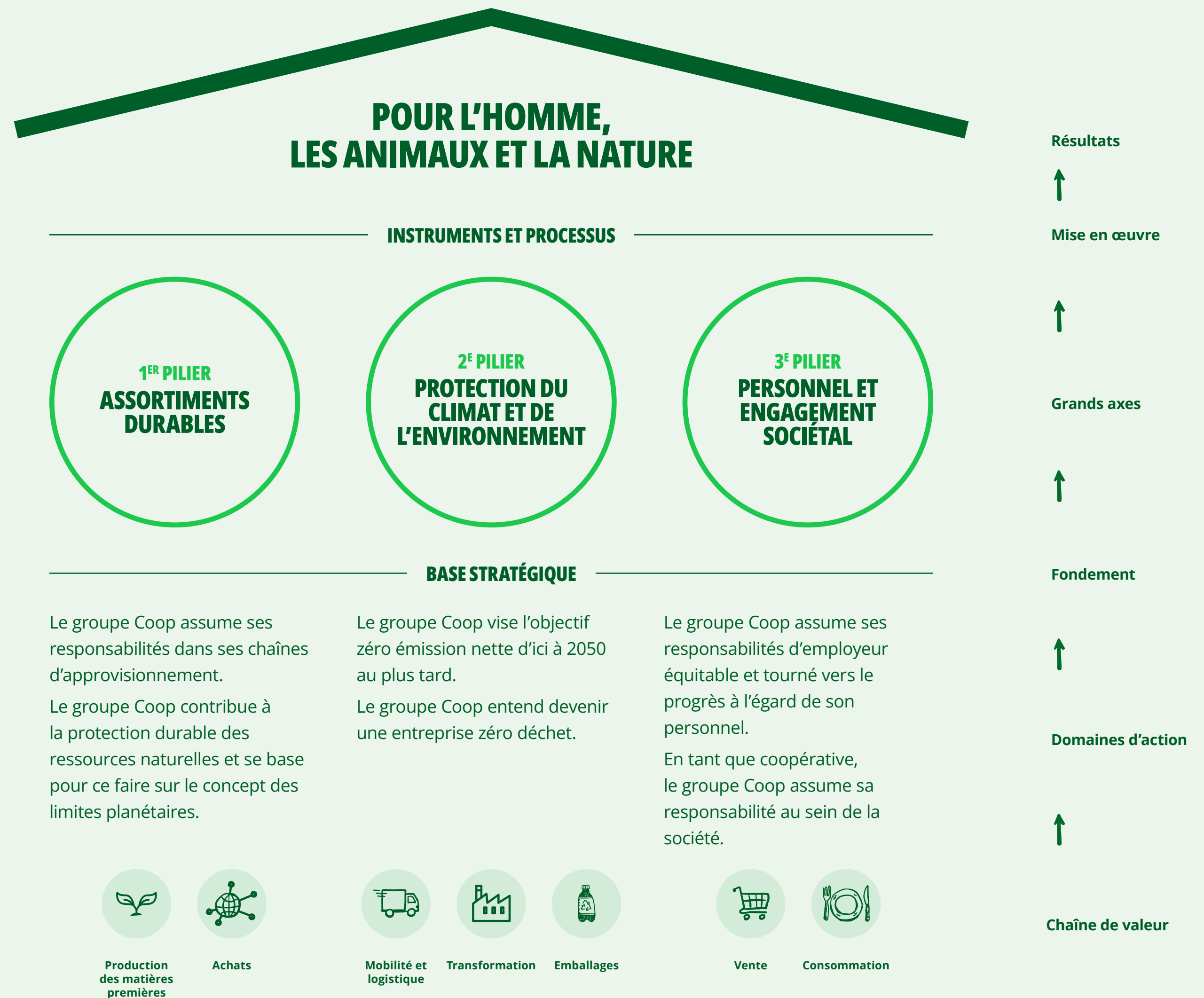


PRIORITÉS D'ICI À 2026

Avec notre stratégie de développement durable 2022-2026, nous concentrons nos efforts sur les assortiments durables, la protection de l'environnement et du climat et l'engagement en faveur de notre personnel et de la société.

Bases légales

Le rapport sur le développement durable du groupe Coop 2025 répond aux exigences en matière de reporting sur les questions non financières énoncées à l'article 964b du Code suisse des obligations. Le groupe Coop a établi un rapport sur les questions climatiques tel que prévu dans l'ordonnance suisse ad hoc, qui suit les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Il est joint au présent rapport (à partir de la [page 158](#)).



THÈMES PERTINENTS

[GRI 3-1, 3-2 / ESRS 2 IRO-1, SBM-3]

PROCESSUS POUR DÉTERMINER LES THÈMES PERTINENTS

[GRI 3-1 / ESRS 2 IRO-1]

En vue de la future publication d'informations dans le cadre de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le groupe Coop a effectué une analyse de double matérialité (DMA, double materiality assessment) au printemps 2025, conformément aux exigences des normes européennes d'information en matière de durabilité ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Contrairement à celle de 2023, cette analyse de double matérialité ne s'est pas limitée aux 26 champs d'action définis dans la stratégie de développement durable du groupe Coop, mais a pris en compte tous les thèmes potentiellement pertinents. Elle a en outre intégré les représentant·e-s des parties prenantes de l'ensemble du groupe Coop et consulté certaines de ses filiales (approche top-down).

L'analyse de double matérialité selon les normes ESRS repose sur deux dimensions: l'importance de l'impact des activités propres tout au long de la chaîne de valeur ("matérialité d'impact") et l'importance financière résultant de l'impact sur l'entreprise des changements dans l'environnement social et

Parties prenantes prioritaires			Agences de notation			
Actionnaires (Bell)	Instituts de recherche p. ex. universités	Unions ou associations professionnelles p. ex. Union suisse des paysans	Fondations	Autres partenaires commerciaux / Parrainages	Médias	Autres ONG / Société au sens large
Partenaires logistiques	Clientèle professionnelle (B2B) p. ex. commerces, hôtels et restaurants d'entreprise	Clientèle professionnelle (B2C)	Consommatrices et consommateurs finaux	Conseil d'administration	Direction générale	Politique
Concurrence	Fournisseuses et fournisseurs	COOP			Collaboratrices et collaborateurs / Comité d'entreprise / Syndicats	Expert·e-s-comptables
Voisinage / Communes locales	Productrices et producteurs				Membres de la Coopérative / Conseil régional & membres de l'Assemblée des délégués	Bailleurs
Organismes de certification	Nature				Autorités / Offices p. ex. autorité d'exécution	Compagnies d'assurances

[GRI 2-29]

physique ("matérialité financière"). Dès le départ, cette évaluation a pris en compte uniquement les thèmes potentiellement pertinents et a écarté ceux potentiellement non pertinents. Les résultats de l'analyse de double matérialité ont été validés par le comité de pilotage en charge des informations en matière de

durabilité et par la Direction générale du Groupe Coop Société Coopérative. L'analyse de double matérialité est réexaminée une fois par an et révisée en conséquence en cas de changements internes ou externes significatifs dans l'activité de l'entreprise.

Afin de comprendre le contexte de l'entreprise, une analyse portant sur sa structure organisationnelle et sur les processus de création de valeur agrégés a tout d'abord été réalisée. Cette analyse a mis en évidence les domaines et les activités sur lesquels il convient de se concentrer. Les chaînes de valeur dans les trois segments du commerce de détail, de la production et du commerce de gros ont par ailleurs fait l'objet d'une schématisation, ce qui a permis d'identifier les parties intéressées pertinentes et de les prioriser en fonction des critères d'"Influence sur l'entreprise" et d'"Intérêt pour l'entreprise". Les deux principaux groupes de parties intéressées (parties prenantes concernées et utilisatrices/utilisateurs des informations publiées) ont été pris en compte. Vous trouverez de plus amples informations sur notre gestion des parties prenantes à la [page 13](#).

Des parties prenantes internes à l'entreprise ont été désignées afin de représenter les préoccupations et les attentes de chacun des onze groupes de parties prenantes prioritaires.

Afin de déterminer les impacts positifs et négatifs, les risques et les opportunités, à la fois réels et potentiels, les éventuels "IRO" (de l'anglais: Impacts, Risks, Opportunities) ont été identifiés dans un premier temps, sur la base de la stratégie de développement durable existante et d'autres sources de données internes et externes. Parmi ces sources se trouvent notamment le Rapport du groupe Coop sur les questions climatiques 2024, l'analyse d'impact de Coop, diverses analyses de meilleures pratiques ainsi que les tendances du secteur.

Des paramètres ont été définis pour chaque IRO, notamment la probabilité (réelle/potentielle), la localisation dans la chaîne de

valeur (en amont, opérations propres, en aval), la causalité (causalité directe, co-responsabilité, causalité par relation d'affaires), l'horizon temporel (court terme: 1 an; moyen terme: 1 à 5 ans; long terme: >5 ans) et le champ d'application (dans l'ensemble du groupe Coop ou uniquement dans certains domaines). Des spécialistes au sein du groupe Coop ont procédé en amont à une première évaluation des IRO. Dans un deuxième temps, ces IRO ont été complétés, affinés puis validés par une quarantaine d'expert·e·s internes et de représentant·e·s des parties prenantes – sous forme de workshop – et ensuite vérifiés par une sélection de filiales. Le workshop a notamment permis d'examiner quelles interactions existent entre les impacts et les opportunités/risques, et de quelle manière les mesures prises peuvent avoir d'autres impacts négatifs ou entraîner des risques.

Les **risques et opportunités** ont été évalués selon leur "probabilité d'occurrence" et l'"ampleur potentielle des impacts financiers", sur la base du principe de gestion des risques du groupe Coop. Sont considérés comme pertinents les risques et opportunités présentant un impact financier très élevé et une probabilité d'au moins 25%, ainsi que ceux présentant un impact financier élevé et une probabilité d'au moins 50% (matérialité financière).

Les **impacts** en matière de durabilité ont été évalués selon leur "probabilité d'occurrence" et leur "gravité", sur une échelle à quatre niveaux allant de "faible" à "très élevée". La gravité repose sur les facteurs "ampleur", "étendue" et "caractère irrémédiable/caractère réparable" (ce dernier concerne uniquement les impacts négatifs) et a été déterminée sur la base de la moyenne des évaluations de ces facteurs. Sont considérés

comme pertinents tous les impacts présentant un très haut degré de gravité, indépendamment de leur probabilité d'occurrence, ainsi que les impacts avec un haut degré de gravité et une probabilité d'occurrence au minimum moyenne (matérialité d'impact).

La méthodologie appliquée au sein du groupe Coop en matière de gestion des risques a servi de base à l'évaluation de ces risques et opportunités. L'intégration, dans la procédure générale de gestion des risques du groupe Coop, de ce processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques dans le domaine du développement durable est actuellement à l'étude.

LISTE DES THÈMES PERTINENTS [GRI 3-2 / ESRS 2 SBM-3]

La pertinence des questions de durabilité a été déterminée sur la base d'une approche maximaliste: on considère une question de durabilité (thème, sous-thème, sous sous-thème) comme pertinente si au moins un impact, un risque ou une opportunité a été identifié et catégorisé comme tel en vertu de la méthodologie d'évaluation définie.

La nouvelle analyse de double matérialité a introduit certains changements concernant les thèmes pertinents par rapport à l'année précédente. La "Consommation d'eau dans l'entreprise" et la "Formation et perfectionnement", qui étaient vus jusqu'à lors comme des thèmes pertinents et figuraient dans le Rapport sur le progrès Développement durable du groupe Coop, ne sont plus considérés comme tels. En conséquence, aucune donnée chiffrée GRI n'est plus présentée à ce sujet dans le présent rapport.

			Matérialité	Localisation dans la chaîne de valeur
E1 CHANGEMENT CLIMATIQUE	Atténuation du changement climatique			← →
	Énergie			
	Adaptation au changement climatique			
E3 RESSOURCES HYDRIQUES ET MARINES	Eau	Consommation d'eau		←
	Ressources marines	Extraction et utilisation des ressources marines		←
E4 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	Vecteurs directs de perte de biodiversité	Changements d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers		←
		Pollution		←
	Impacts sur l'état des espèces			←
	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes			←
E5 ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources			←
	Déchets			

LÉGENDE	
Matérialité d'impact:	
Matérialité financière:	
Chaîne de valeur en amont:	←
Opérations propres:	
Chaîne de valeur en aval:	→

			Matérialité	Localisation dans la chaîne de valeur
S1 PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	Conditions de travail	Salaires décents		
		Santé et sécurité		
	Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale		
S2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Conditions de travail	Salaires décents		←
		Santé et sécurité		←
	Autres droits liés au travail	Travail des enfants		←
		Travail forcé		←
S4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Accès à l'information (de qualité)		→
		Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux		→
		Protection des enfants		→
G1 CONDUITE DES AFFAIRES	Corruption et versement de pots-de-vin	Incidents/cas		←
	Protection des animaux			←
	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement			←
	Culture d'entreprise			
	Promotion du bien commun*			← →

* thème spécifique à l'entreprise

Les enseignements tirés de la nouvelle analyse de double matérialité de 2025 seront intégrés à la stratégie de développement durable lors de sa révision et serviront à l'élaboration des objectifs pluriannuels du groupe Coop pour la période stratégique qui débutera en 2027.

Le présent rapport s'appuie sur la stratégie de développement durable existante pour 2022-2026, qui met l'accent sur les trois piliers que sont les assortiments durables, la protection de l'environnement et du climat ainsi que l'engagement en faveur du personnel et de la société. L'analyse de matérialité réalisée en 2022 a identifié 26 thèmes pertinents, chacun correspondant à un champ d'action.

La matrice suivante montre la relation entre nos 26 champs d'action et les huit thèmes définis comme pertinents par les normes ESRS. Les deux thèmes "Consommation d'eau dans l'entreprise" et "Formation et perfectionnement" n'étant plus considérés comme pertinents selon la nouvelle analyse de double matérialité de 2025, aucune information concernant les champs d'action correspondants selon la GRI ne figure plus dans le rapport.

Champs d'action de Coop	Thèmes pertinents ESRS correspondants							
	E1	E3	E4	E5	S1	S2	S4	G1
ASSORTIMENTS DURABLES								
Champ d'action n° 1: Une transparence qui se voit		●	●			●	●	
Champ d'action n° 2: Commerce équitable: l'être humain au premier plan						●	●	
Champ d'action n° 3: Les matières premières au cœur de nos préoccupations		●	●			●	●	
Champ d'action n° 4: Préservation des ressources naturelles pour les générations futures	●	●	●	●				
Champ d'action n° 5: Contre la déforestation et la conversion	●	●	●					
Champ d'action n° 6: Engagement pour la biodiversité			●					
Champ d'action n° 7: Bio depuis la première heure		●	●				●	●

Champs d'action de Coop	Thèmes pertinents ESRS correspondants							
	E1	E3	E4	E5	S1	S2	S4	G1
Champ d'action n° 8: Réduction de la consommation d'eau dans l'agriculture		●						
Champ d'action n° 9: Émissions dans la chaîne d'approvisionnement	●							
Champ d'action n° 10: Santé des sols			●					
Champ d'action n° 11: Pêche durable et protection des mers		●	●					
Champ d'action n° 12: Promouvoir le bien-être animal								●
PROTECTION DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT	E1	E3	E4	E5	S1	S2	S4	G1
Champ d'action n° 13: Réduire la consommation d'énergie	●							
Champ d'action n° 14: Réduire les émissions de CO ₂ e	●							
Champ d'action n° 15: Transport de marchandises respectueux de l'environnement	●							
Champ d'action n° 16: Boucler les cycles des matières				●				
Champ d'action n° 17: Optimiser les emballages, réduire le plastique				●				
Champ d'action n° 18: Réduire la consommation d'eau	(plus pertinent selon l'analyse de double matérialité 2025)							
PERSONNEL ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL	E1	E3	E4	E5	S1	S2	S4	G1
Champ d'action n° 19: Une diversité réelle					●			
Champ d'action n° 20: Formation et perfectionnement: promotion efficace des talents	(plus pertinent selon l'analyse de double matérialité 2025)							
Champ d'action n° 21: Santé au travail					●			
Champ d'action n° 22: Pour une consommation durable	●	●	●	●			●	●
Champ d'action n° 23: Partenariats pour davantage de bien commun								●
Champ d'action n° 24: Engagement en faveur de la société								●
Champ d'action n° 25: Vraiment régional								●
Champ d'action n° 26: Relations commerciales basées sur le partenariat								●

LA PRISE EN COMPTE DE NOS PARTIES PRENANTES

[GRI 2-29]

Parallèlement à notre personnel, nos parties prenantes en amont comme en aval de la chaîne de valeur jouent un rôle essentiel dans notre prospérité et dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable.

Pour permettre des échanges directs et approfondis avec elles, nous organisons régulièrement un forum rassemblant des représentant·e-s de nos cinq principaux groupes d'intérêts. Nous pouvons ainsi cerner leurs préoccupations et leurs attentes à notre égard afin de les intégrer ensuite dans nos objectifs et nos mesures. Dans le cadre d'échanges bilatéraux, nous sollicitons aussi leur expertise pour aborder des sujets spécifiques. Par exemple, nous avons poursuivi en 2025 la mise en œuvre de notre stratégie en faveur de sa-

lares et de revenus de subsistance décentes, en collaboration avec Fairtrade International.

Par ailleurs, toujours en 2025, nous avons lancé, conjointement avec la CI du commerce de détail, un processus multiacteur pour la mise en œuvre de mesures climatiques dans l'agriculture suisse. Pour ce faire, nous avons impliqué des organisations agricoles, le WWF ainsi que de grands fabricants de denrées alimentaires.

Nos entreprises de production et le groupe Transgourmet maintiennent eux aussi un dialogue permanent avec les institutions publiques, les associations et les organisations, ainsi qu'avec leur personnel, leur clientèle et leurs fournisseuses et fournisseurs.



STRUCTURES DE DIRECTION ET ORGANISATION

VOICI COMMENT NOUS SOMMES ORGANISÉS

Le groupe Coop est organisé en société coopérative, avec à sa tête un Conseil d'administration composé de dix membres. Ceux-ci représentent les intérêts de l'Assemblée des délégués, qui est l'organe de contrôle suprême du Groupe Coop Société Coopérative. L'un de ces membres représente les intérêts du personnel. En 2025, le Conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative se composait de trois femmes et de sept hommes. Il n'est pas tenu compte de l'appartenance à un groupe social sous-représenté ni de l'expertise en matière de développement durable dans le choix des membres du Conseil d'administration. Leur indépendance est inscrite dans les statuts de l'entreprise, tout comme leur nomination et leur élection, qui incombent à l'Assemblée des délégués. La gestion opérationnelle du groupe Coop est assurée par la Direction générale, qui compte sept membres. Le Conseil d'administration est présidé par Joos Sutter depuis mai 2021, la Direction générale par Philipp Wyss, également depuis mai 2021. Le président du Conseil d'administration n'a pas de fonction opérationnelle au sein du groupe. [GRI 2-9, 2-10, 2-11, 2-17]

Les membres du Conseil d'administration et toutes les personnes travaillant pour le groupe Coop sont tenus de signaler d'éventuels conflits d'intérêts et de respecter les pratiques de bonne gouvernance. Pour en savoir plus, veuillez consulter le code de conduite du Conseil d'administration et nos directives internes relatives à la lutte contre la corruption. D'autres informations se trouvent aussi dans le Code de conduite destiné au personnel, sur lequel reposent les directives susmentionnées. Les autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ailleurs que chez Coop font l'objet d'une publication dans le rapport de gestion annuel du groupe. [GRI 2-15]

GOUVERNANCE

La responsabilité stratégique en matière de stratégie de développement durable incombe au Conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative. Celui-ci fait le point une fois par an sur le degré de réalisation des objectifs et définit des mesures pour les années suivantes. Sur le plan opérationnel, le traitement des thèmes pertinents, les objectifs et les mesures sont du ressort du comité de pilotage (CoPi) Développement durable et des organes de direction des différentes unités commerciales. Ce sont eux qui préparent le rapport annuel destiné au Conseil d'administration et qui définissent et engagent les mesures nécessaires. Chacun des trois piliers de la stratégie de développement durable est placé sous la responsabilité d'un membre de la Direction générale. Les comités de pilotage chargés de la mise en œuvre des mesures prennent toujours en compte les trois domaines d'activité que sont le commerce de détail, la production et le commerce de gros. À l'échelle du groupe, les thèmes pertinents sont coordonnés par le groupe technique Développement durable, qui est directement rattaché au Secrétariat général du groupe Coop. Par ailleurs, toutes les unités commerciales disposent d'interlocutrices ou interlocuteurs spécialisés qui, pour chaque thème pertinent, dirigent la mise en œuvre des mesures sur le plan du contenu. [GRI 2-13, 2-14, 2-16]

RESPONSABILITÉ

En tant que groupe d'entreprises, nous proposons un large éventail de produits et utilisons des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'enjeu, pour nous, consiste à garder une vision globale des impacts négatifs réels ou potentiels de nos activités, de nos chaînes d'approvisionnement et de nos relations d'affaires, et à utiliser nos ressources de façon appropriée pour éviter, atténuer, faire cesser ou réparer ces impacts. Pour remplir notre devoir de diligence, nous suivons le guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence. Sa mise en œuvre est du ressort de l'équipe Développement durable/Politique économique. ^[GRI 2-12]

En tant que société coopérative active au niveau international, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de veiller au respect, à la préservation et à la promotion des droits humains. C'est pourquoi nous œuvrons sans relâche en faveur de conditions de travail socialement acceptables. Notre objectif est d'améliorer en permanence les conditions de vie des travailleuses et travailleurs, non seulement au sein du groupe Coop, mais également tout au long de nos chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous nous appuyons pour ce faire sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (ONU), ainsi que sur les autres conventions et principes ad hoc de l'ONU, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le respect et la mise en œuvre des droits humains sont ancrés dans les directives et lignes directrices à caractère contraignant que

nous avons élaborées pour notre personnel et nos partenaires commerciaux, et dans lesquels nous posons des exigences claires en matière de production socialement responsable. En analysant et en documentant les risques potentiels dans les chaînes d'approvisionnement, nous pointons les étapes de production et les pays à risque en termes de conditions de travail. Afin d'assurer le respect et la mise en œuvre de ces exigences, nous organisons des formations et des audits, nous nous appuyons sur des standards internationaux, nous soutenons des projets au niveau local et nous réalisons des relevés de situation annuels pour vérifier l'application des normes sociales. Pour en savoir plus, voir la [Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement](#). Les Conditions générales de livraison sont les mêmes pour tous les partenaires commerciaux. Toutes les demandes portant sur le référencement de nouveaux produits sont examinées par les responsables sans parti pris, selon une procédure standardisée. Nous privilégions les produits à forte valeur ajoutée écologique et sociale. Nous formons régulièrement nos collaboratrices et collaborateurs aux relations commerciales et à la lutte contre la corruption. ^[GRI 2-24]

Les engagements pris par le groupe Coop pour supprimer les impacts négatifs sont énoncés dans le [Policy Paper Due Diligence](#), dans la [Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement](#) et dans le [Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux](#). Les signalements peuvent être adressés à des services dédiés qui s'occupent des investigations et du traitement des impacts négatifs. Il en existe un pour le groupe Coop, pour Bell Food

Group et pour chacune des sociétés nationales de Transgourmet. La procédure mise en place permet au personnel, aux partenaires commerciaux et aux acteurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement de signaler les comportements contraires à la loi ou à l'éthique, tels que les infractions au droit pénal, au droit des cartels, au droit du travail ou à la protection des données. Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ont la possibilité de saisir l'un de ces services des signalements. Dans certaines entreprises, les services de Conseil social disposent en outre de procédures spéciales en cas de harcèlement sexuel ou moral, de discrimination ou d'abus de pouvoir. Bell Food Group et les sociétés nationales du groupe Transgourmet ont doté leurs services des signalements de règles de procédure qui leur sont propres. S'agissant du groupe Coop, les principales procédures mises en place pour supprimer les impacts négatifs sont présentées [ici](#). Par ailleurs, nous entretenons des contacts réguliers avec nos parties prenantes. Le [Policy Paper Lutte contre la corruption](#) et le [Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux](#) contiennent de plus amples informations à ce sujet. L'efficacité de la procédure de signalement est contrôlée dans le cadre du rapport interne de compliance. Ainsi, les signalements recueillis et les mesures prises sont régulièrement évalués et analysés. Certains exemples sont documentés, avec les retours des parties prenantes, afin que nous puissions garantir l'efficacité des mesures et les améliorer au fur et à mesure.

Pour en savoir plus: [Principes et directives](#), [Service des signalements du groupe Coop](#), [Règles de procédure du service des signalements du groupe Coop](#), [Code de conduite du groupe Coop](#). ^[GRI 2-23, 2-25, 2-26]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies définissent les priorités et les objectifs mondiaux à poursuivre d'ici à 2030 afin de placer l'humanité entière sur une trajectoire durable et de répondre aux grands enjeux économiques, sociaux et écologiques de l'époque. En tant qu'entreprise internationale, nous intégrons ces objectifs globaux à travers nos thèmes pertinents, contribuant ainsi à leur réalisation dans le secteur privé.

En raison de la nature de nos activités, nous avons **une influence élevée** sur les objectifs liés à nos chaînes d'approvisionnement ou à la consommation.

De même, nous avons **une influence notable** sur les objectifs indirectement liés à l'utilisation des ressources naturelles ou aux thématiques sociales.

INFLUENCE ÉLEVÉE



Bio
Commerce équitable
Matières premières



Bio, commerce équitable, matières premières, ressources, déforestation, biodiversité, utilisation de l'eau, émissions dans la chaîne d'approvisionnement, santé des sols, pêche, bien-être animal, emballages

INFLUENCE NOTABLE



Commerce équitable



Formation et perfectionnement



Approche collaborative
Commerce équitable



Pêche
Bio
Matières premières



Gestion de la santé



Diversité



Émissions dans la chaîne d'approvisionnement, biodiversité, déforestation, utilisation de l'eau, santé des sols, émissions du groupe



Bien-être animal, déforestation, biodiversité, matières premières, emballages



1^{ER} PILIER

ASSORTIMENTS DURABLES

Nous concevons nos assortiments dans le souci de promouvoir une consommation durable, d'éviter les impacts négatifs de la production et de la transformation sur les êtres humains et l'environnement, et de préserver les ressources naturelles pour les générations futures.



UNE TRANSPARENCE QUI SE VOIT

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop privilégie les chaînes d'approvisionnement régionales et nationales mais se procure aussi des marchandises en dehors de Suisse et d'Europe lorsque c'est nécessaire. Selon le pays ou la région de provenance de ces produits, nos relations commerciales peuvent avoir un impact sur la population et l'environnement au niveau local. En conséquence, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de connaître nos partenaires commerciaux et de développer une compréhension commune pour réduire les risques et les impacts en fonction de la région d'origine des produits. Nous avons élaboré à cette fin des directives d'approvisionnement claires, qui sont régulièrement revues et corrigées. Nous voulons savoir d'où viennent nos produits, par qui ils sont fabriqués et dans quelles conditions. Nos chaînes d'approvisionnement comportent parfois de nombreuses étapes, ce qui rend le respect de normes de développement durable compliqué. Pour améliorer la transparence et la traçabilité de nos produits, nous analysons régulièrement les chaînes existantes et les adaptions aux nouvelles données.

Ainsi, par exemple, nous avons engagé des mesures en matière de consommation d'eau pour les produits dont la culture en nécessite beaucoup et réalisons des audits sociaux dans les régions à risque en termes de droits des travailleuses et travailleurs. Chaque fois que c'est possible, nous mettons en œuvre nos mesures sur la base de normes internationales, d'audits ou d'autres outils reconnus. Cela permet un contrôle régulier et standardisé de leur impact. Nous discutons également des risques et des impacts de nos activités avec des partenaires externes tels que des ONG et prenons en compte leur expérience et leur évaluation dans le choix des mesures. En indiquant la provenance, la composition et les conditions de fabrication de manière claire et compréhensible sur l'emballage de nos produits, nous aidons les consommatrices et consommateurs à faire des choix éclairés. Par ailleurs, nous présentons nos engagements dans notre Rapport annuel sur le développement durable, dans lequel nous communiquons de manière ouverte et transparente nos objectifs et leur état d'avancement.



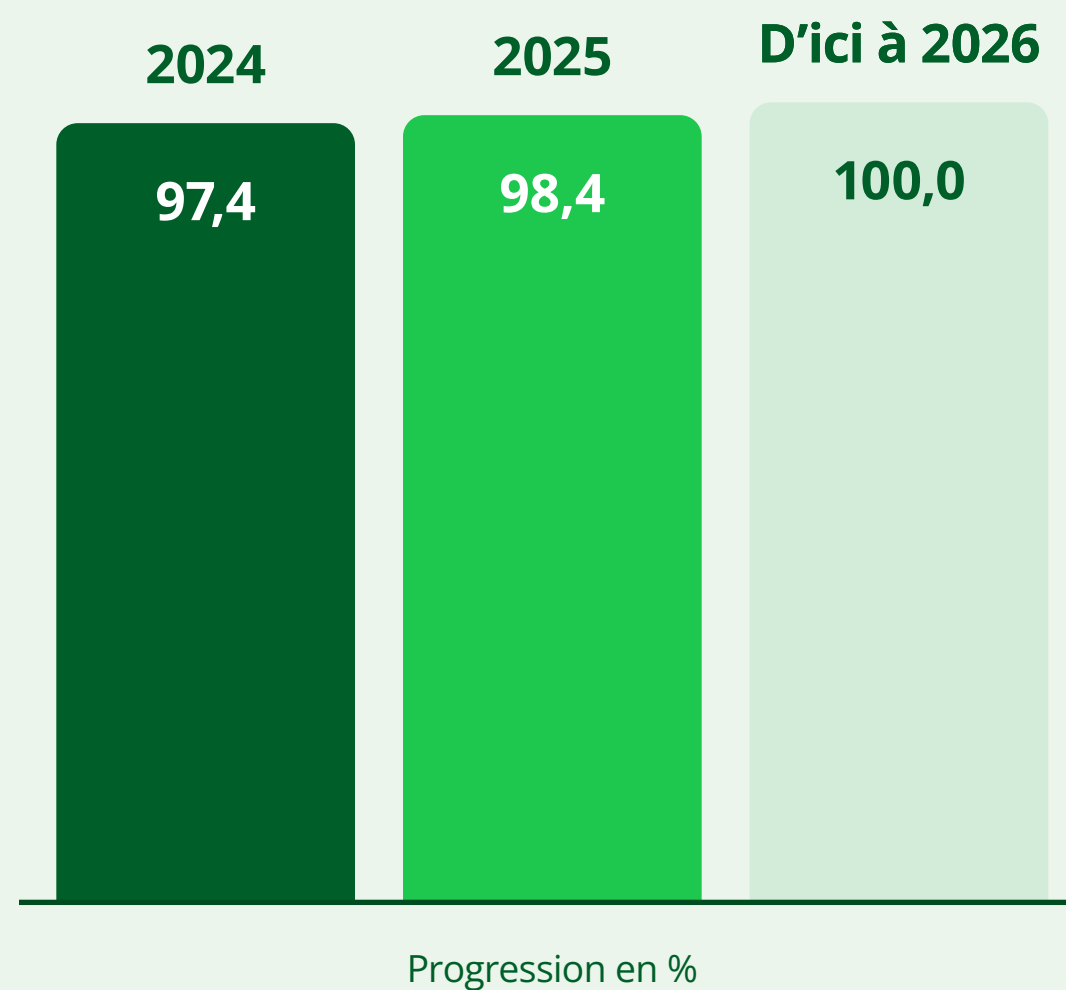
CHAMP D'ACTION N° 1: NOUS ASSURONS LA TRANSPARENCE ET REMPLISSONS NOTRE DEVOIR DE DILIGENCE DANS NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR 100% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS LA FABRICATION DE NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



Normes acceptées: [Policy Paper Matières premières critiques](#)

COMMENTAIRE

En 2025, nos informations confirment que la transparence et la traçabilité sont garanties pour 98,4% des matières premières critiques utilisées dans la fabrication de nos produits de marques propres.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Due diligence](#)

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

DISCUTER CHAQUE ANNÉE DES THÈMES D'ACTUALITÉ LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES DE MARQUES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE.

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons discuté de stratégie climatique, de transparence et de due diligence avec l'ensemble de nos 101 fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique livrant des produits de marques à nos supermarchés.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Due diligence](#)

Respect des lois et des ordonnances au sein du groupe Coop [GRI 2-27]

	2025	2024
Nombre d'infractions graves pour lesquelles des peines d'amende ou des sanctions non monétaires ont été prononcées pendant l'année sous revue	0	0
Nombre d'amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises durant cette période	0	0
Nombre d'amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises avant cette période	0	0
Montant des amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises durant cette période	0	0
Montant des amendes payées pendant l'année sous revue pour des infractions commises avant cette période	0	0

En raison du vaste champ d'activité du groupe Coop, le nombre de lois et d'ordonnances à respecter dans les différents domaines juridiques est immense. Les divisions et filiales du groupe procèdent régulièrement à des monitorings. En cas d'infraction, le Siège est automatiquement impliqué à titre consultatif. Il est également informé de ces questions sur la base de sondages.

Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de détail ayant été évalués sur la base de critères environnementaux [GRI 308-1]

	2025	2024
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères environnementaux	95,0%	88,3%

Évaluation de l'impact de différentes catégories de produits et de services du groupe Coop sur la santé et la sécurité [GRI 416-1]

	2025	2024
Nombre de catégories de produits et de services dont l'impact sur la santé et la sécurité a été évalué afin de déterminer les potentiels d'amélioration	721	709
Nombre de catégories de produits et de services pour lesquelles des mesures d'amélioration ont été engagées suite à l'évaluation	591	579

Infractions en lien avec l'impact de produits et services du groupe Coop sur la santé et la sécurité [GRI 416-2]

	2025	2024
Nombre d'infractions ayant entraîné une amende ou une sanction	27	29
Nombre d'infractions ayant entraîné un avertissement	54	110
Nombre d'infractions aux règles de conduite volontaires	35	26

Les infractions ne peuvent pas être évitées à 100%. Si des non-conformités sont identifiées, elles sont éliminées de manière systématique dans le cadre de la gestion des événements.

Exigences du groupe Coop en matière d'informations sur ses produits et services et d'étiquetage [GRI 417-1]

Le groupe Coop a défini les exigences suivantes en matière d'étiquetage et d'informations sur les produits et services.

Marques propres dans le commerce de détail et de gros

Pour les marques propres, les fournisseuses et fournisseurs doivent transmettre les informations légales ainsi que celles exigées en supplément par Coop (notamment la provenance, la composition et l'utilisation/élimination) conformément aux directives, qui déterminent également les responsabilités.

Dans la production (Bell Food Group)

Les informations légales et les indications requises pour satisfaire aux exigences de la clientèle en matière de provenance, de composition/substances, d'utilisation et d'élimination sont spécifiées dans les directives internes et doivent être fournies par les fournisseuses et fournisseurs. Les responsabilités sont précisées dans les directives et processus correspondants. Des contrôles internes garantissent l'exactitude des informations fournies par les fournisseuses et fournisseurs et leur mise en œuvre.

	2025	2024
Nombre de catégories de produits et de services déterminantes	629	610
Nombre de catégories de produits et de services déterminantes ayant fait l'objet d'un contrôle en matière d'étiquetage et d'informations sur les produits et services	487	479

Infractions du groupe Coop en lien avec l'étiquetage ou les informations sur les produits et services [GRI 417-2]

	2025	2024
Nombre d'infractions aux prescriptions en matière d'informations sur les produits et services ayant entraîné une amende ou une sanction	10	8
Nombre d'infractions contre des prescriptions en matière d'informations sur les produits et services ayant entraîné un avertissement	57	68
Nombre d'infractions aux règles de conduite volontaires concernant les informations sur les produits et services	24	14

Les infractions ne peuvent pas être évitées à 100%. Si des non-conformités sont identifiées, elles sont éliminées de manière systématique dans le cadre de la gestion des événements.

Infractions du groupe Coop en lien avec le marketing et la communication [GRI 417-3]

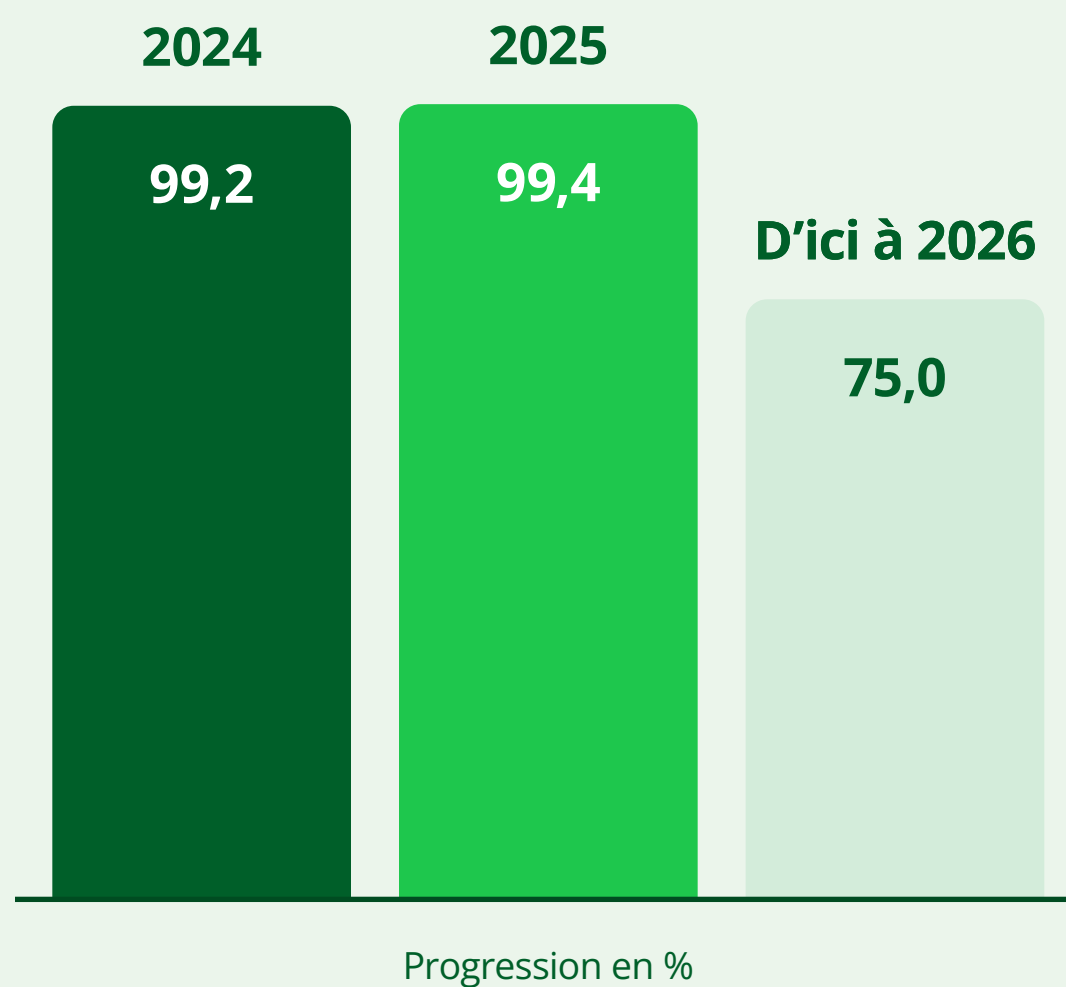
	2025	2024
Nombre d'infractions aux prescriptions en matière de marketing et de communication ayant entraîné une amende ou une sanction	7	13
Nombre d'infractions aux prescriptions en matière de marketing et de communication ayant entraîné un avertissement	4	2
Nombre d'infractions aux règles de conduite volontaires en matière de marketing et de communication	0	1

MESURES

- Publication de la liste des sites de production: publication sur Open Supply Hub des sites de production qui fabriquent des vêtements et du linge de maison pour les marques propres Coop
- Éco-Score: indication de l'impact environnemental de plus de 2000 produits alimentaires de marques propres sur coop.ch
- Directive Approvisionnement durable: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Marques propres Naturaplan et Naturafarm: traçabilité garantie jusqu'à la ferme grâce au code d'identification/nom des entreprises de production sur l'emballage
- Marque propre Naturaline bio & fair: traçabilité garantie à tous les niveaux de la production grâce à un code à chiffres
- Ressources internes: unité d'organisation dédiée à la gestion des chaînes d'approvisionnement

OBJECTIF: PRODUCTION

ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR 75% DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES.



Normes acceptées: [Policy Paper Matières premières critiques](#)

COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, grâce aux informations en notre possession, nous étions en mesure de garantir la transparence et la traçabilité de 99,4% des matières premières critiques utilisées dans la fabrication de nos produits de marques propres, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Due diligence](#)

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

Nouveaux fournisseurs et fournisseuses de la production ayant été évalués sur la base de critères environnementaux [GRI 308-1]

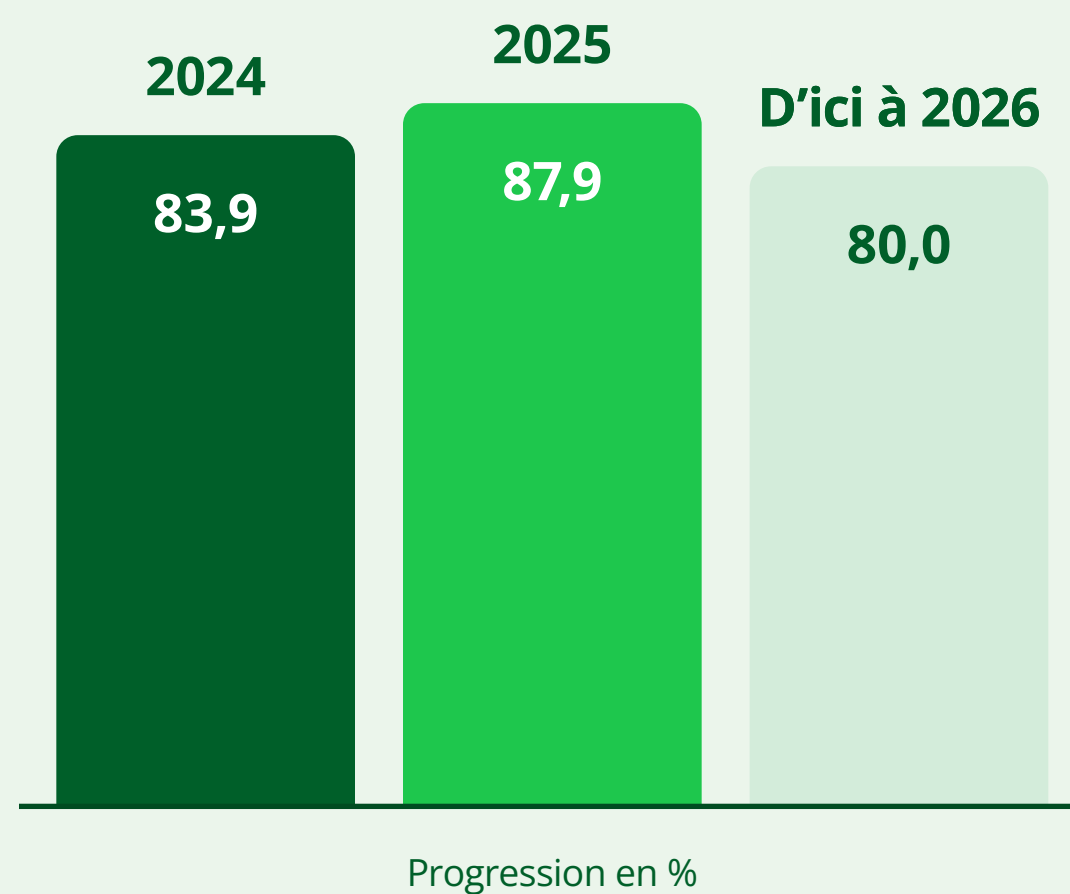
	2025	2024
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères environnementaux	85,8%	99,6%

MESURES

- Transparence de la chaîne d'approvisionnement: promotion de la transparence et de la traçabilité par des adaptations et des améliorations dans les chaînes d'approvisionnement
- Matières premières critiques: mise en œuvre rigoureuse des certifications de développement durable dans l'agriculture dans le cadre de nos projets d'approvisionnement

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

ASSURER LA TRANSPARENCE ET LA TRAÇABILITÉ TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT POUR 80% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS LA FABRICATION DE NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



Normes acceptées: [Policy Paper Matières premières critiques](#)

COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, grâce aux informations en notre possession, nous étions en mesure de garantir la transparence et la traçabilité de 87,9% des matières premières critiques utilisées dans la fabrication de nos produits de marques propres.

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part du chiffre d'affaires en 2023.

Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de gros ayant été évalués sur la base de critères environnementaux [GRI 308-1]

	2025	2024
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères environnementaux	38,8%	60,4%

MESURES

- Traçabilité jusqu'à la production: développement et promotion de notre marque propre Origine/Ursprung/Vonatur
- Élargissement progressif des données saisies, provenance du produit comprise
- Matières premières critiques: traçabilité jusqu'au champ grâce à la promotion de systèmes de certification ségrégués

COMMERCE ÉQUITABLE: L'ÊTRE HUMAIN AU PREMIER PLAN

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop s'engage pour que les droits humains et les droits des travailleuses et travailleurs soient garantis tout au long de ses chaînes d'approvisionnement. Nous observons donc de près les conditions de travail dans la production des matières premières, dans la transformation et dans la distribution. Afin de lutter contre la pauvreté et de garantir des conditions de production décentes, nous travaillons depuis 1992 avec Fairtrade Max Havelaar. Ce label distingue des produits durables issus du commerce équitable en provenance de l'hémisphère sud. Il définit des prix minimaux qui permettent d'assurer des revenus plus élevés et plus stables aux productrices et producteurs. Notre prime du commerce équitable vient soutenir la construction et le développement d'infrastructures locales, la réalisation de projets liés à la santé et à la sécurité, la mise en place de formations ou encore l'amélioration de la qualité des produits. Outre notre engagement en faveur du commerce équitable, nous posons des exigences claires à nos

partenaires commerciaux en termes de normes sociales, en particulier dans les pays à risques. Nous nous appuyons pour cela sur les évaluations de l'organisation mondiale Amfori. Amfori et Fairtrade Max Havelaar sont deux parties prenantes majeures, avec lesquelles nous faisons régulièrement le point sur la protection des travailleuses et travailleurs dans nos chaînes d'approvisionnement. Pour aller encore plus loin, nous nous engageons dans des projets sur place visant à hisser les salaires et les revenus jusqu'à un niveau permettant de mener une vie décente (living wage / living income), indépendamment de la situation économique et dès lors que certaines conditions agricoles sont réunies. Grâce aux relations commerciales durables ainsi tissées, les productrices et producteurs bénéficient de débouchés sûrs pour leurs produits. Tous les ans, nous investissons dans le développement de notre assortiment Fairtrade, donnant ainsi la priorité aux produits fabriqués de manière équitable.



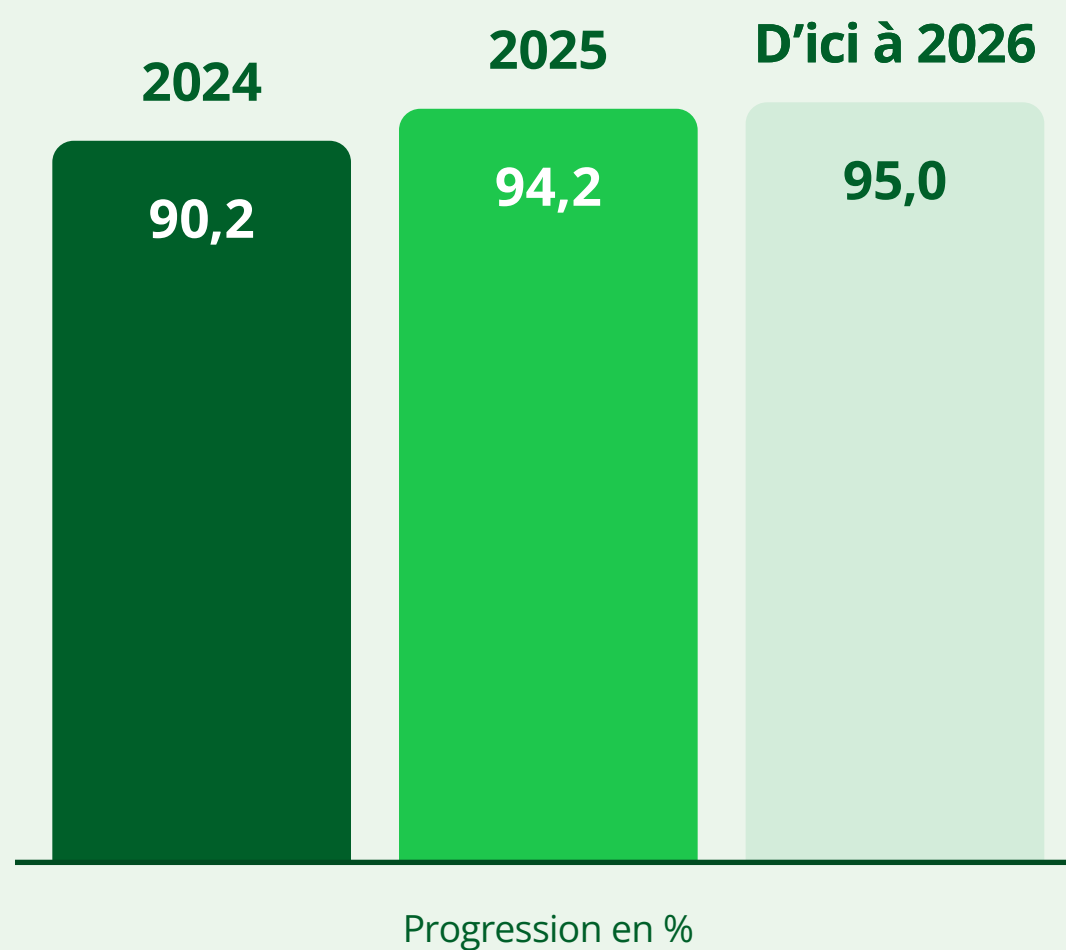
CHAMP D'ACTION N° 2: NOUS NOUS ENGAGEONS POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS ET POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

VEILLER À CE QUE 95% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES DE MARQUES PROPRES PRODUITS DANS UN PAYS À RISQUE PRÉSENTENT UN CERTIFICAT OU UN RAPPORT D'AUDIT SOCIAL VALIDE.



Normes acceptées:

Directive Approvisionnement durable Annexe 2

COMMENTAIRE

En 2025, 94,2% de nos fournisseuses et fournisseurs d'articles de marques propres dont la production a lieu dans des pays à risque détenaient un certificat ou un rapport d'audit social valide.

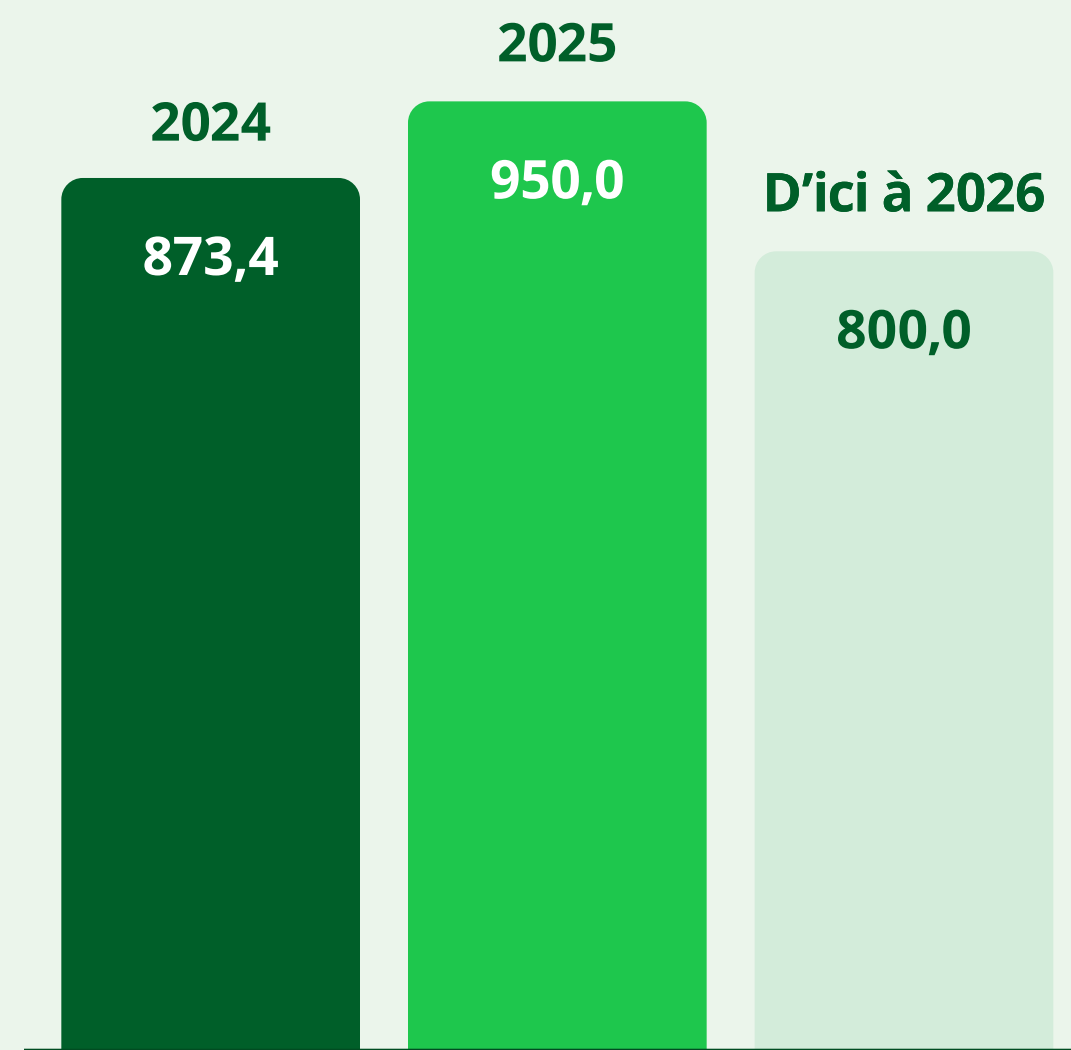
Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de détail ayant été évalués sur la base de critères sociaux [GRI 414-1]

	2025	2024
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères sociaux	100%	93,3%

Impact social négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de détail et mesures prises [GRI 414-2]

	2025	2024
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact social a été évalué	842	611
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	7	5
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	14,3%	60%
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%	0%

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE À 800 MILLIONS DE FRANCS SUISSES DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE (FLEURS COMPRISSES).



Progression en millions de CHF

Normes acceptées: Fairtrade Max Havelaar, UTZ/Rainforest Alliance

COMMENTAIRE

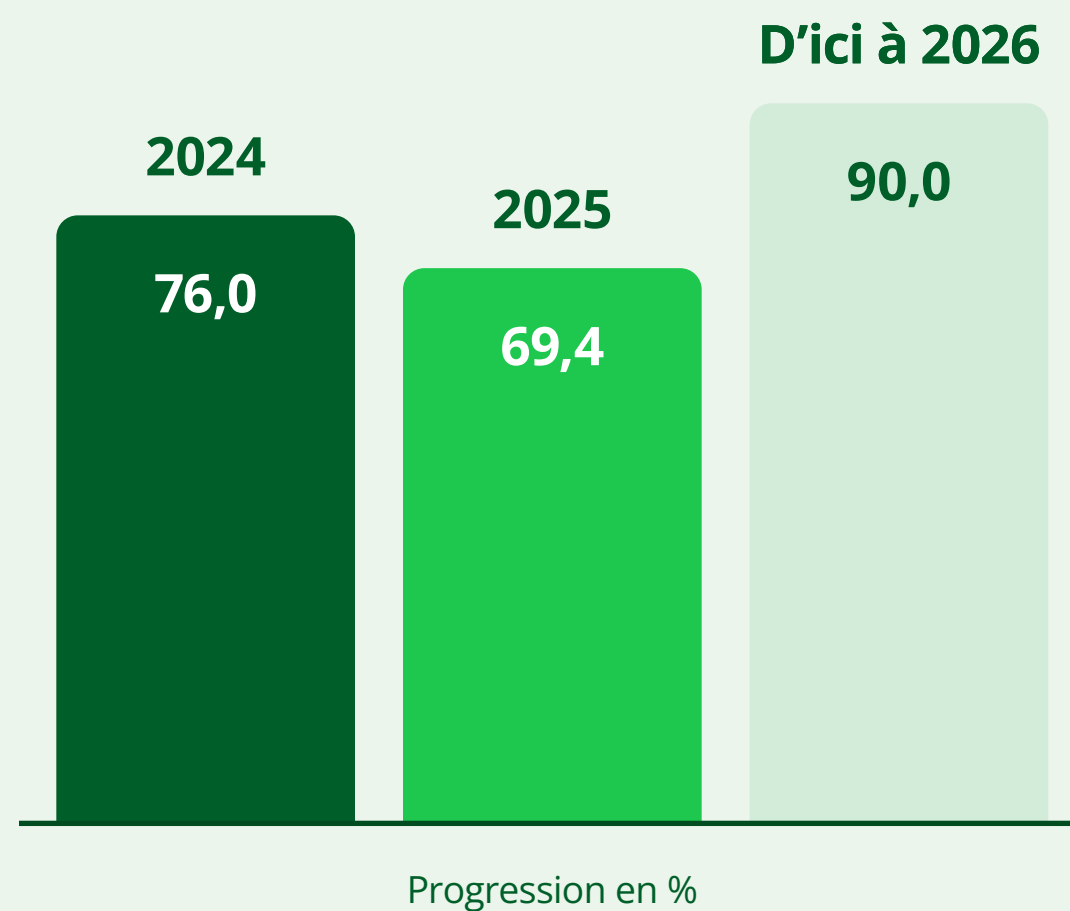
Le succès est net: en 2025, le produit net des produits issus du commerce équitable a grimpé à 950 millions de francs suisses. Ceci va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026 et fait de nous le plus grand distributeur de produits certifiés Fairtrade au monde. En raison d'une correction des données de base, la valeur pour 2024 a été augmentée.

MESURES

- Carte des risques: publication d'une carte montrant notre engagement en matière de produits à risque
- Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux: interdit toute forme d'exploitation, d'extorsion, de malversation ou de corruption
- Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Relations commerciales de longue date avec les productrices et producteurs et les prestataires suisses
- Revenu et salaire de subsistance: mise en œuvre de projets concrets dans les pays de production
- Élargissement de l'assortiment: développement de l'offre avec des articles issus du commerce équitable ou contenant des ingrédients issus du commerce équitable (Fairtrade Sourced Ingredients, FSI)

OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

VEILLER À CE QUE 90% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES PRODUITS DANS UN PAYS À RISQUE PRÉSENTENT UN CERTIFICAT OU UN RAPPORT D'AUDIT SOCIAL VALIDE.



Normes acceptées: amfori BSCI, SA8000, ETI/Sedex/SMETA, RBA, ICTI, RJC, FWF, TFS, ICS, WRAP, Fair for Life, For Life, Fairtrade Standard for Small-scale Producer Organisations, Fairtrade Standard for Hired Labour, Fairtrade USA Capture Fisheries Standard

COMMENTAIRE

En 2025, 69,4% de nos fournisseuses et fournisseurs d'articles de marques propres produits dans un pays à risque détenaient un certificat ou un rapport d'audit social valide.

Nouveaux fournisseurs et fournisseuses de la production ayant été évalués sur la base de critères sociaux ^[GRI 414-1]

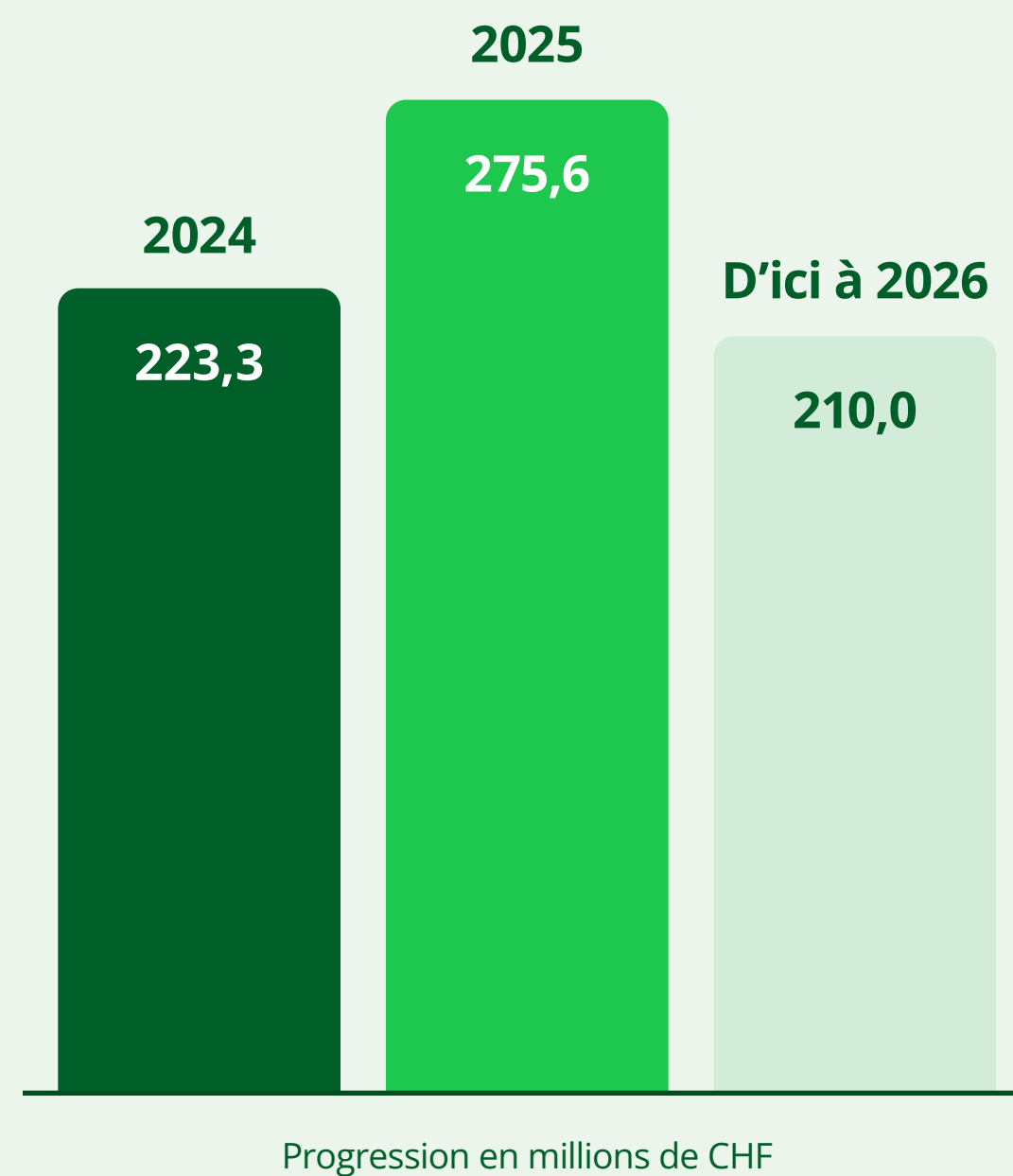
	2025	2024
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères sociaux	85,4%	99,6%

Impact social négatif dans les chaînes d'approvisionnement de la production et mesures prises ^[GRI 414-2]

	2025	2024
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact social a été évalué	252	653
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	90	90
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	11,1%	11,1%
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%	0%

OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ISSUS DU COMMERCE ÉQUITABLE À 210 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.



Normes acceptées: Fairtrade Max Havelaar, Fair Trade USA, Fair for Life, gebana, claro fair trade, GEPA Fair+, UTZ/Rainforest Alliance

COMMENTAIRE

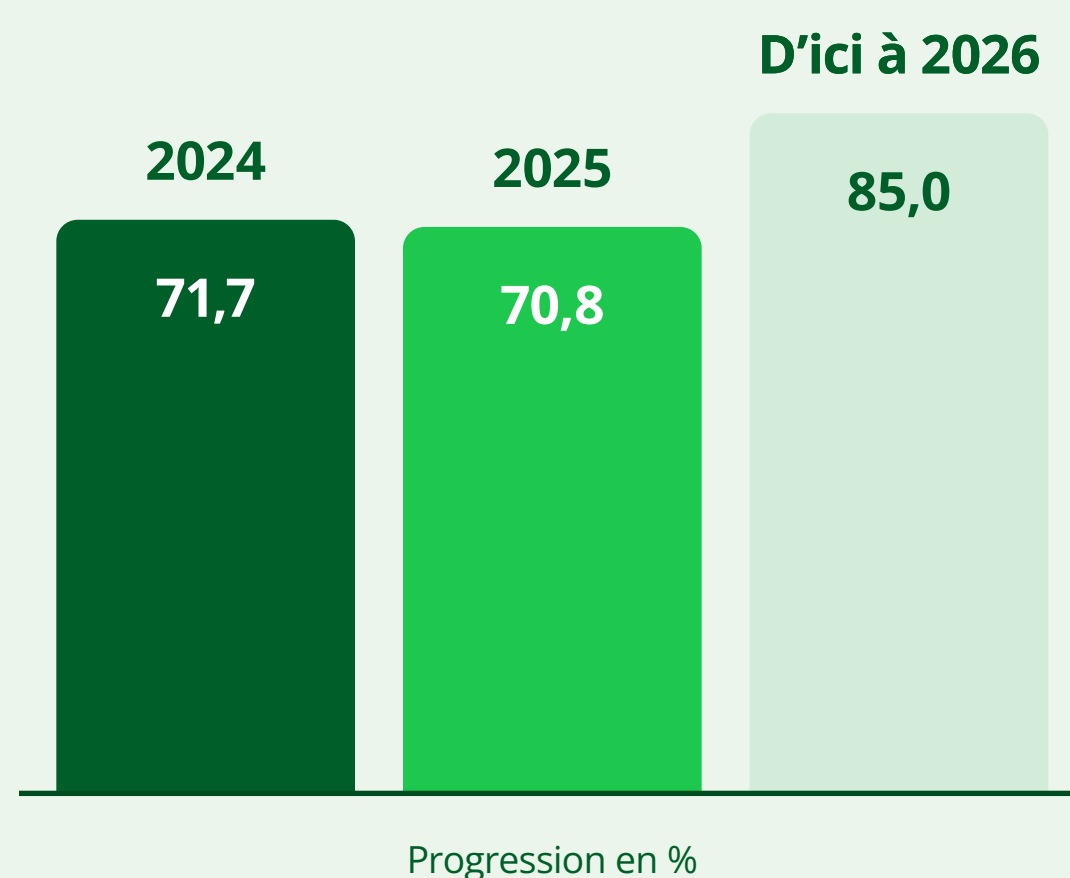
Le succès est net: avec un produit net de 275,6 millions de francs suisses généré par des produits issus du commerce équitable, nous avons dépassé notre objectif pour 2026.

MESURES

- Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Augmentation continue de la part des matières premières fabriquées et commercialisées selon les principes du commerce équitable et des produits à valeur ajoutée sociale
- Bell Food Group: gestion des risques liée au devoir de diligence

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

VEILLER À CE QUE 85% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'ARTICLES DE MARQUES PROPRES PRODUITS DANS UN PAYS À RISQUE PRÉSENTENT UN CERTIFICAT OU UN RAPPORT D'AUDIT SOCIAL VALIDE.



Normes acceptées: amfori BSCI, SA8000, ETI/Sedex/SMETA, RBA, ICTI, RJC, FWF, TFS, ICS, WRAP, Fair for Life, For Life, Fairtrade Standard for Small-scale Producer Organisations, Fairtrade Standard for Hired Labour, Fairtrade USA Capture Fisheries Standard

COMMENTAIRE

En 2025, 70,8% de nos fournisseuses et fournisseurs d'articles de marques propres produits dans un pays à risque détenaient un certificat ou un rapport d'audit social valide.

Nouveaux fournisseurs et fournisseuses du commerce de gros ayant été évalués sur la base de critères sociaux [GRI 414-1]

	2025	2024
Pourcentage de nouveaux fournisseurs et fournisseuses ayant été évalués sur la base de critères sociaux	38,9%	60,5%

Impact social négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de gros et mesures prises [GRI 414-2]

	2025	2024
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact social a été évalué	374	341
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	49	50
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	4,1%	0%
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact social négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%	0%

MESURES

- Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Élargissement de l'assortiment: développement de l'offre avec des articles issus du commerce équitable ou contenant des ingrédients issus du commerce équitable (Fairtrade Sourced Ingredients, FSI)

LES MATIÈRES PREMIÈRES AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop privilégie les chaînes d'approvisionnement locales et régionales mais se procure aussi certaines marchandises en dehors de Suisse et d'Europe lorsque c'est nécessaire. Selon le pays ou la région de provenance de ces produits, nos relations commerciales peuvent avoir un impact sur la population et l'environnement au niveau local. En conséquence, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de connaître nos partenaires commerciaux et de développer une compréhension commune pour réduire les risques et les impacts en fonction de la région d'origine des produits. Nous avons élaboré à cette fin des directives d'approvisionnement claires, qui sont régulièrement revues et corrigées. Par ailleurs, nous engageons des mesures ciblées. Ce faisant, nous nous basons chaque fois que c'est possible sur des normes internatio-

nales, des audits ou d'autres outils reconnus. Cela permet un contrôle régulier et standardisé de leur impact. Nous discutons également des risques et des impacts de nos activités avec des partenaires externes tels que des ONG et prenons en compte leur expérience et leur évaluation dans le choix des mesures. En collaboration avec nos parties prenantes, nous avons identifié les matières premières les plus critiques dans nos chaînes d'approvisionnement, celles dont la production présente les enjeux écologiques et sociaux les plus importants. Nous voulons mettre en œuvre systématiquement des normes de développement durable minimales pour la culture et la production de ces matières premières, de sorte à réduire nos impacts négatifs au strict minimum.



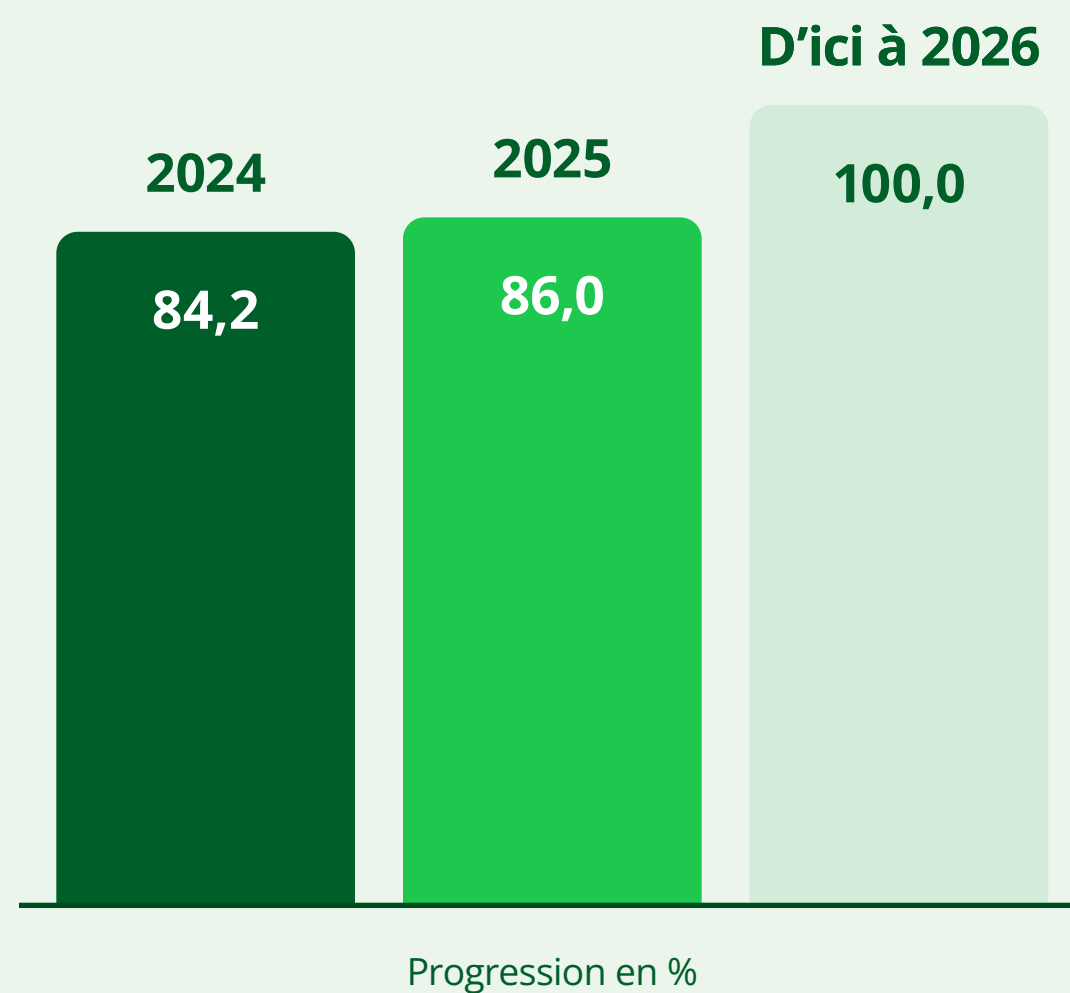
CHAMP D'ACTION N° 3: NOUS APPLIQUONS DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'APPROVISIONNEMENT DE NOS MATIÈRES PREMIÈRES.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 100% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES, HORS VIANDE, LAIT ET ŒUFS (VOIR OBJECTIF SÉPARÉ POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL).



Normes acceptées: [Directive Approvisionnement durable](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 86,0% des matières premières critiques utilisées dans nos produits de marques propres (hors viande, lait et œufs) répondaient à des normes de développement durable minimales.

Pour en savoir plus au sujet des matières premières, voir le [Policy Paper Matières premières critiques](#).

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023. Depuis 2024, le sucre de canne et l'or sont considérés comme des matières premières critiques. En 2025, nous avons examiné les mesures nécessaires pour atteindre le chiffre de 100% en matière de respect de normes de développement durable minimales. De nouveaux objectifs s'appliqueront ainsi à partir de 2027 pour le sucre de canne et l'or, et feront l'objet d'une documentation.

Impact environnemental négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de détail et mesures prises [GRI 308-2]

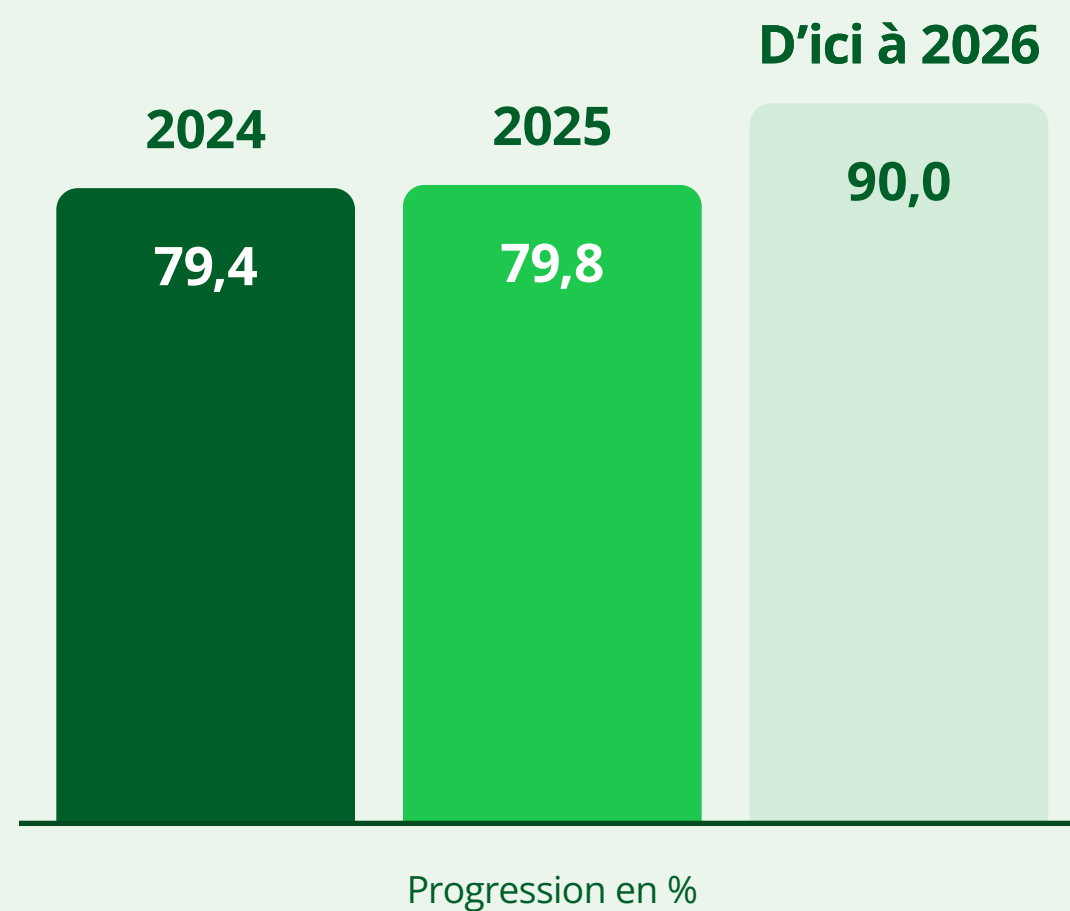
	2025	2024
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact environnemental a été évalué	792	880
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	221	220
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	52,5% (= 116 fournisseuses et fournisseurs sur 221)	42,3% (= 93 fournisseuses et fournisseurs sur 220)
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%	0,5%

MESURES

- Projets: mise en œuvre de projets d’approvisionnement financés par le Fonds Coop pour le développement durable
- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Évaluation par le WWF: examen et validation de nos objectifs en matière de déforestation et de conversion d’autres écosystèmes naturels ainsi que de poisson et de fruits de mer. Par “autres écosystèmes naturels”, on entend les savanes et les prairies ainsi que les marais et autres zones humides.
- Relations commerciales: entretien de relations commerciales justes, basées sur la confiance et inscrites dans la durée
- Engagement sectoriel: efforts pour développer (encore) les normes minimales en matière de développement durable grâce à une participation active au sein de groupements ad hoc
- Partenariats de longue date: partenariats avec le WWF, Fairtrade Max Havelaar et Bio Suisse
- Directive Approvisionnement durable: s’applique à l’ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d’articles de marques
- Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l’environnement: position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l’environnement

OBJECTIF: PRODUCTION

APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 90% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES, HORS VIANDE, LAIT ET ŒUFS (VOIR NOTRE OBJECTIF SÉPARÉ POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL).



Normes acceptées: [Directive Approvisionnement durable](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 79,8% des matières premières critiques utilisées dans nos produits de marques propres (hors viande, lait et œufs) répondaient à des normes de développement durable minimales.

Pour en savoir plus sur les matières premières en général, voir le [Policy Paper Matières premières critiques](#).

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023. Depuis 2024, le sucre de canne et l'or sont considérés comme des matières premières critiques. En 2025, nous avons examiné les mesures nécessaires pour atteindre le chiffre de 100% en matière de respect de normes de développement durable minimales. De nouveaux objectifs s'appliqueront ainsi à partir de 2027 pour le sucre de canne et l'or, et feront l'objet d'une documentation.

Impact environnemental négatif dans les chaînes d'approvisionnement de la production et mesures prises

[GRI 308-2]

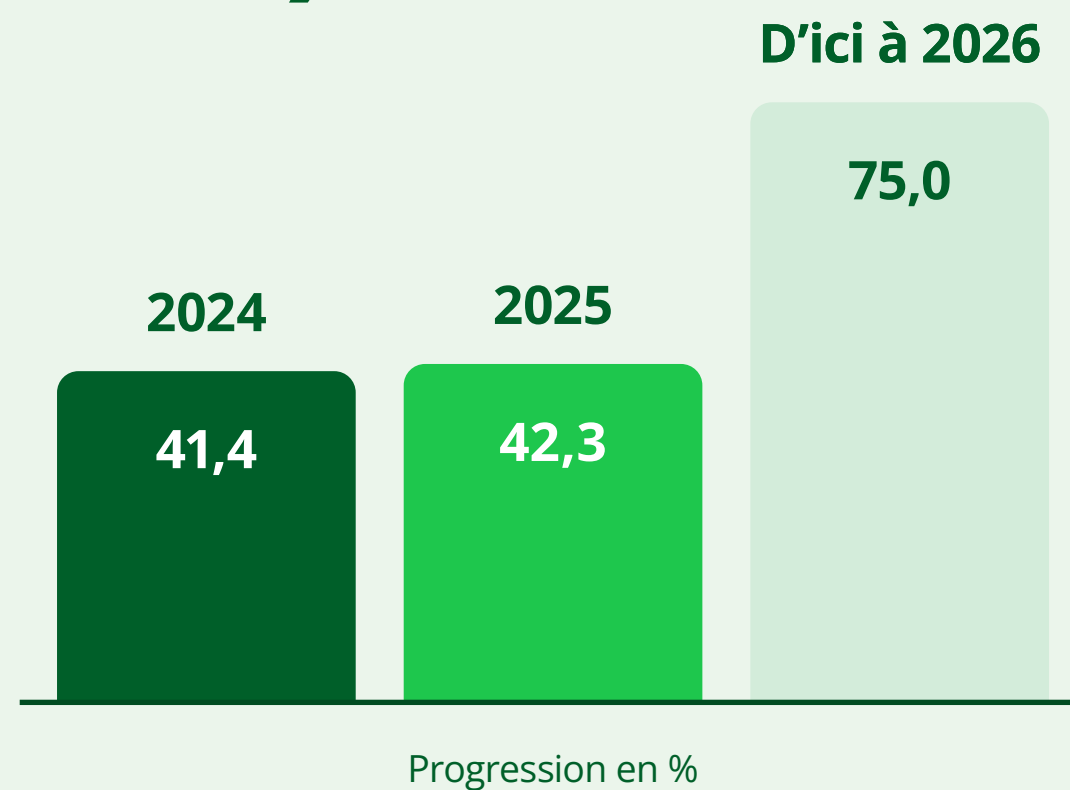
	2025	2024
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact environnemental a été évalué	391	671
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	119	110
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	9,1%	9,1%
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%	0%

MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Relations commerciales: entretien de relations commerciales directes avec les productrices et producteurs et de partenariats de longue date avec les fournisseuses et fournisseurs
- [Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement](#): position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement
- Projets: mise en œuvre de projets d'approvisionnement financés par le Fonds Coop pour le développement durable

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 75% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES, HORS VIANDE, LAIT ET ŒUFS (VOIR OBJECTIF SÉPARÉ POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL).



Normes acceptées: [Directive Approvisionnement durable](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 42,3% des matières premières critiques utilisées dans nos produits de marques propres (hors viande, lait et œufs) répondaient à des normes de développement durable minimales.

Pour en savoir plus au sujet des matières premières, voir le [Policy Paper Matières premières critiques](#).

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part du chiffre d'affaires en 2023.

Impact environnemental négatif dans les chaînes d'approvisionnement du commerce de gros et mesures prises [GRI 308-2]

	2025	2024
Nombre de fournisseuses et fournisseurs dont l'impact environnemental a été évalué	778	868
Nombre de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié	244	322
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi des améliorations ont été convenues	56,6%	36,3%
Pourcentage de fournisseuses et fournisseurs pour lesquels un impact environnemental négatif important, réel ou potentiel, a été identifié et suite à quoi la relation commerciale a été rompue	0%	0%

MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Relations commerciales: entretien de relations commerciales justes, basées sur la confiance et inscrites dans la durée
- [Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement](#): position claire vis-à-vis des droits humains et de la protection de l'environnement

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Dans le cadre de notre stratégie de développement durable, nous nous sommes engagés à protéger les ressources naturelles et à respecter le concept des limites planétaires. En tant qu'entreprise du commerce de détail et de gros, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de produire de manière efficace en termes de ressources. Mais nous nous engageons aussi à toutes les étapes de nos chaînes d'approvisionnement – depuis la production des matières premières jusqu'à la réutilisation et l'élimination, en passant par la transformation, la distribution et la consommation – afin de réduire autant que faire se peut notre empreinte écologique. Promouvoir une économie peu gourmande en ressources naturelles, intégrée dans le cycle des matières et dont le développement ne se fait pas au détriment d'autres régions ni des générations

futures, permet de ménager les ressources. Pour encourager la vente de produits durables, nous nous sommes fixé comme objectif global d'augmenter année après année le chiffre d'affaires réalisé avec ces produits et d'offrir un assortiment durable qui soit le plus large possible. En outre, nous avons adopté à travers notre concept stratégique d'économie circulaire une approche globale qui permet de mieux boucler les cycles dans tous nos secteurs d'activité. Celle-ci porte aussi sur les produits et leur durée de vie, un sujet particulièrement important notamment pour ce qui concerne nos gammes d'électronique et d'électroménager. Afin de mettre en œuvre des concepts efficaces dans ce domaine, nous travaillons avec le WWF et des organisations spécialisées, et intégrons leur expertise dans nos activités.



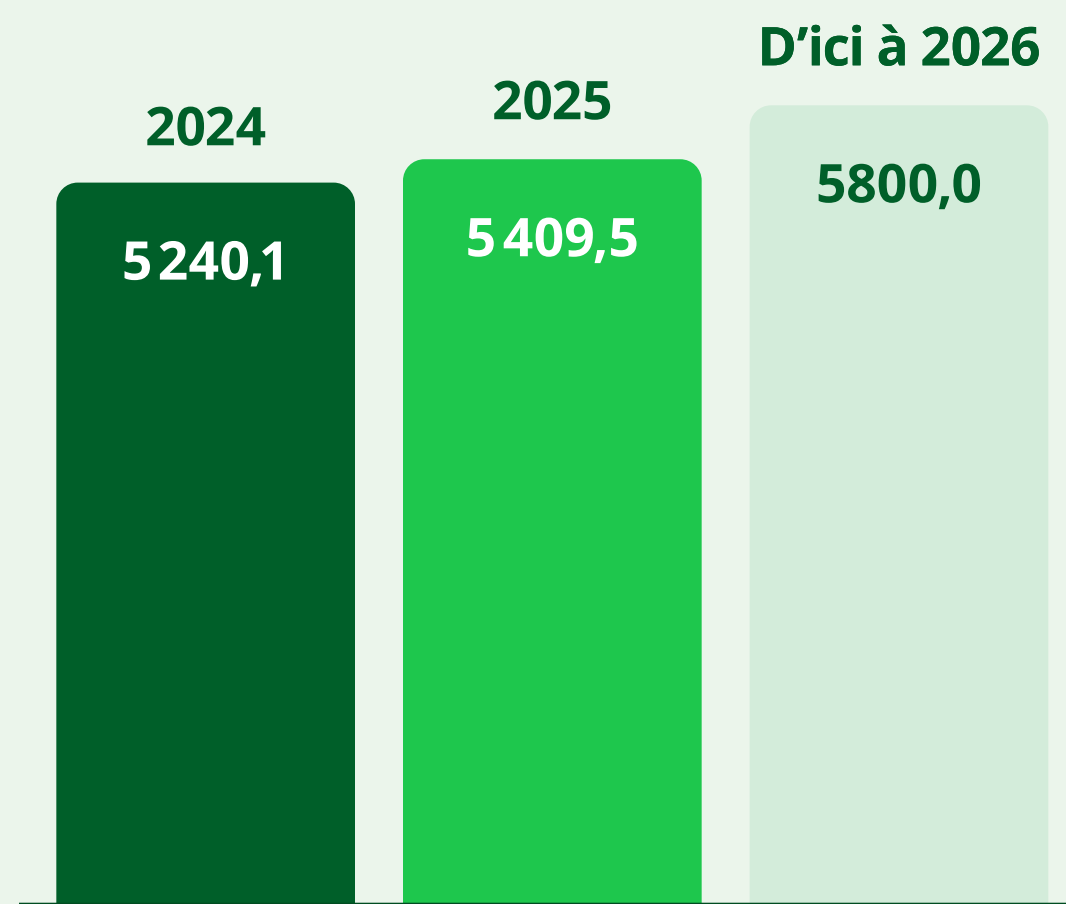
CHAMP D'ACTION N° 4: NOUS PROMOUVONS UNE UTILISATION RÉDUITE DES RESSOURCES DANS NOS ASSORTIMENTS.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS DURABLES À 5,8 MILLIARDS DE FRANCS SUISSES.



Progression en millions de CHF

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons porté le produit net généré par les produits durables à 5,4 milliards de francs suisses. En raison d'une correction des données de base, la valeur pour 2024 a été augmentée.

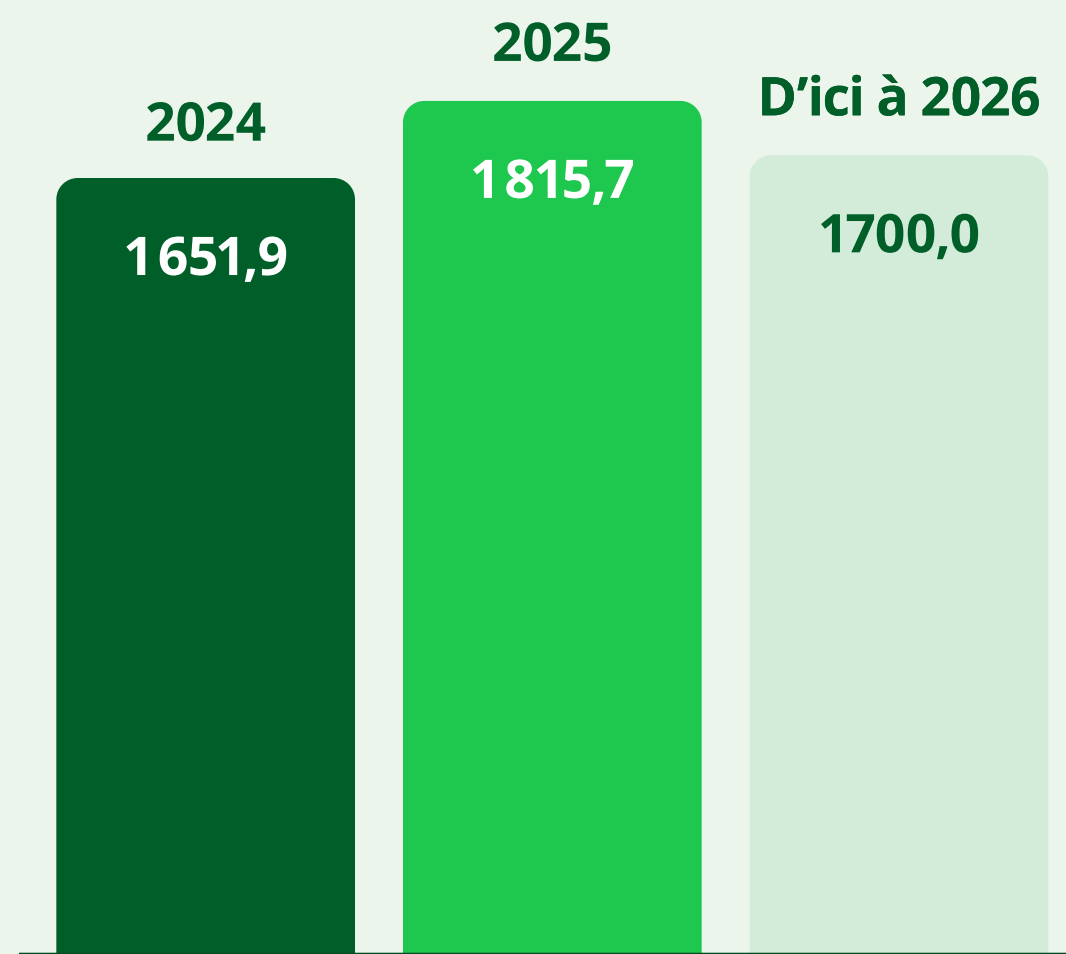
Pour en savoir plus: [ressources naturelles](#)

MESURES

- Extension de l'assortiment: élargissement continu de l'offre de produits durables
- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans les domaines de l'eau, de la biodiversité et des matières premières critiques
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable qui encouragent la préservation de la biodiversité et la gestion durable de l'eau
- Normes: promotion de normes en matière de gestion de l'eau et des sols dans la culture des matières premières critiques
- Recherche: collaboration avec Sativa Rheinbau et l'entreprise de sélection céréalière Getreidezüchtung Peter Kunz (GZPK) en matière de recherche sur les semences bio

OBJECTIF: PRODUCTION

PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS DURABLES À 1,7 MILLIARD DE FRANCS SUISSES.



Progression en millions de CHF

COMMENTAIRE

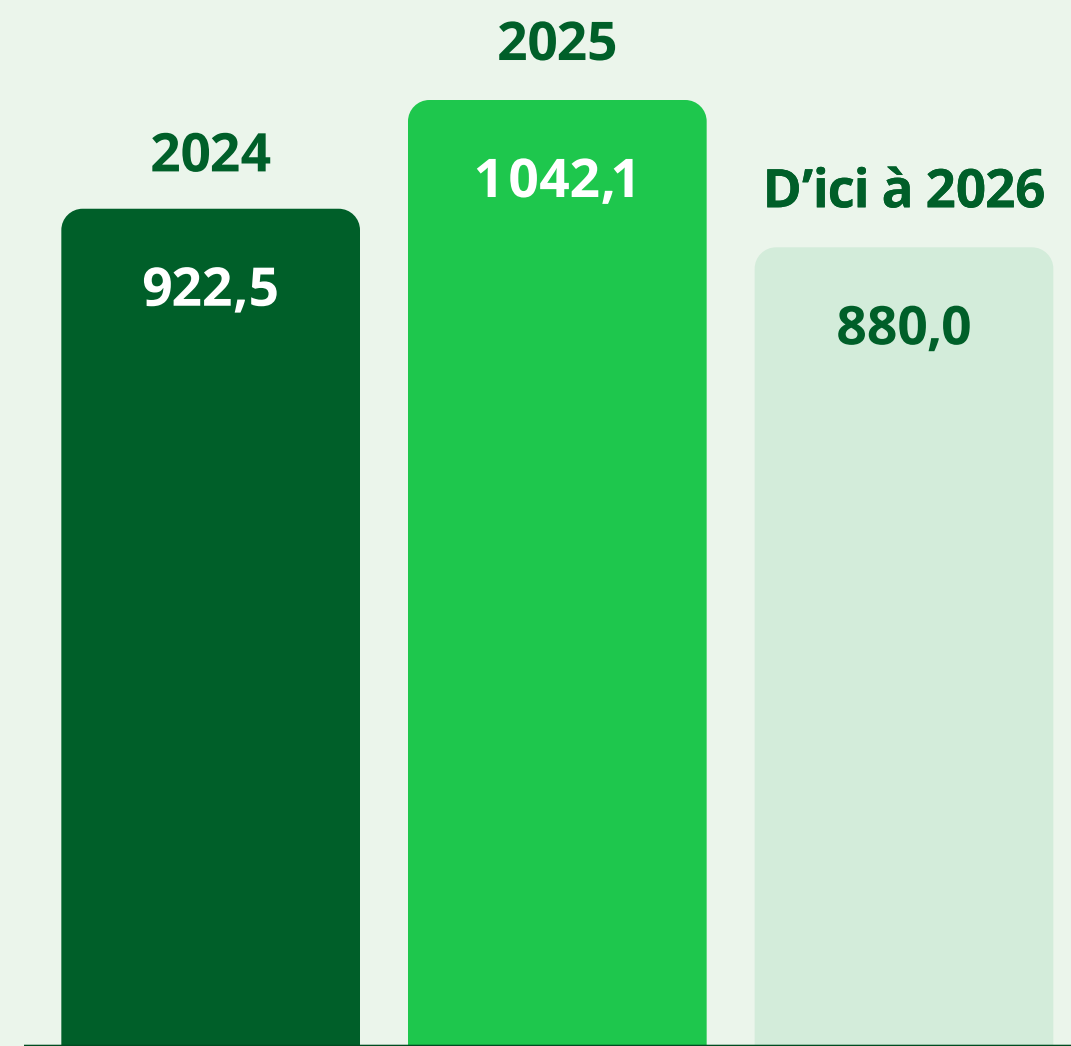
Le succès est net: en 2025, le produit net des produits durables a atteint 1,8 milliard de francs suisses, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

Pour en savoir plus: [ressources naturelles](#)

MESURES

- Extension de l'assortiment: élargissement continu de l'offre de produits durables

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS
PORTER LE PRODUIT NET
DES PRODUITS DURABLES
À 880 MILLIONS DE
FRANCS SUISSES.



Progression en millions de CHF

COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, le produit net des produits durables a grimpé à 1042,1 millions de francs suisses, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026. En raison d'une correction des données de base, la valeur pour 2024 a été augmentée.

Pour en savoir plus: [ressources naturelles](#)

MESURES

- Extension de l'assortiment: élargissement continu de l'offre de produits durables

CONTRE LA DÉFORESTATION ET LA CONVERSION

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous nous engageons pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion, en particulier pour la viande, le café, le cacao, l'huile de palme, le soja et le bois. En raison du risque accru de déboisement des forêts tropicales et de conversion d'écosystèmes riches en biodiversité dans les pays d'où proviennent ces matières premières, nous traitons celles-ci avec une attention particulière qui s'inscrit dans une approche globale. Nos objectifs s'alignent sur des standards internationaux qui reposent sur le rapport du WWF intitulé "Imported Deforestation", sur les principes de l'initiative du Cadre de Responsabilisation (Accountability Framework Initiative, Afi) et de Preferred by Nature, ainsi que sur notre propre analyse des risques. De plus, dans le cadre de nos objectifs climatiques validés par l'initiative SBT, nous nous sommes engagés à garantir, à compter de 2025, que nos matières premières à risque de déforestation ne proviennent pas de terres déboisées. Pour cela, nous collaborons avec des interprofessions, nous nous engageons dans des initiatives

visant à améliorer la traçabilité et nous misons sur des conditions-cadres uniformes. Notre stratégie est ancrée dans la Directive Approvisionnement durable et s'applique aussi bien aux marques propres qu'aux produits de marque. Nous promovons l'utilisation de matières premières certifiées et misons, pour nos marques propres, sur des certifications reconnues qui respectent notre date butoir ("cut-off date") du 31.12.2015 (2018 pour le cacao). Afin de progresser, nous échangeons activement avec nos principaux fournisseurs et fournisseuses de produits de marques. De plus, nous participons à des plateformes sectorielles (p. ex. pour le cacao, café, huile de palme, soja) afin de développer des objectifs ambitieux pour garantir des chaînes d'approvisionnement sans déforestation. La mise en œuvre du règlement de l'UE sur les produits sans déforestation (EUDR) nous aide à atteindre et à améliorer en permanence la transparence et l'absence de déforestation dans toutes les chaînes d'approvisionnement concernées.



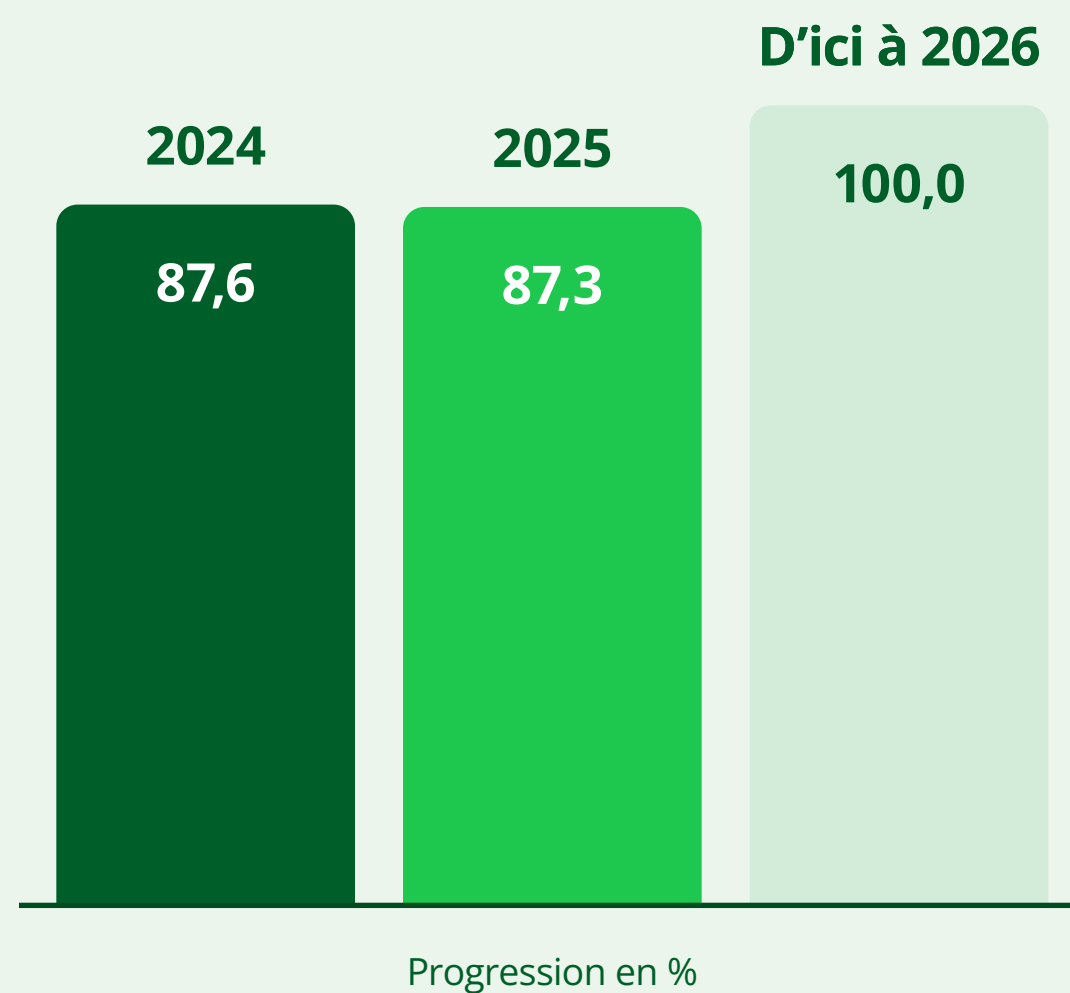
**CHAMP D'ACTION N° 5:
NOUS VEILLONS À CE QUE
NOS CHAÎNES
D'APPROVISIONNEMENT
N'IMPLIQUENT NI
DÉFORESTATION NI
CONVERSION.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

VEILLER À CE QUE 100% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES À HAUT RISQUE DE DÉFORESTATION UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES (SOJA, HUILE DE PALME, CAFÉ, CACAO, VIANDE, BOIS ET PAPIER) PROVIENNENT DE SOURCES N'IMPLIQUANT NI DÉFORESTATION NI CONVERSION.



Critères à respecter: [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 87,3% des matières premières critiques à haut risque de déforestation utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à nos critères pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

REMARQUE

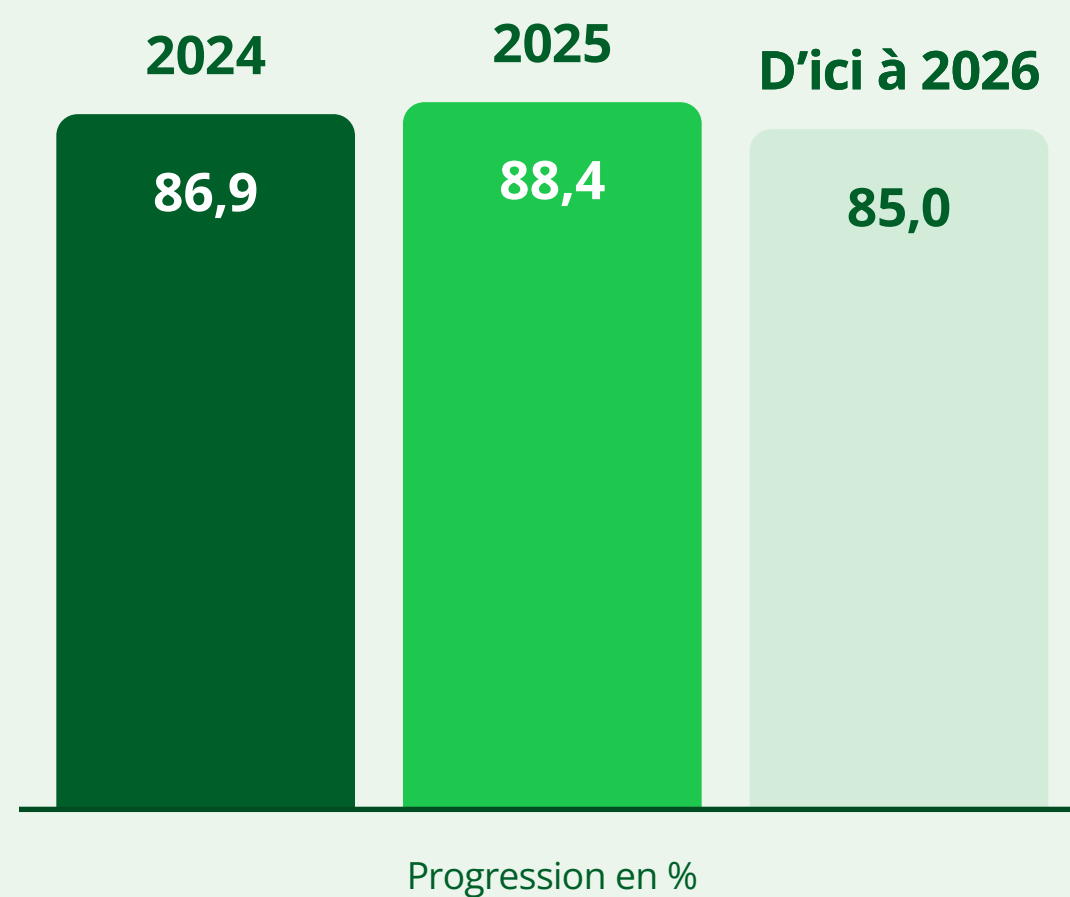
Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Projets: mise en œuvre de projets concrets sur le terrain en collaboration directe avec les petits producteurs et productrices et leurs organisations
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion
- Directives: Directive Approvisionnement durable, Directive Huile de palme et Directive Articles en bois et en papier, applicables à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Engagement sectoriel: création d'interprofessions et participation à celles-ci

OBJECTIF: PRODUCTION

VEILLER À CE QUE 85% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES À HAUT RISQUE DE DÉFORESTATION QUE NOUS UTILISONS (SOJA, HUILE DE PALME, CAFÉ, CACAO, VIANDE, BOIS ET PAPIER) PROVIENNENT DE SOURCES N'IMPLIQUANT NI DÉFORESTATION NI CONVERSION.



Critères à respecter: [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 88,4% des matières premières critiques à haut risque de déforestation utilisées dans la production provenaient de sources n'impliquant ni déforestation ni conversion.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

REMARQUE

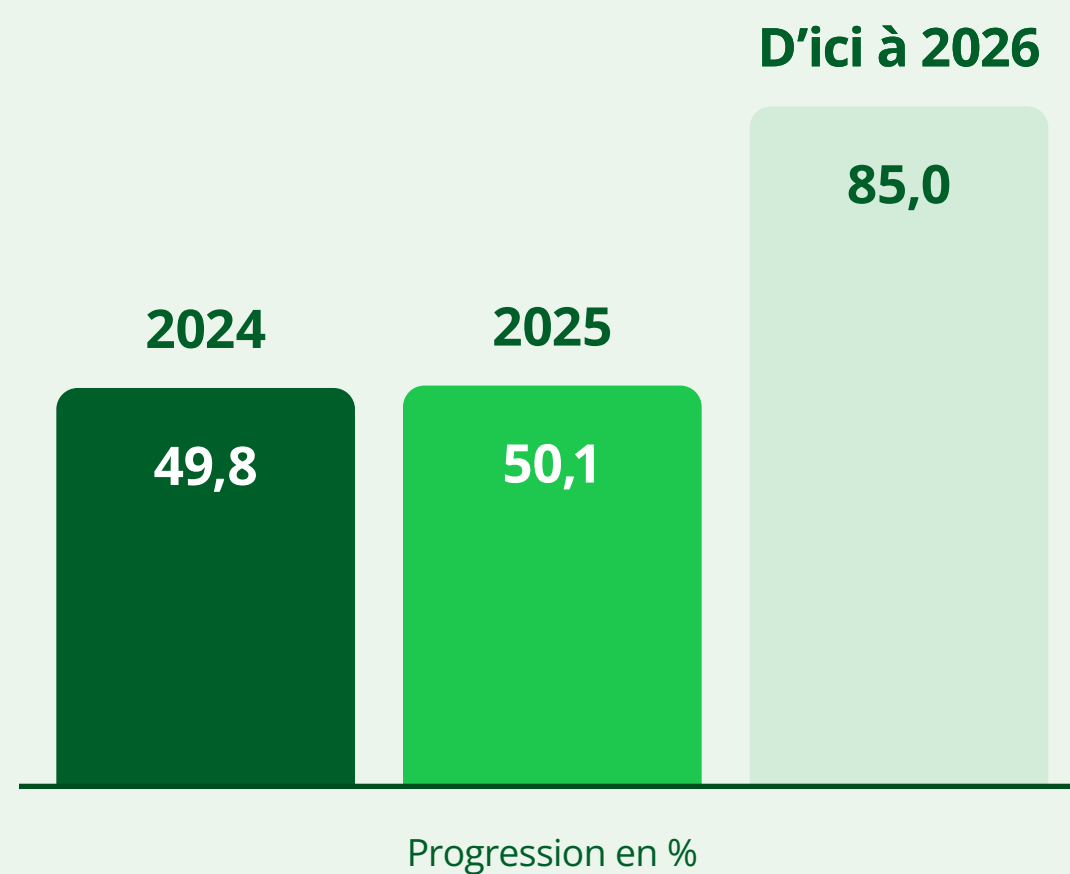
Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

MESURES

- **Matières premières critiques:** mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- **Recensement:** recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

VEILLER À CE QUE 85% DES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES À HAUT RISQUE DE DÉFORESTATION UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES (SOJA, HUILE DE PALME, CAFÉ, CACAO, VIANDE, BOIS ET PAPIER) PROVIENNENT DE SOURCES N'IMPLIQUANT NI DÉFORESTATION NI CONVERSION.



Critères à respecter: [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 50,1% des matières premières critiques à haut risque de déforestation utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à nos critères pour des chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Déforestation et conversion](#)

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part du chiffre d'affaires en 2023.

MESURES

- **Matières premières critiques:** mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- **Recensement:** recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion

ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Plus la biodiversité est grande au sein d'un écosystème, plus la nature dispose d'une base solide pour s'adapter à l'évolution des conditions environnementales. La diversité biologique est essentielle à la vie, à la survie et au développement de tous les êtres vivants. Or elle est actuellement en recul, ce qui explique l'importance croissante qu'on lui accorde. Soucieux de protéger la nature, d'empêcher la dégradation des écosystèmes naturels et de prévenir les difficultés qui en découleraient, nous avons fait de la biodiversité un enjeu stratégique et nous engageons

pour la préserver en promouvant l'agriculture biologique via des projets ciblés et via notre collaboration avec le WWF. Nos mesures sont élaborées sur la base des risques et reposent sur notre position en matière de biodiversité. En l'occurrence, notre priorité va aux régions où la menace qui pèse sur la biodiversité est forte et aux matières premières dont la culture a un impact particulièrement important sur la biodiversité. Pour évaluer cet impact, nous nous appuyons sur notre partenariat avec le WWF et sur des normes internationales bien établies.



**CHAMP D'ACTION N° 6:
NOUS NOUS ENGAGEONS
TOUT AU LONG DE NOS
CHAÎNES D'APPROVISIONNE-
MENT POUR LA PRÉSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**COMMERCE DE DÉTAIL, PRODUCTION,
COMMERCE DE GROS**

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

En 2023, nous avons procédé à une analyse des risques en matière de biodiversité portant sur l'ensemble de notre assortiment, et identifié les points critiques. C'est sur la base de cet examen que nous définissons, en collaboration avec le WWF, des objectifs pour le commerce de détail.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Biodiversité](#),
[Policy Paper Due Diligence](#)

MESURES

- Promotion de l'agriculture biologique
- Partenariat de longue date: partenariat depuis 1999 avec Pro Specie Rara pour soutenir la diversité biologique des plantes utiles et des animaux de rente
- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans le domaine de la biodiversité
- Analyse: analyse permanente des risques que nos produits et les matières premières utilisées représentent pour la biodiversité
- Composition de l'assortiment: présence dans nos assortiments de produits préservant la biodiversité, labellisés Pro Specie Rara, IP-SUISSE ou Hautes-tiges Suisse par exemple
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur de la biodiversité

BIO DEPUIS LA PREMIÈRE HEURE

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

L'agriculture biologique se soucie de l'homme, des animaux et de l'environnement. En utilisant des variétés robustes, en pratiquant une rotation diversifiée des cultures et en renonçant à l'emploi de pesticides chimiques de synthèse, de régulateurs de croissance et d'hormones, elle contribue non seulement à la protection du climat, mais aussi à la préservation de la biodiversité et à la fertilité des sols. Elle participe également au bien-être des animaux en réduisant les cheptels et en leur offrant plus d'espace ainsi qu'un accès à l'extérieur. C'est pour toutes ces raisons qu'en tant que leader sur le marché, nous

étoffons notre offre bio au fil des années. Nous entendons ainsi promouvoir la culture biologique, encourager les consommatrices et consommateurs à faire des choix plus écologiques et, grâce à une production respectueuse de l'environnement, protéger les trois principales ressources naturelles que sont la terre, l'eau et l'air. Nous considérons notre responsabilité de manière globale; c'est pourquoi nous menons, en collaboration avec un certain nombre de partenaires, des projets de recherche pour développer les connaissances dans le domaine de l'agriculture biologique.



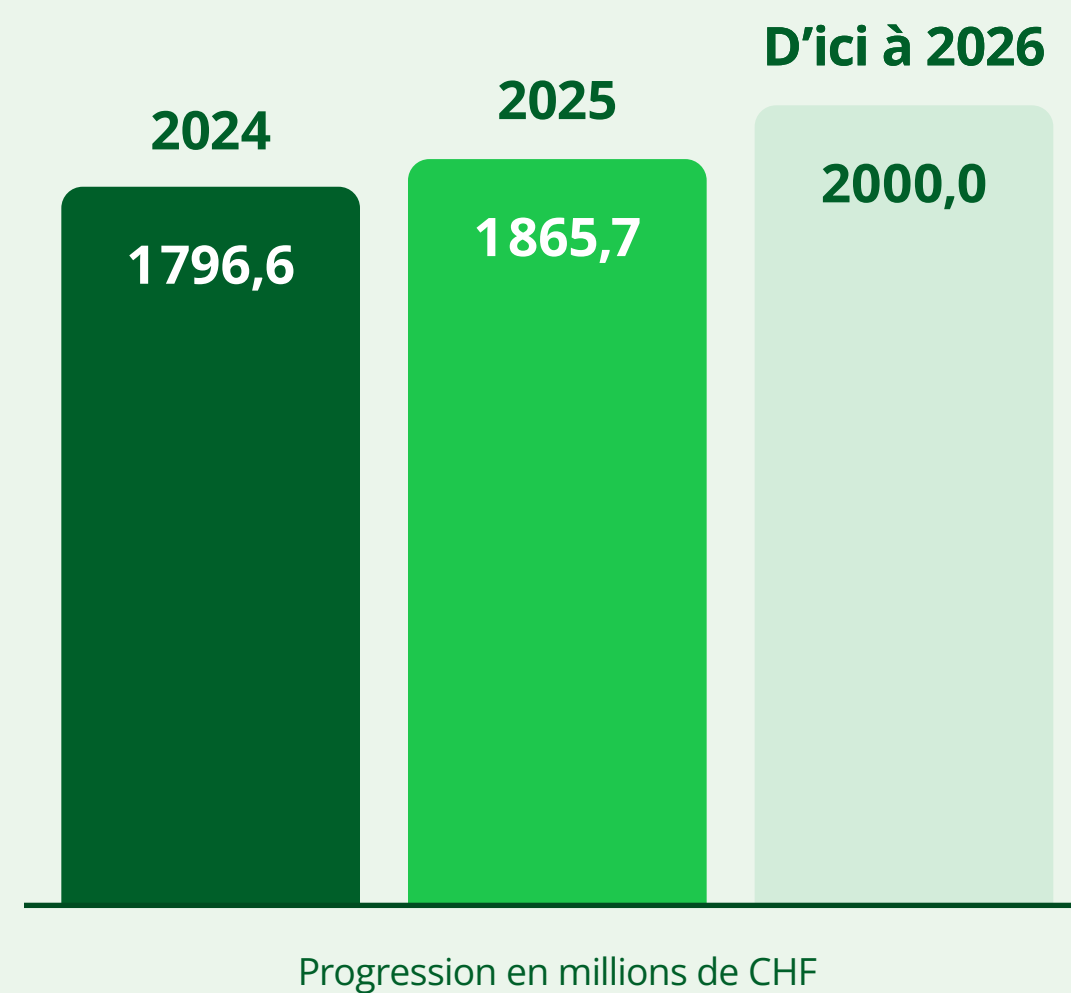
CHAMP D'ACTION N° 7: NOUS SOUTENONS ET ENCOURAGEONS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO À 2 MILLIARDS DE FRANCS SUISSES.



Normes acceptées: Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, intrants Bourgeon Bio, normes biologiques de l'UE, Demeter

COMMENTAIRE

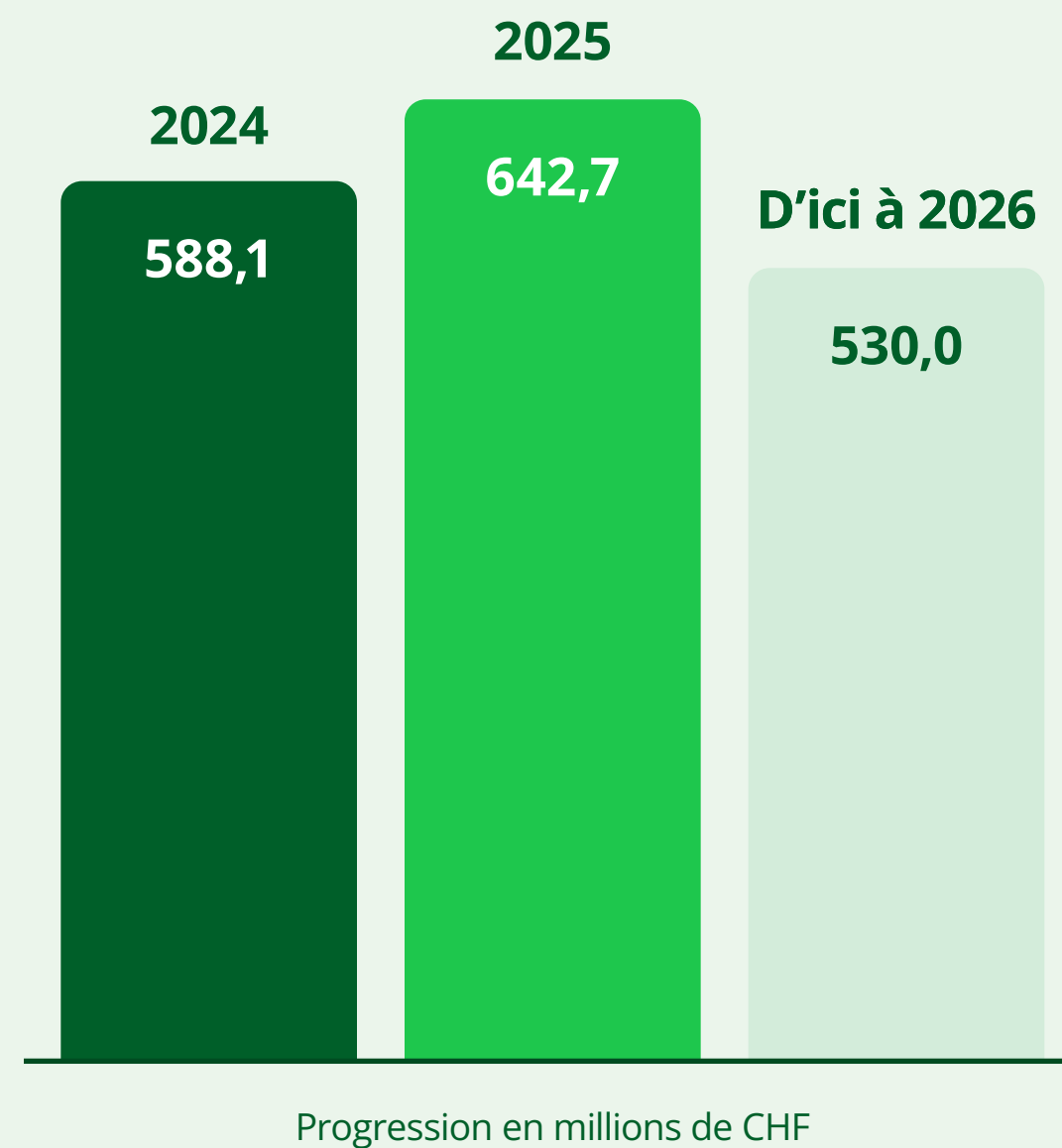
En 2025, le produit net des produits bio a grimpé à 1,9 milliard de francs suisses.

MESURES

- Extension de l'assortiment: élargissement continu de l'offre de produits bio et Demeter
- Promotion des ventes: commercialisation active de notre marque propre bio Naturaplan
- Examen et validation par le WWF de notre objectif en matière de produits bio
- Collaboration: collaboration et projets d'approvisionnement avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
- Partenariats de longue date: partenariat stratégique avec Bio Suisse depuis 1993
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur de l'agriculture biologique

OBJECTIF: PRODUCTION

PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS BIO À 530 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.



Normes acceptées: Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, intrants Bourgeon Bio, normes biologiques de l'UE, Demeter

COMMENTAIRE

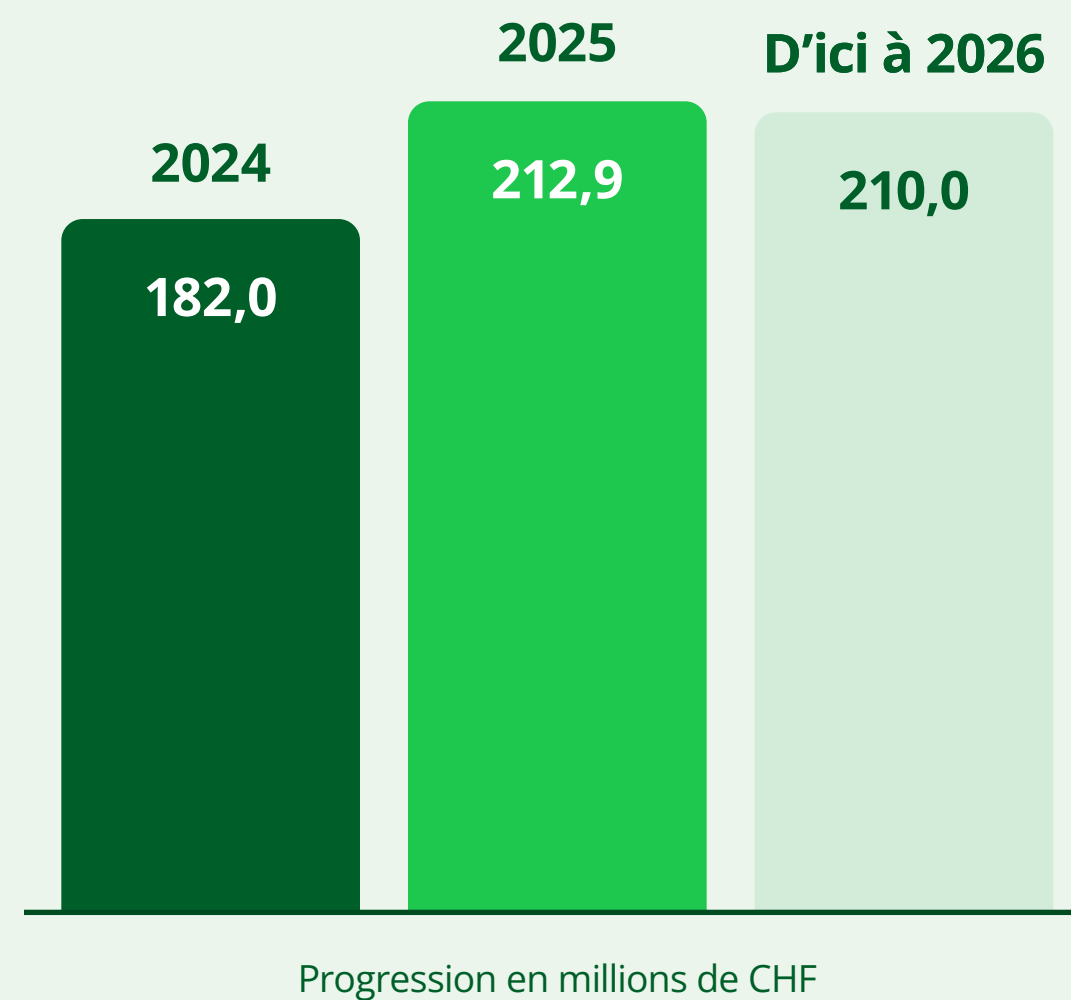
Le succès est net: en 2025, nous avons généré un produit net total de 642,7 millions de francs suisses avec les produits bio, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

MESURES

- Matières premières bio: conversion progressive et utilisation accrue de matières premières bio
- Promotion du bio: soutien à l'agriculture biologique au travers d'actions et de projets du Fonds

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

PORTER LE PRODUIT NET DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO À 210 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.



Normes acceptées: Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, intrants Bourgeon Bio, normes biologiques de l'UE, Bioland, Naturland, label bio AMA avec origine Autriche, Demeter

COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, le produit net des produits bio a grimpé à 212,9 millions de francs suisses, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026. En raison d'une correction des données de base, la valeur pour 2024 a été augmentée.

MESURES

- Extension de l'assortiment: élargissement continu de notre offre en produits bio
- Produits bio de marque propre: promotion et développement de notre marque propre bio Natura avec des produits spécifiques à chaque pays et des produits internationaux

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU DANS L'AGRICULTURE

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

En tant qu'entreprise opérant à l'échelle internationale, nous avons un rôle à jouer dans la protection des ressources naturelles. En raison de la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement alimentaires et textiles au niveau mondial, les produits peuvent, selon leur provenance, présenter des risques en matière d'utilisation de l'eau dans le pays d'origine. Pour pouvoir garantir une gestion durable des ressources limitées en eau douce dans nos chaînes d'approvisionnement, nous avons opté pour une approche à l'échelle du groupe. Dans nos trois domaines d'activité, nous exigeons le respect

d'une norme de gestion de l'eau dans la production de tous les fruits et légumes frais ou transformés provenant de zones où l'eau est un bien rare. À noter que dans le commerce de détail, ces exigences s'appliquent également à l'achat de fleurs et de plantes. S'agissant du coton, nous misons sur du coton bio certifié durable qui remplit en plus les exigences de Bio Suisse relatives à la gestion de l'eau. Nous impliquons régulièrement le WWF et d'autres parties prenantes pour définir nos objectifs et nos mesures dans ce domaine.



**CHAMP D'ACTION N° 8:
NOUS RÉDUISONS NOTRE
EMPREINTE HYDRIQUE
DANS NOS CHÂÎNES
D'APPROVISIONNEMENT.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

Nous souhaitons garantir dès à présent que nos fruits et légumes, frais ou transformés, ainsi que nos fleurs et plantes soient cultivés de manière à préserver les ressources en eau. Pour cette raison, nous nous sommes fixé des objectifs, validés par le WWF, pour la mise en œuvre de normes en matière de gestion de l'eau et des sols.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Eau](#)

MESURES

- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable qui contribuent à une gestion durable de l'eau
- Directive Pesticides: directive comprenant notre propre liste des produits phytosanitaires interdits, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de fruits, légumes, fleurs et plantes de marques propres
- Normes: application systématique de normes de gestion de l'eau et des sols pour les fruits et légumes, frais ou transformés, ainsi que pour les fleurs et les plantes
- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans le domaine de l'eau
- Relevé et mesures: relevé de l'empreinte hydrique du commerce de détail Coop pour 2022 et 2023 selon la méthodologie du WWF et élaboration continue de mesures dans ce domaine

PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

Nous souhaitons garantir dès à présent que nos fruits et légumes, frais ou transformés, soient cultivés de manière à préserver les ressources en eau.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Eau](#)

MESURES

- Directive Pesticides: directive comprenant notre propre liste des produits phytosanitaires interdits, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de fruits et légumes de marques propres
- Normes: application systématique de normes de gestion de l'eau et des sols pour les fruits et légumes, frais ou transformés

COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

Nous souhaitons garantir dès à présent que nos fruits et légumes, frais ou transformés, soient cultivés de manière à préserver les ressources en eau.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Eau](#)

MESURES

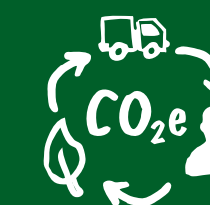
- Normes: application systématique de normes de gestion de l'eau et des sols pour les fruits et légumes frais ou transformés

ÉMISSIONS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le réchauffement climatique d'origine humaine constitue l'un des plus grands défis de notre société pour les années et les décennies à venir. En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe et nous engageons en faveur de la protection du climat. Nous appelons de nos vœux une politique climatique, nationale et internationale, qui soit capable de limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien en-deçà de 2 °C. Nous sommes favorables aux objectifs zéro émission nette du Conseil fédéral suisse et avons remanié notre stratégie climatique en 2022. Nos trajectoires annuelles de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du groupe s'appuient sur des bases scientifiques conformément aux prescriptions de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) et

nos objectifs climatiques ont été validés par celle-ci en 2024. Nous nous engageons pour la réduction de nos émissions directes au sein de nos chaînes d'approvisionnement, mais aussi de celles générées en amont et en aval. Cela inclut notamment notre objectif de garantir des chaînes d'approvisionnement sans déforestation. Nous travaillons davantage avec des fournisseuses et fournisseurs poursuivant eux aussi des objectifs de réduction fondés sur des données scientifiques. Au-delà de nos objectifs climatiques des scope 1, 2 et 3, nous apportons, avec nos partenaires de longue date tels que le WWF ou Fair Recycling, une contribution positive à la protection du climat. Nous investissons en effet dans des projets qui œuvrent dans ce sens à l'échelle mondiale en dehors de nos chaînes de valeur.



CHAMP D'ACTION N° 9: NOUS RÉDUISONS NOS ÉMISSIONS DE CO₂E DANS NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



COMMERCE DE DÉTAIL

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons recalculé l’empreinte carbone du groupe Coop. L’initiative SBT (Science Based Targets Initiative) a validé nos objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et diverses mesures de réduction sont en cours d’élaboration.

Émissions indirectes de GES (scope 3) du groupe Coop ^[GRI 305-3]

	2025	2024
Volume brut des autres émissions indirectes de GES (scope 3), en tonnes de CO₂e	20 540 608	22 633 056
Gaz inclus dans le calcul	CO ₂ , CH ₄ (fossile et biogénique), N ₂ O, HFC, CFC	
Catégories et activités liées aux autres émissions indirectes de GES (scope 3) incluses dans le calcul	Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 15 au sens du GHG Protocol	
Année de référence	2022	
Émissions de l’année de référence, en tonnes de CO₂e	29 879 735	

Les émissions scope 3 ne sont pour l’heure pas comparables d’une année à l’autre. Pour le calcul des émissions scope 3 des années 2023 et 2024, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6, par rapport à 2022. En 2025, nous avons mis en place un nouvel outil pour le calcul des émissions du scope 3. C’est pourquoi les émissions de l’année de référence 2022 ainsi que de l’année 2024 seront recalculées avec le nouvel outil courant

2026. En plus du nouveau modèle de calcul, nous utilisons pour ce faire des données brutes de meilleure qualité. Cela permettra d’assurer une meilleure comparabilité à l’avenir.

Nos engagements dans le cadre de l’initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions indirectes de GES (scope 3) ont été calculées selon la norme ISO14064 et le principe de contrôle opérationnel préconisé par le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol), à l’aide des bases de données suivantes:

- DEFRA 2022
- WFLDB v.3.9
- ecoinvent 3.9.1
- IEA 2021
- EEIO v1.1–2017
- ADEME 2018

Comme l’échéance a été avancée et que le calcul des émissions de CO₂e scope 3 prend du temps, ce dernier a été effectué sur la base des données d’achat enregistrées entre novembre 2024 et octobre 2025 inclus, puis ajusté en fonction du chiffre d’affaires de 2025. Pour les catégories du scope 3 qui ne sont pas calculées à partir des données d’achat, nous avons effectué notre calcul sur la base de l’année civile 2025 ou estimé les données pour 2025 sur la base des valeurs de 2024.

MESURES

- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans le domaine des émissions générées dans la chaîne d'approvisionnement
- Renforcement de notre collaboration avec les fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique qui affichent des objectifs climatiques ambitieux et s'engagent à protéger le climat
- Compensation des émissions: compensation des émissions générées par l'importation de produits par voie aérienne – limitée au minimum –, en collaboration avec le WWF
- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion
- Analyse: analyse de nos chaînes d'approvisionnement d'ici à 2026 afin d'identifier les produits provenant de régions présentant un risque élevé de détérioration de la qualité des sols et définition de mesures appropriées
- Alliance climatique pour l'alimentation: déclaration d'intention visant à réduire les émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur des denrées alimentaires en Suisse

PRODUCTION

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons recalculé l'empreinte carbone pour l'ensemble du groupe Coop. L'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) a validé nos objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et diverses mesures de réduction sont en cours d'élaboration.

MESURES

- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion
- Élaboration de mesures concrètes dans le scope 3 en collaboration avec les interprofessions et les organisations labellisatrices

COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons recalculé l'empreinte carbone pour l'ensemble du groupe Coop. L'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) a validé nos objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et diverses mesures de réduction sont en cours d'élaboration.

MESURES

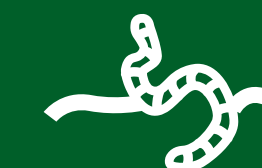
- Matières premières critiques: mise en œuvre systématique de normes de développement durable dans la culture et la production
- Recensement: recensement systématique de la part des partenaires commerciaux ayant pris des engagements volontaires, accessibles au public, en faveur de chaînes d'approvisionnement sans déforestation ni conversion
- Élaboration de mesures concrètes dans le scope 3 en collaboration avec les interprofessions et les organisations labellisatrices

SANTÉ DES SOLS

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

La fertilité des sols, et donc leur composition, est capitale pour nourrir une population mondiale en constante augmentation. Elle a aussi un impact sur le changement climatique, le sol étant le deuxième puits de carbone après les océans. Qui plus est, deux tiers des espèces vivent sous la surface de la terre. L'état des sols a par conséquent des répercussions directes et indirectes sur la biodiversité. En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous sommes conscients de notre responsabilité en matière de protection des ressources naturelles et de

préservation de la santé des sols. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une agriculture qui préserve la fertilité des sols, qui considère leur biodiversité comme une base de la vie, et qui s'efforce de maintenir l'équilibre au sein des écosystèmes naturels. Nous privilégions une approche à l'échelle de tout le groupe, en promouvant l'agriculture biologique, en appliquant des normes de développement durable et en mettant en œuvre notre directive sur l'utilisation des pesticides.



CHAMP D'ACTION N° 10: NOUS PRÉSERVONS LA SANTÉ DES SOLS.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**COMMERCE DE DÉTAIL, PRODUCTION,
COMMERCE DE GROS**

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS PRÉVOYONS DES
MESURES SPÉCIFIQUES
ET DES PROJETS POUR
LES ANNÉES À VENIR.**

Pour en savoir plus: [Policy Paper Sol](#)

MESURES

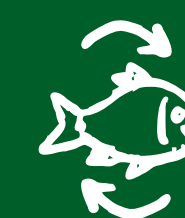
- Objectifs de processus: poursuite d'objectifs de processus définis en accord avec le WWF dans les domaines de l'eau et de la biodiversité
- Promotion du bio: promotion de l'agriculture biologique
- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans la culture et la production
- Analyse: analyse de nos chaînes d'approvisionnement d'ici à 2026 afin d'identifier les produits provenant de régions présentant un risque élevé de détérioration de la qualité des sols et définition de mesures appropriées
- Directive Pesticides: directive comprenant notre propre liste des produits phytosanitaires interdits, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de fruits, légumes, fleurs et plantes de marques propres

PÊCHE DURABLE ET PROTECTION DES MERS

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 34% des stocks mondiaux de poissons sont aujourd'hui surexploités et 60% sont en passe de l'être. La disparition d'espèces dans la chaîne alimentaire fragile des océans bouleverse profondément la composition de la faune et de la flore naturellement présentes ainsi que l'équilibre des écosystèmes marins, ce qui accélère le déclin de leur biodiversité. Nous, groupe Coop, prônons une pêche durable et nous engageons en faveur de quotas de pêche fixés sur la base d'avis scientifiques et de pratiques de pêche respectueuses.

En tant que membre fondateur du WWF Seafood Group, nous faisons régulièrement contrôler l'intégralité de notre assortiment de poissons et fruits de mer par le WWF afin de nous assurer qu'il respecte les principes du développement durable. Nous appliquons des normes de développement durable dans nos assortiments et soutenons la recherche d'aliments alternatifs pour les élevages par l'intermédiaire du Fonds Coop pour le développement durable. Par ailleurs, l'évolution des normes internationales est primordiale à nos yeux, raison pour laquelle nous participons activement à divers projets dans ce domaine.



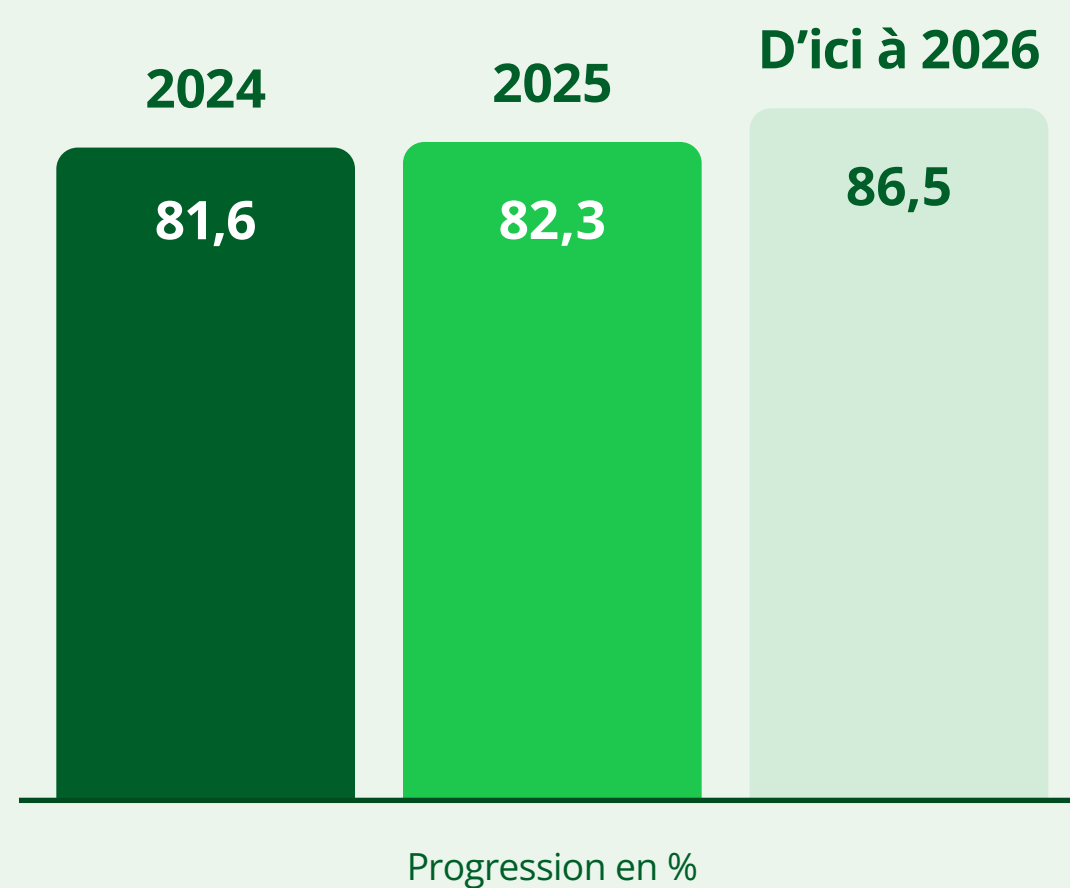
**CHAMP D'ACTION N° 11:
NOUS NOUS ENGAGEONS
CONTRE LA SURPÊCHE ET
PRIVILÉGIONS LES MÉTHODES
DE PÊCHE DURABLES.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 86,5% DES POISSONS ET FRUITS DE MER UTILISÉS DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



Normes acceptées: [Directive Approvisionnement durable](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 82,3% des poissons et fruits de mer utilisés dans nos produits de marques propres répondaient à des normes de développement durable minimales. L'objectif pour 2026 a été revu.

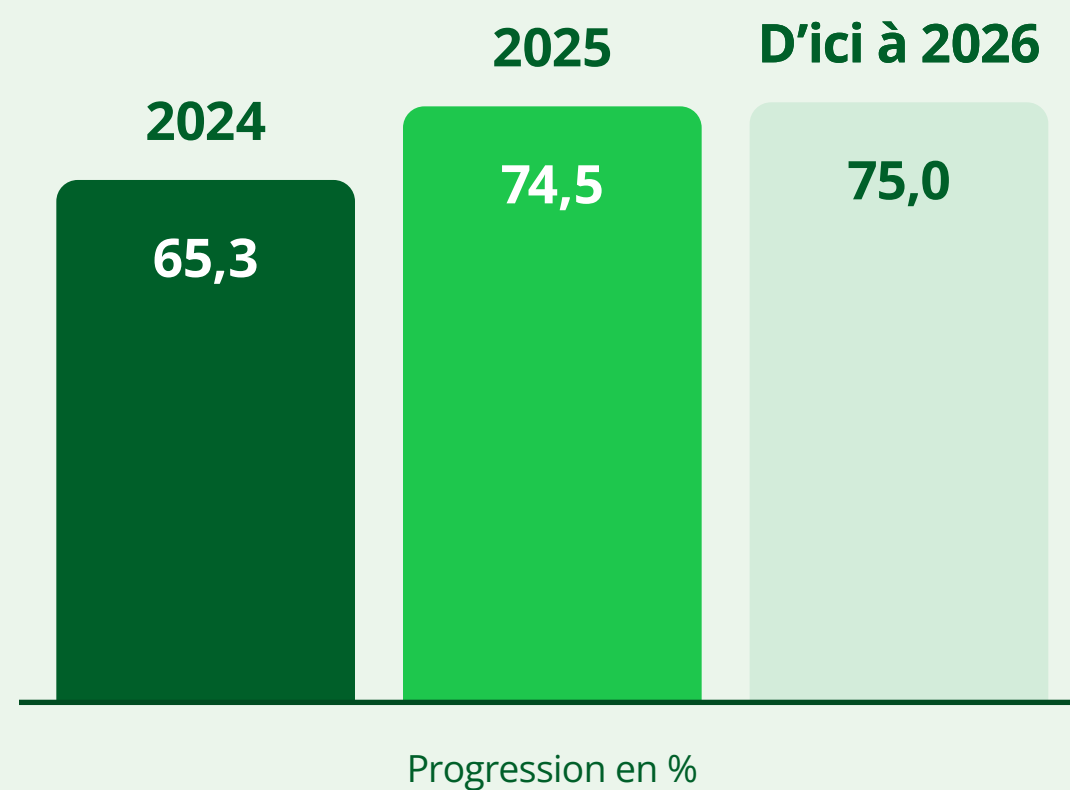
Pour en savoir plus: [Policy Paper Pêche durable](#)

MESURES

- Contrôle de l'assortiment par le WWF: examen et évaluation annuels par le WWF de l'ensemble de notre assortiment de poissons et fruits de mer
- Contrôle de l'objectif par le WWF: examen et validation par le WWF de notre objectif en matière de poissons et fruits de mer
- Application de la Directive Approvisionnement durable Poissons et fruits de mer et de la liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: ces documents sont contraignants pour l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Transparence pour la clientèle: guide d'achat élaboré en collaboration avec le WWF pour garantir une vue d'ensemble claire des poissons certifiés durables
- Composition de l'assortiment: élargissement continu du vaste assortiment de produits ASC ou MSC
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable dans le domaine des poissons et fruits de mer

OBJECTIF: PRODUCTION

APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 75% DES POISSONS ET FRUITS DE MER UTILISÉS DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



Normes acceptées: [Directive Approvisionnement durable](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 74,5% des poissons et fruits de mer utilisés dans nos produits de marques propres répondaient à des normes de développement durable minimales. En raison d'une modification de la base de calcul, la valeur 2024 ainsi que l'objectif 2026 ont été ajustés.

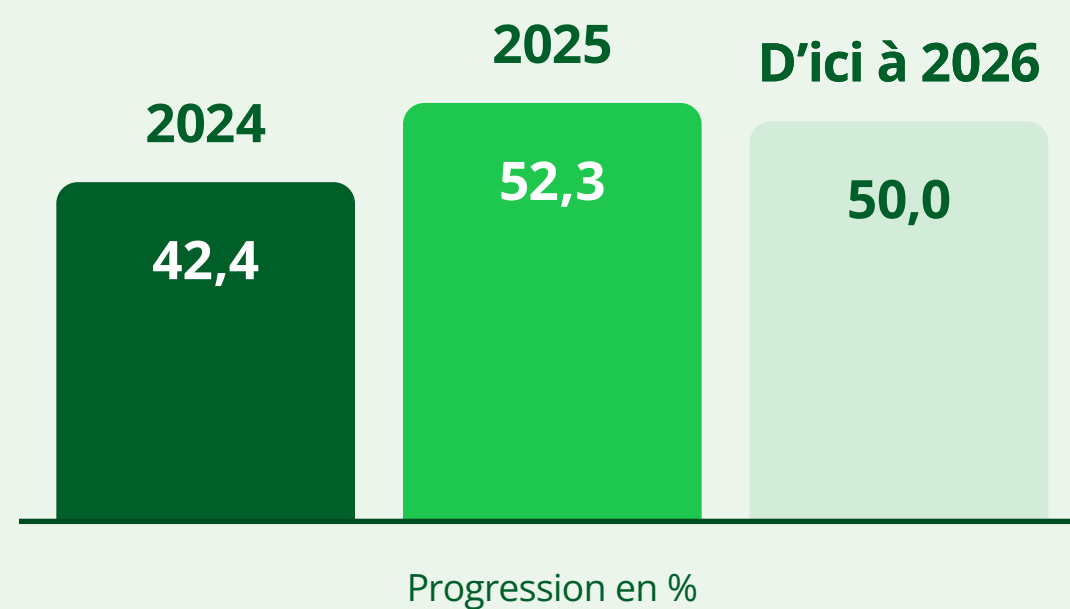
Pour en savoir plus: [Policy Paper Pêche durable](#)

MESURES

- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans leur chaîne de valeur
- Contrôle de l'assortiment par le WWF: examen et évaluation annuels par le WWF de l'ensemble de notre assortiment de poissons et fruits de mer
- Bell Food Group: promotion d'un approvisionnement responsable de denrées alimentaires par la mise en œuvre de l'objectif concernant les assortiments durables et par la liste "à bannir" qui répertorie les produits issus d'espèces menacées ou de modes d'élevage cruels ou non adaptés

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

APPLIQUER DES NORMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE MINIMALES POUR 50% DES POISSONS ET FRUITS DE MER UTILISÉS DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES.



Normes acceptées: [Directive Approvisionnement durable](#)

COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, 52,3% des poissons et fruits de mer utilisés dans nos produits de marques propres répondaient à des normes de développement durable minimales, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Pêche durable](#)

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part du chiffre d'affaires en 2023.

MESURES

- Contrôle de l'assortiment: conseil et soutien du WWF lors du contrôle annuel de l'assortiment des poissons et fruits de mer de marques propres
- Normes: mise en œuvre systématique de normes de développement durable minimales pour les matières premières critiques dans leur chaîne de valeur

PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous voulons que les œufs, le lait et la viande proviennent exclusivement d'élevages respectueux des animaux. C'est la raison pour laquelle nous avons ancré le bien-être animal dans notre stratégie. Par "bien-être animal", on entend l'état physique et mental des animaux, mais aussi le fait qu'ils puissent vivre selon leur mode de vie naturel. Afin de garantir un élevage adapté aux espèces, nous nous appuyons sur des normes strictes et reconnues en matière de bien-être animal, nous encourageons des solutions innovantes visant à améliorer les conditions d'élevage et nous nous démarquons grâce à

des projets et programmes destinés à promouvoir le bien-être animal. En collaboration avec la Protection Suisse des Animaux PSA, nous avons passé au crible les programmes existants en faveur du bien-être animal et les avons fait évaluer. Nous voulons assumer notre responsabilité de manière conséquente, c'est pourquoi nous avons établi une liste des pratiques interdites. Nous sommes transparents et avons une position claire vis-à-vis de nos fournisseuses et fournisseurs concernant les méthodes de production et les produits qui ne correspondent pas à la définition suisse d'un élevage adapté à l'espèce.



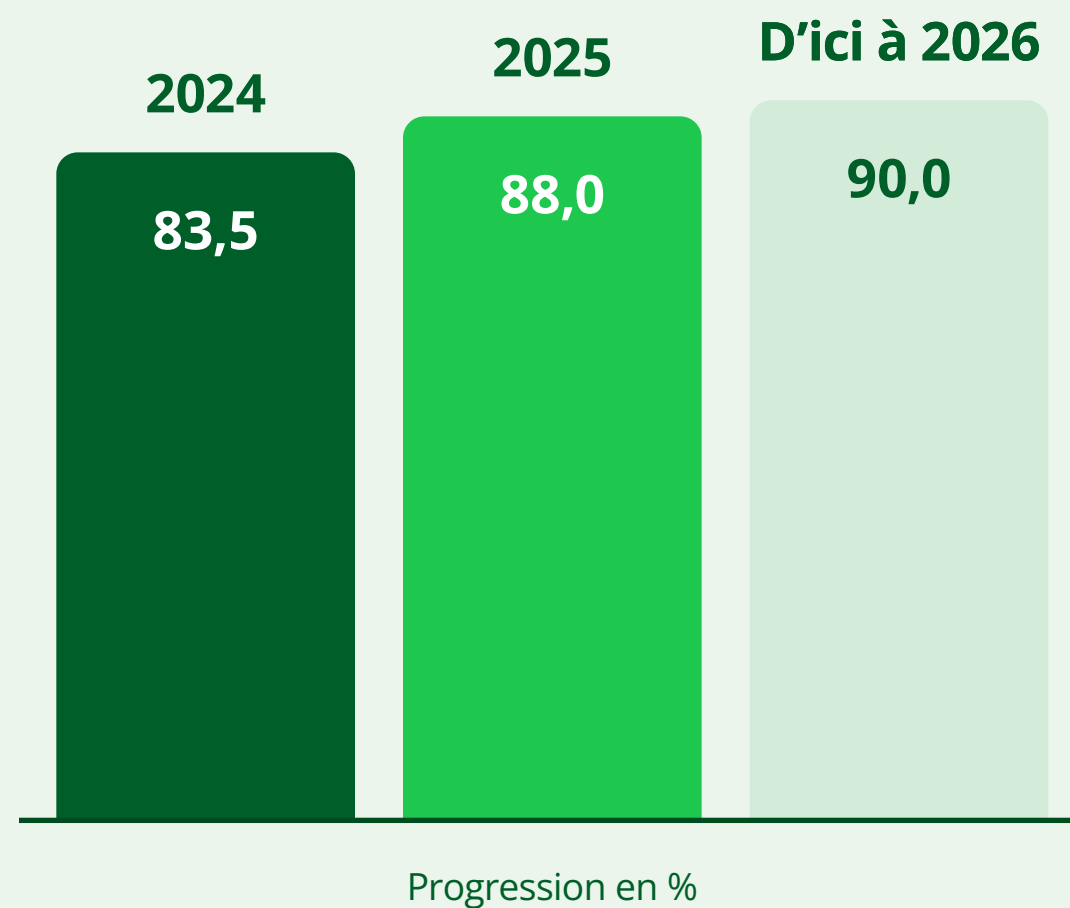
CHAMP D'ACTION N° 12: NOUS ŒUVRONS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

VEILLER À CE QUE 90% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.



Normes acceptées: [matrice du bien-être animal](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 88,0% des matières premières animales utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à une norme de bien-être animal.

REMARQUE

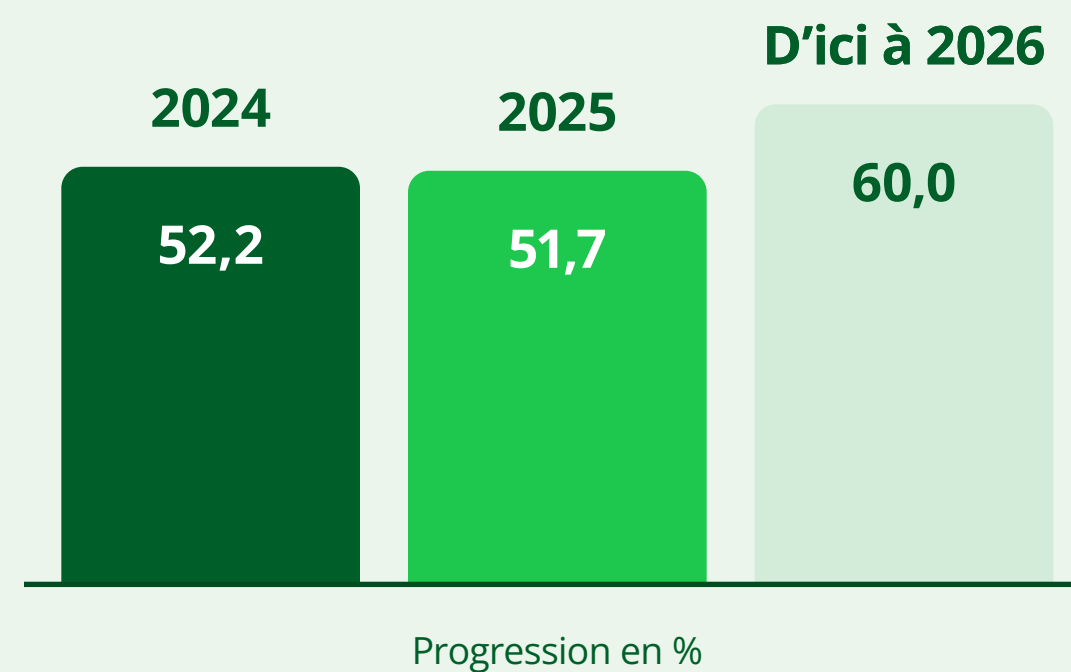
Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

MESURES

- Liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur du bien-être animal

OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

VEILLER À CE QUE 60% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS ENTREPRISES DE PRODUCTION EN SUISSE SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.



Normes acceptées: [matrice du bien-être animal](#)

COMMENTAIRE

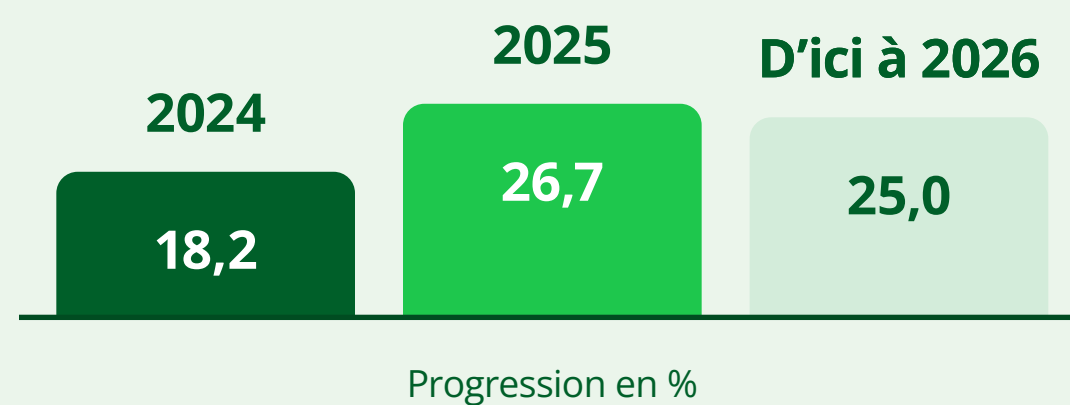
En 2025, 51,7% des matières premières animales utilisées dans nos entreprises de production en Suisse répondaient à une norme de bien-être animal.

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

VEILLER À CE QUE 25% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS ENTREPRISES DE PRODUCTION À L'ÉTRANGER SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.



Normes acceptées: [matrice du bien-être animal](#)

COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, 26,7% des matières premières animales utilisées dans nos entreprises de production à l'étranger répondaient à une norme de bien-être animal, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

REMARQUE

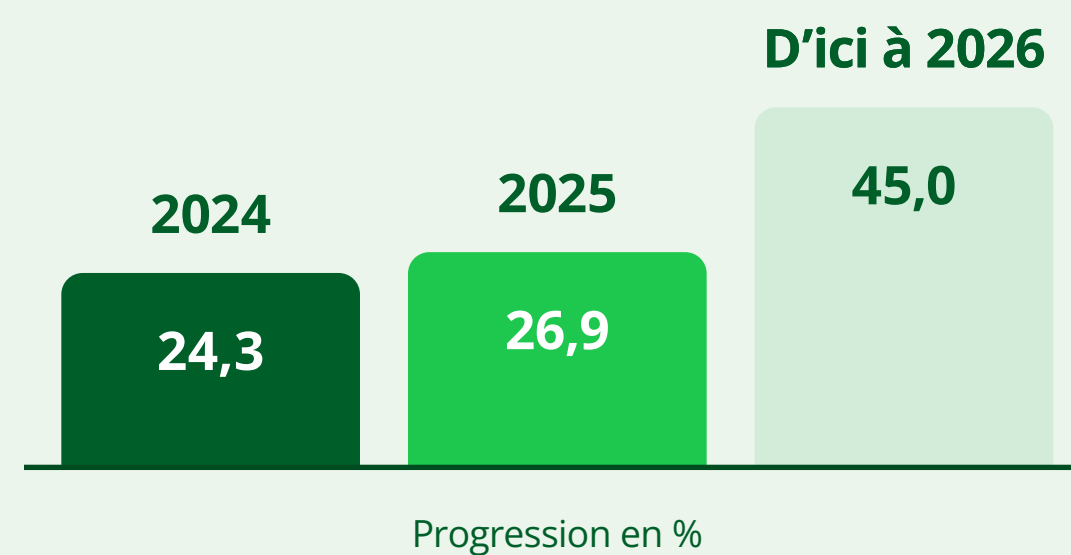
Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part en 2023.

MESURES

- Liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres et d'articles de marques
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable en faveur du bien-être animal

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

VEILLER À CE QUE 45% DES MATIÈRES PREMIÈRES ANIMALES UTILISÉES DANS NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES SOIENT PRODUITES SELON UNE NORME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.



Normes acceptées: [matrice du bien-être animal](#)

COMMENTAIRE

En 2025, 26,9% des matières premières animales utilisées dans nos produits de marques propres répondaient à une norme de bien-être animal.

REMARQUE

Ce pourcentage est calculé sur la base des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part du chiffre d'affaires en 2023.

MESURES

- Liste des produits et pratiques interdits, élaborée pour garantir le bien-être animal: s'applique à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres



2^E PILIER

PROTECTION DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT



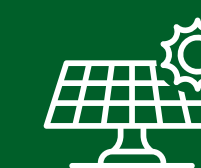
Afin de protéger efficacement l'environnement et le climat, nous nous engageons en faveur d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et validés par l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative). Notre action est multiple: nous diminuons notre consommation d'énergie, investissons dans des solutions durables dans les domaines de la mobilité et de la logistique, réduisons nos émissions et notre consommation d'eau et misons sur la collaboration avec des fournisseuses et fournisseurs poursuivant eux aussi des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. En promouvant des cycles des matières fermés et des solutions d'emballage innovantes, nous nous engageons pour une gestion responsable des ressources naturelles et pour la protection de l'environnement.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Que ce soient nos points de vente, notre logistique, nos entreprises de production ou notre commerce de gros, toutes nos activités nécessitent de l'énergie. Or notre consommation d'énergie, ou plus précisément l'approvisionnement en énergie, engendre des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, nous nous efforçons de la réduire systématiquement et misons sur des sources renouvelables. Par ailleurs, nous ne cessons d'aménager les toits de nos points de vente, de nos entreprises de production et de nos centrales de distribution en les équipant d'installations photovoltaïques permettant de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire. Notre objectif pour 2050: couvrir plus de 40% de nos besoins en

électricité de nos sites suisses avec notre propre énergie solaire, grâce aux investissements réalisés. Une bonne gestion de l'énergie, qui passe notamment par l'utilisation de systèmes d'éclairage efficaces et d'appareils électroniques, nous permet de réduire notre consommation au maximum. Lorsque nous rénovons ou construisons des bâtiments, nous choisissons systématiquement des énergies renouvelables pour les chauffer. Nous utilisons en outre nos rejets thermiques pour chauffer et climatiser les locaux. Nous convertissons progressivement nos centrales de distribution et installations de production à la chaleur renouvelable et abandonnons en grande partie les énergies fossiles dans les locaux en location.



CHAMP D'ACTION N° 13: NOUS RÉDUISONS NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

Objectifs de développement durable de
l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

METTRE EN ŒUVRE POUR CE THÈME PERTINENT DES MESURES SPÉCIFIQUES ET RÉALISER DES PROJETS CONCRETS QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES VALIDÉS PAR L'INITIATIVE SBT.

Consommation d'énergie du groupe Coop ^[GRI 302-1]

Consommation de combustibles provenant de sources non renouvelables:

	2025	2024
Quantité en MWh	834 552	828 340
Types de combustibles utilisés	Mazout, gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié (GPL), diesel, essence	

Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables:

	2025	2024
Quantité en MWh	122 354	131 860
Types de combustibles utilisés	Biodiesel, biogaz, hydrogène, granulés de bois, plaquettes de bois	

Consommation électrique

	2025	2024
Quantité en MWh	1 557 954	1 557 199

Électricité produite par nos installations photovoltaïques

	2025	2024
Production totale en MWh	78 933	66 312
Consommation propre en MWh	67 961	61 039
Revente en MWh	10 973	5 273

Consommation d'énergie thermique

	2025	2024
Quantité en MWh	526 982	508 164

Sans intérêt pour l'activité du groupe, la consommation d'énergie de refroidissement n'a pas été relevée ni prise en compte dans le rapport. Le groupe Coop n'achète pas d'énergie frigorifique, mais la produit à l'aide de machines frigorifiques. Le courant consommé par ces machines est compris dans la consommation électrique publiée dans le rapport. La consommation de vapeur n'est pas mentionnée non plus car sans intérêt pour l'activité du groupe, qui produit lui-même la vapeur dont il a besoin. La part d'énergie thermique nécessaire à la production de vapeur est comprise dans la consommation d'énergie thermique publiée dans le rapport. Sa consommation d'électricité étant élevée, le groupe Coop ne revend que très peu du surplus produit par ses installations photovoltaïques.

Consommation d'énergie totale du groupe Coop

	2025	2024
Quantité en MWh	2 682 220	2 649 083

S'agissant du commerce de détail, les consommations électrique et thermique ainsi que les données de transport sont enregistrées à part. Les consommations énergétiques sont relevées selon le type d'énergie dont il s'agit:

- L'électricité est achetée et comptabilisée de manière centralisée par un prestataire externe. Cela signifie que les données concernant l'électricité nécessaire au commerce de détail peuvent être transmises de manière centralisée et attribuées individuellement à chaque site au moyen d'un identifiant. On relève en début d'année la consommation d'électricité de l'année qui vient de s'écouler. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation pour 2025. La période sous revue a donc été modifiée: elle porte non pas sur l'année civile (de janvier à décembre 2025), mais sur la période allant de septembre 2024 à août 2025. Sur la base des données historiques, nous avons vérifié que l'adaptation de la période a une influence négligeable sur les résultats.
- La consommation d'énergie calorifique est mesurée par monitoring, relevée manuellement ou estimée. Le monitoring est utilisé dans tous les sites munis d'un système de mesure de l'énergie. Dans les points de vente qui n'en ont pas, la consommation annuelle d'énergie thermique est estimée sur la base de la surface de vente et d'une répartition représentative des vecteurs de chauffage. Les hypothèses de base de l'estimation sont plutôt sous-estimées. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation d'énergie

calorifique pour 2025. La période sous revue a donc été modifiée: elle porte non pas sur l'année civile (de janvier à décembre 2025), mais sur la période allant de novembre 2024 à octobre 2025. Sur la base des données historiques, nous avons vérifié que l'adaptation de la période a une influence négligeable sur les résultats.

Dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop), une personne est responsable du relevé de la consommation d'énergie calorifique. Elle collecte les données sur les compteurs ou sur les factures des prestataires externes. Ces données sont ensuite directement saisies dans le système de gestion de l'énergie.

À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation thermique pour 2025, la facturation étant décalée dans le temps. Dans certains cas, nous avons donc procédé à une estimation fondée sur la consommation de la période correspondante de l'année précédente, aussi bien pour le commerce de détail que pour les entreprises de production et le commerce de gros. La consommation d'énergie due au transport est mesurée sur la base du carburant consommé. Dans chaque entité commerciale, une personne est chargée d'enregistrer et de transmettre en début d'année la consommation de carburant de l'année qui vient de s'écouler.

Dans chaque entreprise de production de Coop Société Coopérative et de Bell Food Group, une personne est responsable de la saisie des données, comme dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop). L'électricité pour les entreprises de production appartenant au groupe Coop est achetée et comptabilisée de manière centralisée, en même temps que celle destinée au commerce de détail. Pour Bell Food Group, cela s'applique uniquement aux sites de production en Suisse/Liechtenstein, mais pas à ceux situés dans d'autres pays. Là aussi, comme pour le commerce de détail, la période sous revue a été modifiée. Bell Food Group effectue son propre monitoring énergétique des installations de production. Les données comprennent la consommation d'électricité, de chaleur et de carburant. Elles sont enregistrées et transmises en janvier pour l'année civile précédente.

Dans le commerce de gros, pour chaque société nationale du groupe Transgourmet, une personne est responsable du relevé des consommations électrique et thermique et des données de transport. Les données sont enregistrées et transmises dans le système de gestion de l'énergie en janvier pour l'année civile qui vient de s'écouler.

Les pouvoirs calorifiques des différentes substances proviennent du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) ou de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Intensité énergétique du groupe Coop [GRI 302-3]

	2025	2024
Ratio d'intensité énergétique en MWh par million de CHF	78,3	78,6
Paramètre spécifique à l'organisation utilisé pour calculer le ratio	Produit net du groupe Coop en francs suisses	
Types d'énergie inclus dans le ratio d'intensité	Électricité, énergie thermique et carburant	

Ce ratio ne tient compte que de la consommation d'énergie au sein de l'organisation.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU GROUPE COOP [GRI 302-4]

	2025	2024
Réduction découlant directement des mesures prises pour économiser l'énergie et augmenter l'efficacité énergétique, exprimée en MWh	- 33 137	56 771
Types d'énergie inclus dans la réduction	Électricité, énergie thermique et carburant	
Référence/base de calcul:	année précédente	
Consommation d'énergie de l'année précédente en MWh	2 649 083	2 592 313

Pour en savoir plus sur la méthodologie de relevé de la consommation d'énergie: voir GRI 302-1. La réduction de la consommation d'énergie est calculée sur la base des données de l'année précédente, ce qui permet de mieux identifier ou de mieux comprendre les raisons des variations.

MESURES

- Planification et optimisation des projets de transformation ou de construction de nos entrepôts, points de vente ou sièges dans le respect des normes environnementales et du standard Minergie.
- Utilisation d'un éclairage 100% LED lors de la construction de nouveaux magasins et transition progressive vers ce type d'éclairage lors de la transformation ou de la rénovation de points de vente.
- Achat d'électricité faiblement génératrice de CO₂
- Mise en place d'installations photovoltaïques sur les toits de nos points de vente et centres logistiques afin d'augmenter notre autonomie énergétique.
- Installation de meubles réfrigérés fermés et utilisation des rejets thermiques des installations frigorifiques.

OBJECTIF: PRODUCTION

METTRE EN ŒUVRE POUR CE THÈME PERTINENT DES MESURES SPÉCIFIQUES ET RÉALISER DES PROJETS CONCRETS QUI NOUS PERMETTRONT D'ATTEINDRE NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES VALIDÉS PAR L'INITIATIVE SBT.

MESURES

- Planification et optimisation des projets de transformation ou de construction de nos entrepôts, sites de production et sièges dans le respect des normes environnementales et du standard Minergie
- Mise en place d'installations photovoltaïques sur les toits de nos sites de production afin d'augmenter notre autonomie énergétique
- Valorisation des rejets de froid et de chaleur issus des processus de fabrication
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur (plaquettes de bois ou pompes à chaleur, p. ex.)
- Achat d'électricité faiblement génératrice de CO₂ et optimisation du mix électrique dans les sites de production à l'étranger
- Analyse de la consommation d'énergie afin d'identifier les améliorations possibles dans la transformation, et définition de mesures

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

**METTRE EN ŒUVRE POUR CE
THÈME PERTINENT DES
MESURES SPÉCIFIQUES ET
RÉALISER DES PROJETS
CONCRETS QUI NOUS
PERMETTRONT D'ATTEINDRE
NOS OBJECTIFS CLIMATIQUES
VALIDÉS PAR L'INITIATIVE SBT.**

MESURES

- Transition progressive vers un éclairage LED
- Valorisation des rejets thermiques et installation de systèmes de récupération de la chaleur
- Développement des installations photovoltaïques
- Planification et optimisation des projets de transformation ou de construction de nos entrepôts, points de vente et sièges dans le respect des normes environnementales et du standard Minergie
- Achat d'électricité faiblement génératrice de CO₂
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO₂E

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Par ses activités de commerce de détail, de commerce de gros et de production alimentaire, le groupe Coop génère chaque année une empreinte carbone importante. Partant de ce constat, nous nous sommes engagés en 2022 à nous aligner sur l'initiative SBT. Nos objectifs climatiques ont été validés par cette dernière en 2024. Seule une petite partie de nos émissions relève des scope 1 et 2. Néanmoins, au vu de notre engagement global, il est important ici aussi de les réduire à zéro. Sont visées les émissions directes, c'est-à-dire celles qui proviennent de sources directement contrôlées par l'entreprise comme les camions, les systèmes frigorifiques ou le chauffage, ainsi que les émissions engendrées par l'achat d'énergie telle que l'électricité ou le chauffage à distance. Afin de réduire durablement les émissions générées en amont et en aval de notre chaîne de valeur, nous travaillons avec des fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique qui poursuivent des

objectifs climatiques basés sur des données scientifiques. Par ailleurs, nous mettons en œuvre des projets visant à réduire les émissions de CO₂e tout au long de nos chaînes d'approvisionnement. Chaque année, nous discutons ouvertement de notre engagement climatique avec notre partenaire, le WWF, ainsi qu'avec d'autres acteurs du monde scientifique et des ONG. Ceci nous permet de définir un niveau d'ambitions en rapport avec nos objectifs. De plus, nous échangeons avec d'autres entreprises ayant une approche similaire à la nôtre afin d'harmoniser nos mesures, nos méthodes de calcul et nos indicateurs, et de gagner en efficacité. Au-delà de nos objectifs climatiques pour les scope 1, 2 et 3, nous apportons une contribution positive à la protection du climat en collaboration avec notre partenaire de longue date, le WWF. Nous investissons en effet dans des projets qui œuvrent dans ce sens à l'échelle mondiale en dehors de nos chaînes de valeur.



CHAMP D'ACTION N° 14: NOUS ÉVITONS ET RÉDUISONS LES ÉMISSIONS DE CO₂E.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL, PRODUCTION, COMMERCE DE GROS

RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS DE CO₂e APPARTENANT AUX SCOPE 1 ET 2 DE 21% EN VALEUR ABSOLUE PAR RAPPORT À 2022 AU NIVEAU DU GROUPE COOP.

COMMENTAIRE

Nous poursuivons un objectif global en matière d'émissions de CO₂e au niveau du groupe Coop. Le succès est net: les émissions de CO₂e du groupe Coop ont diminué de 31,0% en 2025 par rapport à 2022 (2024: 27,1%). Nous avons donc atteint notre objectif pour 2026.

Émissions directes de GES (scope 1) du groupe Coop [GRI 305-1]

	2025	2024
Volume brut d'émissions directes de GES (scope 1), en tonnes de CO₂e	202 423	203 296
Gaz inclus dans le calcul	Tous les gaz selon GRI 305-1	Tous les gaz selon GRI 305-1
Émissions de CO₂ biogéniques, en tonnes de CO₂e	39 674	34 875
Année de référence pour le calcul	2022	
Émissions de l'année de référence, en tonnes de CO₂e	231 442	

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2025. À cette occasion, le groupe Pomona, désormais intégré au groupe Coop, Saviva SA ainsi que Pier 7 ont été ajoutés à l'empreinte carbone. Inversement, The Body Shop Switzerland SA a été retirée de l'empreinte, car elle ne fait plus partie du groupe Coop. En outre, des erreurs ont été corrigées dans les données

relatives aux fluides frigorigènes de Transgourmet France et Transgourmet Autriche, ainsi que dans les données de consommation d'énergie calorifique de Transgourmet Allemagne et d'EGV Lebensmittel für Grossverbraucher AG. Les facteurs d'émission pour les combustibles et les carburants proviennent de l'"Advanced User Set 2024" du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA). Les potentiels d'effet de serre (Potentiel de Réchauffement Global, PRG/ Global Warming Potentials, GWP) des fluides frigorigènes proviennent du document "Vue d'ensemble des principaux fluides frigorigènes" (état: septembre 2020) publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du GHG Protocol, à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

Émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) du groupe Coop ^[GRI 305-2]

	2025	2024
Volume brut d'émissions indirectes de GES (scope 2) basées sur la localisation, en tonnes de CO₂e	160 383	171 687
Volume brut d'émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché, en tonnes de CO₂e	39 718	45 606
Gaz inclus dans le calcul	Tous les gaz selon GRI 305-2	
Année de référence pour le calcul	2022	
Émissions de l'année de référence basées sur le marché, en tonnes de CO₂e	119 256	

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2025. À cette occasion, le groupe Pomona, désormais intégré au groupe Coop, Saviva SA ainsi que Pier 7 ont été ajoutés à l'empreinte carbone. Inversement, The Body Shop Switzerland SA a été retirée de l'empreinte, car elle ne fait plus partie du groupe Coop. De plus, des erreurs concernant les données de consom-

mation de chaleur à distance de Transgourmet Allemagne ont été corrigées. Les facteurs d'émission pour l'électricité proviennent d'ecoinvent 3.10 ou, pour les mix résiduels respectifs, de l'Association of Issuing Bodies (AIB) (état: 2024). Pour le calcul des émissions de scope 2 basées sur le marché, les instruments contractuels de l'année sous revue ont été pris en compte dans la mesure du possible. Comme certains certificats d'électricité verte de l'année 2025 n'étaient pas encore disponibles au moment du calcul, nous avons utilisé ceux de l'année précédente à la place, dans la mesure où aucune différence significative par rapport à l'année sous revue n'est attendue. Les facteurs d'émission pour la chaleur à distance sont ceux de treeze 2017, à l'exception du facteur d'émission "Chauffage à distance, moyenne" qui repose sur le facteur d'émission de DEFRA 2024. Si l'entreprise fournissant la chaleur à distance est connue et met des facteurs d'émission à disposition, ce sont ces derniers qui sont utilisés. Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du GHG Protocol, à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant

ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

Intensité des émissions de gaz à effet de serre du groupe Coop ^[GRI 305-4]

	2025	2024
Ratio d'intensité des émissions de gaz à effet de serre, en tonnes de CO₂e par million de CHF	7,07 (scope 1: 5,91; scope 2 1,16)	7,38
Paramètre spécifique à l'organisation utilisé pour calculer le ratio	Produit net du groupe Coop en francs suisses	
Émissions de gaz à effet de serre incluses dans le ratio d'intensité	Émissions directes (scope 1) et émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché	
Gaz inclus dans le calcul	Tous les gaz	

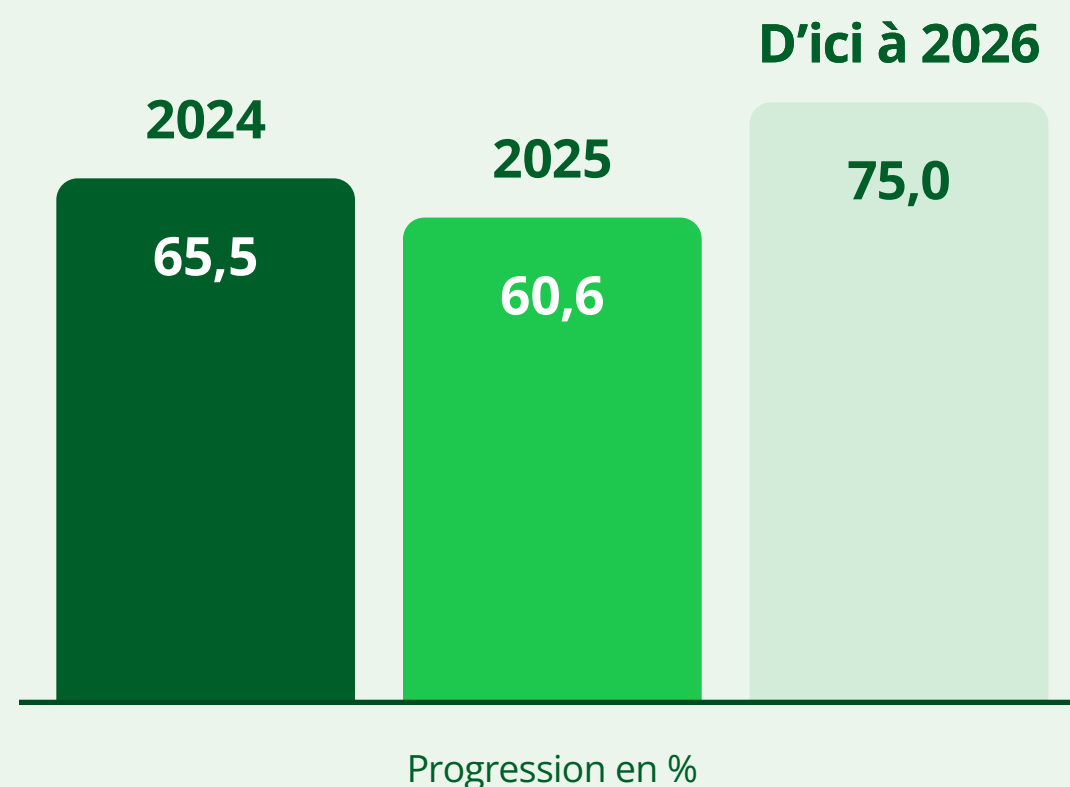
Réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe Coop [GRI 305-5]

	2025	2024
Réduction découlant directement des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en tonnes de CO₂e	6 761 (scope 1: 873 scope 2: 5 888)	35 902
Gaz inclus dans le calcul	Tous les gaz	Tous les gaz
Référence/base de calcul:	année précédente	
Émissions de l'année précédente, en tonnes de CO₂e	248 902 (scope 1: 203 296 scope 2: 45 606)	284 804
Émissions de gaz à effet de serre incluses dans le calcul	Émissions directes (scope 1) et émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché	

La réduction des émissions de gaz à effet de serre a été calculée sur la base des données de l'année précédente, ce qui permet de mieux identifier ou de mieux comprendre les raisons des variations. La baisse des émissions par rapport à l'année précédente ne doit pas être vue comme la seule conséquence des initiatives de réduction prises. L'évolution des émissions dépend aussi de facteurs externes tels qu'un hiver doux ou une baisse de production. Néanmoins, les mesures que nous avons prises ont porté leurs fruits. À titre d'exemples: dans le domaine du transport, l'utilisation de biocarburants a augmenté par rapport à l'année précédente; en ce qui concerne le chauffage, le remplacement des combustibles fossiles par des combustibles de sources renouvelables a progressé; et sur les sites de production, diverses mesures d'optimisation ont permis de réduire la consommation de combustibles fossiles. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du GHG Protocol, à l'aide d'un logiciel ESG.

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

OBTENIR DE 75% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE L'ASSURANCE QU'ILS POURSUIVENT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES FONDÉS SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES.



COMMENTAIRE

En 2025, 60,6% de nos fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique poursuivaient des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

Font partie des fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique ceux qui contribuent à environ 80% du chiffre d'affaires. Cet objectif nous permet donc d'obtenir le meilleur effet de levier possible. Le pourcentage est calculé à partir des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2021.

REMARQUE

Par "objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques", nous entendons les objectifs de réduction des émissions scope 1, 2 et 3 visant à maintenir le réchauffement mondial largement en dessous de 2°C d'ici à 2050. Les données collectées à cet effet comprennent également celles des fournisseuses et fournisseurs classés comme "committed" selon les critères de l'initiative SBT (Science Based Targets initiative).

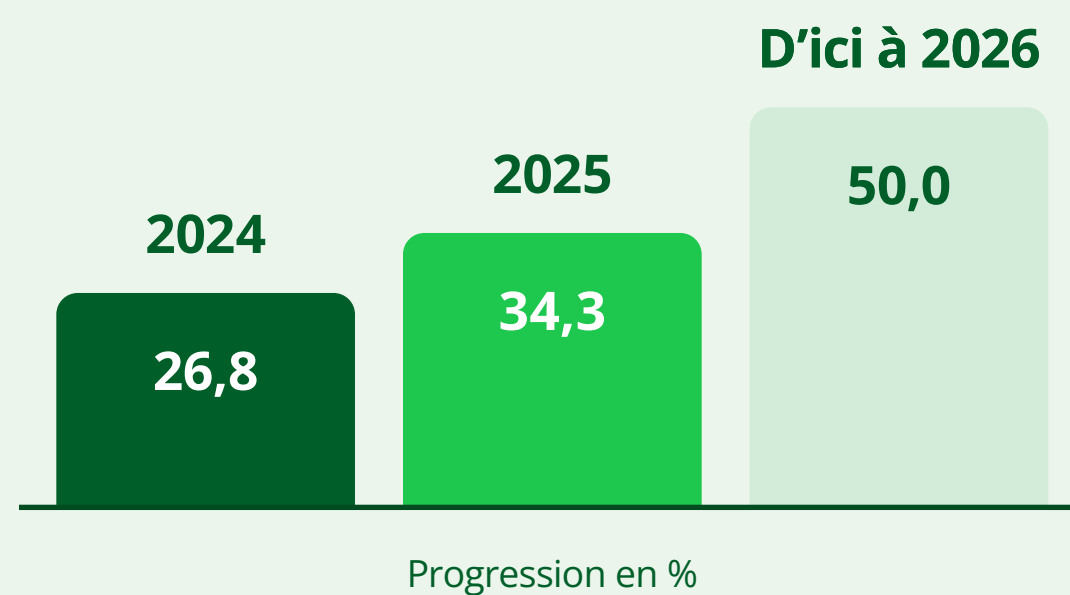
MESURES

- Adhésion aux principes de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) et à ses objectifs de réduction des émissions basés sur des données scientifiques. Intégration des objectifs fixés dans l'accord de prestation signé avec le WWF.

- Alliance climatique pour l'alimentation: déclaration d'intention visant à réduire les émissions de GES tout au long de la chaîne de valeur des denrées alimentaires en Suisse
- Rôle pionnier dans le domaine de la mobilité hydrogène en tant que fondatrice de l'association Mobilité H2 et grâce à la construction de la première station-service à hydrogène ouverte au public du pays
- Projet du Fonds: poursuite du projet de protection du climat au Brésil avec Fair Recycling
- Promotion de l'électromobilité
- Utilisation, pour nos camions, de biodiesel produit à partir de déchets organiques (huile de friture provenant de nos entreprises de production et de nos restaurants, p. ex.).
- Directive Construction durable pour les bâtiments nouvellement construits ou transformés
- Membre fondateur du WWF Climate Savers et aujourd'hui "Climate Partner" du WWF
- Investissements ciblés dans des projets de protection du climat, afin d'assumer notre responsabilité pour les émissions générées par les marchandises inévitables transportées par avion, les livraisons coop.ch et les voyages d'affaires
- Réalisation de projets de protection du climat selon les critères du Gold Standard, en collaboration avec le WWF
- Conversion aux fluides frigorigènes naturels
- Utilisation des rejets thermiques
- Développement des installations photovoltaïques
- Utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE GROS

OBTENIR DE 50% DE NOS FOURNISSEUSES ET FOURNISSEURS DE PRODUITS DE MARQUES PROPRES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE L'ASSURANCE QU'ILS POURSUIVENT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES FONDÉS SUR DES DONNÉES SCIENTIFIQUES.



COMMENTAIRE

En 2025, 34,3% de nos fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique poursuivaient des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques.

Font partie des fournisseuses et fournisseurs de produits de marques propres d'importance stratégique ceux qui contribuent à environ 80% du chiffre d'affaires. Cet objectif nous permet donc d'obtenir le meilleur effet de levier possible. Le pourcentage est calculé à partir des résultats des différentes unités commerciales, pondérés en fonction de leur part de chiffre d'affaires en 2021.

REMARQUE

Par "objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques", nous entendons les objectifs de réduction des émissions scope 1, 2 et 3 visant à maintenir le réchauffement mondial largement en dessous de 2 °C d'ici à 2050. Les données collectées à cet effet comprennent également celles des fournisseuses et fournisseurs classés comme "committed" selon les critères de l'initiative SBT (Science Based Targets initiative).

MESURES

- Adhésion aux principes de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) et à ses objectifs de réduction des émissions basés sur des données scientifiques
- Organisation de réunions vertes des partenaires commerciaux

TRANSPORT DE MARCHANDISES RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Autre sujet important pour le groupe Coop: le transport de marchandises. Les marchandises doivent être livrées à nos magasins de détail et de gros tous les jours. Ces transports sont source d'émissions et nous rendent tributaires d'infrastructures adaptées. En ayant recours au transport ferroviaire à partir d'une distance de 90 kilomètres, nous réduisons l'impact climatique de notre logistique en Suisse et déchargeons considérablement le réseau routier. Par ailleurs, nous misons sur des carburants alternatifs comme le biodiesel issu de déchets ou le biogaz, et nous soutenons le développement de carburants innovants tels que l'hydrogène. Nous réduisons nos transports aériens au strict minimum. Pour les transports par avion qui ne peuvent être évités dans le commerce de détail, les voyages d'affaires et les livraisons des commandes passées sur coop.ch,

nous assumons nos responsabilités en investissant dans des projets de protection du climat menés avec le WWF. En intégrant dans nos assortiments du commerce de détail et de gros des articles saisonniers et régionaux, nous favorisons les achats de produits transportés sur de courtes distances. En dehors de la Suisse aussi, nous misons sur des moyens de transport à faibles émissions dans les pays européens où nous sommes actifs dans le commerce de gros. En matière de protection du climat, nous impliquons régulièrement nos parties prenantes dans la planification de nos mesures, car cela permet des échanges constructifs. De plus, nous faisons partie du réseau "lean&green", qui regroupe des entreprises ayant des objectifs et des visions similaires aux nôtres et promouvant une approche durable des transports.



**CHAMP D'ACTION N° 15:
AVEC RAILCARE, NOUS
TRANSFÉRONS LE TRANSPORT
DE NOS MARCHANDISES DE
LA ROUTE AU RAIL DE MANIÈRE
SYSTÉMATIQUE EN SUISSE.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

**RÉDUIRE LES ÉMISSIONS
DE CO₂E DE NOS PROPRES
MOYENS DE TRANSPORT DE
14% PAR RAPPORT À 2022.**

COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, nous avons pu réduire les émissions de CO₂e de nos propres moyens de transport de 25,9% (2024: 21,2%) par rapport à 2022.

REMARQUE

En 2025, nous appliquons les mesures indiquées également dans nos entreprises de production.

MESURES

- Transfert systématique de la route au rail de nos transports de marchandises à partir de 90 kilomètres de distance
- Utilisation de HVO (Hydrotreated Vegetable Oils, huiles végétales hydrogénées) dans les camions roulant normalement au diesel
- Utilisation de camions à hydrogène
- Utilisation de camions électriques
- Utilisation pour nos camions de biodiesel issu de déchets organiques
- Système d'analyse visant à optimiser la conduite de nos camions diesel

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

**RÉDUIRE LES ÉMISSIONS
DE CO₂e DE NOS PROPRES
MOYENS DE TRANSPORT DE
11% PAR RAPPORT À 2022.**

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons réduit les émissions de CO₂e de nos propres moyens de transport de 10,0% (2024: 1,6%) par rapport à 2022.

MESURES

- Amélioration de l'efficacité dans la logistique
- Conversion progressive aux carburants à émanations faibles
- Utilisation de camions électriques
- Formations et optimisations encourageant une conduite à émanations faibles et une planification des itinéraires
- Lancement par Transgourmet Allemagne du projet "Hamburg wird grüner" ("Hambourg se verdit") avec une flotte de camions entièrement convertie au biogaz

BOUCLER LES CYCLES DES MATIÈRES

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

La production et la vente de biens de consommation et de produits alimentaires nécessitent des ressources que nous achetons dans le monde entier. L'économie circulaire a donc un fort potentiel ici. Nous voulons réduire notre consommation en ressources et utiliser les matériaux le plus efficacement et le plus longtemps possible en circuit fermé. C'est pourquoi nous mettons en œuvre des projets innovants visant à valoriser les sous-produits de la production alimentaire et bouclons le cycle des emballages dans la logistique en privilégiant des

solutions réutilisables. Les déchets que nous ne pouvons éviter sont systématiquement triés afin de pouvoir être recyclés. Grâce à des systèmes de commande flexibles, nous réduisons les déchets alimentaires au strict minimum. Par ailleurs, nous donnons à des associations caritatives les invendus dont la qualité est encore irréprochable. Les produits qui ne sont plus comestibles sont utilisés pour nourrir les animaux ou pour produire du biogaz.



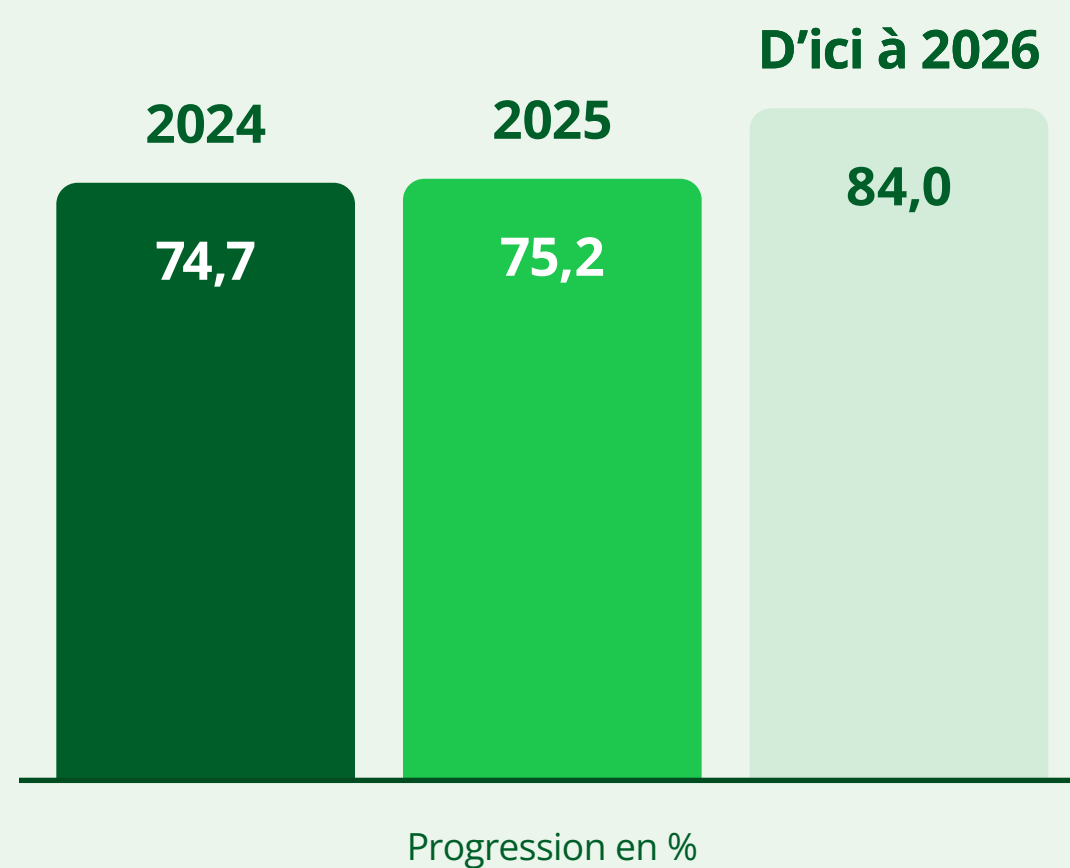
**CHAMP D'ACTION N° 16:
NOUS BOUCLONS,
RALENTISSONS ET
RACCOURCISSONS
SYSTÉMATIQUEMENT NOS
CYCLES DES MATIÈRES.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

PORTER À 84% AU MOINS LA PART DES MATÉRIAUX VALORISÉS.



COMMENTAIRE

En 2025, nous avons atteint un taux de valorisation de 75,2%. En raison d'une erreur de calcul, la valeur pour 2024 a été ajustée.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Économie circulaire](#)

Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets dans le commerce de détail [GRI 306-1]

La majorité des déchets sont des emballages (suremballages, emballages de transport, etc.), des déchets alimentaires et des matériaux d'emballage rapportés par les client·e·s. Les déchets retournés par les client·e·s sont principalement constitués de bouteilles en plastique (PET et autre) et d'appareils électriques usagés. Au total, nous comptons 31 fractions différentes. Ces déchets sont triés puis transportés dans les centrales de distribution en vue de leur valorisation (recyclage ou valorisation énergétique). Dans le commerce de détail, aucun déchet n'est produit qui soit directement dangereux pour l'être humain ou pour l'environnement.

Gestion des impacts significatifs liés aux déchets dans le groupe Coop [GRI 306-2]

Soucieux d'augmenter la part des matériaux valorisables (déchet faisant l'objet d'une valorisation matière par rapport au total des déchets générés), le groupe Coop s'est fixé des objectifs quantitatifs s'inscrivant dans le cadre des objectifs pluriannuels de développement durable. Une consigne stricte dans ce sens a été donnée dans tous les domaines d'activité: la part visée doit être atteinte d'ici à la fin de la période en cours (2022-2026). Nous voulons réduire l'utilisation des ressources et boucler les cycles des matières. Nous poursuivons cet objectif en mettant en œuvre des mesures de réduction des emballages (primaires, secondaires et tertiaires) et de valorisation des flux secondaires en nouveaux produits commercialisables. Des

projets ont été lancés entre 2022 et 2025 dans le cadre du concept d'économie circulaire: ils visent le basculement sur des systèmes d'emballages qui soient les plus écologiques possibles ainsi que le pilotage de nouvelles offres de services pour les appareils dans les formats du commerce de détail et pour la transformation des sous-produits industriels en produits commercialisables de qualité. Les exigences légales à respecter lors du transfert de déchets et de matériaux valorisables à des sociétés d'élimination sont en premier lieu celles en vigueur dans le pays concerné. En Suisse, des audits sont réalisés, en particulier dans le commerce de détail, auprès des professionnels reprenant les déchets critiques tels que les plastiques, les déchets organiques, le papier et le carton. Chaque format du commerce de détail enregistre les déchets et matières valorisables générés, sur la base des informations des sociétés d'élimination mandatées. Les volumes de déchets de la production, tirés des données des sociétés d'élimination, sont eux aussi enregistrés dans l'outil centralisé en ligne. Bell Food Group utilise ses propres systèmes d'enregistrement. Dans le commerce de gros, les volumes de déchets sont saisis une fois par an sur la base des données fournies par les sociétés d'élimination, puis communiqués au groupe Coop.

Déchets générés dans le commerce de détail [GRI 306-3]

	2025	2024
Poids total des déchets générés en tonnes métriques, dont:	149 674	151 280
papier/carton	48 758	48 580
ordures ménagères	35 560	35 832
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	471	74
déchets alimentaires	37 180	40 002
plastique et autres matériaux d'emballage	12 252	12 401
verre	460	12
bois	3 732	3 310
autres	11 261	11 070

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

Déchets détournés de l'élimination dans le commerce de détail [GRI 306-4]

Déchets détournés de l'élimination:

	2025	2024
Poids total des déchets détournés de l'élimination en tonnes métriques, dont:	112 521	113 005
papier/carton	48 758	48 580
ordures ménagères	0	4
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	471	74
déchets alimentaires	36 922	39 750
plastique et autres matériaux d'emballage	12 252	12 401
verre	460	12
bois	2 917	1 452
autres	10 741	10 733

Déchets transférés pour élimination:

	2025	2024
Poids total des déchets transférés pour élimination en tonnes métriques, dont:	37 153	38 275
papier/carton	0	0
ordures ménagères	35 560	35 828
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	0	0
déchets alimentaires	258	252
plastique et autres matériaux d'emballage	0	0
verre	0	0
bois	815	1 858
autres	520	337

Déchets dangereux:

	2025	2024
Déchets dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques	844	811
Déchets dangereux recyclés, en tonnes métriques	0	0
Déchets dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques	174	21

Déchets non dangereux:

	2025	2024
Déchets non dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques	957	939
Déchets non dangereux recyclés, en tonnes métriques	110 399	111 234
Déchets non dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques	147	0

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

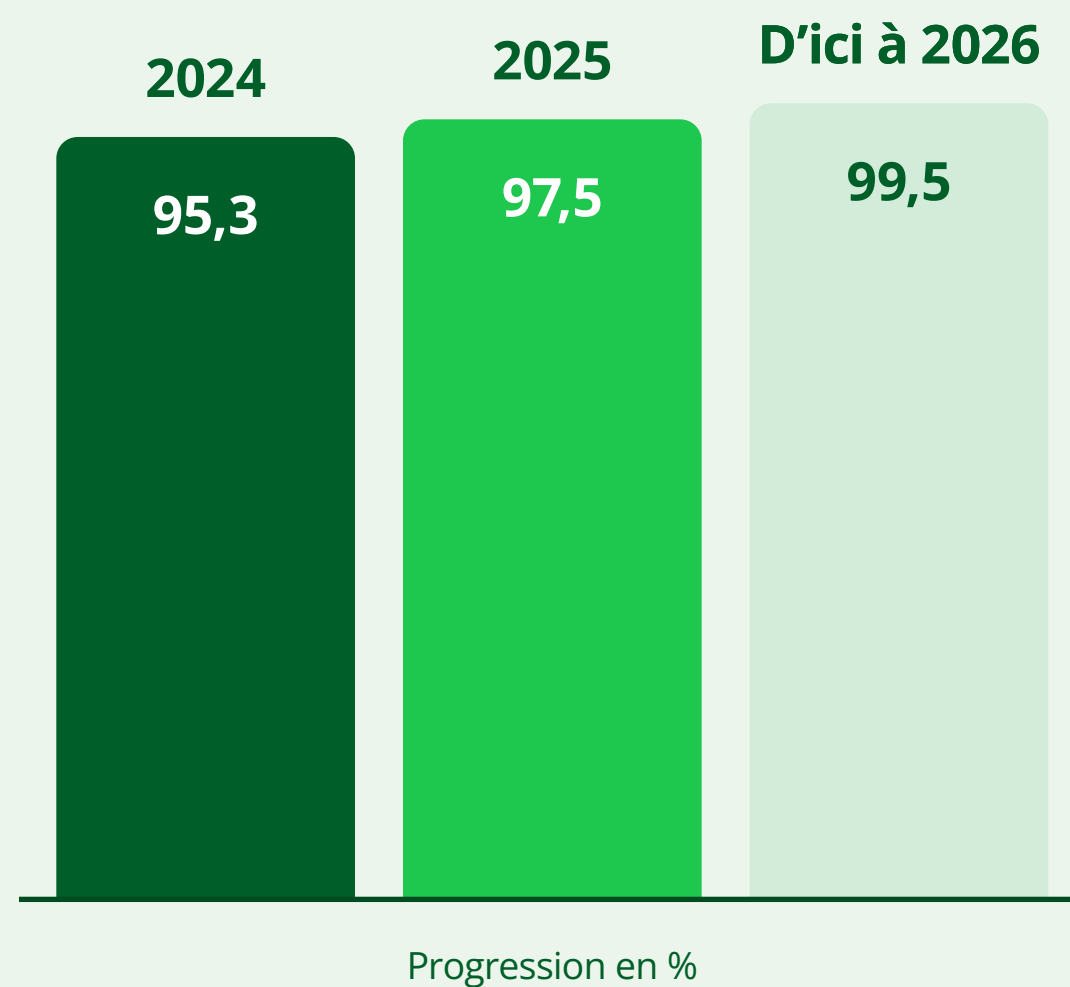
Déchets transférés pour élimination dans le commerce de détail [GRI 306-5]

	2025	2024
Poids total des déchets non dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques	32 672	32 366
Poids total des déchets dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques	4 481	5 909

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GARANTIR QUE 99,5% DE LA NOURRITURE VENDUE DANS NOS FORMATS ALIMENTAIRES SERVE À LA CONSOMMATION HUMAINE. NOUS VISONS À CE TITRE LE DOUBLEMENT DU VOLUME DE NOS DONS ALIMENTAIRES.



COMMENTAIRE

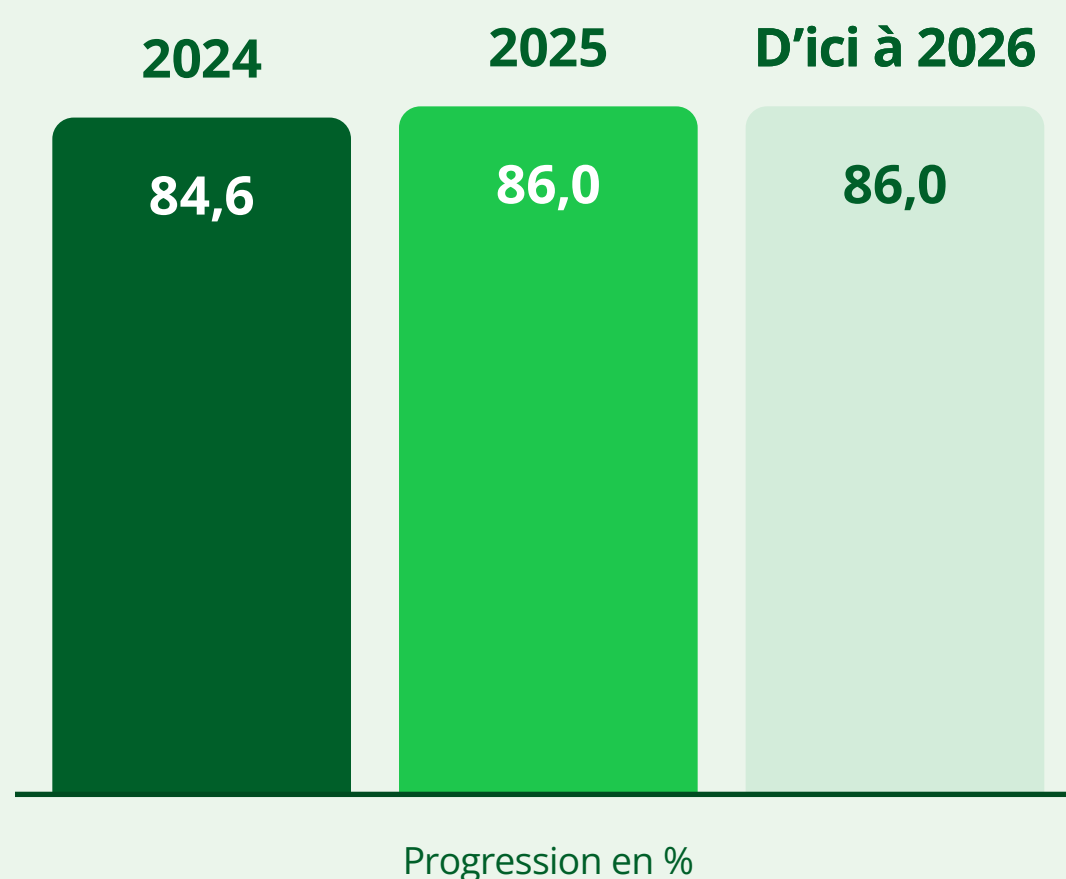
En 2025, 97,5% des produits alimentaires ont servi à la consommation humaine.

MESURES

- Optimisation des processus de commande: le système de commande basé sur les ventes a été élargi dans les points de vente
- Projets: mise en œuvre de projets financés par le Fonds Coop pour le développement durable dans les domaines de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mise en œuvre d'un concept d'élimination spécifique à chaque format spécialisé et à chaque point de vente
- Saisie mensuelle dans les points de vente des matériaux valorisables collectés séparément et transférés triés pour valorisation
- Utilisation parcimonieuse des ressources et promotion de leur revalorisation grâce à une gestion ciblée des déchets et à une économie circulaire: réduction des ordures ménagères, optimisation des matériaux (en tenant compte de la durée de vie, de la réparabilité et de la modularité) et augmentation du taux de recyclage
- Partenariat avec Swiss Recycle
- Transformation des déchets organiques en aliments pour animaux, en biogaz ou en biodiesel pour nos camions; transformation des résidus de fermentation en compost ou en engrais liquide pour l'agriculture

OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

MAINTENIR À 86% AU MOINS LA PART DES MATÉRIAUX VALORISÉS.



COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, nous avons atteint un taux de valorisation de 86%, ce qui correspond à notre objectif pour 2026.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Économie circulaire](#)

Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets dans la production [GRI 306-1]

Beaucoup de déchets et résidus générés par nos entreprises de production représentent une précieuse ressource en matières premières et peuvent être recyclés ou valorisés de manière qualitative. L'élimination des déchets et résidus sur les sites de production de Bell Food Group est soumise à des contrôles internes et externes, en particulier pour les sous-produits animaux. Selon le niveau de risque, ceux-ci sont valorisés ou éliminés, conformément aux prescriptions légales. Les abattoirs de Bell Food Group génèrent des sous-produits animaux qui, en termes de quantité, représentent la plus grande part des déchets éliminés par le groupe. Ils nécessitent un traitement spécial (morceaux impropres à la consommation humaine des classes C1-C3) et sont éliminés et/ou valorisés au mieux, dans le respect des normes professionnelles et du cadre légal. D'autres déchets sont les matériaux d'emballage (suremballages, emballages de transport, etc.) ainsi que la biomasse issue des déchets. Fabricant de lessives, de produits de nettoyage et de cosmétiques, Steinfels Swiss génère des déchets spéciaux, qui sont éliminés dans le respect de l'environnement conformément à la législation en vigueur.

Dans l'ensemble du groupe Coop, les données collectées concernent principalement les déchets générés en interne. La gestion des déchets et résidus dans les entreprises de production du groupe Coop repose avant toute chose sur des concepts d'élimination spécifiques à chaque site et sur la saisie régulière des matériaux valorisables collectés séparément, selon des fractions et types de valorisation définis.

Déchets générés dans la production [GRI 306-3]

	2025	2024
Poids total des déchets générés en tonnes métriques, dont:	233 822	230 942
papier/carton	4 498	4 795
ordures ménagères	11 565	11 650
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	211 811	208 652
déchets alimentaires	684	614
plastique et autres matériaux d'emballage	2 629	2 579
verre	1	4
bois	1 615	1 544
autres	1 020	1 104

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

Déchets détournés de l'élimination dans la production [GRI 306-4]

Déchets détournés de l'élimination:

	2025	2024
Poids total des déchets détournés de l'élimination en tonnes métriques, dont:	201 177	195 477
papier/carton	4 498	4 795
ordures ménagères	0	0
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	192 460	186 608
déchets alimentaires	684	614
plastique et autres matériaux d'emballage	1 453	1 455
verre	1	4
bois	1 406	1 292
autres	675	709

Déchets transférés pour élimination:

	2025	2024
Poids total des déchets transférés pour élimination en tonnes métriques, dont:	32 645	33 465
papier/carton	0	0
ordures ménagères	11 565	11 650
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	19 351	22 044
déchets alimentaires	0	0
plastique et autres matériaux d'emballage	1 176	1 124
verre	0	0
bois	209	252
autres	345	395

Déchets dangereux:

	2025	2024
Déchets dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques	0	0
Déchets dangereux recyclés, en tonnes métriques	0	0
Déchets dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques	0	0

Déchets non dangereux:

	2025	2024
Déchets non dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques	1 220	1 074
Déchets non dangereux recyclés, en tonnes métriques	2 806	2 830
Déchets non dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques	197 151	191 573

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

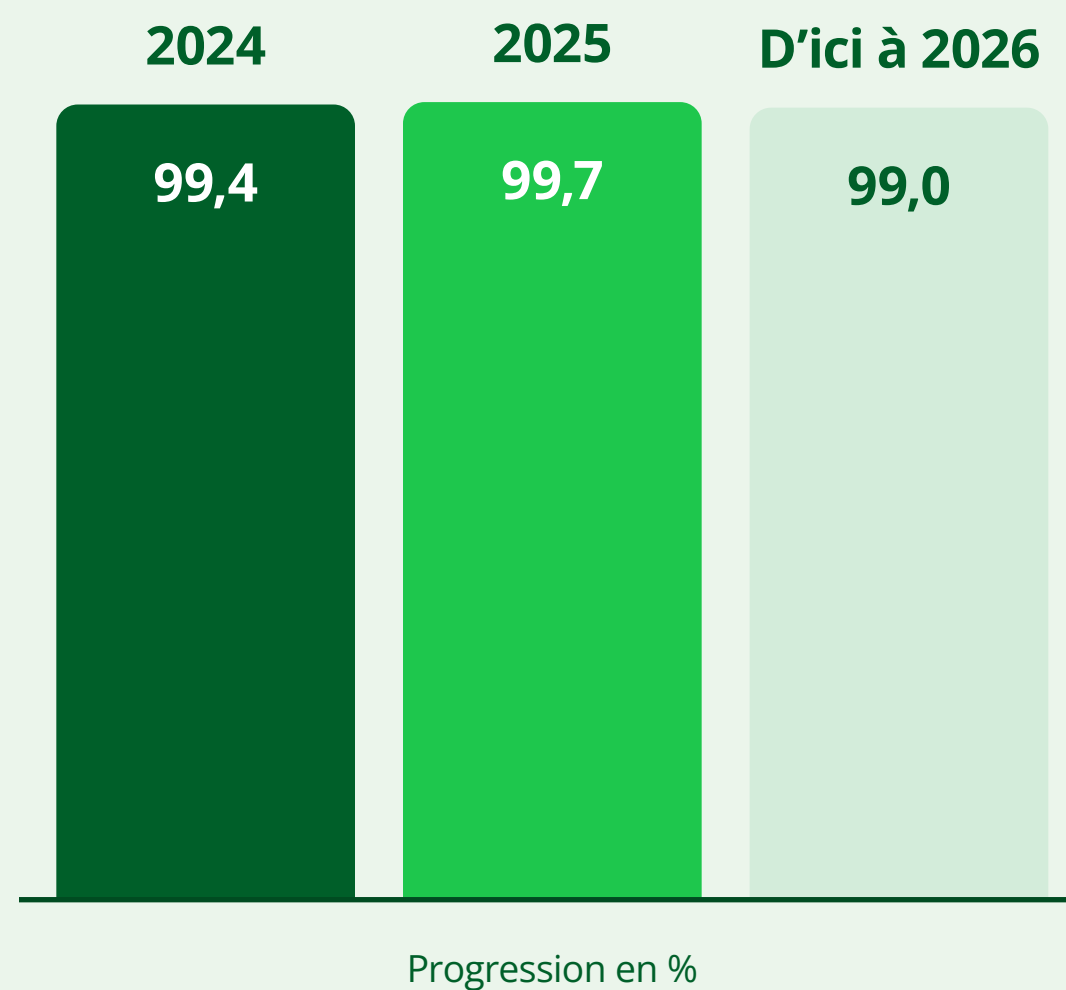
Déchets transférés pour élimination dans la production [GRI 306-5]

	2025	2024
Poids total des déchets non dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques	32 312	30 070
Poids total des déchets dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques	333	394

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GARANTIR QUE 99% DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRODUITES ARRIVENT DANS LES CANAUX DE VENTE.



COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, 99,7% des produits alimentaires ont servi à la consommation humaine, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

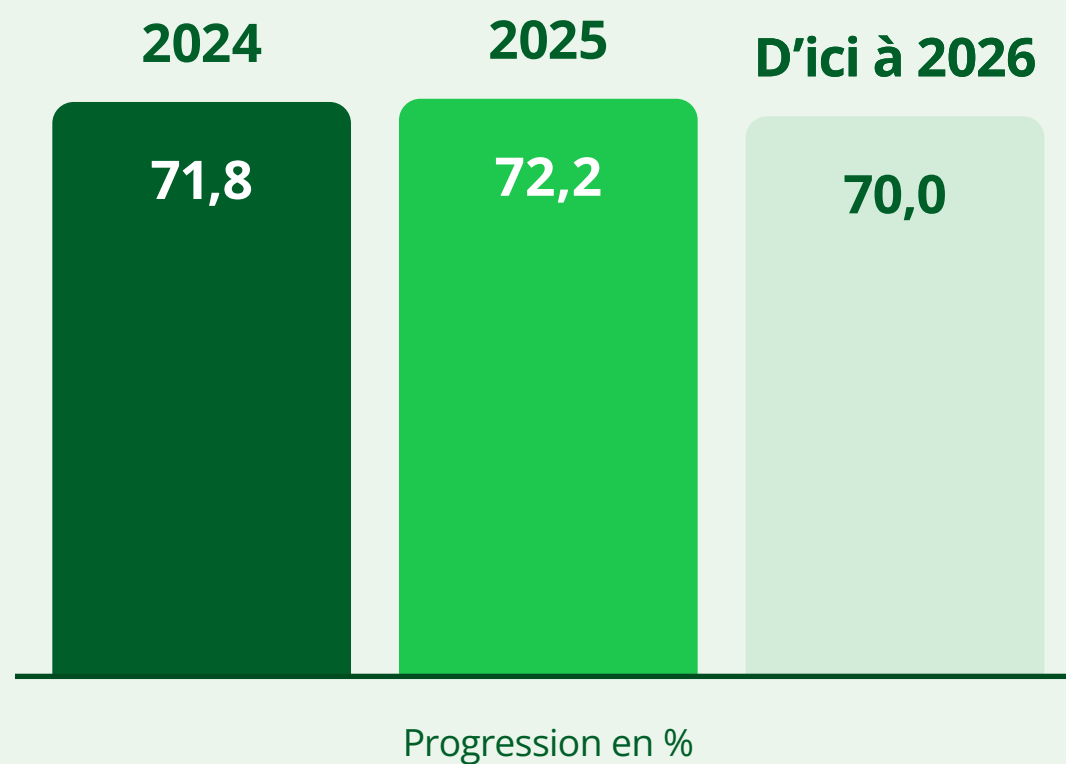
MESURES

- Transformation des déchets organiques en aliments pour animaux, en biogaz ou en biodiesel pour nos camions; transformation des résidus de fermentation en compost ou en engrais liquide pour l'agriculture

- Fermeture des cycles des produits
- Analyse des sous-produits industriels dans toutes les entreprises de production
- Saisie mensuelle des matériaux valorisables collectés séparément et transférés triés pour valorisation
- Utilisation parcimonieuse des ressources et promotion de leur revalorisation grâce à une gestion ciblée des déchets et à une économie circulaire

OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE GROS

MAINTENIR À 70% AU MOINS LA PART DES MATÉRIAUX VALORISÉS.



COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025, nous avons atteint un taux de valorisation de 72,2%, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Économie circulaire](#)

Production de déchets et impacts significatifs liés aux déchets dans le commerce de gros [GRI 306-1]

La majorité des déchets sont des emballages (suremballages, emballages de transport, etc.), des déchets alimentaires et des matériaux d'emballage rapportés par les client·e·s. Les déchets retournés par les client·e·s sont principalement constitués de bouteilles en plastique (PET et autre) et d'appareils électriques usagés. Au total, nous comptons 31 fractions différentes. Ces déchets sont transportés ailleurs en vue de leur valorisation (recyclage ou valorisation énergétique). Dans le commerce de gros, de manière générale, aucun déchet n'est produit qui soit directement dangereux pour l'être humain ou pour l'environnement.

Dans l'ensemble du groupe Coop, les données collectées concernent principalement les déchets générés en interne. Dans le commerce de détail et de gros, une partie des déchets sont des retours des client·e·s.

Déchets générés dans le commerce de gros [GRI 306-3]

	2025	2024
Poids total des déchets générés en tonnes métriques, dont:	63 772	67 927
papier/carton	21 003	22 326
ordures ménagères	10 178	12 951
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	1 686	1 382
déchets alimentaires	9 650	9 085
plastique et autres matériaux d'emballage	3 998	4 435
verre	668	855
bois	2 327	3 749
autres	14 262	13 143

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

Déchets détournés de l'élimination dans le commerce de gros [GRI 306-4]

	2025	2024
Poids total des déchets générés en tonnes métriques, dont:	46 034	48 773
papier/carton	20 821	22 043
ordures ménagères	2 160	4 434
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	1 568	1 235
déchets alimentaires	9 635	9 071
plastique et autres matériaux d'emballage	3 229	3 527
verre	667	855
bois	1 829	3 543
autres	6 126	4 064

Déchets transférés pour élimination:

	2025	2024
Poids total des déchets transférés pour élimination en tonnes métriques, dont:	17 735	19 154
papier/carton	182	283
ordures ménagères	8 018	8 517
déchets organiques (hors déchets alimentaires)	118	147
déchets alimentaires	15	14
plastique et autres matériaux d'emballage	769	908
verre	1	0
bois	497	206
autres	8 136	9 079

Déchets dangereux:

	2025	2024
Déchets dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques	0	0
Déchets dangereux recyclés, en tonnes métriques	781	68
Déchets dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques	5	78

Déchets non dangereux:

	2025	2024
Déchets non dangereux traités en vue de leur valorisation, en tonnes métriques	0	0
Déchets non dangereux recyclés, en tonnes métriques	38 786	44 318
Déchets non dangereux auxquels d'autres méthodes de récupération ont été appliquées, en tonnes métriques	6 463	4 309

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

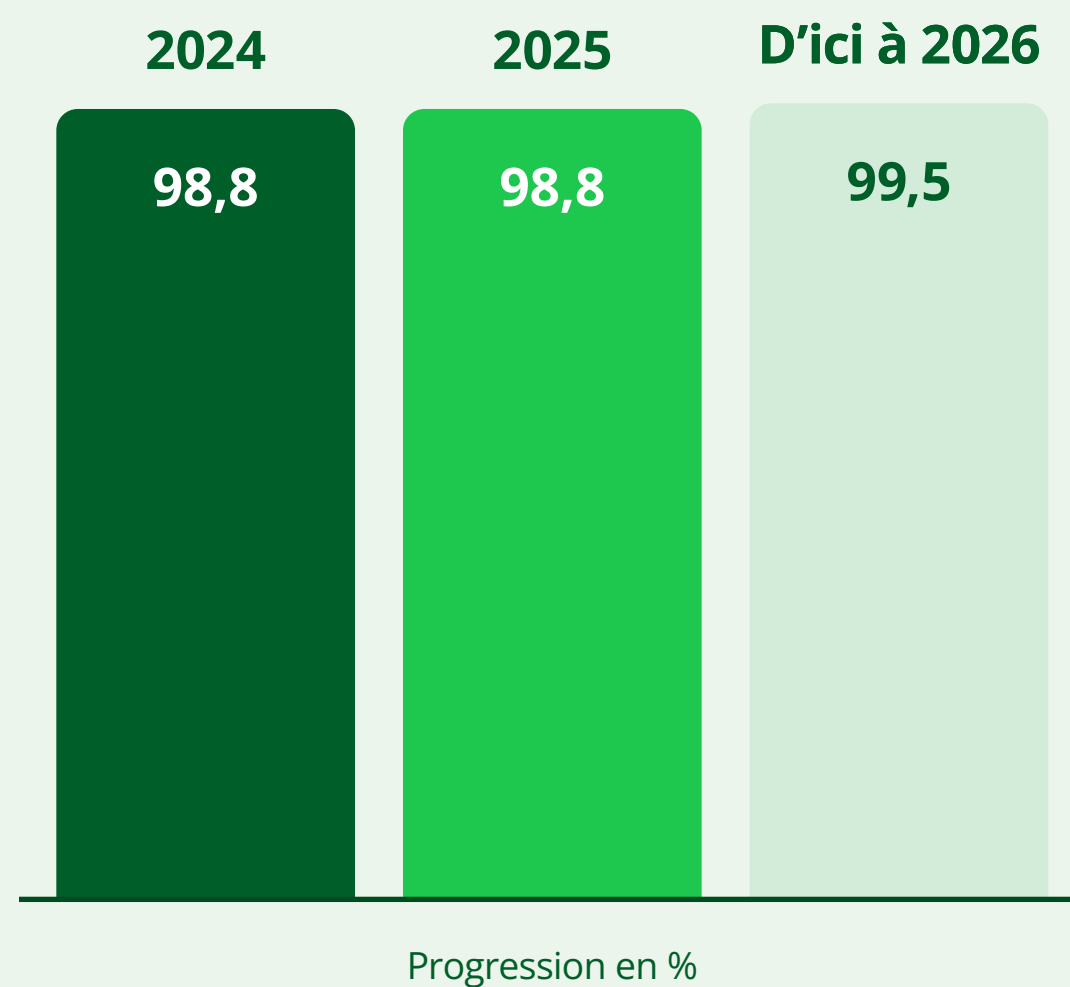
Déchets transférés pour élimination dans le commerce de gros [GRI 306-5]

	2025	2024
Poids total des déchets non dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques	17 663	19 092
Poids total des déchets dangereux transférés pour élimination, en tonnes métriques	72	62

Pour en savoir plus sur les modes d'obtention des données dans les différents contextes: voir GRI 306-2.

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE GROS

ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GARANTIR QUE 99,5% DE LA NOURRITURE VENDUE DANS NOS FORMATS ALIMENTAIRES SERVE À LA CONSOMMATION HUMAINE.



COMMENTAIRE

En 2025, 98,8% des produits alimentaires ont servi à la consommation humaine.

MESURES

- Saisie des matériaux valorisables collectés séparément et transférés triés pour valorisation
- Réduction constante de la quantité de déchets restants
- Utilisation parcimonieuse des ressources et promotion de leur valorisation grâce à une gestion ciblée des déchets
- Projets de dons alimentaires au profit des personnes défavorisées, menés par les sociétés nationales du groupe Transgourmet

OPTIMISER LES EMBALLAGES, RÉDUIRE LE PLASTIQUE

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le plastique et les emballages qui finissent dans la nature présentent un danger pour la qualité de l'eau et la santé des sols. Conscients de nos responsabilités, nous nous efforçons de préserver les ressources et d'éviter les déchets. En conséquence, nous travaillons sans relâche à l'optimisation de nos matériaux d'emballage et à la réduction de leur volume en mettant en place des alternatives durables. Nous nous basons pour ce faire sur les écobilans, sans toutefois nous arrêter aux seuls matériaux: nous considérons les emballages dans leur ensemble, en tenant compte de leurs fonctions et de leur

influence sur la conservation du produit, son altération ou la présence d'impuretés, pour limiter le gaspillage au strict minimum. En réduisant et en optimisant en permanence nos matériaux d'emballage, nous économisons non seulement des ressources mais réduisons aussi grandement notre consommation d'énergie lors de la fabrication, du transport et de l'élimination. Nous échangeons régulièrement avec des scientifiques et des experts sur les innovations dans le domaine des emballages afin de pouvoir les tester et les mettre en œuvre rapidement.



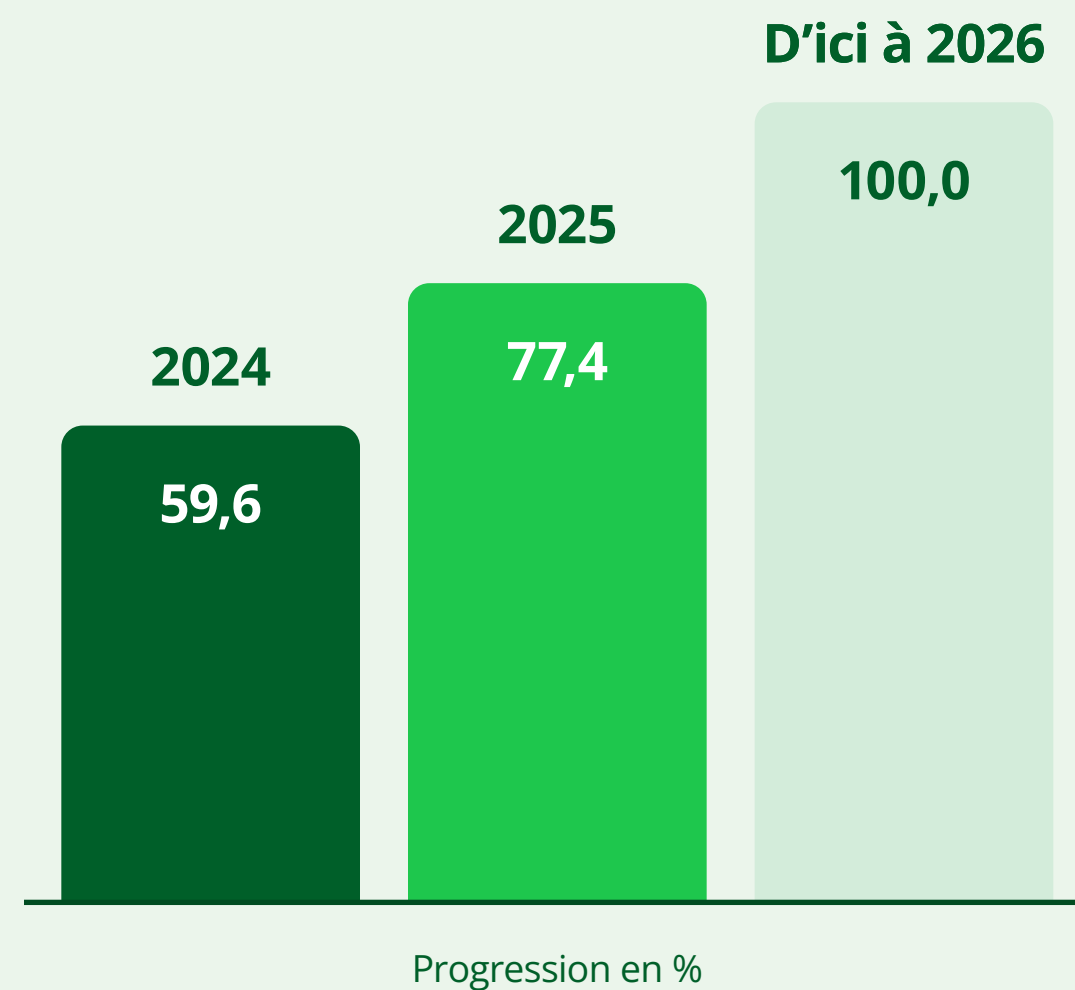
**CHAMP D'ACTION N° 17:
NOUS RÉDUISONS NOTRE
UTILISATION DE PLASTIQUE
ET PRIVILÉGIONS LES
EMBALLAGES DURABLES.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

FAIRE EN SORTE QUE 100% DE NOS PRODUITS DE MARQUES PROPRES SOIENT VENDUS DANS DES EMBALLAGES ÉCOLOGIQUES, CONFORMÉMENT À NOS DIRECTIVES DANS CE DOMAINE.



COMMENTAIRE

En 2025, nous avons augmenté la part de nos produits de marques propres vendus dans des emballages écologiques à 77,4%.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Emballages et plastique](#)

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

RÉDUIRE DE 20% PAR RAPPORT À 2021 LE VOLUME DE PLASTIQUE UTILISÉ POUR LA FABRICATION DES EMBALLAGES ET DES PRODUITS JETABLES DE MARQUES PROPRES.

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons réduit de 25,9% le volume de plastique utilisé pour nos assortiments de produits jetables de marques propres par rapport à 2021 (2024: 14,8%). Le volume de plastique utilisé pour l'emballage de nos produits de marques propres n'a par contre pas pu être baissé.

MESURES

- Partenariat avec Swiss Recycle
- Amélioration continue des emballages afin de réduire le volume de plastique
- Développement du "réutilisable" dans les assortiments et dans les restaurants
- Directive Emballages: directive fixant les principes de base en matière d'emballages durables, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de marques propres

OBJECTIF: PRODUCTION

RÉDUIRE DE 12% PAR RAPPORT À 2021 LE VOLUME DE PLASTIQUE UTILISÉ PAR TONNE DE MARCHANDISES VENDUES

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons réduit de 4,0% le volume de plastique utilisé par tonne de marchandises vendues. L'objectif pour 2026 a été revu.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Emballages et plastique](#)

MESURES

- Directive Emballages: directive fixant les principes de base en matière d'emballages durables, applicable à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs de marques propres
- Utilisation de contenants réutilisables dans la production

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

**RÉDUIRE DE 10% PAR
RAPPORT À 2021 LE VOLUME
DE PLASTIQUE UTILISÉ PAR
TONNE DE MARCHANDISES
VENDUES POUR LES EMBAL-
LAGES DE NOS PRODUITS
DE MARQUES PROPRES**

COMMENTAIRE

En 2025, nous avons réduit de 0,4% le volume de plastique utilisé par tonne de marchandises vendues.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Emballages et plastique](#)

MESURES

- Marques propres: poursuite de nos efforts en vue de réduire le plastique dans les emballages

RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'EAU

En tant qu'entreprise opérant à l'échelle internationale, nous avons un rôle à jouer dans la protection des ressources naturelles. Il est de notre devoir de nous engager pour une gestion responsable des ressources en eau douce dans nos chaînes d'approvisionnement, mais aussi de réduire et d'optimiser notre propre consommation d'eau. L'analyse de matérialité effectuée conformément aux nouvelles exigences de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) de l'UE a montré que la propre

consommation d'eau du groupe Coop (commerce de détail, production, commerce de gros) n'est pas considérée comme pertinente. Pour cette raison, notre empreinte hydrique annuelle ne sera plus relevée à partir de l'année 2025 et notre gestion dans ce domaine ne sera plus rapportée ici. Nous continuerons toutefois à mettre en œuvre des mesures ciblées chaque fois que nous identifierons des possibilités d'économie en matière de consommation d'eau.



CHAMP D'ACTION N° 18: NOUS RÉDUISONS ET OPTIMISONS NOTRE CONSOMMATION D'EAU.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:





3^E PILIER

PERSONNEL ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL

En tant que société coopérative centrée sur la réussite de l'entreprise sur le long terme, il nous tient particulièrement à cœur d'être un employeur attrayant et équitable, et de prendre nos responsabilités en matière de santé et de bien-être de nos concitoyennes et concitoyens.



UNE DIVERSITÉ RÉELLE

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous aspirons à un environnement de travail dans lequel les collaboratrices et les collaborateurs sont tous traités équitablement, quel que soit leur genre, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur origine. À travers une culture d'entreprise ouverte, nous œuvrons à leur épanouissement et à leur accomplissement. Plus de 97 000 collaboratrices et collaborateurs issus de quelque 130 pays travaillent ensemble pour le groupe Coop. Cette diversité est une chance et constitue la clé de notre réussite. Nous tenons compte de la personnalité et des compétences spécifiques de chaque personne. L'inclusion est importante pour nous, c'est pourquoi nous veillons à accorder

les mêmes opportunités et les mêmes droits à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. L'égalité entre femmes et hommes est pour nous une valeur clé et les mesures prises dans ce sens sont multiples, de l'égalité salariale à l'augmentation du nombre de femmes cadres en passant par divers modèles de temps partiel. Pour définir nos mesures, nous nous appuyons sur des normes et des certifications reconnues et prenons en compte les besoins de notre personnel en intégrant dans le processus nos services de Conseil social et de Gestion de la santé en entreprise.



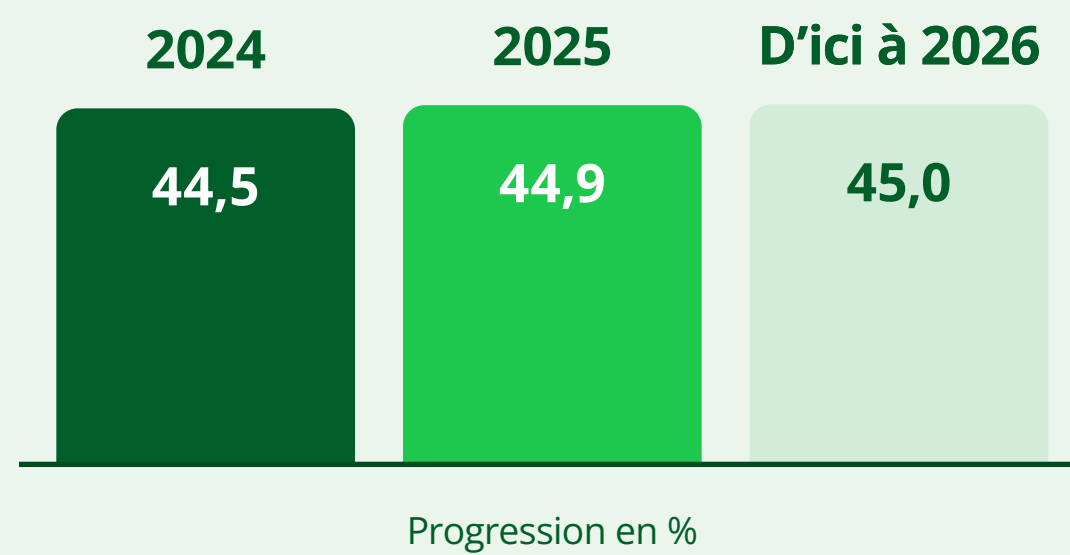
CHAMP D'ACTION N° 19: NOUS ŒUVRONS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA DIVERSITÉ.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

**PORTER À 45% LA PART
DES FEMMES CADRES ET
À 25% CELLE DES FEMMES
CADRES INTERMÉDIAIRES
ET SUPÉRIEURES.**



COMMENTAIRE

En 2025, 44,9% des postes de cadres étaient occupés par des femmes. Chez les cadres intermédiaires et supérieurs, la part des femmes est de 32%.

Employé·e-s du groupe Coop ^[GRI 2-7]

Au 31.12.2025, 97 275 personnes étaient employées par le groupe Coop (au 31.12.2024: 97 040).

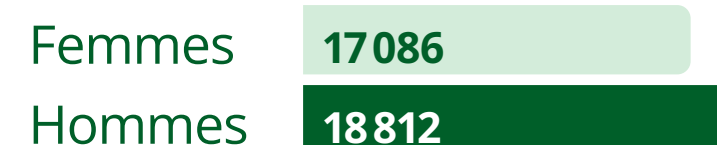
Nombre d'employé·e-s du groupe Coop par régions

Pays	2025	2024
Andorre	1	1
Chine	64	68
Allemagne	13 978	14 084
France	3 610	3 591
Principauté du Liechtenstein	1 095	1 049
Grande-Bretagne	93	99
Honduras	10	10
Inde	12	14
Italie	135	123
Pays-Bas	88	80
Autriche	3 939	4 000
Pologne	4 062	4 758
Roumanie	4 806	4 895
Suisse	61 804	60 678
Slovaquie	12	12
Espagne	3 296	3 071
République tchèque	242	247
Hongrie	23	254
Vietnam	5	6

Nombre d'employé·e-s dans le commerce de détail par type de poste et par genre (au 31.12.)

2025

NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PLEIN



NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PARTIEL



Nombre d'employé·e-s dans la production par type de poste et par genre (au 31.12.)

2025

NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PLEIN



NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PARTIEL



2024

NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PLEIN



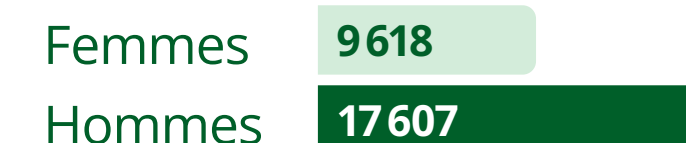
NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PARTIEL



Nombre d'employé·e-s dans le commerce de gros par type de poste et par genre (au 31.12.)

2025

NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PLEIN

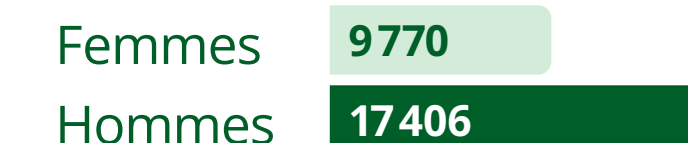


NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PARTIEL



2024

NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PLEIN



NOMBRE D'EMPLOYÉ·E-S À TEMPS PARTIEL



L'indicateur GRI 2-7 concerne le nombre d'employé·e-s (c'est-à-dire de personnes). De manière générale, les indicateurs GRI liés aux RH concernent les chiffres relevés à la fin de la période de référence; ils peuvent cependant exceptionnellement porter sur l'effectif moyen. Nous entendons par "employé·e-s" toutes les personnes qui, le jour de l'évaluation, ont un contrat de travail valide avec l'une des entreprises du groupe Coop (y compris les apprenti·e-s, les stagiaires de transition ou les sous-traitant·e-s), à l'exclusion du personnel intérimaire (Manpower, etc.), des employé·e-s sous contrat pour trois mois ou moins (scolaires ou auxiliaires de vacances, p. ex.) et des membres du Conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative ou des organes de contrôle externes. En conséquence, nous faisons la distinction entre "plein temps" et "temps partiel", mais pas entre "durée déterminée" et "durée indéterminée".

À noter par ailleurs, qu'il peut y avoir des fluctuations entre deux périodes sous revue en cas de rachat d'entreprise par exemple. Au cours d'une même période, de légères fluctuations sont possibles pendant les fêtes (Noël, Pâques), le Black Friday ou les vacances.

2025 3 098

2024 3 215

Collaboratrices et collaborateurs n'ayant pas le statut d'employé·e·s du groupe Coop [GRI 2-8]

En 2025, 3098 collaboratrices et collaborateurs (équivalents plein temps, EPT) travaillaient sous le contrôle du groupe Coop sans avoir le statut d'employé·e. Le nombre total de collaboratrices et collaborateurs qui ne sont pas directement employés par Coop mais dont nous supervisons le travail, comprend les personnes ayant conclu un contrat de travail avec l'une de nos entreprises sous-traitantes ou ayant été engagées par le biais d'agences d'intérim. Nous indiquons le nombre d'employé·e·s (équivalents plein temps, EPT) et la moyenne de l'année sous revue.

Dans la production, le personnel temporaire couvre surtout les pics de travail saisonniers, par exemple pendant les jours fériés ou les vacances d'été. Dans l'administration, il est engagé dans

certains cas particuliers tels que les remplacements pour congé de maternité et autres. Seule la production fait appel à des personnes travaillant pour des sous-traitant·e·s dans le cadre de contrats d'entreprise. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Bell Suisse, Hubers et Eisberg Hongrie sont les seules sociétés à employer du personnel sous contrat de travail avec des sous-traitant·e·s. En revanche, quasi tous les domaines d'activité du groupe peuvent avoir recours à du personnel temporaire.

À noter qu'il peut y avoir de légères fluctuations au cours de la période sous revue, notamment pendant les fêtes (Noël, Pâques, etc.) ou les vacances.

Diversité au sein des organes de contrôle du Groupe Coop Société Coopérative et parmi les employé·e·s du commerce de détail [GRI 405-1]

Conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative (nombre de personnes au Conseil d'administration selon l'âge):

	2025	2024
Moins de 30 ans	0	0
Entre 30 et 50 ans	1	1

	2025	2024
Plus de 50 ans	9	9

Nombre d'employé·e·s dans le commerce de détail:

2025

MOINS DE 30 ANS

Femmes **7 184**
Hommes **6 513**

ENTRE 30 ET 50 ANS

Femmes **14 867**
Hommes **9 393**

PLUS DE 50 ANS

Femmes **8 969**
Hommes **5 036**

2024

MOINS DE 30 ANS

Femmes **7 021**
Hommes **6 029**

ENTRE 30 ET 50 ANS

Femmes **14 825**
Hommes **9 186**

PLUS DE 50 ANS

Femmes **8 870**
Hommes **4 936**

Les chiffres relatifs à l'âge et au genre des collaboratrices et collaborateurs concernent uniquement les personnes employées selon GRI 2-7. Les personnes non employées ne sont pas prises en compte.

Rapport entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes dans le commerce de détail [GRI 405-2]

En 2023, Coop a de nouveau obtenu, pour ses Directions, le certificat "Fair Compensation" décerné par l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS). Ce certificat atteste que la politique salariale de Coop repose sur des

critères garantissant l'équité salariale et montre que le groupe offre les mêmes chances à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur genre ou leur origine. En 2025 Coop a passé avec succès l'audit annuel faisant suite à la certification "Fair Compensation".

D'autres filiales du groupe Coop telles que Fust, Update Fitness ou Railcare ont obtenu leur propre certificat.

Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas ici de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres.

2025 52 CAS

2024 34 CAS

Cas de discrimination et mesures correctrices prises dans le commerce de détail [GRI 406-1]

En 2025, 52 cas ont été enregistrés dans le commerce de détail. Conformément à la directive interne DI 556, un cas de discrimination implique l'existence d'une procédure d'enquête formelle démarrée officiellement par une demande écrite.

Les procédures d'enquête se divisent en quatre catégories principales: harcèlement sexuel, harcèlement moral, discrimination et abus de pouvoir. Dans la pratique, une enquête pour harcèlement moral peut également porter sur des propos discriminatoires. Dans les statistiques, un tel cas est enregistré uniquement comme cas de harcèlement moral. Par souci de simplification et d'exhaustivité, la collecte des données relatives au GRI 406-1 se base sur les procédures d'enquête formelles en matière de harcèlement moral et de discrimination, conformément aux statistiques nationales annuelles du Conseil social de Coop.

Une procédure d'enquête comporte les étapes suivantes:

- examen des mesures d'urgence requises pour protéger toutes les personnes impliquées;
- notification aux personnes impliquées de l'ouverture de la procédure (si la situation le justifie, cette formalité peut ne pas être remplie);
- enquête sur les faits et clarifications le cas échéant;
- audition aussi rapide que possible des personnes impliquées et des éventuels témoins (chaque interrogatoire fait l'objet d'un procès-verbal, qui est ensuite soumis à la personne interrogée pour vérification);
- consignation par écrit de toutes les étapes de l'enquête;
- consignation par écrit des résultats de l'enquête et rédaction d'un rapport final;
- formulation de propositions de sanctions si nécessaire, ou de mesures appropriées.

Une fois l'enquête close, les personnes impliquées sont informées des conclusions. Le rapport final est envoyé aux

responsables des RH nationales, des RH de la Région de vente/du Siège/du Trading et du domaine d'organisation, qui décident ensuite des conséquences et des mesures définitives.

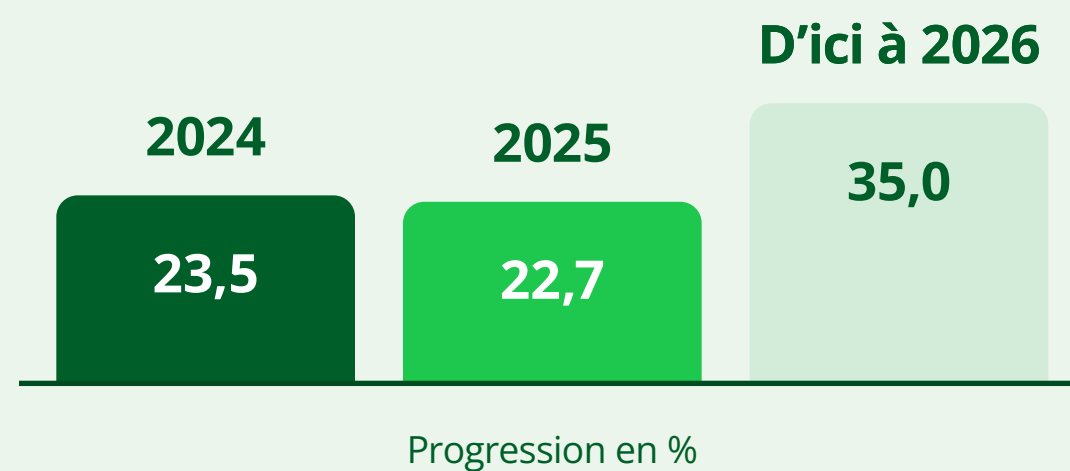
Pour en savoir plus: www.coopjobs.ch, [Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#)

MESURES

- Congé de maternité: 18 semaines (sans perte de salaire)
- Congé de paternité: 15 jours à prendre dans l'année qui suit la naissance de l'enfant
- Système RH: possibilité de saisir un genre au choix
- Préapprentissage d'intégration: programme pour aider les personnes réfugiées ou récemment arrivées en Suisse à entrer dans la vie active
- Formation et e-learning: formations en matière de harcèlement moral, de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus de pouvoir sur le lieu de travail et e-learning dans plusieurs langues

OBJECTIF: PRODUCTION

PORTER À 35% LA PART DES FEMMES CADRES ET À 20% CELLE DES FEMMES CADRES INTERMÉDIAIRES ET SUPÉRIEURES.



COMMENTAIRE

En 2025, 22,7% des postes de cadres étaient occupés par des femmes. Chez les cadres intermédiaires et supérieurs, la part des femmes atteint 16,1%.

Diversité parmi les employé·e·s dans la production [GRI 405-1]

Nombre d'employé·e·s dans la production:

2025

MOINS DE 30 ANS

Femmes 871
Hommes 1513

ENTRE 30 ET 50 ANS

Femmes 2700
Hommes 4618

PLUS DE 50 ANS

Femmes 1620
Hommes 2779

2024

MOINS DE 30 ANS

Femmes 97
Hommes 2482

ENTRE 30 ET 50 ANS

Femmes 392
Hommes 7369

PLUS DE 50 ANS

Femmes 227
Hommes 4240

Les chiffres relatifs à l'âge et au genre des collaboratrices et collaborateurs concernent uniquement les personnes employées selon GRI 2-7. Les personnes non employées ne sont pas prises en compte. La saisie des données ayant été optimisée pour 2025, il existe de plus grands écarts par rapport à l'année précédente.

Ratio entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes dans la production [GRI 405-2]

En 2023, Coop a obtenu, pour ses Directions, la certification “Fair Compensation” décernée par l’Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS). Ce certificat atteste que la politique salariale de Coop repose sur des critères garantissant l’équité salariale et montre que le groupe offre les mêmes chances à l’ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur genre ou leur origine. En 2025, Coop a passé avec succès l’audit annuel faisant suite à la certification “Fair Compensation”.

Les sites de Bell Food Group en Suisse détiennent eux aussi ce certificat, mais pour l’heure rien n’est envisagé à l’échelle du groupe. Par “établissements majeurs”, on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l’administration. Nous ne faisons pas ici de distinction entre les établissements “majeurs” et les autres.

2025 9 CAS

2024 3 CAS

Cas de discrimination et mesures correctrices prises dans la production [GRI 406-1]

Au total, 9 cas ont été recensés dans les entreprises de production du groupe Coop en 2025. L’enquête et le traitement des cas signalés se déroulent dans les entreprises de production en question, conformément aux procédures de signalement et d’examen en vigueur dans ces structures. Bell Food Group dispose d’un service confidentiel et anonyme qui permet au personnel, mais aussi aux client·e·s, fournisseuses et fournisseurs et partenaires commerciaux, de signaler les éventuelles violations du code de conduite. En 2025, 5 cas confirmés ont été enregistrés par le service de signalement de Bell Food Group. Aucun cas connu n’était en cours au 31.12.2025. Les signalements déposés auprès des services du personnel des unités commerciales ne sont pas comptabilisés ici.

Pour en savoir plus:

[Service des signalements de Bell Food Group](#)

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS PORTER À 30% LA PART DES FEMMES CADRES.



COMMENTAIRE

Le succès est net: en 2025 31,9% des postes de cadres étaient occupés par des femmes, ce qui va d'ores et déjà au-delà de l'objectif fixé pour 2026.

Diversité parmi les employé·e·s dans le commerce de gros

[GRI 405-1]

Nombre d'employé·e·s dans le commerce de gros:

2025

MOINS DE 30 ANS

Femmes 1 669
Hommes 3 118

ENTRE 30 ET 50 ANS

Femmes 6 274
Hommes 9 648

PLUS DE 50 ANS

Femmes 4 327
Hommes 6 176

2024

MOINS DE 30 ANS

Femmes 1 719
Hommes 3 056

ENTRE 30 ET 50 ANS

Femmes 6 546
Hommes 9 811

PLUS DE 50 ANS

Femmes 4 354
Hommes 5 880

Les chiffres relatifs à l'âge et au genre des collaboratrices et collaborateurs concernent uniquement les personnes employées selon GRI 2-7. Les personnes non employées ne sont pas prises en compte.

Ratio entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes dans le commerce de gros [GRI 405-2]

Transgourmet Suisse: depuis 2021, Transgourmet Suisse est titulaire du certificat d'équité salariale "Fair Compensation" décerné par la SQS.

Transgourmet Allemagne: Transgourmet Allemagne applique une politique salariale qui offre les mêmes chances à ses collaboratrices et collaborateurs, quels que soient leur genre ou leur origine. Hommes et femmes ont notamment accès aux mêmes offres de formation et aux mêmes postes de cadres.

Transgourmet Autriche: tous les employé·e·s ont les mêmes chances, quels que soient leur genre ou leur origine. À chaque poste correspond une fourchette salariale prédéfinie qui fixe un salaire minimum de départ et qui est publiée tous les ans après la renégociation de la convention collective imposée par la loi. Pour certains postes, la rémunération est fixée par la convention collective, avec supplément de 50 euros après trois ans d'ancienneté, sans distinction de genre.

Nous ne disposons d'aucune information concernant le ratio entre le salaire de base et la rémunération des femmes et le salaire de base et la rémunération des hommes chez Transgourmet France, Transgourmet Ibérica, Transgourmet Pologne ou Selgros Roumanie.

2025 3 CAS

2024 2 CAS

Cas de discrimination et mesures correctrices prises dans le commerce de gros [GRI 406-1]

En 2025, nous avons enregistré 3 cas dans le commerce de gros.

Transgourmet Suisse: 1 cas saisi en 2025. Tout cas de discrimination déclenche une procédure clairement établie, donnant lieu à des investigations, à des mesures et à des sanctions. Un plan d'encadrement est mis en œuvre conformément au processus interne. Aucun cas connu n'était en cours au 31.12.2025.

Transgourmet Pologne: 2 cas saisis en 2025. Un plan d'encadrement a été mis en œuvre conformément à la procédure établie. Au 31.12.2025, les deux cas étaient clos.

Transgourmet Autriche: les deux cas de discrimination signalés en 2024 via la plateforme dédiée sont clos et ne font plus l'objet d'aucune mesure. Chaque cas a été examiné de près. En 2025, aucun cas de discrimination n'a été saisi.

Chez Transgourmet France, Transgourmet Ibérica, Transgourmet Allemagne et Selgros Roumanie, aucun cas de discrimination n'a été enregistré en 2024 ni en 2025.

MESURES

- Sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs aux questions d'équité grâce à des formations et à des e-learning (égalité hommes-femmes, lutte contre la discrimination à l'embauche)

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT – PROMOTION EFFICACE DES TALENTS

Une gestion efficace des talents, accompagnée de possibilités de formation et de perfectionnement adaptées à notre personnel, est un sujet majeur pour l'ensemble du groupe Coop. Toutefois, l'analyse de matérialité effectuée conformément aux nouvelles exigences de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) de l'UE a montré que la formation et le développement des compétences ne sont pas des thèmes pertinents pour le groupe Coop (commerce de détail, production, commerce de gros).

Par conséquent, le nombre moyen d'heures de formation et de perfectionnement ainsi que le pourcentage de collaboratrices et collaborateurs dont le travail est régulièrement évalué ne sont plus relevés et les programmes d'amélioration des compétences ne font plus l'objet d'un reporting à partir de l'année 2025. Nous continuons cependant à rendre compte des objectifs pluriannuels de notre stratégie de développement durable 2022-2026. En outre, nous garantissons que nous continuerons à mettre en place des mesures ciblées.



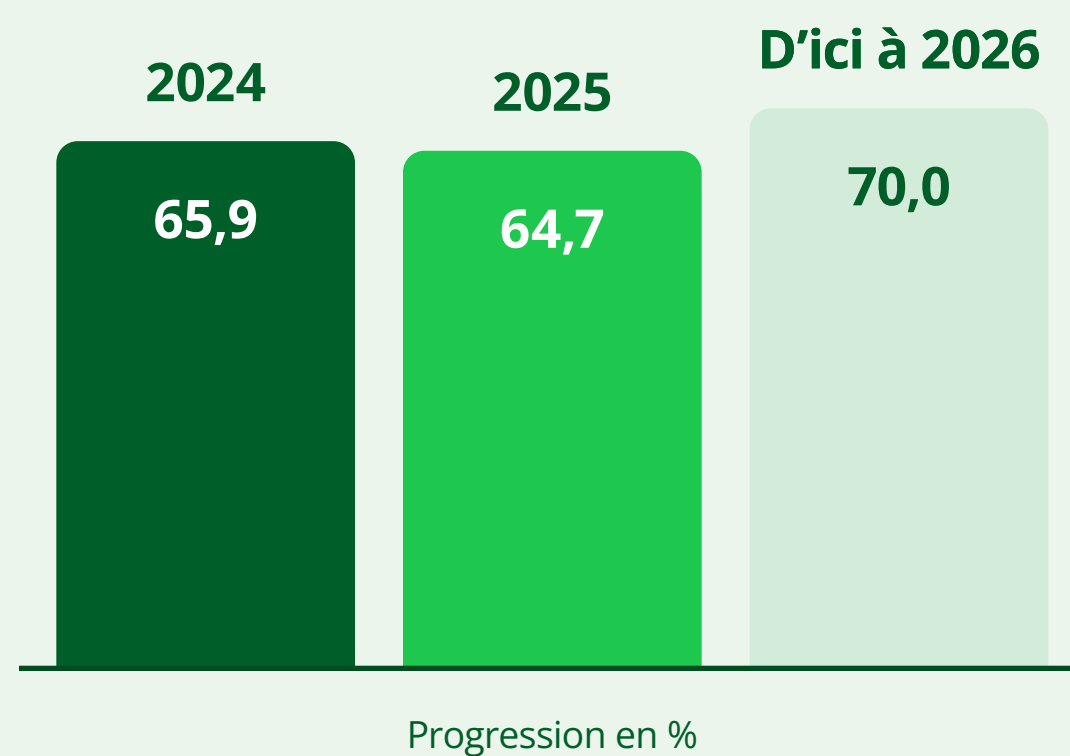
CHAMP D'ACTION N° 20: NOUS SOUTENONS NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS.

Objectifs de développement durable de
l'ONU visés:



OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE DÉTAIL

OFFRIR UNE PLACE D'APPRENTISSAGE À AU MOINS 2000 PERSONNES CHAQUE ANNÉE ET GARANTIR À 70% DE NOS APPRENTI·E·S UN EMPLOI CHEZ NOUS À L'ISSUE DE LEUR FORMATION.



COMMENTAIRE

En 2025, nous avons formé 2 549 apprenti·e·s du commerce de détail suisse. 64,7% des diplômé·e·s de l'année se sont vu offrir un emploi chez nous au terme de leur formation.

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE DÉTAIL

FAIRE EN SORTE QUE 90% DE NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS SUIVENT AU MOINS UNE FORMATION OU UN COURS DE PERFECTIONNEMENT PAR AN, ET PORTER CE CHIFFRE À TROIS POUR 75% DES CADRES.

COMMENTAIRE

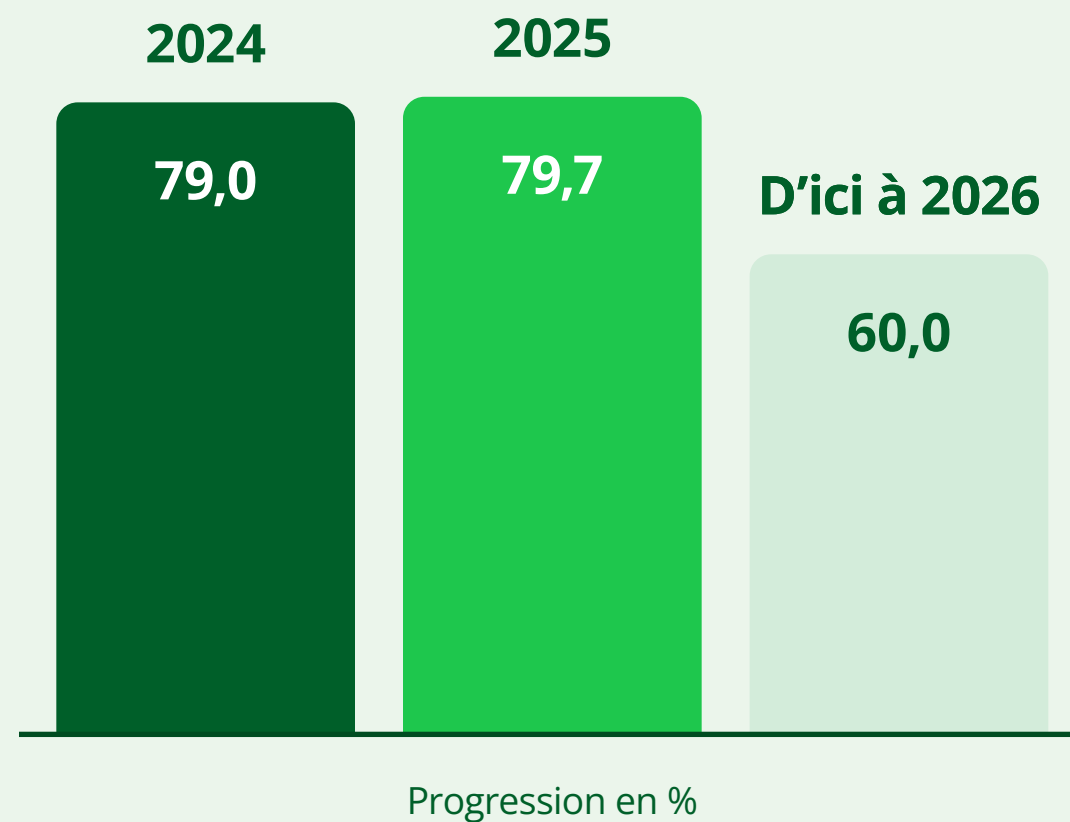
En 2025, 84,5% (2024: 84,4%) de notre personnel et 87,1% (2024: 86,1%) de nos cadres ont suivi le nombre de formations ou de cours de perfectionnement prévu.

REMARQUE

Les chiffres recueillis en matière de taux de formation concernent exclusivement les personnes directement employées par l'entreprise. L'objectif pour 2026 a été revu.

OBJECTIF N° 3: COMMERCE DE DÉTAIL

FAIRE EN SORTE QUE 60% DES POSTES DE CADRES SOIENT POURVUS EN INTERNE.



COMMENTAIRE

Le succès est net: avec 79,7% des postes de cadres pourvus en interne, nous avons dépassé notre objectif pour 2026.

Pour en savoir plus:

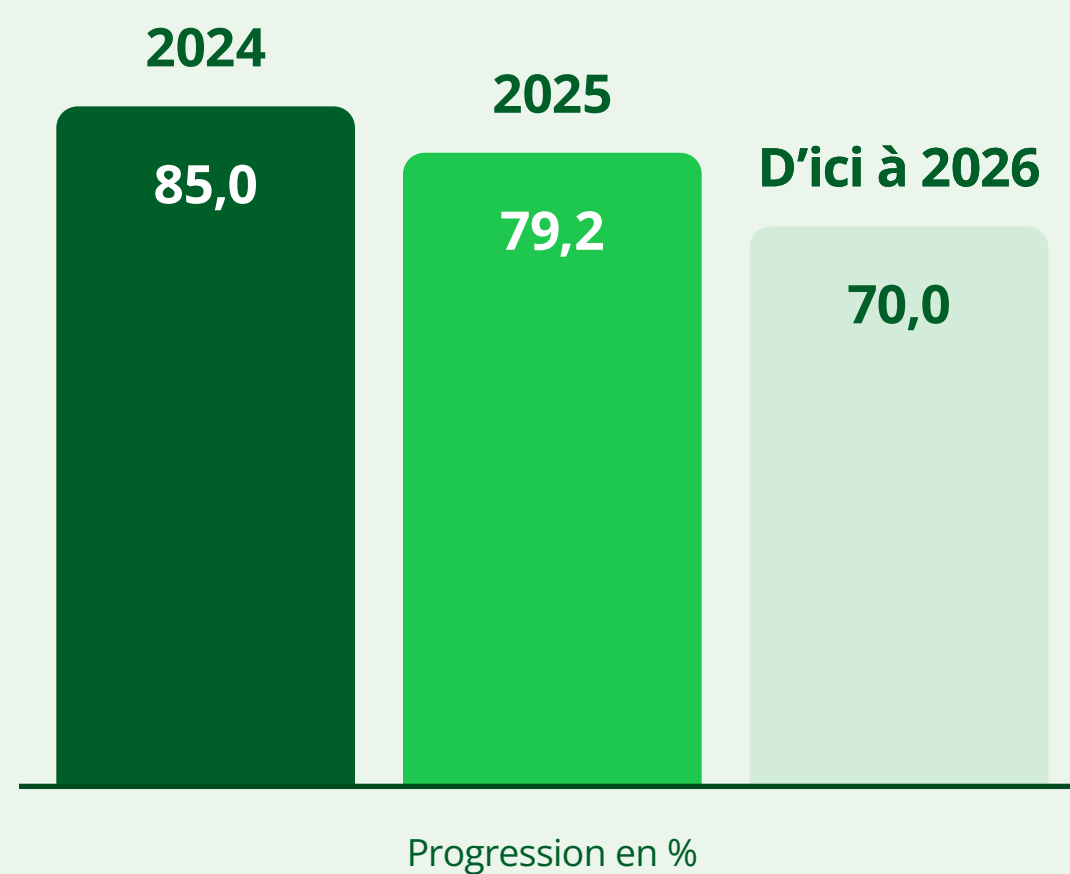
[Convention collective de travail Groupe Coop](#),
[Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#)

MESURES

- Formation professionnelle solide comme base pour une réussite à long terme
- Vaste offre de stages pour future·e·s cadres (“Trainees”), de missions dans d’autres régions linguistiques, de programmes d’échanges avec des entreprises partenaires et de stages pour les jeunes quittant l’école avec un faible bagage
- Culture du feedback: évaluation périodique de la performance et de l’évolution professionnelle de tous nos employé·e·s
- Procédure de recrutement par WhatsApp: nouvel outil de recrutement en phase avec notre époque
- Coop Campus: élargissement constant de l’offre de cours internes, de formations Leadership et de e-learning
- Programme de reconversion professionnelle aux métiers de conductrice/conducteur de ligne de production, boulangère-pâtissière/boulangier-pâtissier, chauffeuse-livreuse/chauffeur-livreur, collaboratrice/collaborateur viande et poisson, cuisinière/cuisinier

OBJECTIF N° 1: PRODUCTION

**OFFRIR UNE PLACE
D'APPRENTISSAGE À AU
MOINS 200 PERSONNES
CHAQUE ANNÉE ET GARANTIR
À 70% DE NOS APPRENTI·E·S
UN EMPLOI CHEZ NOUS
À L'ISSUE DE LEUR FORMATION.**



COMMENTAIRE

Nous avons formé 203 apprenti·e·s en 2025 et 79,2% des diplômé·e·s de l'année se sont vu offrir un emploi chez nous à l'issue de leur formation.

OBJECTIF N° 2: PRODUCTION

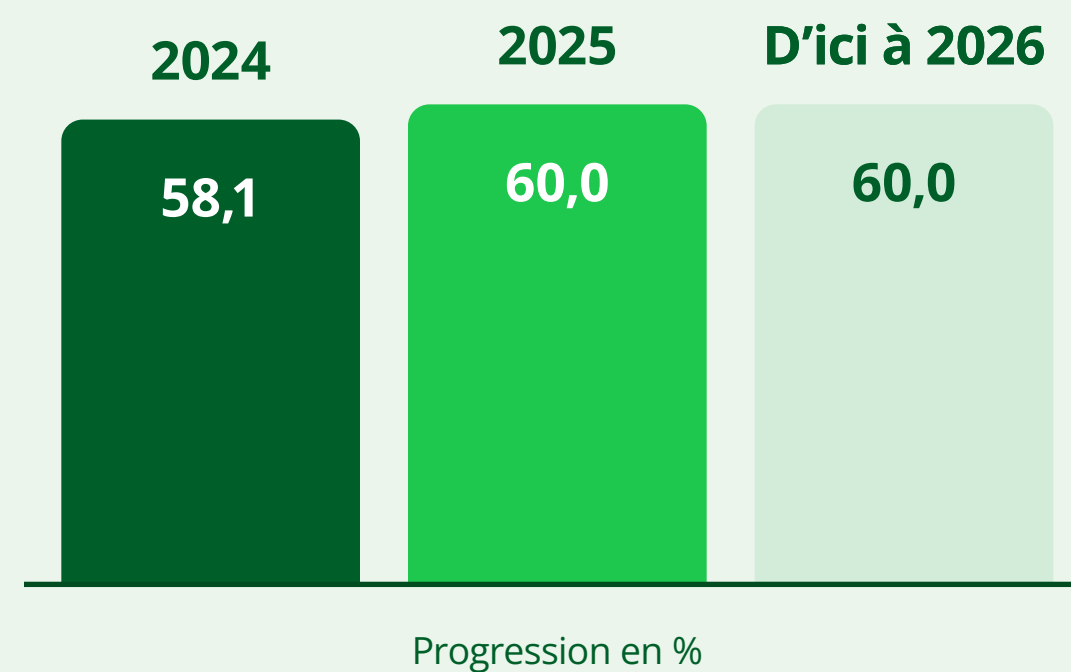
**FAIRE EN SORTE QUE 90%
DE NOS COLLABORATRICES
ET COLLABORATEURS SUIVENT
AU MOINS UNE FORMATION
OU UN COURS DE PERFECTIONNEMENT PAR AN, ET
PORTER CE CHIFFRE À TROIS
POUR 75% DES CADRES.**

COMMENTAIRE

En 2025, 84,7% (2024: 85,2%) de notre personnel et 83,7% (2024: 84,3%) de nos cadres ont suivi le nombre de formations ou de cours de perfectionnement prévu. L'objectif pour 2026 a été revu.

OBJECTIF N° 3: PRODUCTION

FAIRE EN SORTE QUE 60% DES POSTES DE CADRES SOIENT POURVUS EN INTERNE.



COMMENTAIRE

Le succès est net: avec 60,0% des postes de cadres pourvus en interne, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

Pour en savoir plus:

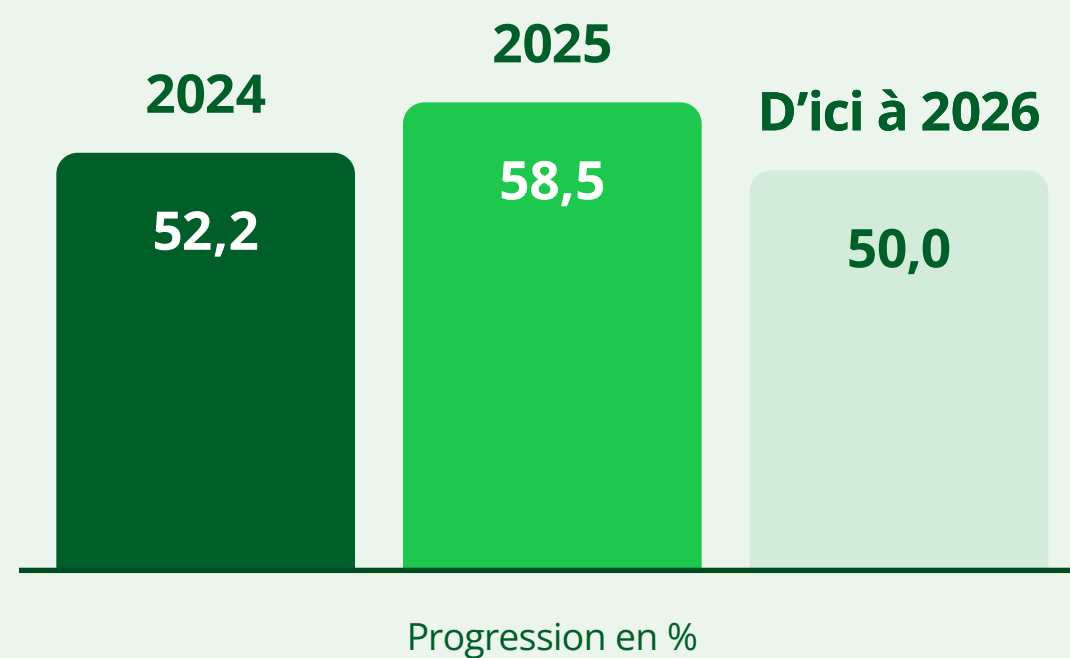
[Convention collective de travail de Coop Société Coopérative](#),
[information de Bell Food Group](#),
[Policy Paper Gestion durable des ressources humaines](#)

MESURES

- Formation professionnelle solide: promotion de la formation initiale et de la formation duale dans tous les domaines d'activité
- Participation à des salons professionnels
- Formation continue: vaste offre de stages et de formations
- Culture du feedback: évaluation périodique de la performance et de l'évolution professionnelle de tous nos employé·e·s

OBJECTIF N° 1: COMMERCE DE GROS

**OFFRIR UNE PLACE
D'APPRENTISSAGE À AU
MOINS 700 PERSONNES
CHAQUE ANNÉE ET GARANTIR
À 50% DE NOS APPRENTI·E·S
UN EMPLOI CHEZ NOUS
À L'ISSUE DE LEUR FORMATION.**



COMMENTAIRE

Nous avons formé 878 apprenti·e·s en 2025 et 58,5% des diplômé·e·s de l'année se sont vu offrir un emploi chez nous à l'issue de leur formation.

OBJECTIF N° 2: COMMERCE DE GROS

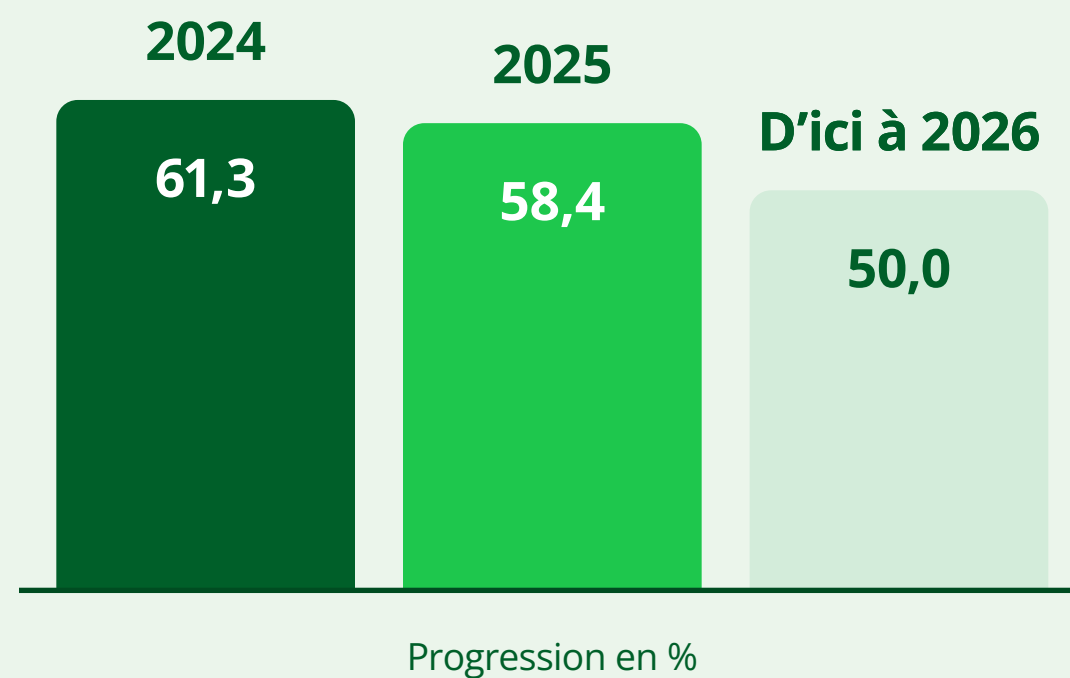
**FAIRE EN SORTE QUE 90%
DE NOS COLLABORATRICES
ET COLLABORATEURS SUIVENT
AU MOINS UNE FORMATION
OU UN COURS DE PERFECTIONNEMENT PAR AN, ET
PORTER CE CHIFFRE À DEUX
POUR 75% DES CADRES.**

COMMENTAIRE

En 2025, 87,0% (2024: 88,2%) de nos collaboratrices et collaborateurs et 91,7% (2024: 84,9%) de nos cadres ont suivi le nombre de formations ou de cours de perfectionnement prévu. L'objectif pour 2026 a été revu.

OBJECTIF N° 3: COMMERCE DE GROS

FAIRE EN SORTE QUE 50% DES POSTES DE CADRES SOIENT POURVUS EN INTERNE.



COMMENTAIRE

Le succès est net: avec 58,4% des postes de cadres pourvus en interne, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

MESURES

- Formation professionnelle solide: collaboration avec des établissements de réadaptation professionnelle, des écoles professionnelles et des entreprises formatrices; promotion de la formation duale
- Participation à des salons professionnels et à des journées de découverte des métiers dans les écoles
- Développement du programme de formation pour les apprenti·e·s et les stagiaires ("Trainees" et autres)

- Gestion des talents: renforcement de la promotion individuelle et augmentation du taux d'embauche à l'issue de l'apprentissage
- Formation des conseillères et conseillers en apprentissage: développement de l'offre de cours et de formations proposées aux tutrices et tuteurs
- Séminaires: programme complet de séminaires avec un large éventail de thèmes
- Résilience: cours additionnels proposés dans le domaine de la gestion de crise
- Transgourmet Campus: plateforme de formation proposant des e-learning

SANTÉ AU TRAVAIL

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

La santé de nos collaboratrices et collaborateurs est d'une importance capitale pour le succès de notre entreprise. C'est pourquoi nous œuvrons pour assurer la sécurité et la santé au travail. Nous sensibilisons notre personnel à la question, en particulier les apprenti·e·s, par le biais de formations. Le cas échéant, nous fournissons les équipements de protection nécessaires, que les collaboratrices et collaborateurs sont tenus de porter et d'utiliser conformément aux consignes données. Nous mettons à la disposition de nos cadres et de nos formatrices et formateurs des documents pédagogiques portant sur l'identification des dangers et l'évaluation des risques, et les incitons à sensibiliser leurs collaboratrices et

collaborateurs à ces questions, sans oublier les apprenti·e·s. La réussite d'une entreprise repose aussi sur la satisfaction des effectifs. C'est la raison pour laquelle nous faisons le maximum pour que notre personnel se sente bien chez nous et que le taux de fluctuation soit le plus bas possible. Les collaboratrices et collaborateurs de l'ensemble du groupe Coop en Suisse ont la possibilité de participer à des manifestations sportives à des tarifs préférentiels. Nous souhaitons ainsi les encourager à pratiquer un sport et leur montrer les bienfaits de l'activité physique sur la santé. Bell Food Group et les sociétés nationales du groupe Transgourmet proposent des offres similaires, dont certaines initiées par l'entreprise elle-même.



CHAMP D'ACTION N° 21: NOUS NOUS PRÉOCCUPONS DE LA SANTÉ DE NOS COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL.

Objectifs de développement durable de
l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

MAINTENIR LE TAUX DE FLUCTUATION DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ AU MOIS À 15% MAXIMUM.



COMMENTAIRE

Le succès est net: avec un taux de fluctuation de 14,5%, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

Recrutements et taux de fluctuation des employé·e·s au sein du groupe Coop ^[GRI 401-1]

Recrutements par âge et par genre

2025

MOINS DE 30 ANS



ENTRE 30 ET 50 ANS



PLUS DE 50 ANS

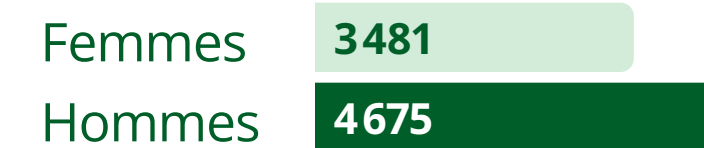


2024

MOINS DE 30 ANS



ENTRE 30 ET 50 ANS



PLUS DE 50 ANS



Taux de recrutement par catégorie d'âge*

	2025	2024
Moins de 30 ans	47,4%	46,9%
Entre 30 et 50 ans	16,1%	17,6%
Plus de 50 ans	6,7%	6,7%

Départs par âge et par genre

2025

MOINS DE 30 ANS



ENTRE 30 ET 50 ANS



PLUS DE 50 ANS

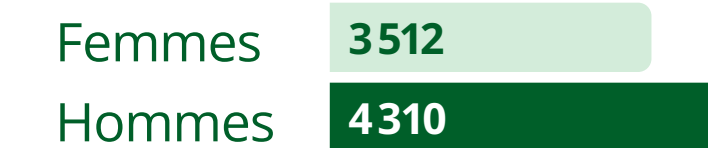


2024

MOINS DE 30 ANS



ENTRE 30 ET 50 ANS



PLUS DE 50 ANS



Taux de fluctuation par catégorie d'âge*

	2025	2024
Moins de 30 ans	35,1%	43,2%
Entre 30 et 50 ans	15,6%	16,9%
Plus de 50 ans	13,2%	13,2%

*Les taux de recrutement et de fluctuation par catégorie d'âge se réfèrent au nombre moyen d'employé·e·s dans chaque catégorie au cours de l'année sous revue (hors apprenti·e·s).

Prestations offertes par l'entreprise dans le commerce de détail aux employé·e·s à plein temps, mais pas au personnel temporaire ni aux employé·e·s à temps partiel [GRI 401-2]

Le personnel bénéficie de conditions d'engagement et de rabais intéressants ainsi que d'autres prestations annexes.

Pour en savoir plus sur les principaux avantages:

www.coopjobs.ch

Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas ici de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres.

Identification des dangers, analyse des risques et examen des incidents dans le commerce de détail [GRI 403-2]

L'évaluation des risques au travail et l'examen systématique des accidents sont adossés à différents systèmes de sécurité mis en place par Coop en Suisse à l'échelle de tout le groupe ou presque (solutions sectorielles ou individuelles). Basées sur des méthodes reconnues, ces missions sont assurées par des collaboratrices et collaborateurs qualifiés ou, parfois, par des prestataires externes certifiés. Les postes de travail ne présentant pas de danger particulier font exception. L'évaluation des risques est effectuée systématiquement pour tous les postes de travail concernés et repose sur une méthode à la pointe de la technique.

Afin d'évaluer et d'améliorer en permanence la gestion de la sécurité et de la santé au travail, nous procédons chaque année à une synthèse et à une évaluation des mesures définies et des statistiques d'accidents, en collaboration avec la compagnie d'assurance-accidents, ou directement avec nos services spécialisés. Ces derniers sont consultés lors de la révision périodique des consignes de sécurité.

Les collaboratrices et collaborateurs du groupe Coop ont plusieurs possibilités pour signaler leurs préoccupations en matière de sécurité et de santé au travail, à commencer par la voie hiérarchique. Ils peuvent aussi contacter de manière anonyme les différents services de sécurité, les commissions du personnel, le service interne de Conseil social ou le service des signalements de la Révision interne.

De manière générale, ils ont toujours la possibilité d'intervenir en cas de danger et d'interrompre leur tâche jusqu'à ce que la situation se soit normalisée.

Les accidents doivent toujours être signalés, indépendamment de leur degré de gravité et du contrat de travail de la personne accidentée. Les signalements sont évalués par un personnel qualifié, qui effectue une enquête adaptée à la gravité de l'accident. Les statistiques annuelles permettent d'identifier les accidents mineurs mais récurrents. Nous prenons ensuite les mesures de prévention qui s'imposent, en étroite collaboration avec la compagnie d'assurance-accidents. Le cas échéant, nous

échangeons également au sein du groupe afin de prévenir les incidents à l'avenir. Des audits internes et/ou externes ainsi que des inspections viennent compléter les mesures de sécurité afin d'assurer une prévention efficace.

Les collaboratrices et collaborateurs en charge de la sécurité se tiennent à disposition dans tout le groupe.

Implication du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail dans le commerce de détail [GRI 403-4]

Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail. Les collaboratrices et collaborateurs du groupe Coop ont plusieurs possibilités pour discuter de la sécurité et de la santé au travail, faire des propositions et exprimer leurs préoccupations, à commencer par la voie hiérarchique. Ils peuvent aussi contacter de manière anonyme les différents services de sécurité, les commissions du personnel, le service interne de Conseil social ou le service des signalements de la Révision interne.

Les spécialistes internes se forment en continu conformément au règlement de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Lorsque le groupe ne dispose pas des connaissances requises, il fait appel à des partenaires externes sous contrat. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent également faire des signalements anonymes aux autorités. La question de la sécurité et de la santé au travail

peut être traitée par diverses instances au sein du groupe, parfois par la direction elle-même selon la société, mais elle est généralement prise à bras le corps à l'occasion de la renégociation de la convention collective, suite à des signalements de la part du personnel ou en raison d'une intervention des autorités.

Formation du personnel à la sécurité et à la santé au travail dans le commerce de détail [GRI 403-5]

Des formations à la sécurité et à la santé au travail sont régulièrement organisées, et ce dans quasiment tout le groupe Coop. Les collaboratrices et collaborateurs nouvellement recrutés sont informés des mesures de sécurité et de protection lors des journées d'accueil.

Prévention et réduction des impacts sur la sécurité et la santé au travail directement liés aux relations d'affaires dans le commerce de détail [GRI 403-7]

Nos principes s'appliquent également à nos partenaires commerciaux. Ils sont inscrits dans notre Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux que ces derniers s'engagent à respecter en signant nos Conditions générales de livraison.

Blessures survenues dans le cadre du travail au sein du groupe Coop [GRI 403-9]

Employé·e·s:

	2025	2024
Nombre de décès dus à un accident du travail	1	0
Nombre d'accidents du travail documentés	4 730	4 749
Nombre d'heures travaillées	144 520 485	142 365 133

La classification des accidents du travail est différente d'un pays à l'autre, ce qui se reflète dans les données recueillies. Le reporting à l'échelle du groupe est encore en cours d'élaboration. Dans le commerce de gros, les chiffres pour 2025 n'ont pas encore pu être collectés de manière exhaustive dans tous les secteurs. Pour la comptabilisation des accidents du travail (GRI 403-9), des définitions ont été spécifiquement élaborées pour le groupe Coop. Elles diffèrent en partie des définitions de la GRI:

- 403-9ai & 403-9bi: sont considérés comme décès dus à un accident du travail, tous les décès déclarés à l'assureur;
- 403-9aiii & 403-9biii: sont considérés comme accidents du travail, tous les sinistres déclarés à l'assureur.

Les données de certains domaines d'activité ne correspondent cependant pas à ces définitions. La collecte des données sera élargie courant 2026 afin de garantir la cohérence du reporting au niveau du groupe Coop.

Personnes n'ayant pas le statut d'employé·e·s mais dont le travail ou le poste de travail est contrôlé par le groupe Coop:

	2025	2024
Nombre de décès dus à un accident du travail	0	0
Nombre d'accidents du travail documentés	330	255
Nombre d'heures travaillées	5 789 180	2 246 018

S'agissant des collaboratrices et collaborateurs n'ayant pas le statut d'employé·e, la définition d'accident et de maladie s'aligne sur celle d'employé·e en vigueur dans la société concernée. Les mesures de réduction des risques de décès et de dommages corporels, définies à la suite des audits périodiques réalisés et des incidents traités, sont en principe enregistrées sur support numérique afin de permettre un suivi. Elles sont aussi diverses que variées. Parmi les plus courantes, citons le rééquipement d'installations techniques ou de machines, la modification de processus de travail et la distribution d'équipements de protection individuelle.

Pourcentages

	2025	2024
Pourcentage de décès chez les employé·e·s	0,0	0,0
Pourcentage d'accidents du travail documentés chez les employé·e·s	32,7	33,4

Les pourcentages sont calculés sur la base de 1 000 000 d'heures travaillées.

Les accidents du travail les plus fréquents (pour les employé·e·s et les non-employé·e·s) sont les contusions, chutes, coupures, entorses/foulures, élongations, écrasements, tuméfactions, fractures et déchirures. Les sociétés du groupe Coop adossent leurs directives et leurs lignes directrices à la législation en vigueur dans le pays où elles sont implantées. Ces directives et lignes directrices définissent les normes et procédures à suivre pour réaliser les analyses des risques et les contrôles requis. Chaque site mène en outre des audits internes et des évaluations des dangers selon une documentation et des procédures standardisées, en se basant sur l'analyse des statistiques d'accidents fournies par les assureurs. Au sein du groupe, les activités du personnel varient considérablement d'un secteur à l'autre, ce qui entraîne des risques tout aussi variables, et qui ont causé en 2025 d'importants dommages corporels impliquant principalement des machines ou des moyens de transport.

Les informations fournies sous GRI 403-9 portent sur l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs dont il est question sous GRI 2-7 et GRI 2-8, ainsi que sur celles et ceux ayant quitté l'entreprise en cours d'année et celles/ceux rémunérés à l'heure sous contrat à durée déterminée, non comptabilisés sous GRI 2-7. Dans certains domaines d'activité du commerce de gros et de la production, aucunes données ne sont collectées pour les collaboratrices et collaborateurs qui ne sont pas employé·e·s.

De manière générale, les données relatives au groupe Coop sont fournies par les assurances-accidents concernées sur la base des accidents/sinistres déclarés. Selon la société et le pays, les sinistres ne sont pas déclarés à une assurance-accidents, mais par exemple à l'inspection du travail ou à la sécurité sociale.

Maladies en lien avec le travail au sein du groupe Coop [GRI 403-10]

Employé·e·s:

	2025	2024
Nombre de décès dus à une maladie professionnelle	0	0
Nombre de maladies professionnelles documentées	29	23

Ces données, qui reflètent les spécificités nationales, sont différentes d'un pays à l'autre. Le reporting à l'échelle du groupe est encore en cours d'élaboration. Dans le commerce de gros, les chiffres pour 2025 n'ont pas encore pu être collectés de manière exhaustive dans tous les secteurs. S'agissant de la collecte des données pour 2025, il se peut que les définitions des catégories de maladies soient différentes d'un domaine d'activité à l'autre. La collecte des données sera élargie courant 2026 afin de garantir la cohérence du reporting au niveau du groupe Coop.

Informations sur les principales maladies professionnelles:

- Pour l'année 2025, aucun cas de maladie professionnelle n'a été enregistré dans le commerce de détail.
- Bell Food Group répertorie et évalue les principales maladies professionnelles par pays. Chaque site définit ses propres normes et pratiques en matière de sécurité au travail.
- S'agissant de Transgourmet, les données relatives aux principales maladies professionnelles sont inexistantes pour 2025, certaines sociétés nationales n'ayant pas reçu les informations nécessaires de la part de leur assureur ou ayant signé une convention leur interdisant la communication de telles données. Dans le commerce de gros, les troubles musculo-squelettiques comptent parmi les types de maladies liées au travail les plus fréquents d'après les données disponibles.

Les dangers liés au travail comportant un risque de maladie varient selon la profession et l'activité. Au sein de Bell Food Group, l'évaluation de ces dangers ainsi que la définition et la coordination des mesures de prévention sont réalisées de manière décentralisée dans chaque domaine d'activité. Plusieurs sociétés nationales du groupe Transgourmet ont défini les dangers sur la base de leurs propres analyses des risques ou en vertu de la loi en vigueur. Parmi les dangers identifiés, citons la manutention manuelle de charges lourdes, les mauvaises postures et les conséquences liées aux tâches répétitives.

Ces sociétés n'ont cependant pas fourni de données suffisantes pour déterminer lesquels de ces dangers ont causé des maladies en 2025 ou y ont contribué. Les données disponibles se concentrent sur la manutention manuelle de charges lourdes et le non-port de vêtements de protection.

Tous les sites disposent de documents standardisés qui définissent les mesures à prendre et sur la base desquels ces dernières sont régulièrement évaluées. Il peut s'agir de mesures techniques, sociales ou de construction, visant à soutenir les collaboratrices et collaborateurs dans leur travail. Elles sont mises en œuvre de multiples manières, par exemple par le biais de campagnes de prévention, ou de formations numériques, continues et collectives. Les mesures définies à la suite des audits périodiques réalisés et des incidents traités sont en principe enregistrées sur support numérique afin de permettre un suivi. Elles sont aussi diverses que variées.

Sont pris en compte ici les collaboratrices et collaborateurs dont il est question sous GRI 2-7, ainsi que celles et ceux ayant quitté l'entreprise en cours d'année et celles/ceux rémunérés à l'heure sous contrat à durée déterminée. Ne sont pas pris en compte dans les données pour GRI 403-10 les collaboratrices et collaborateurs des sociétés suivantes, même s'ils figurent sous GRI 2-7: Coop Vitality AG et quelques filiales de Transgourmet Allemagne.

Les données du groupe Coop pour l'indicateur GRI 403-10a sont collectées via l'assurance-accidents, notamment en Suisse, dans le respect de l'annexe I de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA) et selon les définitions des maladies professionnelles en vigueur. Si une maladie professionnelle ne

peut pas être clairement établie selon l'annexe I de l'OLAA, la personne concernée relève de la loi sur l'assurance-maladie et n'est pas prise en compte dans ces données. Selon la société et le pays, les sinistres ne sont pas déclarés à une assurance-accidents, mais répertoriés en interne par exemple.

MESURES

- Conditions d'engagement attrayantes: code de conduite, convention collective de travail, avantages et rabais, réunions "meet and eat"
- Job Center: tous les collaborateurs et collaboratrices concernés par une réorganisation se voient proposer un autre poste au sein de l'entreprise
- Prévention: examen des mesures de prévention envisageables en cas d'absentéisme élevé
- Équilibre vie professionnelle/vie privée: temps de travail (semaine de 41 heures) et congés (5 semaines pour les collaboratrices et collaborateurs, six pour les apprenti·e·s)
- Formations: modules de formation sur la promotion de la santé dans la conduite et sur la sécurité dans les magasins pour les gérantes et gérants dans le commerce de détail
- Programme Ergofit: détection précoce et formation du personnel de la Direction Logistique
- Augmentation des ressources: décision d'augmenter les ressources en personnel du service spécialisé "Gestion de la santé en entreprise"

OBJECTIF: PRODUCTION

MAINTENIR LE TAUX DE FLUCTUATION DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ AU MOIS À 15% MAXIMUM.



COMMENTAIRE

Le succès est net: avec un taux de fluctuation de 13,3%, nous avons atteint notre objectif pour 2026.

Prestations offertes par l'entreprise dans la production aux employé·e·s à plein temps, mais pas au personnel temporaire ni aux employé·e·s à temps partiel [GRI 401-2]

Les prestations offertes par l'entreprise sont les mêmes pour le personnel à plein temps que pour le personnel à temps partiel, mais diffèrent souvent d'un pays à l'autre. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où Bell Food Group exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas ici de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres.

Identification des dangers, analyse des risques et examen des incidents dans la production [GRI 403-2]

Bell Food Group assume ses responsabilités d'employeur en matière de santé et de sécurité de son personnel dans tous ses domaines d'activité. Afin de prendre des mesures de prévention et de protection appropriées, tous les risques auxquels le personnel est exposé sont évalués. Outre le respect des prescriptions légales, telles que des contrôles réguliers et indépendants des installations, des formations continues sur la sécuri-

té au travail et les risques pour la santé ainsi que des règles de conduite claires constituent des mesures essentielles pour sensibiliser et transmettre les connaissances au personnel dans ce domaine. S'ajoutent à cela les examens médicaux d'entrée obligatoires ainsi que les examens de santé annuels pour les collaboratrices et collaborateurs. Chez Bell Food Group, la responsabilité en matière de sécurité au travail est décentralisée et incombe aux différents domaines d'activité. Chaque site dispose de son propre concept de sécurité au travail qui respecte au minimum les exigences fixées par la loi dans ce domaine. Afin de mettre en place des mesures de prévention et de protection efficaces, les risques pour le personnel sont évalués de manière systématique.

Dans un souci constant d'amélioration, les mesures de santé et les processus de sécurité font régulièrement l'objet de vérifications ainsi que d'audits internes et externes, sur tous les sites. Les chiffres spécifiques à chaque site, tels que par exemple les absences et les accidents du travail, sont évalués et analysés, et des mesures appropriées sont prises en conséquence. La stratégie de sécurité repose sur trois éléments-clés: des formations régulières à la sécurité au travail, le respect strict des prescriptions légales et des règles de conduite claires. Certains sites organisent des visites médicales. Dans le cadre de son système de gestion des améliorations "TopX", Bell Food Group accorde une grande importance à la sécurité et à la santé au travail.

Il n'est fait aucune distinction entre les personnes employées directement et celles employées indirectement. Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail.

En ce qui concerne les directives et les procédures permettant aux employé·e·s de sortir de situations de travail qu'elles ou ils estiment susceptibles d'entraîner des blessures ou des maladies, et pour ce qui est de la procédure d'enquête en cas d'incidents liés au travail, Bell Food Group applique les prescriptions légales propres à chaque pays. La responsabilité dans ce domaine incombe aux chef·fe·s d'établissement ou de secteur.

Implication du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail dans la production [GRI 403-4]

Il n'est fait aucune distinction entre les personnes employées directement et celles employées indirectement. Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail. La responsabilité quant à la réalisation des objectifs et à la mise en œuvre des mesures définies en matière de protection de la santé incombe aux responsables du personnel et, à un niveau supérieur, à la ou au responsable des Ressources humaines de Bell Food

Group. La responsabilité globale en matière de sécurité au travail au sein de Bell Food Group est décentralisée et incombe aux différents domaines d'activité (voir GRI 403-2). S'agissant de la sécurité au travail, Bell Food Group ne procède pas à une collecte systématique et centralisée des données. Bien qu'il n'existe actuellement pas encore de chiffres harmonisés à l'échelle du groupe, ces aspects sont activement suivis et évalués, de manière décentralisée. Dans le cadre de son système de gestion des améliorations "TopX", Bell Food Group accorde une grande importance à la sécurité au travail et à la protection de la santé. Le groupe prouve son engagement en tenant compte de l'avis de ses collaboratrices et collaborateurs, recueilli de manière active lors des réunions shopfloor qu'il organise périodiquement. Collaboratrices et collaborateurs ont également la possibilité de signaler directement à leur supérieure·e les dangers liés au travail et les situations à risque.

Formation du personnel à la sécurité et à la santé au travail dans la production [GRI 403-5]

Il n'est fait aucune distinction entre les personnes employées directement et celles employées indirectement. Les mesures de prévention et de protection sont les mêmes pour l'ensemble du personnel, quel que soit le contrat de travail.

Bell Food Group ne procède pas à la collecte systématique des données. La responsabilité globale en matière de sécurité au travail au sein de Bell Food Group incombe aux chef·fe·s d'établissement ou de secteur (voir GRI 403-2).

Prévention et réduction des impacts sur la sécurité et la santé au travail directement liés aux relations d'affaires dans la production [GRI 403-7]

Les mandataires qui effectuent des tâches sur un site de production reçoivent en matière de sécurité des instructions qu'ils s'engagent à respecter par leur signature.

MESURES

- Conditions d'engagement attrayantes: code de conduite, convention collective de travail, avantages et rabais, réunions "meet and eat"
- Santé et sécurité: gestion de la santé en entreprise, sécurité au travail
- Analyse de l'égalité salariale: réalisation d'analyses portant sur l'égalité salariale en vue d'éliminer les disparités

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

MAINTENIR LE TAUX DE FLUCTUATION DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ AU MOIS À 20% MAXIMUM.



COMMENTAIRE

En 2025, nous avons enregistré un taux de fluctuation du personnel de 20,3%.

Prestations offertes par l'entreprise dans le commerce de gros aux employé·e·s à plein temps, mais pas au personnel temporaire ni aux employé·e·s à temps partiel [GRI 401-2]

Transgourmet Suisse: le personnel bénéficie de conditions d'engagement et de rabais intéressants ainsi que d'autres prestations annexes. Toutes les informations à ce sujet sont fournies aux collaboratrices et collaborateurs dans l'Intranet Transgourmet. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites où Transgourmet exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les magasins cash and carry (y compris Saviva), la logistique, la production et l'administration.

Transgourmet Allemagne: Transgourmet Allemagne offre les mêmes prestations à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Par "établissements majeurs", on entend tous les établissements au sens du code fiscal allemand, §12 (Abgabenordnung (AO) §12 Betriebsstätte).

Transgourmet France: Transgourmet France offre les mêmes prestations à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites de Transgourmet France.

Transgourmet Ibérica: Transgourmet Ibérica offre les mêmes prestations à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Par "établissements majeurs", on entend les 70 magasins cash and carry ainsi que les six plateformes de distribution et leur zone de chalandise.

Transgourmet Autriche: l'entreprise dispose d'un programme de santé, avec une personne en charge de la santé dans chaque établissement. Toutes les personnes titulaires d'un contrat de travail en cours de validité peuvent en profiter. La prévoyance vieillesse professionnelle est encadrée par la loi autrichienne. Transgourmet Autriche a signé un contrat avec la caisse de pension "VBV" qui permet à l'ensemble du personnel de bénéficier de cette prévoyance professionnelle. Les montants versés génèrent un capital qui est utilisé lorsque survient un cas de prestation et qui est versé sous forme de pension de vieillesse, de pension survivants, de pension pour incapacité professionnelle ou de pension d'invalidité. Pour Transgourmet Autriche, on entend par établissements majeurs – conformément aux projets de convention de l'OCDE – les 16 sites de l'entreprise, ce qui comprend les magasins cash and carry, la centrale à Traun, la production de boissons de Wolfau, l'unité de torréfaction à Bruck an der Mur ainsi que les deux filiales Riedhart GmbH à Wörgl et Gastro Profi GmbH à Alkoven.

Transgourmet Pologne: Transgourmet Pologne propose par défaut à l'ensemble de ses employé·e·s à plein temps un paquet complet de prestations de base: assurance-vie, couverture maladie, assurance-invalidité, assurance incapacité de gain, congé parental, prévoyance vieillesse et autres. On entend par "établissements majeurs", les 20 magasins cash and carry, les deux entrepôts foodservice et la centrale.

Selgros Roumanie: tout le personnel de Selgros Roumanie profite des mêmes prestations offertes par l'entreprise. Par "établissements majeurs", on entend tous les sites de Selgros Roumanie (24 magasins, un centre de distribution, deux entrepôts logistiques).

Identification des dangers, analyse des risques et examen des incidents dans le commerce de gros [GRI 403-2]

La situation diffère d'un pays à l'autre.

Toutes les sociétés nationales du groupe Transgourmet disposent d'une ou de plusieurs personnes dûment formées, dans les différents domaines. Conformément à la législation en vigueur, celles-ci réalisent des évaluations et des contrôles, qui sont ensuite régulièrement vérifiés par le biais d'audits internes et externes. Les évaluations, menées selon des processus standardisés, reposent sur des check-lists, des revues et d'autres outils.

Les résultats sont consignés dans des documents prévus à cet effet et donnent lieu à des mesures si nécessaire. Chaque site dispose, ici aussi, de processus standardisés avec les inspections périodiques, les vérifications et les corrections à effectuer, ainsi qu'une ligne de communication clairement définie.

Les collaboratrices et collaborateurs sont régulièrement sensibilisés aux dangers par le personnel compétent, dans le cadre de formations sur les dispositifs de protection et d'initiations spécialement prévues à cet effet. Ils peuvent signaler les dangers via différents canaux, sans jamais avoir à craindre d'être sanctionnés pour cela. Les dangers peuvent être signalés directement au responsable du site, de manière anonyme via une boîte aux lettres, ou à un service dédié.

Grâce à des documents pédagogiques et à des formations régulières, les collaboratrices et collaborateurs sont informés sur les dangers auxquels ils sont exposés, sur les moyens de les éviter et de les prévenir, et sur les personnes à contacter en cas de besoin. Les différents sites disposent de personnes de confiance à qui elles et ils peuvent s'adresser via des canaux de communication clairement définis. D'autres mesures sont mises en œuvre par ailleurs, telles que des campagnes de prévention, des formations continues et des vidéos éducatives. Dans tous les cas, le personnel est protégé contre d'éventuelles mesures de rétorsion.

Dans la mesure du possible, les enquêtes sur les incidents liés au travail se font dans le cadre des prescriptions et directives nationales, auxquelles le personnel concerné est régulièrement formé. Les sources de danger sont identifiées par le biais d'audits internes et externes, ainsi que par des inspections systématiques. Les personnes en charge de la prévention formulent des mesures correctrices par l'intermédiaire de projets prévoyant un calendrier, une analyse des coûts et un suivi. Tout est documenté et enregistré au niveau national, puis intégré dans les formations le cas échéant.

Implication du personnel, consultation et communication en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans le commerce de gros [GRI 403-4]

Dans les sociétés nationales du groupe Transgourmet, la participation du personnel au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation du système de management de la sécurité et de la santé au travail se fait, là où c'est possible, dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur. Les groupes de travail constitués pour diriger les opérations se composent de représentant·e·s des entreprises concernées (pour les personnes ne bénéficiant pas du statut d'employé·e) et des syndicats, ainsi que de responsables RH. Grâce à des documents standardisés et à des formations régulières, le personnel reçoit les informations nécessaires et peut également donner son feedback.

Dans toutes les sociétés nationales, la constitution de commissions formelles pour la sécurité et la santé au travail regroupant employeur et personnel se base sur la réglementation en vigueur dans le pays ou sur des prescriptions élaborées par la société elle-même. Il en va de même pour le public cible.

Formation du personnel à la sécurité et à la santé au travail dans le commerce de gros [GRI 403-5]

Les formations ont lieu aussi bien sous forme numérique, via des plateformes de e-learning, qu'en présentiel avec des formatrices et formateurs qualifiés. Les formations en présentiel comprennent la visite du site, la présentation des équipements de protection et des règles d'utilisation des machines, ainsi que des méthodes d'apprentissage spécifiques. Après avoir suivi un programme d'initiation et des cours de perfectionnement obligatoires, le personnel doit en outre régulièrement se remettre à niveau. Les personnes n'ayant pas le statut d'employé·e sont formées conformément aux directives nationales et aux exigences de leur mission.

Prévention et atténuation des effets sur la santé et la sécurité au travail liés directement aux relations commerciales dans le commerce de gros [GRI 403-7]

Sur chaque site, une équipe dédiée veille au respect des prescriptions et des contrôles tels que définis dans les concepts, les procédures et les contrats. Les responsables contrôlent régulièrement les opérations sur place. Les canaux de communication et les accords avec les partenaires commerciaux sont clairement définis et toutes les consignes font l'objet d'un suivi.

MESURES

- Conditions d'engagement attrayantes: prestations sociales lors de la naissance d'un enfant ou d'un mariage, congés exceptionnels en période de crise, possibilité de télétravailler
- Santé et sécurité: systèmes de gestion de la santé individuels selon la société nationale

POUR UNE CONSOMMATION DURABLE

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Depuis 2003 déjà, nous nous engageons en faveur d'un avenir durable par le biais d'un fonds spécialement dédié à cette question. Mais c'est en 2007 que nous avons créé le Fonds Coop pour le développement durable tel que nous le connaissons aujourd'hui. Grâce à lui, nous investissons durablement dans l'avenir et soutenons, avec nos partenaires, de nombreuses initiatives en Suisse comme à l'étranger. Il s'agit notamment de projets de sensibilisation à une consomma-

tion plus durable, de projets de recherche dans le domaine de l'agriculture biologique, du développement de méthodes de production respectueuses de l'environnement, de projets de protection du climat ou encore de la création de chaînes de valeur durables. C'est ainsi que nous avons investi quelque 342 millions de francs suisses depuis 2003. Grâce à des solutions innovantes, nous rendons la consommation plus durable et agissons pour la société.



CHAMP D'ACTION N° 22: NOUS SENSIBILISONS LE PUBLIC À UNE CONSOMMATION SAINTE ET DURABLE.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

SOUTENIR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI PROFITENT À NOTRE CLIENTÈLE GRÂCE AU FONDS COOP POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN LE DOTANT CHAQUE ANNÉE D'AU MOINS 16 MILLIONS DE FRANCS SUISSES.

COMMENTAIRE

Par le biais du Fonds Coop pour le développement durable, nous avons soutenu et mis en œuvre 102 projets de développement durable en 2025, pour un investissement total de 16,86 millions de francs suisses. Nous avons ainsi atteint notre objectif.

REMARQUE

Dans la Production, nous traitons ce sujet pertinent via des mesures spécifiques et la réalisation de projets concrets: par exemple, par la mise en œuvre d'initiatives internes visant à réduire les pertes de denrées alimentaires grâce à la valorisation des flux secondaires, ou grâce à l'événement destiné aux apprenti·e·s chez Bell Food Group qui sensibilise au gaspillage alimentaire et aux normes en matière de bien-être animal.

MESURES

- Investissement dans de nombreux projets en Suisse et à l'étranger
- Réalisations de projets: mise en œuvre de projets de sensibilisation à une consommation durable, de projets de recherche et de projets de protection du climat

OBJECTIF: COMMERCE DE GROS

METTRE EN ŒUVRE CHAQUE ANNÉE DES PROGRAMMES ET DES ACTIONS POUR PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINNE.

COMMENTAIRE

En 2025, les sociétés nationales du groupe Transgourmet ont réalisé pas moins de 27 projets en faveur d'une alimentation plus saine, à raison d'au moins un par société. Exemples de projets menés:

- campagnes et partenariats pour sensibiliser les restaurants aux enjeux du développement durable;
- campagnes de communication internes et externes sur des thèmes comme l'alimentation saine et le gaspillage alimentaire, par exemple;
- actions de sensibilisation pour les enfants et les jeunes sur le thème de l'alimentation équilibrée;
- workshops, séminaires et formations;
- offres pour le personnel, p. ex. corbeilles de fruits, accès à des applications avec des idées de recettes saines, coaching nutritionnel.

PARTENARIATS AU PROFIT DU BIEN COMMUN

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Nous travaillons main dans la main avec nos partenaires afin d'atteindre nos objectifs au niveau de l'entreprise mais aussi à plus grande échelle. Pour ce faire, nous misons sur des partenariats à long terme qui nous permettent de mettre en place et de développer des assortiments durables appréciés de la clientèle. Nous entretenons également des échanges précieux et réguliers avec nos parties prenantes, nos partenaires commerciaux et diverses organisations et groupes d'initiative, en Suisse, en Europe et dans les pays producteurs. Grâce à nos échanges avec les organisations non gouvernementales,

l'administration et les associations, nous avons l'occasion d'aborder des sujets de société importants, d'approfondir nos connaissances et de nous améliorer en permanence. Depuis des années, nous entretenons des partenariats stratégiques étroits avec plusieurs organisations, parmi lesquelles Bio Suisse, l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), la Protection Suisse des Animaux PSA, la Croix-Rouge suisse (CRS), la Société Suisse de Nutrition (SSN), la fondation Table Suisse, Table couvre-toi ou encore le WWF Suisse.



CHAMP D'ACTION N° 23: NOUS ENTRETENONS DES PARTENARIATS SOLIDES POUR PROMOUVOIR LE BIEN COMMUN.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL

**CONFIER CHAQUE ANNÉE DES
MANDATS DE PRODUCTION
ET DE PRESTATION À DES
INSTITUTIONS SOCIALES ET
DES ATELIERS EMPLOYANT
DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP.**

COMMENTAIRE

Nous avons atteint notre objectif en 2025 en confiant des mandats pour une valeur totale de 9,6 millions de francs suisses à des institutions sociales, notamment la Fondation Brändi ou la Fondation Rütimattli.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Responsabilité sociétale](#)

PRODUCTION, COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

MESURES

- Remise systématique des surplus alimentaires à des institutions sociales
- Soutien aux organismes sociaux sous forme de dons de produits, d'aide financière et de sponsoring
- Partenariats de sponsoring avec des clubs sportifs régionaux

ENGAGEMENT AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

En tant que société coopérative, nous considérons qu'il est de notre devoir de contribuer à une évolution durable de la société. Dans cet esprit, nous encourageons le bénévolat et investissons dans des projets en faveur de la population par le biais du Fonds Coop pour le développement durable. Depuis 1942, le Parrainage Coop pour les régions de montagne apporte son soutien aux familles paysannes et aux exploitations

installées dans les massifs suisses. Par ailleurs, nous soutenons trois organisations – Table Suisse, Table couvre-toi et Aufgetischt statt Weggeworfen (ASW) – par des dons alimentaires et sommes partenaire de la Croix-Rouge suisse depuis 2015. Nous investissons ainsi chaque année dans des projets en faveur des régions de montagne, de l'éducation, des loisirs et de la santé publique.



**CHAMP D'ACTION N° 24:
NOUS ENCOURAGEONS
L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AU
SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ.**

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**OBJECTIF: COMMERCE DE DÉTAIL, PRODUCTION
ŒUVRER CHAQUE ANNÉE
EN FAVEUR DU BIEN COMMUN
EN ORGANISANT LA JOURNÉE
DE LA BONNE ACTION ET
À TRAVERS D'AUTRES PROJETS
PROMOUVANT LES RÉGIONS
DE MONTAGNE, L'ÉDUCATION,
LES LOISIRS ET LA SANTÉ
PUBLIQUE.**

COMMENTAIRE

Avec la Journée de la bonne action, notre initiative solidaire visant à encourager l'engagement bénévole en Suisse, nous avons initié et mis en œuvre des centaines de milliers de bonnes actions en 2025, en collaboration avec la population suisse et quelque 800 associations. Plus de 180 actions solidaires ont été proposées à cette occasion par nos partenaires. Grâce aux dons de nos clientes et clients, près de 30 000 colis "solidarité" d'une valeur de 750 000 francs suisses ont pu être remis par l'intermédiaire de Table Suisse à des personnes dans le besoin en Suisse. Avec le Parrainage Coop pour les régions de montagne, nous avons investi 8,5 millions de francs suisses dans 212 projets en 2025. Comme tous les ans, nous avons pris à notre charge l'ensemble des frais administratifs en 2025, soit 642 000 francs suisses, de sorte que la totalité des moyens financiers à disposition a pu être investie dans des projets en faveur de la population.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Responsabilité sociétale](#)

MESURES

- Aide d'urgence: dons pour aider les victimes de catastrophes en Suisse
- Action du 1^{er} Août: campagne annuelle de dons en faveur de projets au profit des régions de montagne suisses
- Partenaire principal depuis de nombreuses années de la Umwelt Arena, un lieu d'éducation hors cadre scolaire dédié au développement durable
- Soutien à la campagne "2 x Noël" au profit des personnes défavorisées en Suisse
- Soutien à des manifestations pour enfants, enseignant·e·s et parents ainsi qu'à des camps sportifs grâce au partenariat de longue date avec le programme de promotion d'une vie saine Fit4future
- Sensibilisation des jeunes à une consommation durable grâce au partenariat avec l'Ökozentrum
- Partenariats de longue date avec Table Suisse et Table couvre-toi pour les dons alimentaires destinés aux personnes touchées par la pauvreté en Suisse
- Soutien financier à diverses organisations caritatives, associations locales, écoles et jardins d'enfants
- Organisation de concours de cuisine dans les écoles

COMMERCE DE GROS

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

MESURES

- Soutien financier à diverses organisations caritatives
- Invitation de personnes défavorisées à des concerts et soutien de projets d'intérêt général proposés par nos client·e·s, p. ex. des dons de cornets garnis pour des enfants défavorisés
- Organisation et soutien de "gusto", le championnat suisse pour les jeunes cuisinières et cuisiniers en deuxième ou troisième année d'apprentissage

VRAIMENT RÉGIONAL

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Les produits régionaux permettent de développer la création de valeur et la diversité au niveau local, mais aussi de promouvoir les régions structurellement défavorisées. Nous offrons des débouchés attrayants en particulier aux petites exploitations artisanales. Nous encourageons la création de valeur dans les régions ainsi qu'une production locale, avec des distances de transport aussi courtes que possible.

Les produits fabriqués en Suisse répondent, par ailleurs, à des normes sociales et environnementales minimales. C'est ce qui nous motive à proposer un assortiment saisonnier aux saveurs authentiques spécifique à chaque région, comme les articles locaux de notre marque propre Ma région ou les produits issus des montagnes suisses de Pro Montagna.



CHAMP D'ACTION N° 25: NOUS SOUTENONS LES PRODUITS RÉGIONAUX ET LES MÉTHODES DE FABRICATION TRADITIONNELLES.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**COMMERCE DE DÉTAIL, PRODUCTION,
COMMERCE DE GROS**

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

Nous soutenons les produits régionaux et les méthodes de fabrication traditionnelles à travers nos marques propres Ma région et Pro Montagna, à travers notre partenariat avec la fondation Pro Specie Rara, qui se bat pour préserver les espèces oubliées, et à travers notre collaboration de longue date avec Slow Food. En 2025, nous avons atteint un produit net de 142,5 millions de francs suisses avec les produits régionaux (Ma région) et de 39,5 millions de francs suisses avec les produits Pro Montagna.

Pour en savoir plus: [Policy Paper Responsabilité sociétale](#)

2025 79,7%

2024 82,6%

Part des dépenses du groupe Coop allant à des fournisseuses ou fournisseurs locaux [GRI 204-1]

En 2025, nous avons attribué 79,7% des commandes contribuant au chiffre d'affaires total du groupe Coop à des fournisseuses ou fournisseurs établis localement. Par "fournisseuses ou fournisseurs locaux", nous entendons celles et ceux qui sont établis dans le même pays que l'établissement qui les sollicite. Par "établissements majeurs", nous entendons tous les sites où une entreprise consolidée du groupe Coop exerce une activité occupant un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs, ce qui englobe les points de vente, la logistique, la production et l'administration. Nous ne faisons pas ici de distinction entre les établissements "majeurs" et les autres.

REMARQUE

Par région de provenance, nous entendons un espace géographique déterminé, formant un ensemble de taille moyenne et qui se distingue donc d'autres espaces par des caractéristiques qui lui sont propres. Un espace de taille moyenne est une zone qui, de par son étendue, se situe entre le niveau local (ou communal) et le niveau national.

Les produits Ma région ne sont pas forcément issus de régions de provenance délimitées par des frontières cantonales ou communales, mais peuvent provenir de zones qui se définissent aux yeux de la clientèle par leurs spécificités historiques, culturelles ou géographiques. Les produits Ma région doivent être fabriqués dans une zone géographique distincte en Suisse, au Liechtenstein ou dans un pays limitrophe, par exemple au Tessin, en Engadine, dans l'Oberland bernois, dans le Seeland ou dans le Markgräflerland (Allemagne). Les exploitations dans les pays limitrophes ne doivent pas se trouver à plus de 30 km

de la frontière suisse. La mention "Ma région" sur les produits s'effectue conformément aux 16 régions définies. C'est la localité du site de production qui détermine le choix de la région mentionnée.

La région de provenance ou de distribution d'un produit Ma région est définie pour chaque produit, ou alors pour une productrice, un producteur, une fournisseuse ou un fournisseur donné.e.

Les produits Pro Montagna doivent être fabriqués à partir de matières premières provenant des zones de montagne I à IV ou des régions d'estivage, et être transformés sur place. De plus, ces produits doivent remplir tous les critères de l'ordonnance sur les désignations 'montagne' et 'alpage' (ODMA, RS 910.19) et respecter d'autres exigences spécifiques à la marque.

MESURES

- Marques propres du commerce de détail (supermarchés): promotion ciblée de nos marques propres Ma région et Pro Montagna
- Partenariat avec l'Association suisse des produits régionaux pour promouvoir la transparence et des règles d'étiquetage claires
- Ventes: augmentation des ventes de produits suisses
- Collaboration de longue date avec des productrices et producteurs ainsi que des partenaires commerciaux – dont de nombreuses entreprises familiales – au niveau régional et local
- Partenariat de longue date avec Slow Food Suisse pour la préservation des techniques de fabrication et des produits traditionnels
- Élargissement de l'assortiment: développement, diversification et promotion de l'offre régionale spécifique à chaque pays
- Marques propres du commerce de gros (Transgourmet): promotion de notre marque propre Origine/Ursprung/Vonatur, dont chaque produit est porteur d'une histoire bien à lui
- Projets: mise en œuvre de projets de sensibilisation financés par le Fonds Coop pour le développement durable

RELATIONS COMMERCIALES BASÉES SUR LE PARTENARIAT

APPROCHE MANAGÉRIALE [GRI 3-3]

Le groupe Coop est un partenaire commercial de taille dans de nombreuses chaînes d'approvisionnement, particulièrement en Suisse. En tant que société coopérative, nous sommes pleinement conscients de notre responsabilité. Nous entretenons avec nos partenaires commerciaux des relations partenariales à long terme. Nous misons pour cela sur une collaboration respectueuse basée sur la confiance, la transparence et l'équité. Nous veillons à ce que le droit de la concurrence soit respecté et accordons une grande importance à la lutte contre la corruption. Nos acheteuses et acheteurs ont l'interdiction d'accepter tout cadeau en nature ou en argent. Notre personnel est tenu de refuser catégoriquement tout cadeau, commission, prêt ou argent venant de nos partenaires commerciaux, et de ne rien leur proposer de semblable. Nous sommes favorables à une concurrence saine et équitable. Les conditions applicables aux livraisons à notre entreprise, au marketing, à la façon de lancer des nouveautés et à la communication sur les produits sont communiquées aux partenaires commerciaux avant la signature du contrat. À prestation égale, nous pro-

posons les mêmes prix et les mêmes conditions à l'ensemble de nos fournisseuses et fournisseurs, et tous nos partenaires commerciaux sont soumis aux mêmes Conditions générales de livraison. Toutes les demandes portant sur le référencement de nouveaux produits sont examinées par les responsables sans parti pris, selon une procédure standardisée. Nous privilégions les produits à forte valeur ajoutée écologique et sociale. Notre travail repose sur un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes et des groupes de besoins, dont nous prenons les préoccupations au sérieux. Nous informons nos partenaires commerciaux sur les changements de manière transparente. En contrepartie, nous attendons d'eux qu'ils communiquent ouvertement avec nous sur d'éventuels problèmes de qualité, difficultés de livraison ou innovations. Lorsque nos partenaires commerciaux paient pour des mesures de promotion des ventes, les contre-prestations de communication et de publicité ou les activités spéciales de promotion des ventes sont clairement définies.



CHAMP D'ACTION N° 26: NOUS TRAVAILLONS EN PARTENARIAT ET DE MANIÈRE TRANSPARENTE.

Objectifs de développement durable de l'ONU visés:



**COMMERCE DE DÉTAIL, PRODUCTION,
COMMERCE DE GROS**

**POUR CE THÈME PERTINENT,
NOUS METTONS EN ŒUVRE
DES MESURES SPÉCIFIQUES
ET RÉALISONS DES PROJETS
CONCRETS.**

COMMENTAIRE

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, nous appliquons des mesures transversales à l'échelle du groupe Coop.

Établissements du groupe Coop ayant fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption [GRI 205-1]

Il existe différents processus permettant d'appréhender et d'évaluer les risques de corruption. Certains sont énumérés ci-dessous, avec les documents de référence qui les décrivent.

- Policy Paper Lutte contre la corruption: l'analyse et l'évaluation annuelles des risques de compliance dans les sociétés du groupe comprennent notamment la lutte contre la corruption (trafic d'influence et conflits d'intérêts). L'évaluation des risques constitue le fondement de toutes les autres mesures anti-corruption.
- Directives et procédures internes de lutte contre la corruption: les directives et les procédures sont communiquées aux collaboratrices et collaborateurs en fonction des groupes cibles concernés et sont facilement accessibles.

- Système de contrôle interne: les évaluations annuelles institutionnalisées de la qualité du système de contrôle interne au niveau des processus de gestion incluent une évaluation des risques opérationnels et de ceux liés au reporting financier et aux exigences de compliance. Elles comprennent également une évaluation de l'efficacité des contrôles effectués pour couvrir lesdits risques. Ces évaluations portent aussi sur les contrôles informatiques généraux.
- Révision interne: agissant en tant qu'organe indépendant et objectif mandaté par le Conseil d'administration et le comité de contrôle, la Révision interne veille, entre autres, au respect des directives et des règlements ainsi qu'à l'adéquation et à l'efficacité du système de contrôle interne.
- Code de conduite du groupe Coop

Mesures prises par le groupe Coop en matière de communication et de formations en lien avec les directives et processus concernant la lutte contre la corruption [GRI 205-2]

Coop Société Coopérative a revu ses directives et procédures internes de lutte contre la corruption en 2024. Les autres sociétés du groupe ont adapté leurs directives et processus anticorruption en 2025. Notre Policy Paper sur la lutte contre la corruption est librement accessible.

Les collaboratrices et collaborateurs des entreprises du groupe Coop exposés sont informés des directives et procédures internes de lutte contre la corruption en vigueur. La formation à la compliance porte aussi sur la lutte contre la corruption. Toutes les collaboratrices et collaborateurs ayant récemment pris une fonction exposée ont reçu une formation appropriée. Le personnel occupant déjà un poste exposé sera formé au cours des prochains mois et années.

Les sociétés du groupe disposent de Codes de conduite pour les partenaires commerciaux, qui prévoient notamment une interdiction claire des actes de corruption en lien avec l'entreprise. Ces codes de conduite ont été mis en place en accord avec ces derniers.

Pour plus d'informations:

[Policy Paper Lutte contre la corruption,](#)

[Code de conduite du groupe Coop,](#)

[Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux](#)

Cas de corruption avérés et mesures prises par le groupe Coop [GRI 205-3]

	2025	2024
Nombre total et type de cas de corruption avérés	1	0
Nombre total de cas de corruption avérés ayant entraîné le licenciement ou une mise en garde d'un ou une employé-e	2	1
Nombre total de cas de corruption avérés dans lesquels les contrats avec les partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés	0	1

Aucune procédure de droit public pour corruption n'a été engagée à l'encontre du groupe Coop ou ses employé-e-s en 2025 ni n'était en cours.

Actions en justice pour cause de comportement anticoncurrentiel ou de situation de monopole ou de cartel au sein du groupe Coop [GRI 206-1]

	2025	2024
Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel ou violation du droit des cartels et des monopoles, en cours ou closes pendant l'année sous revue, et dans lesquelles l'organisation est partie prenante	1	1

2024: entre 2010 et 2013, l'autorité française de la concurrence s'est penchée sur les violations de la réglementation sur les cartels dans le secteur de la viande de porc. Le 16.7.2020, une peine d'amende a été prononcée à l'encontre des sociétés Bell, qui ont fait appel de la décision. L'appel n'étant pas suspensif, l'amende a dû être payée. En 2024, le tribunal a jugé que l'amende était trop élevée. Elle a été revue à la baisse et le trop-perçu remboursé.

2025: avec le rachat de Saviva AG et sa fusion avec Transgourmet Suisse SA en 2024, la procédure judiciaire concernant la gestion centralisée par Markant de Saviva AG, ouverte devant la Commission de la concurrence (COMCO) en 2020, a été reprise. Saviva a conclu un accord amiable avec la COMCO.

Établissements et fournisseuses/fournisseurs du groupe Coop présentant un risque élevé de travail forcé, travail obligatoire ou travail des enfants ainsi que de violations du droit à la liberté d'association et à la négociation collective [GRI 407-1, 408-1, 409-1]

Les fournisseuses et fournisseurs présentant un risque élevé de 1) travail forcé ou obligatoire, 2) travail des enfants et 3) violations du droit du personnel à exercer sa liberté d'association ou à mener des négociations collectives sont des usines et/ou des productrices et producteurs primaires.

Les régions géographiques où les établissements ou fournisseuses/fournisseurs sont considérés comme à risque sont l'Amérique centrale et du Sud, l'Afrique, le Proche-Orient et l'Asie.

Nous attendons de nos fournisseuses et fournisseurs qu'elles et ils respectent les droits humains, comme l'exigent la [Déclaration de principe en matière de droits humains et de protection de l'environnement](#) ainsi que la [Directive Approvisionnement durable](#). S'applique en outre le [code de conduite amfori BSC](#), avec des audits sociaux menés sur les sites de production des pays classés à risque par amfori BSCI afin de vérifier le respect des exigences. Par ailleurs, nous nous appuyons sur le processus due diligence de l'OCDE pour identifier les impacts négatifs, potentiels ou réels, et engager les mesures nécessaires. Pour en savoir plus: [Policy Paper Due Diligence](#). À noter également que nous travaillons en collaboration avec les parties prenantes et participons à des initiatives et à des organisations œuvrant pour la protection des droits humains. Enfin, nous nous engageons à respecter des normes minimales pour les matières premières critiques que nous utilisons et soutenons des projets locaux dans la production primaire, ce qui réduit le risque de travail forcé ou obligatoire. Pour en savoir plus: [Policy Paper Matières premières critiques](#)

MESURES

- Audits: réalisation d'audits sociaux réguliers dans les régions à risque, effectués par des sociétés d'audit indépendantes
- [Impact Map](#): publication d'une carte montrant notre engagement en matière de produits à risque
- Nous formons régulièrement nos collaboratrices et collaborateurs aux relations commerciales et à la lutte contre la corruption.

INDEX GRI

Le groupe Coop est une société coopérative internationale sise à Bâle, en Suisse. Pour connaître les pays dans lesquels il est présent, veuillez consulter le [rapport de gestion du groupe Coop](#). Vous trouverez, dans ce PDF, le rapport sur le développement durable annuel du groupe Coop pour l'exercice 2025 (du 1.1.2025 au 31.12.2025, comme l'exercice financier). ^[GRI 2-1, 2-3]

Dans ce rapport, le groupe Coop rend compte, en conformité avec les normes de la GRI, de la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il est disponible en ligne depuis le 8 mai 2026 ^[GRI 1] et remplace celui de l'année précédente, publié le 23 mai 2025. Il contient des informations techniques précises sur l'engagement du groupe Coop en matière de développement durable et sur le degré de réalisation des objectifs pluriannuels qu'il s'est fixés dans ses trois domaines d'activité que sont le commerce de détail, la production et le commerce de gros. Certains indicateurs de la version allemande du rapport ont été contrôlés par une instance externe, KPMG AG. ^[GRI 2-3, 2-5]

➔ [Le rapport de contrôle de KPMG peut être consulté ici.](#)

Le présent rapport est disponible en allemand, en français, en italien et en anglais. C'est la version allemande qui fait foi.

Pour toute question concernant le développement durable chez Coop ou le présent rapport, veuillez vous adresser à:

[des-paroles-aux-actes.ch](mailto:nachhaltigkeit@coop.ch)

Mail: nachhaltigkeit@coop.ch

Marc Muntwyler

Responsable du Développement durable/Politique économique

Tél. (standard): +41 61 336 66 66

Siège | Thiersteinallee 12

Case postale 2550 | 4002 Bâle

INDICATEURS GRI NON INCLUS DANS LE RAPPORT

Dans le [rapport sur le développement durable du groupe Coop 2025](#), nous collectons et publions les données relatives à l'année 2025, conformément aux normes GRI. Certains indicateurs, qui ne figurent pas dans le rapport, sont listés avec les motifs d'omission dans le tableau des indices GRI conformément aux exigences de la GRI. ^[GRI 1]

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
GRI 1	Fondation 2021		
GRI 2	Informations générales 2021		
2-1	Détails sur l'organisation	page 150	Index GRI
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	page 6	Notre stratégie
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	page 150	Index GRI
2-4	Reformulations d'informations	page 6	Notre stratégie
2-5	Assurance externe	page 150	Index GRI
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	page 7 page 8	Notre secteur d'activité central Pour l'homme, les animaux et la nature
2-7	Employé·e·s	page 106	Des explications supplémentaires concernant la collecte des données se trouvent dans le corps du texte.
2-8	Travailleuses et travailleurs qui ne sont pas des employé·e·s	page 107	
2-9	Structure et composition de la gouvernance	page 14	Structures de direction et organisation pour GRI 2-9c, consulter le rapport de gestion
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	page 14	Structures de direction et organisation
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	page 14	Structures de direction et organisation
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	page 14	Structures de direction et organisation
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	page 14	Structures de direction et organisation

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	page 14	Structures de direction et organisation
2-15	Conflits d'intérêts	page 14	Structures de direction et organisation, information: GRI 2-15bii et 2-15biv ne sont pas publiés. GRI 2-15biii n'est pas pertinent pour le groupe Coop en raison de l'absence de structure d'actionnariat.
2-16	Communication des préoccupations majeures	page 14	Structures de direction et organisation
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	page 14	Structures de direction et organisation
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	page 14	Rapport de gestion
2-19	Politiques de rémunération		Rapport de gestion
2-20	Processus de détermination de la rémunération		Rapport de gestion
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	page 3	Avant-propos
2-23	Engagements politiques	page 14	Structures de direction et organisation
2-24	Intégration des engagements politiques	page 14	Structures de direction et organisation
2-25	Processus de remédiation aux impacts négatifs	page 14	Structures de direction et organisation
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	page 14	Structures de direction et organisation
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	page 21	

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
2-28	Adhésions à des associations		Affiliations
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	page 9 page 13	Coop et ses parties prenantes La prise en compte de nos parties prenantes
2-30	Négociations collectives		Rapport de gestion
GRI 201	Performance économique 2016		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée		Rapport de gestion
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	page 158	Rapport du groupe Coop sur les questions climatiques 2025
GRI 202	Présence sur le marché 2016		
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
GRI 301	Matières 2016		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
301-2	Matières recyclées utilisées		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
GRI 407	Liberté syndicale et négociation collective 2016		
407-1	Opérations et fournisseuses/fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	page 146	Relations commerciales basées sur le partenariat
GRI 408	Travail des enfants 2016		
408-1	Opérations et fournisseuses/fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	page 146	Relations commerciales basées sur le partenariat
THÈMES PERTINENTS ET AUTRES			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-1/ESRS 2 IRO-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	page 9	Thèmes pertinents
3-2/ESRS 2 SBM-3	Liste des thèmes pertinents	page 9	Thèmes pertinents
TRANSPARENCE ET DEVOIR DE DILIGENCE			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 18	Une transparence qui se voit
GRI 308	Évaluation environnementale des fournisseuses/fournisseurs 2016		
308-1	Nouveaux fournisseuses/fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	page 21 page 23 page 24	

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
GRI 416	Santé et sécurité des consommatrices et consommateurs 2016		
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	page 21	
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	page 21	
GRI 417	Commercialisation et étiquetage 2016		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	page 21	
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	page 22	
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	page 22	
DROITS HUMAINS ET CONDITIONS DE TRAVAIL			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 25	Commerce équitable: l'être humain au premier plan
GRI 414	Évaluation sociale des fournisseuses et fournisseurs 2016		
414-1	Nouveaux fournisseurs/fournisseuses analysés à l'aide de critères sociaux	page 26 page 28 page 30	
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	page 26 page 28 page 30	

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
MATIÈRES PREMIÈRES			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 31	Les matières premières au cœur de nos préoccupations
GRI 308	Évaluation environnementale des fournisseuses et fournisseurs 2016		
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	page 32 page 34 page 35	
PRODUITS DURABLES			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 36	Préservation des ressources naturelles pour les générations futures
DÉFORESTATION ET CONVERSION			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 40	Contre la déforestation et la conversion

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
BIODIVERSITÉ			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 44	Engagement pour la biodiversité
GRI 101	Biodiversité 2024		
101-2	Gestion des impacts sur la biodiversité		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
101-6	Actions directes à l'origine de la perte de biodiversité		Nous sommes en train d'élaborer un processus à l'échelle du groupe répondant aux exigences des ESRS, qui vont parfois au-delà des normes GRI.
AGRICULTURE BIOLOGIQUE			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 46	Bio depuis la première heure
UTILISATION DE L'EAU			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 50	Réduction de la consommation d'eau dans l'agriculture

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
ÉMISSIONS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 54	Émissions dans la chaîne d'approvisionnement
GRI 305	Émissions 2016		
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	page 55	
SANTÉ DES SOLS			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 59	Santé des sols
PÊCHE ET PROTECTION DES MERS			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 61	Pêche durable et protection des mers
BIEN-ÊTRE ANIMAL			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 65	Promouvoir le bien-être animal

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 71	Réduire la consommation d'énergie
GRI 302	Énergie 2016		
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	page 72	
302-3	Intensité énergétique	page 74	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	page 74	
ÉMISSIONS DE L'ENTREPRISE			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 77	Réduire les émissions de CO₂e
GRI 305	Émissions 2016		
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	page 78	
305-2	Émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2)	page 79	
305-4	Réduction des émissions de GES	page 79	Contrôle externe uniquement pour le scope 1
305-5	Réduction des émissions de GES	page 79	Contrôle externe uniquement pour le scope 1
TRANSPORT			
	Gestion du thème	page 83	Transport de marchandises respectueux de l'environnement

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
ÉCONOMIE CIRCULAIRE			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 86	Boucler les cycles des matières
GRI 306	Déchets 2020		
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	page 87 page 91 page 94	
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	page 87	
306-3	Déchets générés	page 88 page 91 page 94	
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	page 88 page 92 page 95	
306-5	Déchets destinés à l'élimination	page 89 page 92 page 95	
PLASTIQUE ET EMBALLAGES			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 97	Optimiser les emballages, réduire le plastique

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 104	Une diversité réelle
GRI 401	Emploi 2016		
401-2	Avantages accordés aux employé·e·s à plein temps mais pas au personnel temporaire ni aux employé·e·s à temps partiel	page 125 page 129 page 131	
GRI 405	Diversité et égalité des chances 2016		
405-1	Diversité dans les organes de contrôle et les employé·e·s	page 107 page 109 page 111	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	page 107 page 110 page 111	
SANTÉ AU TRAVAIL			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 123	Santé au travail
GRI 401	Emploi 2016		
401-1	Recrutement et fluctuation du personnel	page 124	
GRI 403	Santé et sécurité au travail 2018		
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	page 125 page 129 page 132	

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
403-4	Participation et consultation du personnel et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	page 125 page 130 page 132	
403-5	Formation du personnel à la santé et à la sécurité au travail	page 126 page 130 page 133	
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	page 126 page 130 page 133	
403-9	Accidents du travail	page 126	
403-10	Maladies professionnelles	page 127	
GRI 406	Lutte contre la discrimination 2016		
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	page 108 page 110 page 112	
CONSOMMATION DURABLE			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 134	Pour une consommation durable
BIEN COMMUN			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 137	Partenariats au profit du bien commun

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
SOCIÉTÉ			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 140	Engagement au service de la société
RÉGIONALITÉ ET TRADITION			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 143	Vraiment régional
COMPLIANCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES			
GRI 3	Thèmes pertinents 2021		
3-3	Gestion des thèmes pertinents	page 146	Relations commerciales basées sur le partenariat
GRI 204	Pratiques d'achats 2016		
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	page 144	

Index GRI	Titre	Page	Lien/chapitre/information
GRI 205	Lutte contre la corruption 2016		
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	page 147	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	page 148	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	page 148	
GRI 206	Comportement anticoncurrentiel 2016		
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	page 148	
GRI 409	Travail forcé ou obligatoire 2016		
409-1	Opérations et fournisseuses/fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	page 149	

**RAPPORT DU
GROUPE COOP SUR
LES QUESTIONS
CLIMATIQUES 2025**



TABLE DES MATIÈRES

MANAGEMENT SUMMARY	160		
INTRODUCTION			
Contenu et structure du rapport	162		
Changements climatiques – Défis	164		
Changements climatiques – Pertinence pour Coop	166		
GOUVERNANCE			
Conseil d'administration et Direction générale	167		
Comité de pilotage Développement durable	168		
Services dédiés au développement durable chez Coop	169		
Prise en compte des parties prenantes	170		
GESTION DES RISQUES			
Identification et évaluation des risques et opportunités liés au climat	171		
Processus de pilotage des risques climatiques	175		
Gestion des risques au sein du groupe Coop	175		
		STRATÉGIE	
		Mise en œuvre de la stratégie de développement durable au sein du groupe Coop	176
		Processus de création de valeur	178
		Tableau des risques et opportunités liés au climat	179
		Implications stratégiques	183
		Mesures stratégiques engagées par le groupe Coop pour atténuer les risques climatiques et renforcer sa résilience	184
		INDICATEURS ET OBJECTIFS	187
		CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ	189
		ANNEXE	190

MANAGEMENT SUMMARY

Le groupe Coop a réalisé une évaluation des risques et opportunités liés au climat en s'appuyant sur les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous reconnaissons que le changement climatique constitue l'un des plus grands défis de notre temps. C'est pourquoi nous avons fixé des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques, conformes à l'Accord de Paris sur le climat et validés par l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative).

PRINCIPAUX CONSTATS

- Les **risques physiques** touchent surtout la production alimentaire; ils sont causés par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. L'analyse des risques 2025 relatives aux biens immobiliers de Coop montre que certains sites sont davantage exposés aux inondations, fortes pluies, vents violents et vagues de chaleur; ces risques varient nettement selon les régions et ont tendance à augmenter sur le long terme.

- Les **risques de transition** touchent en particulier l'approvisionnement des matières premières, des produits et des services, le commerce de détail ainsi que la fiscalité (impôts et taxes); ils sont liés à l'évolution des réglementations et des exigences en matière de développement durable.
- Les **opportunités** qui s'offrent à nous concernent principalement la production alimentaire et la distribution dans le commerce de détail et le commerce de gros. Nos stratégies de développement durable et notre vaste assortiment de produits durables, que nous n'avons cessé de développer, nous apportent des avantages concurrentiels, améliorent notre image et favorisent la résilience des chaînes d'approvisionnement.

Les risques pertinents mis en évidence par l'analyse de double matérialité (DMA) recourent largement, sur le fond, les résultats de l'analyse qualitative globale menée par le groupe Coop en 2024 portant sur ses processus de création de valeur. Ce qui est nouveau, c'est qu'aucune opportunité n'a été identifiée comme pertinente suite à l'application des indicateurs tirés de la gestion stratégique des risques d'entreprise.

MESURES STRATÉGIQUES

- **Réduction des risques:** en diversifiant les fournisseuses et fournisseurs et en investissant dans une infrastructure climato-résiliente.
- **Maximisation des opportunités:** en développant des produits durables et en renforçant la communication autour du développement durable.

Ces mesures sont intégrées dans la planification stratégique et influencent les décisions d'investissement ainsi que la mise en œuvre de la stratégie climatique du groupe Coop.

MESURES ET OBJECTIFS CLIMATIQUES

Le groupe Coop intègre systématiquement les risques et opportunités liés au climat dans sa stratégie d'entreprise. Les objectifs fixés et les mesures prises nous permettent d'être plus résistants, de saisir les opportunités menant à une

croissance plus durable et de contribuer activement à la protection du climat à l'échelle mondiale. Exemples d'objectifs et de mesures:

- poursuite d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et validés par l'initiative SBT;
- baisse de la consommation énergétique et développement des énergies renouvelables, avec pour objectif de couvrir d'ici à 2050 plus de 40% des besoins en électricité de nos sites suisses avec notre propre énergie solaire;
- réduction de 42% des émissions directes et indirectes de CO₂e (scope 1 et 2) d'ici à 2030 par rapport à 2022;
- réduction de 30% des émissions de CO₂e dans la chaîne de valeur (scope 3) d'ici à 2030 par rapport à 2022;
- collaboration avec des partenaires tels que le WWF en vue de la réalisation de projets pour le climat en dehors de notre propre chaîne de valeur.

CONTENU ET STRUCTURE DU RAPPORT

En 2025, le groupe Coop a procédé à une analyse de double matérialité (DMA) conformément aux exigences des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS). Cette analyse a identifié comme pertinents les impacts des activités du groupe Coop sur l'environnement et le climat ainsi que les opportunités et les risques financiers pour les activités du groupe. Le présent rapport se concentre sur la mise en évidence des risques et opportunités que présente le changement climatique pour le groupe Coop.

La résilience et la réussite de notre système d'entreprise reposent sur une disponibilité stable et pérenne des ressources. Le changement climatique a un impact sur ces dernières, mais aussi sur l'économie et la société en général. Comprendre les interactions entre notre activité et les enjeux liés au climat et au changement climatique est donc crucial pour la réussite à long terme du groupe.

Par ailleurs, nous devons prendre, dans le cadre de notre activité et en dehors, des mesures efficaces pour freiner le

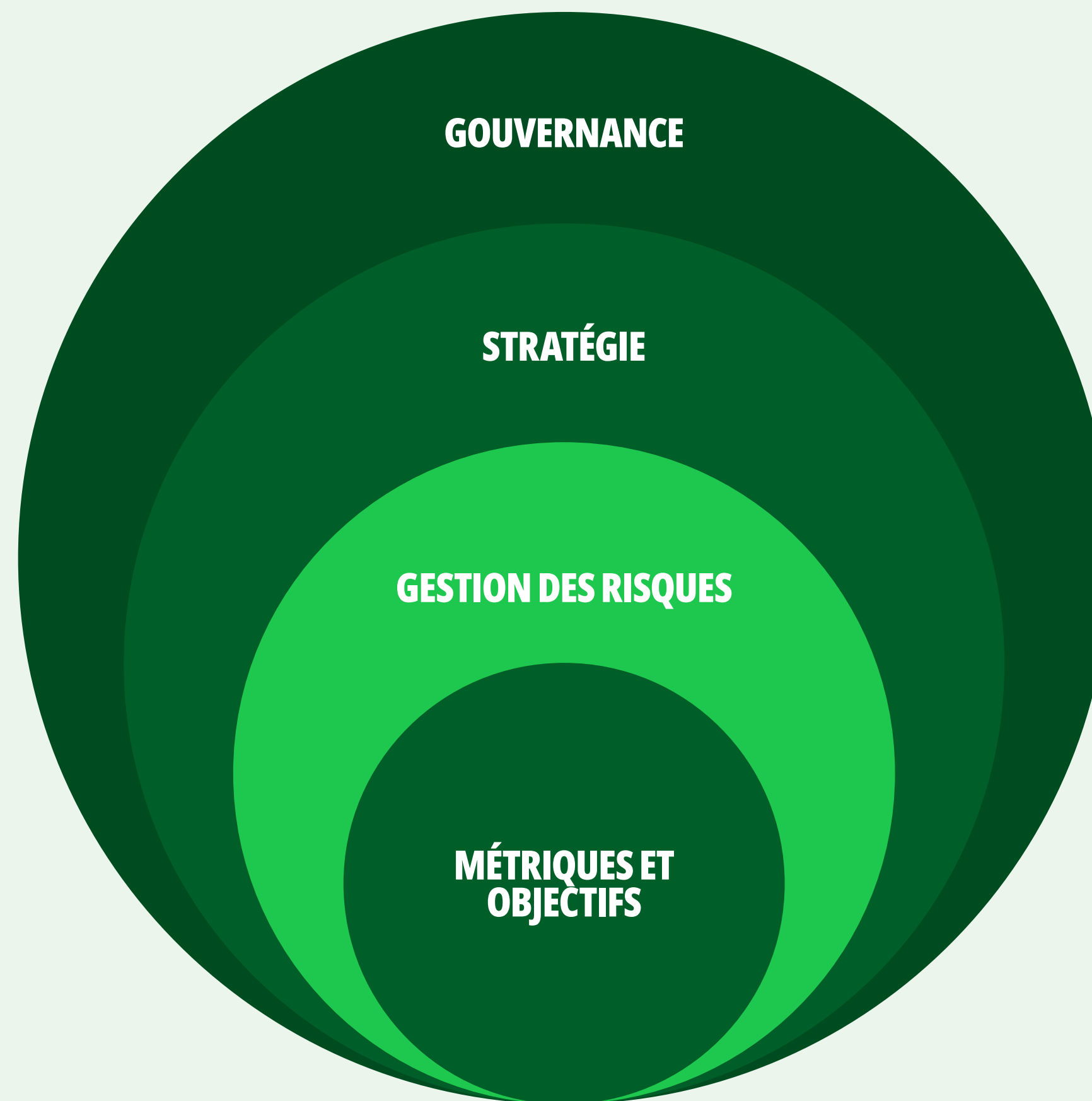
changement climatique. Le présent rapport révèle comment le groupe Coop relève ces défis et quelles stratégies il met en œuvre pour renforcer sa résistance.

Il s'appuie sur les principes et la structure de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures TCFD¹ et s'articule autour des quatre grands axes préconisés par cette dernière (voir illustration 1), à savoir la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et objectifs.

Étant donné qu'il n'existe pas actuellement en Suisse de standard taxonomique officiel pour le reporting sur les questions climatiques dans un format lisible par machine, le groupe Coop fait usage de la possibilité offerte par la loi de publier le rapport au format PDF. Dès qu'un tel standard sera disponible, nous prendrons les mesures nécessaires pour l'appliquer.

¹<https://www.fsb-tcfid.org/>

Le rapport décrit la manière dont différents scénarios climatiques pourraient impacter notre activité, tant au sein même de l'entreprise qu'au niveau des chaînes de valeur en amont et en aval. Il présente notre stratégie pour atténuer ces impacts potentiels et garantir notre résistance, qui repose sur notre compréhension des défis émergents. Nous prenons en considération deux choses: l'influence que nous pouvons exercer sur notre environnement et le changement climatique, et l'impact de celui-ci sur nos activités, dont nous tenons compte dans notre façon de diriger l'entreprise, dans notre stratégie et dans notre gestion des risques.



GOUVERNANCE

Gouvernance de l'organisation en matière de risques et opportunités liés au climat

STRATÉGIE

Impacts réels ou potentiels des risques et opportunités liés au climat sur l'activité, la stratégie et la planification financière de l'organisation

GESTION DES RISQUES

Procédures mises en place par l'organisation pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques liés au climat

MÉTRIQUES ET OBJECTIFS

Indicateurs et objectifs mis en place pour l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat pertinents

Illustration 1: les quatre grands axes du rapport selon les recommandations de la TCFD²

²Original: <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

CHANGEMENTS CLIMATIQUES – DÉFIS

Nous reconnaissons que le réchauffement climatique constitue un véritable défi pour notre société dans les années et les décennies à venir et avons conscience de la responsabilité qui est la nôtre en tant qu'entreprise d'envergure internationale. C'est pourquoi nous nous engageons pour la protection du climat et appelons de nos vœux une politique climatique, nationale et internationale, qui soit capable de limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien en-deçà de 2 °C.

ACCUMULATION DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS L'ATMOSPHÈRE

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'atmosphère, d'autres sont dus à l'activité humaine. Leur augmentation entraîne un réchauffement climatique, car ils absorbent une partie du rayonnement thermique à ondes longues renvoyé par la Terre. Pour certaines organisations internationales telles que le Forum économique mondial³, le GIEC⁴ et l'ONU⁵, le réchauffement climatique constitue un véritable défi pour les générations actuelles et futures.

GAZ À EFFET DE SERRE

Les principaux gaz à effet de serre dus à l'activité humaine sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane, le protoxyde d'azote et les gaz fluorés, que l'on convertit en équivalents CO₂ (CO₂e) pour pouvoir les comparer. Le CO₂ est principalement produit par la combustion des énergies fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz, ainsi que par la déforestation, qui a pour effet de libérer du CO₂ tout en réduisant les quantités naturellement absorbées. Le méthane provient principalement de l'agriculture, en particulier de l'élevage, et de l'extraction du gaz naturel.

³<https://www.weforum.org/publications/the-global-risks-report-2021/>

⁴https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/10/SR15_SPM_version_stand_alone_LR.pdf

⁵<https://www.un.org/en/global-issues/climate-change>

⁶<https://www.nccs.admin.ch/nccs/de/home/klimawandel-und-auswirkungen/schweizer-klimaszenarien/technical-report.html>

IMPACTS DIRECTS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Étés plus secs, augmentation du nombre de jours de canicule par an, précipitations plus importantes, hivers moins rigoureux, fonte des glaciers...: les impacts directs du réchauffement climatique attendus en Suisse sont multiples. Au niveau mondial, ce dernier entraîne notamment une élévation du niveau de la mer, une menace pour la biodiversité (faune et flore confondues) et une recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes.⁶

IMPACTS INDIRECTS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le réchauffement climatique a également des impacts indirects sur l'être humain et la société. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) cite notamment:

- la recrudescence des famines causées par de mauvaises récoltes et des pénuries d'eau dans les pays à risque;
- les conséquences économiques des phénomènes météorologiques extrêmes (réparation des dégâts);
- les crises sanitaires liées à la hausse des températures et de l'humidité de l'air;
- la perte de terres habitables, notamment dans les régions côtières grignotées par l'élévation mondiale du niveau de la mer.⁷

LA PROTECTION DU CLIMAT COMME MISSION GLOBALE

Le réchauffement climatique concerne l'humanité tout entière, tous domaines de la vie confondus. C'est pourquoi la protection du climat doit être considérée comme une mission sociale et sociétale globale. La mise en œuvre et l'application des objectifs fixés lors de la conférence sur le climat qui s'est tenue fin 2015 à Paris⁸, la réduction systématique des émissions annuelles de gaz à effet de serre et la limitation du réchauffement global à un niveau bien en-deçà de 2 °C représentent un engagement à la fois écologique et social.

⁷https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/SYR_AR5_FINAL_full.pdf

⁸<https://www.bafu.admin.ch/fr/climat>

CHANGEMENTS CLIMATIQUES – PERTINENCE POUR COOP

Le réchauffement climatique se trouve régulièrement au centre de l'attention dans les politiques nationales comme internationales. La Suisse a signé l'Accord de Paris sur le climat en 2015 et le Conseil fédéral a inscrit l'objectif zéro émission nette pour le pays dans sa stratégie climatique à long terme.⁹ En juin 2023, les Suisses ont voté pour la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI). Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025¹⁰, elle vise à fixer des objectifs climatiques, à favoriser l'innovation et à garantir l'approvisionnement énergétique.¹¹ Au niveau international, la Commission européenne a présenté en juillet 2021 le train de mesures "Ajustement à l'objectif 55", qui comprend différentes propositions de loi et initiatives politiques. La plupart de ces propo-

sitions ont été adoptées et sont aujourd'hui mises en œuvre pour faire avancer l'UE vers l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050.¹² Le groupe Coop opérant également à l'échelle internationale, nous sommes nous aussi concernés par un certain nombre de mesures et d'objectifs politiques, entre autres. En tant qu'entreprise fondée sur une chaîne de valeur de grande envergure, nous sommes conscients des risques que présente le réchauffement climatique pour l'être humain et la nature au sein de cette chaîne.

⁹<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/65874.pdf>

¹⁰<https://www.bafu.admin.ch/fr/climat>

¹¹<https://www.uvek.admin.ch/fr/loi-climat>

¹²<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fit-for-55/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Le Groupe Coop Société Coopérative est une société coopérative avec à sa tête un Conseil d'administration composé de dix membres. Ceux-ci représentent les intérêts de l'Assemblée des délégués, qui est l'organe de contrôle suprême du Groupe Coop Société Coopérative.¹³ La responsabilité stratégique en matière de stratégie de développement durable incombe au Conseil d'administration du groupe. La stratégie de développement durable du groupe pour la période 2022-2026 a été adoptée par le Conseil d'administration en 2021. Elle repose sur trois piliers: "assortiments durables", "protection du climat et de l'environnement" et "personnel et engagement sociétal".

¹³Voir le rapport de gestion du groupe Coop 2025, chapitre Gouvernement d'entreprise

Une fois par an, le Conseil d'administration fait le point sur le degré de réalisation des objectifs de développement durable et définit des mesures pour les années suivantes. Sur le plan opérationnel, le traitement des thèmes pertinents, les objectifs et les mesures sont du ressort du comité de pilotage (CoPi) Développement durable et des organes de direction des différentes unités commerciales. Ce sont eux qui préparent le rapport annuel destiné au Conseil d'administration et qui définissent et engagent les mesures nécessaires. Grâce à "l'issue monitoring", les cadres supérieure·s, le président et la vice-présidente du Conseil d'administration sont informés semestriellement des dernières évolutions écono-

miques et politiques qui concernent le groupe Coop. Il permet de décrire et de surveiller les risques importants pour le groupe Coop, y compris ceux liés au climat. Chacun des trois piliers de la stratégie de développement durable est placé sous la responsabilité d'un membre de la Direction générale. Les groupes de travail chargés de la mise en œuvre des mesures intègrent toujours les trois domaines d'activité du groupe que sont le commerce de détail, la production et le commerce de gros, afin de pouvoir prendre en compte l'importance des enjeux.

COMITÉ DE PILOTAGE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur le plan opérationnel, la stratégie de développement durable Coop est mise en œuvre par le Comité de pilotage (CoPi) Développement durable, sous la houlette de Philipp Wyss, président de la Direction générale du Groupe Coop Société Coopérative. Le CoPi est composé de représentant·e·s des différents domaines d'activité du groupe Coop. Il se réunit une fois par an pour approuver les demandes qui lui sont soumises et promouvoir les performances du groupe en matière de développement durable. Chacun des piliers du développement durable dispose en outre d'un CoPi qui lui est propre et qui se réunit deux fois par an. Ces CoPi sont dirigés par un membre

de la Direction générale du Groupe Coop Société Coopérative et se composent eux aussi de représentant·e·s des différents domaines d'activité du groupe. Le CoPi du 1^{er} pilier (assortiments durables) est dirigé par Andrea Kramer, cheffe de la Direction Marketing/Achats, celui du 2^e pilier (protection du climat) par Daniel Hintermann, chef de la Direction Logistique. Ces deux CoPi se sont jusqu'à présent concentrés sur les objectifs et les mesures mais se pencheront également à l'avenir sur les risques et opportunités liés au climat.

SERVICES DÉDIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ COOP

L'unité d'organisation Développement durable / Politique économique dépend du secrétariat général du Groupe Coop Société Coopérative, directement subordonné au président de la Direction générale du groupe. C'est elle qui est chargée de l'élaboration et du pilotage de la stratégie de développement durable pour l'ensemble du groupe. Elle en surveille la mise en œuvre et pointe les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs. La mise en œuvre des mesures relève de la responsabilité des supérieur·e·s hiérarchiques de chaque entreprise ou domaine d'activité. Il en va de même pour les engagements pris en 2022 par le groupe Coop dans le cadre de l'initiative SBT, et qui font partie intégrante de la stratégie de développement durable.

L'unité d'organisation Développement durable/Politique économique comprend différents groupes techniques, dont un dédié à la stratégie climatique, qui élabore les bases de cette dernière, assure le suivi des objectifs climatiques du groupe, surveille leur évolution et engage avec les personnes compétentes les mesures correctrices qui s'imposent. Le groupe technique Stratégie climatique est en outre chargé d'identifier et d'évaluer les risques et opportunités liés au climat. Un autre groupe technique est dédié à la politique économique. Il suit l'évolution de la réglementation climatique en Suisse et dans l'UE, afin de nous permettre d'identifier à temps les risques et opportunités liés au climat.

Outre l'unité d'organisation Développement durable/Politique économique, plusieurs services décentralisés s'occupent eux aussi de développement durable dans les différentes entreprises et les différents domaines d'activité du groupe. Ils sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement durable et du reporting. Par ailleurs, toutes les unités commerciales du groupe Coop disposent de spécialistes qui, pour chaque thème pertinent, dirigent la mise en œuvre des mesures définies dans le cadre de la stratégie de développement durable et des objectifs climatiques sur le plan du contenu.

PRISE EN COMPTE DES PARTIES PRENANTES

Parallèlement à notre personnel, nos parties prenantes en amont comme en aval de la chaîne de valeur jouent un rôle essentiel dans notre prospérité et dans la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable. Pour permettre des échanges directs et approfondis avec elles, nous organisons chaque année un forum rassemblant des représentant·e·s de nos principaux groupes d'intérêts. Nous pouvons ainsi cerner leurs préoccupations et leurs attentes à notre égard afin de les intégrer ensuite dans nos objectifs et nos mesures. Lors des forums de 2019 et 2021, il est apparu qu'en matière de développement durable, le climat faisait partie des préoccupations majeures du groupe Coop.

En 2023, le groupe Coop a organisé une nouvelle édition de sa "réunion verte", avec 150 de ses principaux partenaires commerciaux et des représentant·e·s d'interprofessions et d'organisations labellisatrices. Le but était de faire le point sur l'action de ces parties prenantes en matière de protection du climat, de les sensibiliser aux changements climatiques et de les inviter à fixer leurs propres objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. Nous avons obtenu des partenaires commerciaux qu'ils se rallient à l'initiative SBT, mais leur avons également demandé des mesures bilatérales concrètes. Nos entreprises de production et les sociétés nationales du groupe Transgourmet poursuivent elles aussi un dialogue permanent avec les institutions publiques, les associations et les organisations, ainsi qu'avec leur personnel, leur clientèle et leurs fournisseuses et fournisseurs. La question du climat, entre

autres, est régulièrement abordée et discutée en détail avec les parties prenantes. En 2024, les sociétés nationales de Transgourmet ont elles aussi organisé des "réunions vertes" dans différents pays d'Europe afin de sensibiliser leurs partenaires commerciaux aux enjeux écologiques et d'initier des mesures de protection du climat. Ces rencontres ont marqué le début de nouvelles formes de collaboration. À la suite de la réunion des partenaires commerciaux en Allemagne, Transgourmet Allemagne a, par exemple, fondé le "Grüne Netzwerk", un réseau qui lui permet d'échanger avec ses clientes et clients ainsi que ses fournisseuses et fournisseurs sur les mesures de protection du climat tout au long de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi de développer ensemble des projets en rapport au scope 3 et d'organiser des journées d'action pour le climat.

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT

Le groupe Coop a réalisé sa première évaluation des risques et opportunités liés au climat en 2024. Le but était dans un premier temps d'informer, puis de mettre en place les bases pour des analyses approfondies. En 2025, une analyse approfondie des risques et opportunités liés au climat a ainsi été effectuée de manière systématique pour les sites du groupe Coop. L'analyse de double matérialité (DMA) selon les ESRS a permis en outre d'identifier la pertinence des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique. Cette évaluation globale et détaillée permet au groupe Coop de mieux comprendre les enjeux liés au climat et d'agir en conséquence.

DÉFINITIONS

En matière de risques climatiques, le TCFD fait la distinction entre "risques de transition" et "risques physiques". Ils peuvent s'influencer mutuellement de multiples manières et provoquer des effets en cascade.

Risques de transition

La transition vers une économie climatiquement neutre entraîne des changements dans les domaines politique, juridique et technologique, mais aussi sur les marchés. Il en découle pour les entreprises des risques dits de transition, tels que:

- les risques politiques et juridiques: nouvelles lois et litiges climatiques, par exemple;
- les risques technologiques liés aux innovations: énergies renouvelables, par exemple;
- les risques de marché: dus à l'évolution de la demande;
- les risques de réputation: dus à la modification de la perception qu'ont la clientèle et la société de la manière dont une organisation contribue ou non à la transition vers une économie climatiquement neutre.

Les entreprises doivent s'adapter pour éviter les préjudices financiers et les atteintes à leur réputation tout en saisissant les opportunités qui s'offrent à elles pour tendre vers une économie bas carbone.¹³

Risques physiques

Le TCFD fait la différence entre "risques physiques aigus" et "risques physiques chroniques". Les premiers sont induits par des événements externes tels que des phénomènes météorologiques extrêmes et intenses (cyclones, ouragans, inondations, etc.). Ils peuvent avoir un impact direct sur les actifs et indirect sur les chaînes d'approvisionnement. Les seconds sont induits par des changements climatiques à plus long terme, tels que l'augmentation des températures moyennes, l'élévation du niveau de la mer ou la fréquence des vagues de chaleur. Les risques physiques peuvent avoir un impact financier considérable sur les organisations dans la mesure où ils affectent la disponibilité de l'eau et des denrées alimentaires, mais aussi la continuité de leur activité, la logistique et la sécurité du personnel.¹⁴

¹⁴<https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

Opportunités

Amélioration de l'efficacité des ressources, réduction des coûts, utilisation de sources d'énergie à faibles émissions, développement de nouveaux produits et services, acquisition de nouveaux marchés, renforcement des chaînes d'approvisionnement, etc.: les mesures qu'une entreprise prend pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter sont autant d'opportunités à saisir. Ces opportunités, qui varient selon la région, le marché et la branche, permettent aux entreprises d'accroître leur compétitivité, de développer des solutions innovantes et de promouvoir une croissance durable.¹⁵

¹⁵<https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

Environnement réglementaire

Le cadre réglementaire en matière de protection du climat évolue de manière dynamique, aussi bien en Suisse que dans l'UE. En tant qu'entreprise d'envergure internationale sise en Suisse, le groupe Coop est soumis à de multiples exigences réglementaires en matière de protection du climat. Nous devons respecter la loi fédérale sur la protection du climat et l'innovation (LCI), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, ainsi que la loi sur le CO₂, révisée, et la nouvelle ordonnance sur le CO₂, qui définissent des mesures précises et des objectifs sectoriels de réduction, notamment pour le secteur des bâtiments. Sans oublier la loi fédérale et l'ordonnance concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (LRPL), la

loi sur la protection de l'environnement (LPE) et la réglementation sur les déchets. À l'échelle européenne, de nombreux nouveaux règlements et directives ont été adoptés dans le cadre du Green Deal qui concernent également le groupe Coop, notamment le paquet législatif "Ajustement à l'objectif 55", la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), le règlement européen sur la taxonomie et le règlement européen contre la déforestation (RDUE). En raison de la directive "Stop-the-Clock" du 17 avril 2025, l'obligation de publier des informations au titre de la CSRD/ESRS ne s'applique pas au groupe Coop à ce stade, mais elle a déjà été prise en compte lors des préparatifs.

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Le changement climatique présente pour le groupe Coop des risques et des opportunités majeurs, avec de possibles impacts à court, moyen et long terme sur l'ensemble de la chaîne de valeur et, partant, sur la réussite de l'entreprise.

En 2024, le groupe Coop a réalisé pour la première fois une analyse des risques et opportunités liés au climat à l'échelle du groupe. Cette analyse s'est appuyée sur des facteurs qualitatifs, a soumis différents scénarios à des expert·e·s et a placé au cœur de la démarche l'évaluation visant à déterminer si un risque ou une opportunité peut avoir une influence significative sur les processus de création de valeur et sur la réussite du groupe Coop. Il s'agit ici d'une analyse qualitative, qui ne tient pas compte pour l'heure des indicateurs en phase avec la stratégie et la gestion des risques du groupe Coop. Afin de désigner nos huit processus de création de valeur, nous avons analysé notre activité en prenant en considération les risques de transition, les risques physiques et les opportunités.

En 2025, dans le cadre d'une analyse de double matérialité selon les ESRS, nous avons identifié la pertinence des risques et opportunités liés au climat en utilisant les indicateurs tirés de la gestion des risques du groupe Coop. Toujours en 2025, nous avons procédé à une analyse approfondie des risques et opportunités physiques liés au climat sur les différents sites du groupe Coop.

Ces extensions méthodologiques permettent d'identifier de manière encore plus systématique et rigoureuse les risques et opportunités liés au climat et de les intégrer dans la gestion stratégique du groupe Coop.

Évaluation des risques physiques, des risques de transition et des opportunités

Évaluation globale 2024

L'évaluation repose sur les deux critères suivants:

- probabilité d'occurrence: quelle est la probabilité que le risque ou l'opportunité se concrétise?
- impact sur la réussite de l'entreprise: quels sont les impacts attendus sur les plans financier et opérationnel et en termes de réputation?

En fonction de ces deux critères réunis, les risques et les opportunités sont classés de niveau "faible", "moyen" ou "élevé". L'évaluation des risques et opportunités a été réalisée par des expert·e·s internes, qui se sont basés sur des facteurs qualitatifs et ont discuté de divers aspects. De manière générale, l'analyse tient compte des dernières connaissances scientifiques, des tendances du marché, de l'évolution de la réglementation et des données internes à l'entreprise.

Pour les risques de transition, elle s'est concentrée sur différents scénarios 1,5 °C, qui entraînent les plus grands changements en termes de transition. Pour les risques physiques, les expert·e·s ont analysé le scénario le plus défavorable, avec un réchauffement de 3,3 °C à 5,7 °C d'ici à 2100. Ce scénario prévoit les risques physiques les plus importants, dus à des changements climatiques majeurs. Pour cette première évaluation des risques, les expert·e·s se sont concentrés sur le moyen et le long terme (voir tableau 1). Les échéances et les scénarios du tableau 1 serviront de base pour les analyses futures.

Extensions méthodologiques 2025

L'évaluation qualitative existante a été élargie en 2025.

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité (DMA) selon les ESRS, les risques et opportunités pertinents liés au climat ont été évalués pour la première fois sur la base des indicateurs issus de la gestion des risques du groupe Coop. L'analyse de double matérialité a été élaborée dans le cadre d'ateliers en collaboration avec des représentants de différentes entités du groupe Coop.

Toujours en 2025, une analyse approfondie des risques et opportunités physiques liés au climat a été réalisée dans plus de 1000 sites du groupe Coop. CLIMADA Technologies a réalisé cette analyse en tenant compte des risques naturels et scénarios pertinents pour les ESRS/CSRD. Elle a pris en considération plus de vingt risques naturels (notamment inondations, tempêtes et vagues de chaleur), et a analysé différents scénarios climatiques (Baseline, RCP 2.6, 4.5, 8.5) à plusieurs horizons temporels (2030, 2050, 2080). Présentés sous la forme d'évaluations des risques spécifiques à chaque site et d'estimations des dommages potentiels, ces évaluations fournissent une base supplémentaire pour la gestion des risques et la prise de décision stratégique au sein du groupe Coop.

	Risques de transition	Risques physiques
Échéances	À court terme: d'ici 1 à 2 ans À moyen terme: d'ici à 2030 À long terme: d'ici à 2035	À court terme: d'ici à 2030 À moyen terme: d'ici à 2050 À long terme: d'ici à 2080
Scénarios	Scénario "Zéro émission nette à l'horizon 2050" ("Net Zero Emissions by 2050", NZE) de l'AIE (Agence internationale de l'énergie) ¹⁶ et scénarios 1,5 °C du NGFS (Network for Greening the Financial System, Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier) ¹⁷ : l'évolution des émissions permet de maintenir le réchauffement sous le seuil de 1,5 °C à l'horizon 2100.	Scénario SSP 5-8,5 du GIEC ¹⁸ : scénario "business as usual", aucune mesure en faveur de la protection du climat, doublement des émissions de CO ₂ e d'ici à 2100 par rapport à 2023, augmentation mondiale de la température moyenne de 4,4 °C [de 3,3 °C à 5,7 °C] d'ici à 2100 par rapport à 1850-1900.

Tableau 1: échéances et scénarios pris en compte pour l'identification et l'évaluation des risques de transition, des risques physiques et des opportunités

¹⁶<https://iea.blob.core.windows.net/assets/89a1aa9a-e1bd-4803-b37b-59d6e7fba1e9/GlobalEnergyandClimateModelDocumentation2024.pdf>

¹⁷<https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/>

¹⁸https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf

PROCESSUS DE PILOTAGE DES RISQUES CLIMATIQUES

Le groupe Coop ne dispose pour l'heure d'aucun processus formel et unifié de gestion des risques climatiques à l'échelle du groupe, mais met en place un processus systématique de pilotage des risques de transition, des risques physiques et des opportunités. Comme mentionné au chapitre Conseil d'administration et Direction générale, les risques et opportunités liés au climat sont surveillés par la Direction générale grâce à l'issue monitoring. Le groupe Coop gère déjà les risques, dans chacun de ses domaines d'activité, en mettant l'accent sur ceux qui sont d'actualité. Dans le domaine de l'approvisionnement par exemple, les services responsables s'intéressent de près à des sources alternatives afin de sécuriser l'accès aux matières premières. Les entreprises de production propres du groupe Coop réalisent des analyses de risques et de vulnérabilité dans le cadre de certifications telles que les International Featured Standards (IFS) et évaluent également les risques que le changement climatique fait peser sur leurs entreprises. La plupart des entreprises de production propres connaissent bien leurs risques et leurs opportunités liés au climat et ont mis en place des processus et des mesures de mitigation pour y faire face.

GESTION DES RISQUES AU SEIN DU GROUPE COOP

Le groupe Coop dispose d'un système standardisé de gestion des risques. La Direction générale et l'ensemble du Conseil d'administration identifient et analysent tous les trois ans (la dernière fois en 2023) les risques majeurs et les scénarios qui en découlent, pour ensuite définir les mesures à prendre. L'état d'avancement des différentes mesures est contrôlé une fois par an. Sont considérés comme "majeurs", les risques qui peuvent avoir un effet négatif durable sur l'EBIT du groupe. Les évaluations annuelles institutionnalisées de la qualité du système de contrôle interne au niveau des processus de gestion incluent une évaluation des risques opérationnels et de ceux liés au reporting financier et aux exigences de compliance. Elles comprennent également une évaluation de l'efficacité des contrôles effectués pour couvrir lesdits risques. Les thématiques du changement climatique et du développement durable ne sont pas encore formellement intégrées dans le système de gestion des risques en place au sein du groupe Coop. Leur intégration est examinée dans le cadre de la révision périodique des risques d'entreprise.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU GROUPE COOP

En 2023, le groupe Coop s'est doté d'une nouvelle stratégie faîtière et, partant, d'une nouvelle vision: "Ensemble au service de nos client·e·s". Son cadre stratégique s'articule autour de trois axes: le développement durable, la digitalisation et la rentabilité. Le développement durable est intégré dans l'ensemble des stratégies et des processus concernés.¹⁹ La stratégie de développement durable 2022-2026 adoptée en 2021 prend ainsi une importance nouvelle. Elle pose le développement durable comme objectif supérieur du groupe Coop dans tous ses domaines d'activité.

¹⁹<https://report.coop.ch/fr/strategie/>

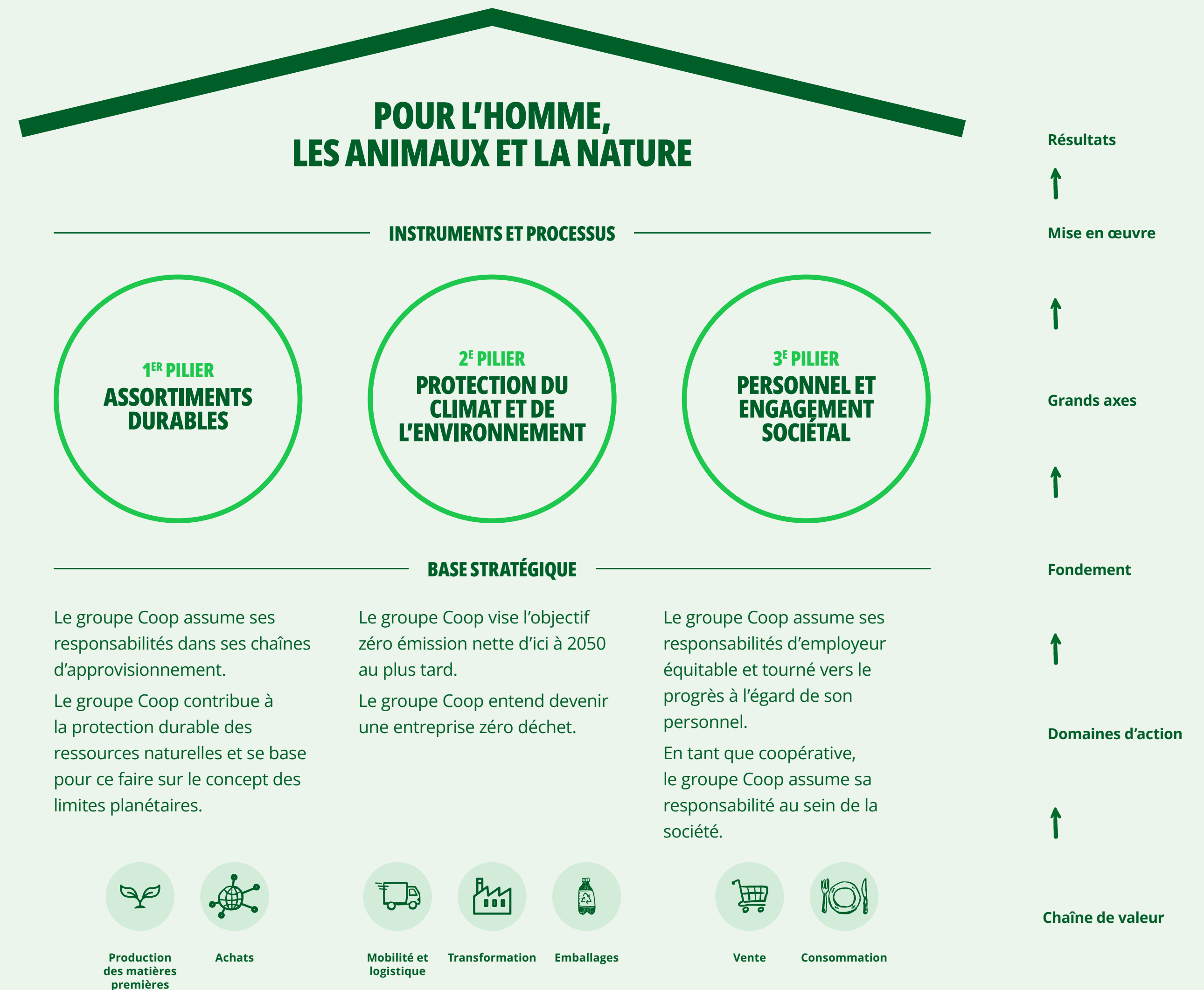


Illustration 2: les trois piliers de la stratégie de développement durable du groupe Coop²⁰

²⁰Rapport de développement durable du groupe Coop 2025

La stratégie de développement durable repose sur trois piliers: assortiments durables, protection du climat et de l'environnement, personnel et engagement sociétal (voir illustration 2).

La protection du climat occupe donc une place centrale. Elle est ancrée dans la stratégie de développement durable par le biais d'une stratégie climatique fixant des objectifs ambitieux. Les engagements pris en 2022 dans le cadre de l'initiative SBT et de son objectif zéro émission nette d'ici à 2050 ont permis au groupe Coop de faire un pas de plus en faveur de la protection du climat. Avec sa stratégie climatique, le groupe s'est clairement engagé sur la voie d'une réduction des émissions, conformément à l'Accord de Paris sur le climat et à l'objectif zéro émission nette fixé par le Conseil fédéral pour la Suisse.

Il réduit ainsi les risques de transition sur la voie d'une économie climatiquement neutre. En 2025, le groupe Coop a procédé à une analyse de double matérialité conformément aux ESRS, qui a identifié le thème ESRS "E1/Changement climatique" ainsi que ses sous-thèmes "atténuation du changement climatique", "adaptation au changement climatique" et "énergie" comme pertinents pour le groupe Coop (). Les impacts, les risques et les opportunités pertinents qui en ressortent seront à l'avenir traités conformément aux prescriptions des ESRS et contribueront à faire évoluer la stratégie de développement durable du groupe. Les résultats de l'analyse sont notamment utilisés pour l'élaboration – actuellement en cours – des objectifs pluriannuels de la prochaine période stratégique qui commencera en 2027.

Toutes les filiales gèrent les thèmes définis par la stratégie de développement durable qui sont en lien avec leur domaine d'activité et se fixent des objectifs. Un thème est pertinent pour une filiale si celle-ci propose une offre de produits ou de services qui y contribue, ou si l'impact de la filiale est suffisamment important par rapport à l'ensemble du groupe Coop. Lorsqu'une entreprise s'agrandit, par exemple en rachetant une autre, l'activité de cette dernière est analysée à l'aune des thèmes pertinents, et des objectifs sont fixés pour l'année civile la plus proche possible.

PROCESSUS DE CRÉATION DE VALEUR

L'évaluation des risques, des opportunités et de leur impact sur le groupe Coop se base sur les huit grands processus de création de valeur identifiés:

1. **Approvisionnement des matières premières, produits et services:** approvisionnement à l'échelle mondiale de tous les produits et services nécessaires à notre cœur de métier.
2. **Production alimentaire:** entreprises de production appartenant au groupe Coop et transformation de produits alimentaires.
3. **Logistique:** transport et stockage des marchandises, depuis la fournisseuse ou le fournisseur jusqu'au point de vente.
4. **Distribution pour le commerce de détail:** vente de nos produits aux client·e·s finaux dans les supermarchés/ magasins spécialisés; vente de combustible et de carburant.
5. **Distribution pour le commerce de gros et les client·e·s des entreprises de production alimentaire:** vente de produits aux professionnel·le·s, à la restauration et aux client·e·s de nos entreprises de production alimentaire.
6. **Ressources humaines, évolution professionnelle du personnel, prestations d'assurance et services:** toutes les activités liées à nos collaboratrices et collaborateurs et à leur évolution professionnelle, aux prestations d'assurance et aux services internes.
7. **Charges fiscales:** ensemble des impôts et des taxes à verser à l'État.
8. **Immobilier:** tous nos biens immobiliers, y compris les magasins, les entrepôts et les bâtiments administratifs.

TABLEAU DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT

RÉSULTATS DE L'ANALYSE GLOBALE VISANT LES HUIT PROCESSUS DE CRÉATION DE VALEUR

Le chapitre suivant présente les résultats de l'analyse qualitative à l'échelle du groupe. Le tableau 2 résume les risques et opportunités pertinents liés au climat pour chacun des huit processus de création de valeur, en classant leur niveau de "faible" à "élevé" (voir méthode sous Principes d'évaluation).

Processus de création de valeur	Risques physiques	Risques de transition	Opportunités
Approvisionnement des matières premières, produits et services	moyen	élevé	moyen
Production alimentaire	élevé	moyen	élevé
Logistique	moyen	moyen	moyen
Distribution pour le commerce de détail	moyen	élevé	élevé
Distribution pour le commerce de gros et les client·e·s des entreprises de production alimentaire	moyen	moyen	élevé
Ressources humaines, évolution professionnelle du personnel, prestations d'assurance et services	faible	moyen	moyen
Charges fiscales	faible	élevé	faible
Immobilier	moyen	moyen	faible

Tableau 2: risques physiques, risques de transition et opportunités correspondant aux différents processus de création de valeur

Comme mentionné au chapitre Principes d'évaluation, l'évaluation des risques se concentre sur le moyen et le long terme. De manière générale, on peut dire que les risques physiques augmentent avec le temps. Plus l'horizon est lointain, plus les impacts sont graves, ce qui s'explique par le réchauffement croissant et les conséquences de plus en plus lourdes qui en découlent sur le plan climatique, comme la survenance d'événements météorologiques extrêmes.²¹

L'évolution des risques de transition dans le temps dépend fortement du moment où les mesures sont mises en œuvre. Une transition précoce permet à l'entreprise de s'adapter à mesure que les conditions changent et les risques de transition s'étalent ainsi sur une période plus longue. À l'inverse, si les mesures de protection du climat sont mises en œuvre tardivement, les changements seront plus radicaux, avec à la clé une augmentation des risques pour l'entreprise.²²

En raison de l'influence de la dimension temporelle sur l'ampleur des risques potentiels, nous avons procédé dès 2025 à un examen et à une évaluation différenciés selon les échéances, que nous prévoyons d'élargir à l'avenir. Pour les risques de transition, nous nous basons sur différents scénarios 1,5 °C (voir Principes d'évaluation).

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

L'évaluation approfondie de nos processus de création de valeur montre que le groupe Coop est confronté à divers risques et opportunités liés au climat, qui varient selon le processus. Nous les détaillons ci-après, en précisant les impacts qu'ils peuvent avoir sur notre entreprise.

RISQUES PHYSIQUES

La production alimentaire est le processus le plus exposé aux risques physiques.

- **Production alimentaire**

Description: les événements météorologiques extrêmes et les changements climatiques à long terme tels que l'augmentation des températures, des périodes de sécheresse ou des précipitations peuvent impacter les rendements agricoles et entraîner une pénurie des matières premières et/ou leur renchérissement.

Impacts: pertes de production dans nos entreprises de production, baisse de la qualité de nos produits, augmentation des charges d'exploitation suite à la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires et aux investissements réalisés pour protéger nos entreprises de production.

Prochaine étape identifiée comme importante: l'analyse différenciée des impacts climatiques sur nos matières premières, produits et services. Les expert·e·s internes ont conscience que l'impact varie selon le marché amont, le processus de fabrication et la structure de la chaîne d'approvisionnement. Une analyse détaillée de ces différences ainsi qu'une évaluation systématique des risques spécifiques à chaque domaine d'activité du groupe Coop ont été lancées. Elles s'appuient sur diverses données d'entreprise ainsi que sur les entretiens menés avec les entreprises de production propres de sorte à identifier les matières premières agricoles les plus pertinentes. Celles-ci doivent désormais faire l'objet d'un examen ciblé portant sur les risques climatiques. Cet examen approfondi nous permettra de nous concentrer sur les risques majeurs et de prendre des mesures ciblées pour les réduire.

²¹https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_LongerReport.pdf

²²<https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/>

RISQUES DE TRANSITION

L'approvisionnement des matières premières, produits et services, la distribution pour le commerce de détail et les charges fiscales sont les processus les plus exposés aux risques de transition.

- **Approvisionnement des matières premières, produits et services**

Description: l'approvisionnement peut être impacté par l'évolution de la réglementation (normes plus strictes en matière de protection de l'environnement, d'émissions, de développement durable, etc.).

Impacts: obligation de changer de fournisseuse ou de fournisseur et/ou de région d'approvisionnement ou d'adapter les processus, coûts de compliance, sanctions en cas de non-respect de la réglementation, perte de réputation.

- **Distribution pour le commerce de détail**

Description: évolution des préférences des consommatrices et consommateurs, mais aussi de la réglementation, en faveur de produits et de services plus durables et plus respectueux du climat, notamment en ce qui concerne les véhicules à combustion fossile; renforcement de la réglementation en matière de publicité et d'étiquetage des produits.

Impacts: obligation d'adapter le portefeuille de produits, révision des stratégies marketing, baisse potentielle du chiffre d'affaires généré par les produits à fortes émissions, risques de réputation.

- **Charges fiscales**

Description: introduction de taxes (d'incitation) sur les transports, la consommation de produits à fortes émissions et l'utilisation d'engrais et/ou de produits phytosanitaires dans l'agriculture, et/ou augmentation de ces taxes; augmentation d'impôt pour financer les mesures de protection du climat; obligations croissantes en matière de reporting non financier.

Impacts: augmentation des charges d'exploitation, hausse du coût des produits avec des effets possibles sur la demande, reporting entraînant une charge de travail supplémentaire et des risques de réputation.

OPPORTUNITÉS

La production alimentaire, la distribution pour le commerce de détail et la distribution pour le commerce de gros sont les processus présentant le plus d'opportunités.

- **Production alimentaire**

Description: achat de volumes importants de matières premières durables (achat par Halba de matières premières issues de l'agriculture biologique ou de l'agroforesterie, p. ex.), transparence de la chaîne d'approvisionnement, respect des normes sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Impacts: baisse du risque de perte de récolte, résilience des fournisseuses et fournisseurs et des chaînes d'approvisionnement, gain d'image.

- **Distribution pour le commerce de détail**

Description: demande de produits durables en hausse sur le marché; vaste assortiment durable, sans cesse élargi, dans les différents formats du commerce de détail du groupe Coop.

Impacts: acquisition et fidélisation dans les différents formats du commerce de détail d'une clientèle sensible aux questions de développement durable.

- **Distribution pour le commerce de gros**

Description: demande de produits durables en hausse sur le marché, notamment dans la restauration collective (cantines, maisons de retraite, etc.); vaste assortiment durable, sans cesse élargi.

Impacts: acquisition et fidélisation de client·e·s; avantages lors des appels d'offres, notamment ceux lancés par l'État ou dans la restauration collective.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

L'analyse de double matérialité – s'appuyant sur les indicateurs tirés de la gestion stratégique des risques du groupe Coop – a identifié comme pertinents plusieurs risques et impacts. Alors que l'analyse de double matérialité prend en compte ces deux perspectives (impacts et risques/opportunités), le présent rapport sur les questions climatiques se concentre sur les risques et les opportunités. L'impact du groupe Coop sur l'environnement et la société ne sont donc pas approfondies ici.

Aucune opportunité n'a été identifiée comme pertinente.

Les risques suivants ont été identifiés comme pertinents:

- **Risques de transition** Hausse des coûts due à la transition vers une économie plus respectueuse du climat: augmentation des coûts d'exploitation et d'investissement en raison de la transition nécessaire vers des technologies et des processus respectueux du climat, hausse des taxes et impôts, et obligations croissantes en matière de reporting. D'autres risques s'ajoutent, liés à d'éventuels mauvais investissements dans des technologies inadaptées, ou à la dépendance envers des solutions technologiques qui ne sont pas suffisamment évolutives.

- **Risques physiques** Risques dans la chaîne de valeur de la production de denrées alimentaires: les événements météorologiques extrêmes et les changements climatiques à long terme tels que l'augmentation des températures, des périodes de sécheresse ou des précipitations peuvent impacter les rendements agricoles et entraîner une pénurie des matières premières et/ou leur renchérissement. Impacts: pertes de production dans nos entreprises de production, baisse de la qualité de nos produits, augmentation des charges d'exploitation suite à la mise en place des mesures d'adaptation nécessaires dans le transport et le stockage et aux investissements réalisés pour protéger nos entreprises de production.

- **Risques de transition** Risques financiers et opérationnels dans le secteur de l'énergie: la hausse des coûts de l'énergie (électricité, combustibles et carburants) augmente les frais d'exploitation et de transport du groupe Coop.

Les risques pertinents mis en évidence par l'analyse de double matérialité (DMA) recourent largement, sur le fond, les résultats de l'analyse qualitative globale menée par le groupe Coop en 2024 portant sur ses processus de création de valeur. Ce qui est nouveau, c'est qu'aucune opportunité n'a été identifiée comme pertinente suite à l'application des indicateurs tirés de la gestion stratégique des risques d'entreprise.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA SITUATION EN MATIÈRE DE RISQUES CLIMATIQUES PHYSIQUES

Les résultats de l'analyse de situation 2025 confirment les conclusions de l'analyse globale portant sur les huit processus de création de valeur du groupe: comparés à d'autres domaines à risques, comme par exemple l'approvisionnement en matières premières ou la production agricole, les risques liés à la localisation pèsent moins sur le succès de l'entreprise à long terme. Cela étant, le niveau d'exposition varie d'une région à l'autre, notamment en ce qui concerne les inondations, les pluies intenses, les vents violents et les vagues de chaleur. L'analyse des dommages financiers potentiels met en lumière en priorité les sites à la fois fortement exposés et stratégiquement importants.

Certains sites du portefeuille suisse, notamment dans les régions alpines, présentent un risque accru, en particulier en raison des crues et des fortes précipitations. Dans le portefeuille international, qui comprend des sites dans plusieurs pays européens, l'exposition au stress thermique, au manque d'eau et aux vents violents varie considérablement selon la situation géographique. Pour de nombreux sites, en particulier hors de Suisse, les risques liés à la chaleur, à la sécheresse et au stress hydrique augmenteront sensiblement d'ici à 2080 et pourraient affecter l'exploitation ainsi que les chaînes d'approvisionnement.

IMPLICATIONS STRATÉGIQUES

La description des risques et des opportunités permet de fixer les priorités stratégiques. Sur la base des résultats qualitatifs présentés dans ce rapport, le groupe Coop a déjà réalisé des analyses détaillées et en mènera d'autres au cours des prochaines années afin de réduire et de gérer de manière ciblée les risques auxquels il est confronté. Les résultats de l'analyse des risques climatiques pesant sur nos sites constituent une base importante pour les décisions en matière d'investissement, auxquels s'ajoutent l'évaluation planifiée des impacts financiers potentiels des risques physiques sur les matières premières et produits les plus pertinents pour le groupe Coop. Nous allons examiner de manière systématique les impacts financiers que les risques et opportunités liés au climat ont sur les activités, la stratégie et la planification financière du groupe.

Nous prenons déjà des mesures pour réduire les risques, en diversifiant nos fournisseuses et fournisseurs, en investissant dans une infrastructure climato-résiliente et en adaptant nos processus métier, par exemple. Ces mesures visent à nous rendre moins sensibles aux perturbations induites par le changement climatique, en particulier dans l'approvisionnement, la logistique et la production. Notre objectif est de pérenniser notre activité dans le respect de la réglementation. Pour maximiser les opportunités, nous nous concentrons sur l'élaboration de produits et de services durables, sur l'élargissement de cette offre et sur le renforcement de notre communication autour du développement durable. Objectifs: améliorer notre compétitivité, conquérir de nouveaux marchés et segments de clientèle, nous démarquer de la concurrence et accroître la fidélité à notre marque afin de gagner en valeur ajoutée à long terme.

MESURES STRATÉGIQUES ENGAGÉES PAR LE GROUPE COOP POUR ATTÉNUER LES RISQUES CLIMATIQUES ET RENFORCER SA RÉSILIENCE

Notre engagement en faveur du développement durable nous permet de réduire notre impact sur le climat et l'environnement, mais aussi de limiter les risques résultant du changement climatique et de la transition vers une économie plus respectueuse du climat. Les multiples efforts déployés portent sur une prise de position claire et diverses mesures stratégiques.

Objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et soutien à l'initiative SBT

Afin de protéger efficacement l'environnement et le climat, nous nous engageons en faveur d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques et validés par l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative).

Notre action est multiple: nous diminuons notre consommation d'énergie, investissons dans des solutions durables dans les domaines de la mobilité et de la logistique, réduisons nos

émissions et notre consommation d'eau et misons sur la collaboration avec des fournisseuses et fournisseurs poursuivant eux aussi des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques. En promouvant des cycles des matières fermés et des solutions d'emballage innovantes, nous nous engageons pour une gestion responsable des ressources naturelles et pour la protection de l'environnement.

Normes de développement durable minimales applicables à l'approvisionnement des matières premières

En collaboration avec nos parties prenantes, nous avons identifié les matières premières les plus critiques dans nos chaînes d'approvisionnement, celles dont la production présente les enjeux écologiques et sociaux les plus importants. Nous voulons mettre en œuvre systématiquement des normes de développement durable minimales pour la culture et la production de ces matières premières, de sorte à réduire nos impacts négatifs au strict minimum.

Utilisation de l'eau

Pour pouvoir garantir une gestion responsable des ressources limitées en eau douce dans nos chaînes d'approvisionnement, nous avons opté pour une approche à l'échelle du groupe. Dans tous nos domaines d'activité, nous exigeons le respect d'une norme de gestion durable de l'eau pour la production de tous les fruits et légumes frais et transformés provenant de régions où l'eau est un bien rare. À noter que dans le commerce de détail, ces exigences s'appliquent également à l'achat de fleurs et de plantes. S'agissant du coton, nous misons sur du coton bio certifié durable qui remplit en plus les exigences de Bio Suisse relatives à la gestion de l'eau.

Protection des ressources naturelles

En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous sommes conscients de notre responsabilité en matière de protection des ressources naturelles et de préservation de la santé des sols. C'est pourquoi nous nous engageons en faveur d'une

agriculture qui préserve la fertilité des sols, qui considère leur biodiversité comme une base de la vie, et qui s'efforce de maintenir l'équilibre au sein des écosystèmes naturels. Nous privilégions une approche à l'échelle de tout le groupe, en promouvant l'agriculture biologique, en appliquant des normes de développement durable et en mettant en œuvre notre directive sur l'utilisation des pesticides.

Leader du marché, nous étoffons notre offre bio année après année. Nous entendons ainsi promouvoir la culture biologique, encourager les consommatrices et consommateurs à faire des choix plus écologiques et, grâce à une production respectueuse de l'environnement, protéger les trois principales ressources naturelles que sont la terre, l'eau et l'air. Nous considérons notre responsabilité de manière globale; c'est pourquoi nous menons, en collaboration avec un certain nombre de partenaires, des projets de recherche pour développer les connaissances dans le domaine de l'agriculture biologique.

Préservation de la biodiversité

Plus la biodiversité est grande au sein d'un écosystème, plus la nature dispose d'une base solide pour s'adapter à l'évolution des conditions environnementales. Soucieux de protéger la nature, d'empêcher la dégradation des écosystèmes naturels et de prévenir les difficultés qui en découleraient, nous avons fait de la biodiversité un enjeu stratégique et nous engageons pour la préserver en promouvant l'agriculture biologique via des projets ciblés et via notre collaboration avec le WWF.

Collaboration avec nos partenaires commerciaux

Le groupe Coop privilégie les chaînes d'approvisionnement régionales et nationales mais se procure aussi des marchandises en dehors de Suisse et d'Europe lorsque c'est nécessaire. Selon le pays ou la région de provenance de ces produits, nos relations commerciales peuvent avoir un impact sur la population et l'environnement au niveau local. En conséquence, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de connaître nos partenaires commerciaux et de développer une compréhension commune pour réduire les risques et les impacts en fonction de la région d'origine des produits. Nous avons élaboré à cette fin des directives d'approvisionnement claires, qui sont régulièrement revues et corrigées. Par ailleurs, nous engageons des mesures ciblées. Ce faisant, nous nous basons chaque fois que c'est possible sur des normes internationales, des audits ou d'autres outils reconnus.

Régionalité

Les produits régionaux permettent de développer la création de valeur et la diversité au niveau local, mais aussi de promouvoir les régions structurellement défavorisées. Nous offrons des débouchés attrayants en particulier aux petites exploitations artisanales. Nous encourageons la création de valeur dans les régions ainsi qu'une production locale et transparente, avec des distances de transport aussi courtes que possible.

Projets de sensibilisation, de recherche ou d'innovation

Depuis 2003 déjà, nous nous engageons en faveur d'un avenir durable par le biais d'un fonds spécialement dédié à cette question. Mais c'est en 2007 que nous avons créé le Fonds Coop pour le développement durable tel que nous le connaissons aujourd'hui. Grâce à lui, nous investissons durablement dans l'avenir et soutenons, avec nos partenaires, de nombreuses initiatives en Suisse comme à l'étranger. Il s'agit notamment de projets de sensibilisation à une consommation plus durable, de projets de recherche dans le domaine de l'agriculture biologique, du développement de méthodes de production respectueuses de l'environnement, de projets de protection du climat ou encore de la création de chaînes de valeur durables.

Échanges avec les organisations spécialisées

Coop travaille en étroite collaboration avec le WWF, des acteurs du monde scientifique et des ONG pour garantir des mesures efficaces et ambitieuses.

Ces mesures nous aident à réduire et à gérer les risques climatiques, mais aussi à saisir les opportunités de manière ciblée. Voici quelques exemples concrets d'objectifs et de mesures de mitigation en cours:

- Nous réduisons systématiquement notre consommation d'énergie et misons sur les énergies renouvelables grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques dans tout le groupe Coop. Nous nous sommes fixé comme objectif de couvrir d'ici à 2050 plus de 40% des besoins en électricité de nos sites suisses avec notre propre énergie solaire. Une bonne gestion de l'énergie, qui passe notamment par l'utilisation de systèmes d'éclairage efficaces et d'appareils électroniques, nous permet de réduire notre consommation au maximum. Lorsque nous rénovons ou construisons des bâtiments, nous choisissons systématiquement des énergies renouvelables pour les chauffer. Nous utilisons en outre nos rejets thermiques pour chauffer et climatiser les locaux. Nous convertissons progressivement nos centrales de distribution et installations de production à la chaleur renouvelable et abandonnons en grande partie les énergies fossiles dans les locaux en location.

- En Suisse, nous transférons les transports pour le commerce de détail de la route au rail grâce à notre propre société de chemin de fer, Railcare. S'agissant de fret routier, nous entendons réduire les émissions de CO₂e de 14% dans le commerce de détail et de 11% dans le commerce de gros à l'horizon 2026.
- Nous nous attachons à renforcer notre collaboration avec les fournisseuses et fournisseurs d'importance stratégique qui affichent des objectifs climatiques ambitieux et s'engagent à protéger le climat. En 2025, ils étaient 65,5% à poursuivre de tels objectifs dans le commerce de détail et 26,8% dans le commerce de gros. D'autres mesures concrètes sont développées dans le scope 3 en collaboration avec les interprofessions et les organisations labellisatrices.
- Nous soutenons, par l'intermédiaire de notre entreprise de production Halba, la diversification des cultures (l'agroforesterie, notamment) pour certaines matières premières comme le cacao, les noix de cajou et les noix de coco²³, ce qui favorise la résilience climatique et le stockage du CO₂e présent dans l'air.

- Pour améliorer la gestion de l'eau, 100% de nos fruits et légumes vendus dans le commerce de détail devront être produits selon une norme de bonne pratique (SPRING, Alliance for Water Stewardship AWS, Rainforest Alliance, Bio Suisse ou Sustainability Initiative of South Africa SIZA) d'ici à 2026. Depuis 2022, tous nos avocats vendus dans le commerce de détail bénéficient d'un mode d'irrigation durable. S'agissant de fruits et de légumes gourmands en eau provenant de régions arides, nous examinons la possibilité de nous approvisionner dans d'autres pays. Nous allons par exemple tester l'Albanie pour les baies destinées au commerce de détail, jusqu'ici cultivées dans le Sud de l'Espagne.

Pour en savoir plus sur nos mesures de mitigation, veuillez consulter le rapport sur le développement durable du groupe Coop 2025.²⁴

²³<https://www.halba.ch/content/dam/halba/pdf/Agroforestry%20Policy%20and%20Action%20Plan%202024.pdf>

²⁴Rapport de développement durable du groupe Coop 2025

Pour pouvoir protéger le climat efficacement, nous devons communiquer sur nos émissions de gaz à effet de serre et sur l'état d'avancement de nos objectifs climatiques en toute transparence. Le présent chapitre porte sur les principaux indicateurs, en particulier sur les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes associées à l'énergie (scope 2) et les autres émissions indirectes générées par les chaînes de valeur en amont et en aval (scope 3). Ces informations nous permettent de mesurer notre performance, d'identifier les risques et de prendre des mesures ciblées pour réduire nos émissions. Nous publions nos émissions et l'état d'avancement de nos objectifs conformément aux directives de l'initiative SBT. Notre stratégie climatique repose sur des objectifs fondés sur des données scientifiques, qui doivent nous permettre d'atteindre zéro émission nette dans l'ensemble du groupe Coop à l'horizon 2050. Nos objectifs de réduction des émissions sont présentés dans le tableau 3. Par ailleurs, nous nous sommes engagés, dans le cadre de nos objectifs climatiques validés par l'initiative SBT, à garantir dès 2025 que nos matières premières à risque de déforestation ne proviennent pas de terres déboisées. Des informations supplémentaires à ce sujet figurent dans le rapport sur le développement durable du groupe Coop, au chapitre “

Le tableau 3 ci-contre présente nos émissions de gaz à effet de serre pour l'année de référence 2022, l'année 2024 et l'année sous revue 2025, ainsi que nos objectifs d'ici à 2030 et 2050. Il distingue les scope 1, 2 et 3 et mentionne nos émissions totales de CO₂e ainsi que l'énergie consommée.

	2025	2024	2022	Objectif 2030, par rapport à 2022	Objectif 2050, par rapport à 2022
Émissions de CO₂e scope 1	202 423 t	203 296 t	231 442 t*		
Émissions de CO₂e scope 2 basées sur le marché	39 718 t	45 606 t	119 256 t**	-42% (5,25% par an)	-90%
Émissions de CO₂e scope 3	20 540 608 t (part FLAG: 54%).	22 633 056 t*** (part FLAG: 53%).	29 879 735 t*** (Part FLAG: 59%).	FLAG: -30,3% Non FLAG: -25% Vente de combustibles: -42%	FLAG: -72% Non FLAG: -90%
Émissions de CO₂e totales	20 782 749 t***	22 881 958 t***	30 230 433 t*/**/***		
Consommation d'énergie totale	2 682 220 MWh	2 649 083 MWh	2 681 202 MWh*/**		-

Tableau 3: indicateurs et objectifs en matière de climat

* Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2025. À cette occasion, le groupe Pomona, désormais intégré au groupe Coop, Saviva SA ainsi que Pier 7 ont été ajoutés à l'empreinte carbone. Inversement, The Body Shop Switzerland SA a été retirée de l'empreinte, car elle ne fait plus partie du groupe Coop. En outre, des erreurs ont été corrigées dans les données relatives aux fluides frigorigènes de Transgourmet France et Transgourmet Autriche, ainsi que dans les données de consommation d'énergie calorifique de Transgourmet Allemagne et d'EGV Lebensmittel für Grossverbraucher AG. Ces ajustements ont une influence aussi bien sur les résultats du scope 1 que sur le résultat "Consommation totale d'énergie".

** Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2025. À cette occasion, le groupe Pomona, désormais intégré au groupe Coop, Saviva SA ainsi que Pier 7 ont été ajoutés à l'empreinte carbone. Inversement, The Body Shop Switzerland SA a été retirée de l'empreinte, car elle ne fait plus partie du groupe Coop. De plus, des erreurs concernant les données de consommation de chaleur à distance de Transgourmet Allemagne ont été corrigées. Ces ajustements ont une influence aussi bien sur les résultats du scope 2 que sur le résultat "Consommation totale d'énergie".

*** Actuellement, les émissions du scope 3 ne sont pas comparables d'une année à l'autre. Pour le calcul des émissions scope 3 des années 2023 et 2024, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6, par rapport à 2022. En 2025, nous avons mis en place un nouvel outil pour le calcul des émissions du scope 3. C'est pourquoi les émissions de l'année de référence 2022 ainsi que de l'année 2024 seront recalculées avec le nouvel outil courant 2026. En plus du nouveau modèle de calcul, nous utilisons pour ce faire des données brutes de meilleure qualité.

Les émissions CO₂e ont été calculées selon le principe du contrôle opérationnel préconisé par le “GHG Protocol”.

Les émissions scope 3 ont été calculées selon la norme ISO14064 et les directives du GHG Protocol. De plus amples informations sur le relevé et le calcul de la consommation énergétique et sur les émissions selon la GRI se trouvent en annexe.

Les émissions scope 3 ne sont pour l’heure pas comparables d’une année à l’autre. Pour le calcul des émissions scope 3 des années 2023 et 2024, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6, par rapport à 2022. En 2025, nous avons mis en place un nouvel outil pour le calcul des émissions du scope 3. C’est pourquoi les émissions de l’année de référence 2022 ainsi que de l’année 2024 seront recalculées avec le nouvel outil courant 2026. En plus du nouveau modèle de calcul, nous utilisons pour ce

faire des données brutes de meilleure qualité. Il ne nous est actuellement pas possible de déterminer avec précision l’effet de nos mesures dans le scope 3.

Pour ce qui concerne les émissions directes et celles associées à l’énergie (scope 1 et 2), l’efficacité des mesures de réduction engagées est visible en comparant 2022 et 2025 (voir tableau 3). À noter cependant que la baisse des émissions ne doit pas être vue comme la seule conséquence des initiatives de réduction prises. L’évolution des émissions dépend aussi de facteurs externes tels qu’un hiver doux ou une baisse de production. En 2025, nous n’avons pas tout à fait atteint l’objectif annuel de réduction des émissions de 5,25% en scope 1 et scope 2.

Pour l’heure, l’évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat reposent exclusivement sur des facteurs qualitatifs. C’est pourquoi nous ne disposons pas encore d’indicateurs unifiés en phase avec la stratégie et la gestion des risques du groupe. En conséquence, les indicateurs de performance liés au climat ne sont pas pris en compte pour le versement de la prime de performance aux collaboratrices et collaborateurs du management. De même, le groupe Coop ne dispose d’aucune tarification interne du carbone, à l’exception de Transgourmet Allemagne, qui applique actuellement un prix de 12 euros par tonne de CO₂e pour les émissions des scope 1 et 2. Le montant ainsi généré est investi dans des mesures de protection du climat. Dans le domaine des supermarchés, un budget défini est investi dans des projets de protection du climat le long des chaînes d’approvisionnement. Différents départements participent à ce budget en versant une contribution calculée sur la base des émissions générées par leurs marchandises transportées par avion.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Le rapport du groupe Coop sur les questions climatiques 2025 (ci-après “le présent rapport”) se concentre sur les risques et opportunités liés au climat selon les recommandations du TCFD. Il contient des informations actuelles et prospectives, fondées sur les attentes et hypothèses du moment quant à l'évolution attendue et à d'autres facteurs. Ces informations ne sont ni des faits historiques ni des garanties pour les performances à venir car elles sont soumises à une multitude d'hypothèses, de risques et d'incertitudes susceptibles d'évoluer avec le temps. Les informations prospectives reposant sur les connaissances du moment, la performance réelle peut être considérablement différente de celle annoncée ou prévue implicitement en raison de divers facteurs.

Le groupe Coop n'en garantit pas l'exactitude et n'est pas tenu de les actualiser. Le groupe Coop entend cependant développer sa communication à l'avenir afin de fournir aux groupes d'intérêts des informations pertinentes, en les adaptant aux nouvelles conditions factuelles et réglementations qui ont un impact sur le paysage climatique en mutation. D'autres thèmes ESG (Environmental, Social and Governance: critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont traités dans le rapport sur le développement durable du groupe Coop 2025.

ANNEXE

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GES SELON LA GRI

Consommation d'énergie du groupe Coop [GRI 302-1]

Consommation d'énergie totale du groupe Coop

	2025	2024
Quantité en MWh	2 682 220	2 649 083

Consommation de combustibles provenant de sources non renouvelables

	2025	2024
Quantité en MWh	834 552	828 340

Types de combustibles utilisés	Mazout, gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié (GPL), diesel, essence	
---------------------------------------	---	--

Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables

	2025	2024
Quantité en MWh	122 354	131 860

Types de combustibles utilisés	Biodiesel, biogaz, hydrogène, granulés de bois, plaquettes de bois	
---------------------------------------	--	--

Consommation électrique

	2025	2024
Quantité en MWh	1 557 954	1 557 199

Électricité produite par nos installations photovoltaïques

	2025	2024
Production totale en MWh	78 933	66 312
Consommation propre en MWh	67 961	61 039
Revente en MWh	10 973	5 273

Consommation d'énergie thermique

	2025	2024
Quantité en MWh	526 982	508 164

Sans intérêt pour l'activité du groupe, la consommation d'énergie de refroidissement n'a pas été relevée ni prise en compte dans le rapport. Le groupe Coop n'achète pas d'énergie frigorifique, mais la produit à l'aide de machines frigorifiques. Le courant consommé par ces machines est compris dans la consommation électrique publiée dans le rapport. La consommation de vapeur n'est pas mentionnée non plus car sans intérêt pour l'activité du groupe, qui produit lui-même la vapeur dont il a besoin. La part d'énergie thermique nécessaire à la production de vapeur est comprise dans la consommation d'énergie thermique publiée dans le rapport. Sa consommation d'électricité étant élevée, le groupe Coop ne revend que très peu du surplus produit par ses installations photovoltaïques.

S'agissant du commerce de détail, les consommations électrique et thermique ainsi que les données de transport sont enregistrées à part. Les consommations énergétiques sont relevées selon le type d'énergie dont il s'agit:

- L'électricité est achetée et comptabilisée de manière centralisée par un prestataire externe. Cela signifie que les données concernant l'électricité nécessaire au commerce de détail peuvent être transmises de manière centralisée et attribuées individuellement à chaque site au moyen d'un identifiant. On relève en début d'année la consommation d'électricité de l'année qui vient de s'écouler. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation pour 2025. La période sous revue a donc été modifiée: elle porte non pas sur l'année civile (de janvier à décembre 2025), mais sur la période allant de septembre 2024 à août 2025. Sur la base des données historiques, nous avons vérifié que l'adaptation de la période a une influence négligeable sur les résultats.
- La consommation d'énergie calorifique est mesurée par monitoring, relevée manuellement ou estimée. Le monitoring est utilisé dans tous les sites munis d'un système de mesure de l'énergie. Dans les points de vente qui n'en ont pas, la consommation annuelle d'énergie calorifique est estimée sur la base de la surface de vente et d'une répartition représentative des vecteurs de chauffage. Les hypothèses de base de l'estimation sont plutôt sous-estimées. À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de

toutes les données de consommation d'énergie calorifique pour 2025. La période sous revue a donc été modifiée: elle porte non pas sur l'année civile (de janvier à décembre 2025), mais sur la période allant de novembre 2024 à octobre 2025. Sur la base des données historiques, nous avons vérifié que l'adaptation de la période a une influence négligeable sur les résultats.

Dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop), une personne est responsable du relevé de la consommation d'énergie calorifique. Elle collecte les données sur les compteurs ou sur les factures des prestataires externes. Ces données sont ensuite directement saisies dans le système de gestion de l'énergie.

À l'heure où nous mettions sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les données de consommation d'énergie thermique pour 2025, la facturation étant décalée dans le temps. Dans certains cas, nous avons donc procédé à une estimation fondée sur la consommation de la période correspondante de l'année précédente, aussi bien pour le commerce de détail que pour les entreprises de production et le commerce de gros. La consommation d'énergie due au transport est mesurée sur la base du carburant consommé. Dans chaque entité commerciale, une personne est chargée d'enregistrer et de transmettre en début d'année la consommation de carburant de l'année qui vient de s'écouler.

Dans chaque entreprise de production appartenant au groupe Coop et à Bell Food Group, une personne est responsable de la saisie des données, comme dans les centrales de distribution, dans les hôtels et chez Panofina (anciennement boulangeries Coop). L'électricité pour les entreprises de production du groupe Coop est achetée et comptabilisée de manière centralisée, en même temps que celle destinée au commerce de détail. Là aussi, comme pour le commerce de détail, la période sous revue a été modifiée. Bell Food Group effectue son propre monitoring énergétique de ses sites de production. Les données comprennent la consommation d'électricité, de chaleur et de carburant. Elles sont enregistrées et transmises en janvier/février pour l'année civile précédente.

Dans le commerce de gros, pour chaque société nationale du groupe Transgourmet, une personne est responsable du relevé des consommations électrique et thermique et des données de transport. Les données sont enregistrées et transmises dans le système de gestion de l'énergie en janvier/février pour l'année qui vient de s'écouler.

Les pouvoirs calorifiques des différentes substances proviennent du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) ou de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Les consommations thermiques annuelles spécifiques proviennent de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).

Émissions directes de GES (scope 1) du groupe Coop ^[GRI 305-1]

	2025	2024
Volume brut d'émissions directes de GES (scope 1), en tonnes de CO₂e	202 423	203 296
Gaz inclus dans le calcul	Tous les gaz	Tous les gaz
Émissions de CO₂ biogéniques, en tonnes de CO₂e	39 674	34 875
Année de référence pour le calcul	2022	
Émissions de l'année de référence, en tonnes de CO₂e	231 442*	

*Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2025. À cette occasion, le groupe Pomona, désormais intégré au groupe Coop, Saviva SA ainsi que Pier 7 ont été ajoutés à l'empreinte carbone. Inversement, The Body Shop Switzerland SA a été retirée de l'empreinte, car elle ne fait plus partie du groupe Coop. En outre, des erreurs ont été corrigées dans les données relatives aux fluides frigorigènes de Transgourmet France, ainsi que dans les données de consommation d'énergie calorifique de Transgourmet Allemagne et d'EGV Lebensmittel für Grossverbraucher AG.

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2025. À cette occasion, le groupe Pomona, désormais intégré au groupe Coop, Saviva SA ainsi que Pier 7 ont été ajoutés à l'empreinte carbone. Inversement, The Body Shop Switzerland SA a été retirée de l'empreinte, car elle ne fait plus partie du groupe Coop. En outre, des erreurs ont été corrigées dans les données relatives aux fluides frigorigènes de Transgourmet France, ainsi que dans les données de consommation d'énergie calorifique de Transgourmet Allemagne et d'EGV Lebensmittel für Grossverbraucher AG.

Les facteurs d'émission pour les combustibles et les carburants proviennent de l'"Advanced User Set 2024" du Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA). Les potentiels d'effet de serre (Potentiel de Réchauffement Global, PRG/ Global Warming Potentials, GWP) des fluides frigorigènes proviennent du document "Vue d'ensemble des principaux fluides frigorigènes" (état: septembre 2020) publié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du GHG Protocol, à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

Émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) du groupe Coop ^[GRI 305-2]

	2025	2024
Volume brut d'émissions indirectes de GES (scope 2) basées sur la localisation, en tonnes de CO₂e	160 383	171 687
Volume brut d'émissions indirectes de GES associées à l'énergie (scope 2) basées sur le marché, en tonnes de CO₂e	39 718	45 606
Gaz inclus dans le calcul	Tous les gaz selon GRI 305-2	
Année de référence pour le calcul	2022	
Émissions de l'année de référence basées sur le marché, en tonnes de CO₂e	119 256*	

*Les émissions de l'année de référence ont été recalculées en 2025. À cette occasion, le groupe Pomona, désormais intégré au groupe Coop, Saviva SA ainsi que Pier 7 ont été ajoutés à l'empreinte carbone. Inversement, The Body Shop Switzerland SA a été retirée de l'empreinte, car elle ne fait plus partie du groupe Coop. De plus, des erreurs concernant les données de consommation de chaleur à distance de Transgourmet Allemagne ont été corrigées.

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les facteurs d'émission pour l'électricité proviennent d'ecoinvent 3.10 ou, pour les mix résiduels respectifs, de l'Association of Issuing Bodies (AIB) (état: 2024). Pour le calcul des émissions de scope 2 basées sur le marché, les instruments contractuels de l'année sous revue ont été pris en compte dans la mesure du possible. Comme certains certificats d'électricité verte de l'année 2025 n'étaient pas encore disponibles au moment du calcul, nous avons utilisé ceux de l'année précédente à la place, dans la mesure où aucune différence significative par rapport à l'an-

née sous revue n'est attendue. Les facteurs d'émission pour la chaleur à distance sont ceux de treeze 2017, à l'exception du facteur d'émission "Chauffage à distance, moyenne" qui repose sur le facteur d'émission de DEFRA 2024. Si l'entreprise fournissant la chaleur à distance est connue et met des facteurs d'émission à disposition, ce sont ces derniers qui sont utilisés. Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel. Les émissions ont été calculées dans le plus strict respect du GHG Protocol, à l'aide d'un logiciel ESG. S'agissant du commerce de détail, toutes les unités commerciales intégralement consolidées ont été prises en compte. Les entités ne disposant que de quelques bureaux ont été ignorées. S'agissant du commerce de gros, les émissions de GES publiées sont générées par neuf unités commerciales représentant ensemble environ 95% du chiffre d'affaires. Nous ne tenons pas compte des autres filiales ou participations, qui ne pèsent pas sur la consommation d'énergie totale ni sur les émissions totales. S'agissant de Bell Food Group, tous les sites de production ont été répertoriés. Certains bureaux et entrepôts, dont la consommation d'énergie est insignifiante par rapport à celle des sites de production, ont cependant été ignorés.

Émissions indirectes de GES (scope 3) du groupe Coop

[GRI 305-3]

	2025	2024
Volume brut des autres émissions indirectes de GES (scope 3), en tonnes de CO₂e	20 540 608	22 633 056*
Gaz inclus dans le calcul	CO ₂ , CH ₄ (fossile et biogénique), N ₂ O, HFC, CFC	
Catégories et activités liées aux autres émissions indirectes de GES (scope 3) incluses dans le calcul	Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 15 au sens du GHG Protocol	
Année de référence	2022	
Émissions de l'année de référence, en tonnes de CO₂e	29 879 735*	

*Actuellement, les émissions du scope 3 ne sont pas comparables d'une année à l'autre. Pour le calcul des émissions scope 3 des années 2023 et 2024, nous avons amélioré le relevé des données et changé de méthode, passant du GIEC AR5 au GIEC AR6, par rapport à 2022. En 2025, nous avons mis en place un nouvel outil pour le calcul des émissions du scope 3. C'est pourquoi les émissions de l'année de référence 2022 ainsi que de l'année 2024 seront recalculées avec le nouvel outil courant 2026. En plus du nouveau modèle de calcul, nous utilisons pour ce faire des données brutes de meilleure qualité.

Nos engagements dans le cadre de l'initiative SBT (Science Based Targets Initiative) ayant été pris en 2022, cette même année a été définie comme année de référence. Les émissions indirectes de GES (scope 3) ont été calculées selon la norme ISO14064 et les directives du GHG Protocol.

	2025	2024
Bases de données utilisées pour l'année sous revue	WFLDB v3.9, ecoinvent v.3.9.1, DEFRA 2022, IEA 2021, EEIO v1.1-2017, ADEME 2018	

Comme l'échéance a été avancée pour 2025 et que le calcul des émissions de CO₂e du scope 3 prend du temps, le calcul est effectué sur la base des données d'achat enregistrées entre novembre 2024 et octobre 2025 inclus et pourra être corrigé si nécessaire en fonction du chiffre d'affaires de 2025. Pour les catégories du scope 3 qui ne sont pas calculées à partir des données d'achat, nous avons effectué notre calcul sur la base de l'année civile 2025 ou estimé les données sur la base de 2024.